This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

John Waldie

Topography, No. 1464

OBSERVATIONS
SUR L'ITALIE
ET SUR
LES ITALIENS.
TOME QUATRIEME.

OBSERVATIONS SUR L'ITALIE

ET SUR

LES ITALIENS,

Données en 1764, sous le nom de deux Gentilshommes Suédois.

PAR M. G....

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée d'un Volume.

TOME QUATRIEME.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Chez DE HANSY, le jeune, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXIV.

THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY OF OXFORD
11 OCT. 1937

A MONSIEUR
LE CHEVALIER
DE MESGRIGNY,
CAPITAINE
AU RÉGIMENT DU ROI
INFANTERIE.

MONSIEUR,

A titre de voiſinage & d'amitié, le ſçavant Vignier dédioit à EUSTACHE DE MESGRIGNY, *votre quatrième Ayeul, ſon* Traité ſur l'Origine des François : *agréez, aux mêmes titres, mes*

Observations sur l'Italie & sur les Italiens.

Si ces Observations *ne peuvent soutenir de comparaison avec un* Traité *où des connoissances aussi vastes que rares, sont éclairées par la plus judicieuse critique; si, à tous égards, votre ami est très-inférieur à l'ami de votre quatrième Ayeul; au moins observera-t-il, en s'écartant au plus loin du ton des Epîtres Dédicatoires, que les travaux qui depuis dix années, exercent votre jeunesse, dans le service de terre & de mer, n'ont point encore acquis l'importance & l'éclat qui illustrèrent les services d'*EUSTACHE DE MESGRIGNY,

Chef de la Justice dans la Capitale d'une des premieres Provinces du Royaume, Procureur Général

du Parlement séant à Chaalons, il figura parmi les Capitaines de HENRI *IV. On le vit à la tête de six mille hommes d'élite que ce Prince lui avoit confiés, entrer par la brèche & arborer l'Echarpe blanche dans une Ville alors plus docile à la voix de ses Prêtres, qu'à celle de son Roi, le meilleur & le plus grand des Rois.*

*Rivaux des anciens Romains, ces vieux serviteurs de la Maison de Bourbon étoient également avides & capables de tous les genres de gloire que la molleſſe de nos mœurs a déclarés incompatibles : tandis qu'*EUSTACHE DE *MESGRIGNY, Procureur Général du Parlement, marchoit à la tête d'un détachement de l'armée de* HENRI *IV, le grand Maréchal de Biron rempliſſoit auprès de ce Prince, les fonctions de Chancelier.*

En attendant que parvenu au dégré de gloire où vous appelle l'exemple de vos Ayeux, vous puissiez entrer en comparaison avec EUSTACHE DE MESGRIGNY; *je me hâte d'en user avec vous comme Vignier en usoit avec lui, en décorant de votre nom, le Frontispice de cette seconde Edition de mes* Observations.

Vous aviez préludé par leur lecture, au voyage que vous venez de terminer; elles vous y ont accompagné: elles vous remettront sous les yeux une partie des détails de ce voyage d'autant plus agréable qu'il vous a tenu lieu de caravanes: elles vous rappelleront les bontés & l'amitié du Prince-Général, qui vous avoit choisi pour Patron de sa Capitane; les Italiens qui vous ont

SOMMAIRE
DES CONSIDÉRATIONS ET DISCUSSIONS INCIDENTES
Répandues parmi les Observations *sur l'Italie & sur les Italiens.*

TOPOGRAPHIE.

Sur le lieu du passage d'Annibal par les Alpes, Tome I. page 40.
Sur le lieu où mourut Charles le Chauve, II. 54.
Sur le lieu de la bataille de la Trébie, II. 168.
Sur l'état primitif de la Palestine, II. 419.
Sur le Timarus *de Virgile*, II. 114.

CHRONOLOGIE.

Sur la date d'un Tableau du Guide, II. 232.
Sur l'époque de la renaissance de la Peinture en Italie, II. 165.

Sur l'époque de l'établissement de la Santa Casa *à Lorette*, II. 196 & 206.

ARTS, SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

Sur la fayancerie d'Urbin, II. 217.
Sur les anciens égoûts de Rome, II. 273. III. 241.
Sur la Chapelle de Sainte Constance, II. 286.
Sur la bataille d'Arbelles, peinte par Pierre de Cortonne & par le Brun, III. 102.
Sur les premiers Astronomes d'Italie, III. 349. 415.
Sur les bâtimens des Bénédictins, I. 116.
Sur la patine *du bronze*, I. 180.
Sur les marbres des bâtimens de Pise, IV. 5.
Sur l'usage de la brique, I. 228.
Sur le tombeau de Théodoric, I. 362.
Sur l'arc d'Ancône, II. 187.
Sur le mausolée d'Auguste, II. 259.
Sur les antiques, II. 293.
Sur l'art de la Fonderie, II. 306.
Sur la voie Appienne, III. 310.
Sur les formes des vases antiques, II. 310.

Sur le ſtyle poiſſard, I. 204. III. 293.
Sur la Muſique, I. 60. III. 368.
Sur Saint Pétrone de Bologne, confondu avec Petronius Arbiter, I. 218.
Sur les Patrons & les Protecteurs, III. 120, 368.
Sur les perſécutions qui ſuivent les talens, I. 238; *ſur celles qu'eſſuya Galilée*, II. 132, 371.
Sur Caſſiodore, I. 355.
Sur l'abus de l'eſprit, II. 51.
Sur la prononciation Toſcane, III. 419.
Sur la liberté des yeux & des oreilles en Italie, II. 147. III. 4, 8, 365.
Sur la forme des Leçons publiques en Italie, IV. 8.
Sur les Prédicateurs, II. 49, 225. III. 30.
Sur la Taxa Cameræ Apoſtolicæ, II. 353.
Sur les Improviſateurs, III. 144.
Sur la cinquiéme Satyre du premier Livre d'Horace, III. 291.
Sur la mode, III. 363.

LÉGISLATION, JURISPRUDENCE, &c.

Sur les minutes des Notaires, I. 75.

Sur les substitutions, I. 84. II. 412.
Sur les nouveaux Codes de Loix, I. 137.
Sur l'égalité de partage, I. 186.
Sur l'arrondissement des possessions, I. 200.
Sur les banqueroutes, II. 173.
Sur le Droit Normand établi à Naples, III. 273.

MORALE.

Sur la galanterie, I. 81. II. 14. III. 64.
Sur l'éducation, II. 57. 533.
Sur les canonisations, II. 159. III. 42.
Sur les projets des Papes pour la perpétuité de leur nom, II. 408.
Sur le bonheur des Moines, III. 10.
Sur les ruines de quelques Villes, III. 160.

POLITIQUE.

Sur l'état de la Lombardie I. 96, 141, 200, 212.
Sur les causes de la population, I. 105. II. 109, 244. III. 196.

Sur la Finance, III. 428.
Sur le motif qui détermina les Papes à choisir Bologne pour leurs entrevues avec Charles V. & François I., I. 21, 215.
Sur les différens partis que prirent dans le neuviéme siécle les Italiens & les François, I. 248.
Sur les Geniali, I. 271, 369. II. 388.
Sur la culture, II. 273. III. 164.
Sur les Colonies, I. 383.
Sur les causes & les effets de la fainéantise, I. 385. II. 363.
Sur les monts de piété, II. 380.
Sur les Castrats, III. 60, 427.
Sur les Auteurs des plus importantes découvertes, III. 210.
Sur le Gouvernement Papal, II. 329, 385, 398.
Sur les prétentions des Papes aux Etats de Parme, I. 174.
——— *Au Duché de Ferrare*, I. 389.
Sur leurs démêlés avec Venise, II. 32.
——— *Avec Naples*, III. 211.
Sur la mort du jeune Conradin, Roi de Naples, III. 230.
Sur l'absolution de Henri IV, par Clément VII, II. 424.

Sur l'entrevue de l'Empereur Fréderic & d'Alexandre III. II. 80.
Sur les reſſorts du fanatiſme politique ou religieux, II. 392.
Sur l'alliance du Commerce & de la Nobleſſe, I. 145. II. 98, 783. III. 283, 299.
Sur le choix des Miniſtres & Ambaſſadeurs à Rome, II. 417. & ſuiv.

PHYSIQUE ET HISTOIRE NATURELLE.

Sur les corps conſervés en chair & en os, II. 231.
Sur l'Intempérie de Rome & ſes cauſes, II. 234.
Sur un Baumier à Tivoli, II. 326.
Sur l'émeraude, II. 318. IV. 49.
Sur le Laurier de Virgile, III. 138.
Sur les liquéfactions miraculeuſes, III. 264.
Sur la différence de climat entre la Toſcane & l'Etat Eccléſiaſtique, III. 339.

ERRATA du premier Volume.

Page 4 *lig. pénult. eff.* pour ainſi dire, être.
33 *ſeconde note, liſ.* m'écrivoit.
77 *lig.* 2 & 3 dans le pays, *liſ.* en Italie.
84 *lig.* 14, *liſ.* au climat.
97 *lig. pénult. eff.* pluſieurs.
118 *lig.* 18, *liſ.* de monumens.
128 *lig.* 18, *eff.* lequel eſt.
133 *lig.* 25, *eff.* purement honorables.
165 *lig. pénult. liſ.* à notre Avocat.
166 *lig.* 13, *eff.* enſuite.
derniere, eff. étant arrivés.
167 *lig. derniere, eff.* à ce ſujet.
175 *lig.* 4, *eff.* qui dit.
179 *lig.* 3, *liſ.* les études de cet art où.
188 *lig. derniere, eff.* qu'il y a.
209 *lig.* 14, *eff.* encore.
232 *lig.* 9, *eff.* qui compoſent; *liſ.* en.
lig. 19, *eff.* préſentement.
239 *lig.* 6, *liſ.* dans la profeſſion de Tailleur d'habits.
242 *lig.* 12, *eff.* pour ainſi dire,

Pag. 247 *au Titre, eff.* le récrit qui en dépend.

250 *lig.* 1, *lif.* Strabon dit que:

263 *lig.* 10, *eff.* nommée.

281 *lig* 12, *eff.* qui ſont.

289 *lig.* 16, *eff.* cependant.

290 *lig.* 12, *lif.* les Lombards ſe vengeoient,

lig. 15, *eff.* car ils étendirent, &c. *lif.* Rome elle-même.

291 *lig.* 4, *eff.* ſelon ce qu'en dit.

296 *lig.* 23 *lif.* nous verrions.

298 *lig.* 9, *lif.* des alluſions.

304 *lig.* 2, *eff.* encore.

314 *lig.* 22, *eff.* aſſez.

330 *lig.* 2, *lif.* apporté la mode.

349 *lig.* 5 *du ſecond alinea, lif.* Céſénate.

350 *lig.* 1, *lif.* ſuivant Strabon, Ravenne.

385 *lig.* 1, *eff.* mais.

386 *lig.* 1, *lif.* du luxe deſquels les aumônes ſont partie.

396 *lig.* 8 & 9, *eff.* d'avoir donné la naiſſance & encore.

403 *lig.* 13, *eff.* lequel étoit un.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS
SUR L'ITALIE,
ET SUR
LES ITALIENS.

PISE.

QUOIQUE dans le milieu du mois de Décembre, le ciel étant pur & l'air très-doux, nous frétâmes une barque qui nous conduisit de Florence à Pise, en descendant la rivière d'Arno qui, rentrée dans son lit, étoit encore à plein canal: route aussi agréable, moins fatiguante & presque aussi courte que celle de terre.

Pise beaucoup plus belle & aussi dépeuplée que Ferrare, ne conserve plus que dans ses ponts & dans ses

PISE. bâtimens publics, l'image de la ſplendeur dont elle jouiſſoit dans le douziéme ſiécle. Traverſée dans ſon milieu par l'Arno preſqu'auſſi large que la Seine, ſa ſituation reſſemble beaucoup à celle de Paris.

Sa partie ſeptentrionale a été bâtie, ainſi que celle de Paris, dans un marais dont le terrein peu ſtable eſt l'unique raiſon du phénomène de la tour penchante, ſi fameuſe dans toutes les Relations. Nicolas de Piſe, Architecte du treiziéme ſiécle, à qui Piſe doit une partie des plus grands édifices qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, ayant reconnu, par les mauvais ſuccès de ſes prédéceſſeurs, la mauvaiſe qualité du terrein ſur lequel il avoit à bâtir, portoit, dit le Vaſari dans ſon éloge, une attention capitale aux fondemens de ſes conſtructions. Non content de les pilotter & d'en veiller la maçonnerie, il la butoit du côté de l'Arno, par des contreforts & des maſſifs qui en ont aſſuré la ſolidité.

On a ſans doute négligé ces précautions dans l'édifice érigé par le Grand-Duc Côme III, pour l'Uni-

versité de cette Ville : édifice dont fait partie une tour destinée aux observations astronomiques. M. Pérelli chargé de ces observations, m'a assuré que la divergence progressive du bâtiment vers l'Arno, entroit en ligne de compte dans ses calculs, après l'avoir jetté dans des mécomptes dont il avoit eu peine à soupçonner la véritable cause. PISE.

L'air humide, pesant & mal-sain de Pise, a sans doute sa cause, soit dans ce terrein mobile & spongieux, soit dans la montagne qui couvrant Pise au Nord en forme de cercle, reçoit & renvoie dans le bassin qu'occupe cette Ville, toutes les vapeurs qu'y jette le vent du Midi. Le défaut d'habitans y contribue aussi beaucoup. J'occupois à l'auberge de la Poste, une chambre haute à l'Italienne, c'est-à-dire, fermée de murs & voûtée. M'y trouvant au milieu de la nuit, comme dans un bain, formé par l'humidité qui transpiroit des murs & de la voûte, je quittai le lit & la chambre, & j'allai passer le reste de la nuit auprès du feu de la salle. Il est aisé d'imaginer combien sont peu

PISE. sains de pareils bains, formés par des murs bâtis d'une pierre légère & très-poreuse, qui pompe l'eau des fondemens.

Autant par magnificence, que pour sauver les grands édifices de cette humidité, les anciens Pisans ne bâtissoient qu'en marbre. Pour s'en procurer, ils profitoient du voisinage de Carrare : mais l'ancienne Grèce étoit pour eux une carrière d'autant plus commode, qu'ils y trouvoient les marbres tout taillés. Leurs voyages, leurs expéditions continuelles dans le Levant, où l'importation excédoit de beaucoup l'exportation, les mettoient à portée de se charger, dans les retours, des débris de tous ces édifices merveilleux qui faisoient l'admiration de l'Antiquité, & dont ils précipitoient la destruction.

De-là, ces soixante & dix colonnes de la plus grande proportion, qui portent la nef de la Cathédrale. De-là, cette foule de colonnes de tout module, répandues dans les péristiles multipliés de la tour penchante, du Baptistère, du clocher des Au-

guſtins, &c. De-là ce beau vaſe antique qui orne le parvis méridional de la Cathédrale, ainſi que toutes ces pierres qui la revêtent en dehors par aſſiſes inégales, & dont pluſieurs portent encore des fragmens d'inſcriptions antiques. De-là, ces bas-reliefs qui ornent le tombeau de Béatrix, mere de la fameuſe Comteſſe Mathilde, parmi leſquels on voit une très-belle chaſſe de Méléagre, & qui furent les premiers modèles de Nicolas de Piſe, l'un des Reſtaurateurs de la Sculpture en Italie. De-là enfin, l'une des colonnes de porphyre qui décorent le maître-autel de l'Egliſe de Saint Etienne: morceau d'autant plus ſingulièrement précieux, que, ſur la tranche du fuſt qui s'adapte à la baſe, l'Ouvrier des mains duquel il eſt ſorti, a gravé en caractères grecs, qu'il porte neuf pieds. Avant que la colonne remplit la place qu'elle occupe actuellement, cette inſcription fut découverte & obſervée par M. Nelli, qui en a conclu la portée du pied grec, un peu plus foible que celle que Boſius en a donnée en 1561, & un peu plus forte

Pisa.

PISE. que celle qu'en donne le Scamozzi dans son Traité d'Architecture.

Parmi les monumens de la magnificence des anciens Pisans, & de leur goût pour les belles choses au milieu des ténébres de la barbarie, il ne faut pas oublier le plus grand de leurs trois ponts, entièrement bâti de marbre.

Cette magnificence se mêloit aux pratiques réligieuses qui en paroissent le moins susceptibles. De ce genre, est le fameux Cimetière, aussi construit en marbre, sur le plan de celui que j'ai vu depuis en France à Orléans. Le sol de ce Cimetière, dans sa partie découverte, est entièrement formé de terres qu'en 1224, les Pisans rapportèrent de la vallée de Josaphat, près de Jérusalem, sur la flotte qu'ils avoient fournie pour l'expédition de Frédéric Barberousse. Cette terre conserve encore la vertu de consommer entièrement les corps humains, dans l'espace de vingt-quatre heures. Le Fossoyeur*

* *La terra*, me disoit-il, *logoravagli con le loro grosse pancie, in termine di duoi giorni.*

m'assura en avoir fait des épreuves réitérées sur une foule d'Allemands qui vinrent mourir à Pise, dans la guerre de 1733. PISE.

Parmi les causes prochaines & éloignées de la dépopulation de Pise, on peut placer le voisinage de Florence & de Livourne.

Pour l'arrêter autant qu'il est possible, les Grands-Ducs ont conservé dans cette Ville, son Université, & y ont fixé la résidence des Chevaliers de l'Ordre de Saint Etienne, fondés en l'année 1561, à l'*instar* de ceux de Malte, par le Grand-Duc Côme I.

L'Université compte parmi ses Professeurs, M. Pérelli, qui y remplit avec la plus grande distinction, la chaire de Galilée, & les Peres Berti, Frisi & Corsini : c'est en dire assez, pour donner une idée de son état florissant. J'assistai à une des leçons du P. Berti sur l'Histoire Ecclésiastique. Ces leçons se passent, ainsi que dans toute l'Italie, non en dictées, en écritures, en frivoles argumentations, mais en un discours suivi sur des points d'Histoire, de

PISE. Théologie, de Mathématiques, &c. dont la ſuite forme le cours ou la tâche annuelle du Profeſſeur. Elles ſe font en Latin, & durent une heure. Le Profeſſeur ſe promene enſuite pendant une demi-heure ſous le périſtile qui environne la cour du Collége; & là, les Etudians lui propoſent en Langue vulgaire, des doutes & des difficultés qu'il réſout dans la même Langue.

Cette méthode étoit celle de Cujas & des anciens Profeſſeurs des Univerſités de France. Il eſt ſingulier que l'uſage des cahiers & des dictées, qui conſument un temps précieux aux Maîtres & aux Ecoliers, ſe ſoit introduit, depuis que l'impreſſion a rempli les Bibliothéques de Traités, ou très-étendus, ou ſimplement élémentaires, ſur chacun des objets dont s'occupent les Univerſités & leurs Profeſſeurs.

Je ne ſuivois pas ſans peine le Latin des Profeſſeurs Toſcans. Tous les mots qui finiſſent par des conſonnes, comme *Dominum*, *amant*, *gloriantur*, *ut*, ils les prononcent en redoublant la conſonne finale, & la

chargeant d'un *é* fermé. Ainſi l'on entend dans leur bouche: *Dominummé, amantté, glorianturré, utté;* mais on ne pourra décider cette prononciation vicieuſe, que quand on ſçaura préciſément de quelle manière les anciens Romains prononçoient leur Langue. Celle de nos pays Septentrionaux où l'on prononce l'*us* final des ſubſtantifs maſculins terminés par cette ſyllabe, a contr'elle l'uſage de toute l'Italie, de l'Eſpagne & des parties méridionales de la France, où cette ſyllabe s'articule *ous*. Les Italiens prétendent même qu'en ſuivant l'analogie de cette articulation, la dernière ſyllabe de l'accuſatif ſingulier des mêmes ſubſtantifs *um*, ne devroit pas avoir dans notre bouche le ſon que nous lui donnons, ſemblable à celui du mot *homme*, mais celui de notre mot *rhume*. PISE.

L'Ordre de Saint Etienne a pour chef, quant au ſpirituel, Monſignor Cérati, à la place duquel eſt attachée une partie des prérogatives de l'Epiſcopat. J'avois pour ce Prélat des recommandations de France, de Ro-

PISE. me & de Florence : je n'en ai point eu qui m'ayent plus utilement servi. Elles me procurèrent la connoissance, l'amitié, la confiance d'un vieillard qui, au caractère le plus respectable, joint les connoissances les mieux digérées, les mœurs les plus douces, la franchise Lombarde & l'aménité Florentine *. Je trouvai en lui les soins, les attentions, l'empressement, toutes les prévenances qu'impose la politesse envers ceux à qui on doit ; mais qui, de lui à moi, n'étoient qu'une effusion de l'honnêteté de son ame & de la bonté de son cœur. Il épuisa en ma faveur toutes les ressources que Pise peut fournir : il me procura toutes les connoissances qu'il me crut agréables ; mais aucune ne me le fut autant que la sienne. Pise possédant un tel homme, ne me parut plus dépeuplée.

Il avoit avec lui M. son frere, qui, comme beaucoup de Lombards aisés, étoit dans l'usage de ve-

* *Animam qualem neque candidiorem Terra tulit.*

nir passer les hivers à Pise, où ils sont plus doux & plus tempérés qu'en Lombardie. Cet hivernement donne à Pise quelques habitans de plus, & y fait louer quelques maisons pendant cette saison. PISE.

Les bains qui n'en sont éloignés que d'un quart de lieue, entre la Ville & la montagne qui l'enveloppe au Nord, jetteront encore dans cette Ville quelques habitans, lorsque les grands bâtimens que l'on vient d'élever, & toutes les commodités que l'on y prépare aux Baigneurs, les auront remis en vogue.

Au-delà du grand pont de Pise, sur la rive gauche de l'Arno, je vis avec étonnement une grande inscription sur marbre en lettres d'or, contenant l'extrait de l'Edit, par lequel le feu Empereur, en qualité de Grand-Duc, a ordonné qu'en 1746, autant que je puis me le rappeller, l'année commenceroit, en Toscane, au premier Janvier, & que cet ordre se suivroit dans les années à venir. Pour m'expliquer l'objet de cet Edit, on m'apprit que jusqu'alors l'année civile des Toscans n'avoit commen-

PISE. cé qu'au 25 Mars, moins relativement à l'équinoxe, qu'à la fête de l'Annonciation qu'ils célèbrent sous le nom de *Conception de Notre-Seigneur* *. La connoissance de cet ancien usage est nécessaire pour suivre, jusqu'en 1746, les dates des Histoires & Chroniques de Florence, dans lesquelles les trois premiers mois de chaque année, comptée suivant le style Romain, appartiennent à l'année précédente **.

A la descente du même pont, on voit une vaste loge bâtie dans le meilleur goût d'Architecture, par Côme I. On a depuis élevé sur cet édifice, un faux étage assez mal raccordé avec l'ancien bâtiment.

En suivant la même rive, on rencontre une petite Eglise ou ancienne Chapelle isolée, entièrement construite en marbre, avec des colonnes & des ornemens fort soignés. Le dedans répond peu à ce qu'annonce le

* Cet usage date du temps des anciens Etrusques, dont les Romains l'avoient emprunté lors de la fondation de Rome.

** Voyez du Cange, *verb.* Annus.

dehors. J'y entrai : on y disoit la Messe, à laquelle assistoit une jeune personne dans la fleur de l'âge & de la beauté. Je n'ai vû, dans toute l'Italie, aucune femme, qui joignît autant de graces à une physionomie aussi fine & aussi piquante. Elle étoit escortée d'un vieillard coëffé & vêtu assez groteſquement; c'étoit sans doute ou son pere ou son tuteur. Dieu veuille que ce ne fût pas son mari! PISE.

La place de l'Egliſe Saint Etienne est ornée d'une très-belle statue de Côme I.

Les quais qui bordent l'Arno, ont plusieurs Palais dignes de faire honneur à l'Architecture Florentine. Celui de Lanfranchi est regardé comme le plus beau.

Les portes de la Cathédrale, en bronze orné, ou plutôt chargé de bas-reliefs, sont un des premiers essais de l'Art en ce genre. Exécutées dans le douziéme siécle, elles annoncent très-avantageusement l'effort que faisoient déja les Arts en Italie, pour se tirer de la barbarie.

On peut profiter, sous le même point de vûe, des peintures qui rem-

PISE. pliſſent l'intérieur du grand Cimetière dont j'ai parlé. Le Jugement dernier, peint par André Orgagna, attire & fixe les regards: on y retrouve les idées contemporaines du Dante. Le Peintre n'ayant point voulu prendre ſur lui de décider du ſort de Salomon, l'a repréſenté entre les Elus & les Damnés: il eſt à mi-corps en Enfer, tandis que le ſort de tous les autres paroît décidé.

LIVOURNE.

Le terrein de Piſe à Livourne, eſt un grand attériſſément de la nature des landes de Bordeaux, auſſi difficile & peut-être auſſi impoſſible à mettre en valeur. J'ai déja parlé des tentatives haſardées pour en tirer parti. Les collines & les montagnes mêmes qui bordent cet attériſſement à l'Eſt, ſont un amas de terre & de coquillages qui ont donné lieu à une aſſez mauvaiſe Diſſertation de *Miſſon* ſur la formation de ces foſſiles.

Certaldo eſt ſitué au-delà de ces montagnes: c'eſt la patrie du fameux Boccace qui y a paſſé les dernières années de ſa vie, & y eſt mort. On lit ſur ſon tombeau, une épitaphe de ſa compoſition, en deux diſtiques terminés par ces vers:

Patria Certaldum, ſtudium fuit alma Poëſis;

Il eſt fort ſingulier que cet Ecrivain ſe ſoit déſigné par un talent qui fut le moindre de ſes talens, ſi l'on

LIVOURNE, en juge par ce qui nous reſte de lui en ce genre; c'eſt-à-dire, par les piéces qui terminent chacune des journées de ſon Décaméron, & dont la lecture eſt à peine ſupportable. Peut-être a-t-il employé là le mot de *Poëſie* comme une indication générique de la *Science-gaie*, dont il fut un des Maîtres les plus heureux.

La maiſon qu'il habitoit, conſervée par reſpect pour ſa mémoire, exiſte encore; & on lit au-deſſus de la porte, une inſcription ſur marbre, qui commence par ce vers:

Has olim exiguas coluit Boccacius ædes.

Livourne eſt l'ouvrage des Médicis, qui, devenus maîtres de Florence, échangèrent avec les Génois cette place, alors peu conſidérable, qui faiſoit partie de leur Domaine. Comme place maritime, elle n'eſt pas moins admirable aujourd'hui que Florence. Dans un autre genre, les Médicis y ont déployé la même magnificence. C'eſt le premier port franc qui ait été ouvert ſur la mer Méditerranée. Toutes les Nations, les Mahométans mêmes, y ont

un libre accès, & s'y peuvent établir, ſans diſtinction de Secte & de Religion. Ces Nations reparties en cinq Corps, forment comme autant de Républiques iſolées: ſçavoir, les Anglois, les Italiens, les Juifs, les Grecs & les François. LIVOURNE.

L'Empereur, Grand-Duc de Toſcane, venoit de les conſulter ſur les cauſes de la décadence du commerce de Livourne, & ſur les moyens de le rétabilr dans ſa première vigueur. J'ai vu les Mémoires dans leſquels, en réponſe à cette conſultation, chacune des cinq Nations expoſoit ſes vûes, relativement à ſon intérêt particulier. Les cauſes du mal & les remédes y étoient développés avec une énergie, une netteté, une liberté rares dans les compoſitions de ce genre.

Les Anglois ont, ſur le revers du port, un grand Cimetière; les Juifs ont dans la Ville une très-belle Synagogue, & les Grecs une Egliſe de leur rit. Ces derniers preſque tous Tailleurs ou Marchands d'habits pour le Levant & pour les Matelots de la mer Méditerranée, ſont la Na-

LIVOURNE. tion la moins riche des cinq. Les Juifs ſont les plus opulens: ce que je n'aurois pas auguré de l'habillement & de tout l'extérieur du Syndic de cette Nation, que je vis par haſard chez le Conſul de France, auquel il venoit communiquer le Mémoire de ſa Nation pour l'Empereur.

Le port de Livourne, embelli d'une très-belle ſtatue pédeſtre du Grand-Duc Ferdinand I. qui l'a bâti pour la plus grande partie, étoit rempli de vaiſſeaux du Nord, & principalement d'Anglois. A la gauche de ce port, eſt un Lazaret exactement iſolé, & fermé de grands foſſés d'eau vive.

La curioſité m'y expoſa à un accident qui pouvoit être très-funeſte. La communication continuelle de Livourne avec toutes les places du Levant & de l'Afrique, où régne preſque toujours la peſte, y jette ſouvent des bâtimens attaqués ou violemment ſuſpects de contagion. Sur le ſoupçon, on en confine les équipages dans le premier Lazaret, dont les habitans vous ſaluent en ſe reculant & en vous faiſant ſigne de ne

les pas approcher. Le second est pour ceux qui sont attaqués, pour ceux qui portent des symptômes, ou en qui ils se manifestent dans le cours de la quarantaine : ensorte que ce second Lazaret est un véritable hôpital de pestiférés. LIVOURNE.

Je l'ignorois, lorsque seul, & sans avoir pris d'instruction, je m'y présentai, à travers un labyrinthe de fossés & de fortifications. Je pénétrai sans obstacle dans la première cour, dont le guichet toujours exactement gardé, ne l'étoit pas alors. Arrivé au guichet de la seconde cour, j'y trouvai une sentinelle qui me cria de m'éloigner, & qui me voyant approcher, se mit à sauter & à gambader comme un fol, ou comme un homme que l'on chatouilleroit. Je lui offris la bonne manche, il gambadoit encore plus fort ; enfin le croyant vraiment fol, & n'espérant plus l'amener à la raison, je me retirai, & racontai ma déconvenue à un grand souper que l'on nous donnoit ce jour-là dans une des premières Maisons de Livourne. Tout le monde en frémit, & l'on m'apprit que si, voulant

LIVOURNE. forcer le passage, mes habits eussent seulement touché le guichet, ou bien ceux de la sentinelle, je me trouvois condamné, *ipso facto*, à passer dans une des loges de la dernière enceinte, & à y faire quarantaine au milieu des pestiférés atteints & convaincus, dont elle est le réceptacle; que si, échappant à la sentinelle qui m'auroit sauté au collet, j'avois pris le parti d'évader par la fuite, il étoit de sa consigne de tirer sur moi, en m'atteignant où il auroit pu. Ceci soit dit pour l'instruction des Voyageurs que la curiosité portera dans ces dangereux asyles.

Pour donner de justes idées de l'état actuel du commerce de Livourne, il faudroit extraire ici les Mémoires pour l'Empereur dont j'ai parlé ci-dessus, & dont nous nous sommes procuré des copies. Mais un extrait ne feroit qu'exciter, pour les originaux, la curiosité des Négocians qu'intéressent les connoissances de ce genre.

Nous frétâmes à Livourne une barque pour Gênes. Il étoit expressément stipulé avec le Patron, que

la barque ne ſeroit que pour nous & notre équipage. Mais les Voiturins d'eau ſont auſſi fidèles aux ſtipulations, que les Voiturins de terre. Le nôtre ayant ramaſſé tout ce qu'il put trouver en marchandiſes, nous donna pour compagnie, des Charpentiers de la Marine de Toulon, avec leur Chef, des Matelots bas Bretons qui revenoient d'Angleterre par Veniſe, un Jacobin Eſpagnol qui retournoit chez lui, avec une compagne de voyage que le bon Père avoit priſe à Civita-Vecchia. LIVOURNE.

PORTO-FINO.

Nous partîmes de Livourne la veille de Noël, & gagnâmes Porto-Fino, par un très-gros temps contre lequel il fallut relever le courage de nos Mariniers & du Patron lui-même, qui commençoient à lamenter & à compter plus sur leurs chapelets, que sur leurs avirons.

Nous devions le lendemain continuer notre route ; mais le Patron en avoit autrement ordonné. Il étoit de Porto-Fino même, ainsi que presque tout son équipage ; & *il lui tournoit plus à compte* de passer les fêtes de Noël chez lui, que dans le port de Gênes, où l'on vit à moins bon marché. Nous l'obligeâmes cependant de mettre à la voile ; mais présentant toujours le flanc au flot & au vent, il manœuvra de manière qu'il fallut rentrer dans le port, pour éviter, disoit-il, le tort & le ridicule que nous nous donnerions, si nous mettant en mer le jour de Noël, nous venions à périr à cause du bon Jour.

Le Jacobin qui, de Civita-Vecchia, rouloit depuis ſix ſemaines en route, & qui n'étoit pas à quelques jours près, fut d'autant plus charmé du retour au port, qu'il avoit une diſcuſſion d'intérêt à terminer avec le Curé de Porto-Fino. Avant que de dire ſes trois Meſſes dans la nuit précédente, il avoit démandé au Curé s'il avoit quelques *intentions* à lui donner : dans la bouche des Sacriſtains Italiens, ce mot ſignifie demander une Meſſe avec deſſein de la payer. Le Curé en avoit demandé deux ; mais au lieu de la rétribution que le Pere attendoit, il lui avoit dit que beaucoup de Pauvres mouroient dans ſa Paroiſſe, ſans avoir le moyen de faire dire des Meſſes, & que les deux ſiennes s'appliqueroient à ces Ames délaiſſées. L'Eſpagnol avoit peu goûté cet arrangement : il rentra au port, réſolu de ſe faire raiſon. Il étoit bel homme, nerveux, violent & toujours armé d'une énorme canne qui ſuivoit tous les mouvemens de ſes geſtes. Il s'étoit déja fait pluſieurs affaires depuis Civita-Vecchia. Entr'autres, il

PORTO-FINO.

PORTO-FINO.

avoit pris à la gorge le Gouverneur d'une petite place, qui ne se comportoit pas avec lui à son gré, & qui, par respect pour la robe de Saint Dominique, n'avoit pu se venger de lui, qu'en le condamnant à faire quarantaine, comme venant de pays suspect. Il étoit d'autant moins pressé d'arriver en Espagne, qu'en étant parti sans obédience, pour aller inutilement solliciter à Rome son changement d'habit, il comptoit, à son retour, sur six mois au moins de prison au pain & à l'eau.

En revenant le soir de parcourir les hauteurs qui dominent Porto-Fino, nous le trouvâmes sur le port, le chapeau enfoncé, brandissant sa canne, & annonçant, par sa physionomie & par sa contenance, qu'il méditoit quelque grand projet. Nous lui demandâmes où il en étoit avec le Curé: *Adesso, adesso*, répondit-il, en courant à grands pas vers l'Eglise.

Le Curé y étoit à confesser. Il l'appella du doigt, en lui disant à l'Italienne: *Una, una.* Le Curé ne répondant point, il approcha du confessional,

PORTO-FINO.

fessional, d'où le Curé sortit, en lui proposant de passer à la Sacristie. A peine y furent-ils, que fermant la porte au verrouil, & frappant de sa canne sur la table, il répéta sa demande d'un ton & en termes si énergiques, que le Curé tremblant vuida sa poche, & lui donna toute la monnoie qui s'y trouvoit.

Il revint triomphant à l'auberge cette monnoie à la main, nous raconta avec le feu de l'action, tout ce qui s'étoit passé, & tint table une partie de la nuit, pour nos Domestiques, pour sa Compagne de voyage, & pour un Pélerin Piémontois qui alloit à Rome chercher l'absolution de libertés qu'il avoit prises avec une cousine germaine. Le Jacobin dut à son habit l'aveu que lui fit le Pélerin sur l'objet de son voyage, & pour récompenser sa confiance, il l'endoctrina sur les tournures à prendre, pour avoir son absolution au meilleur compte possible.

Porto-Fino est à l'abri d'un énorme rocher qui forme un promontoire battu de toutes parts en ruine, par les flots qu'il coupe & qu'il

PORTO-FINO.

resserre. Il a un mille de hauteur perpendiculaire au-dessus du niveau de la mer. Ayant gravi ce promontoire, nous en parcourûmes toute la cîme, sur laquelle on fait le tour du port. De-là, on découvre à droite, la Ville de Gênes & ses deux rivières qui forment comme les deux parties d'un arc dont elle occupe le centre; à gauche, un pareil arc terminé par la pointe du golfe de la Spécie. Toute la masse de ce Cap est un *Pouding* continu *, formé de pierres dures d'inégal volume, liées par un ciment naturel qui a pris la dureté de la pierre. Cependant il n'a pu résister à l'effort du temps & des flots. Quelques parties de cette masse, minées par la mer & éboulées à pic, ressemblent à un mur fait de main d'homme; d'autres, excavées au pied, pendent en l'air, & offrent ces voussures si fréquentes dans les Estampes de Callot.

Nous devions remettre définitivement à la mer, le lendemain de Noël; mais le Patron plus fidèle à

* *Vid. sup.* l'article de MOLA.

ſes arrangemens, que touché de notre impatience, vint nous annoncer que le vent étoit contraire, que la mer n'étoit pas tenable, & qu'il ne partiroit point. Comptant ſur une pareille ſcène pour le lendemain, je lui demandai ſes commiſſions pour Gênes, & je me mis en route pour cette Ville, par l'unique voiture que l'on put trouver à Porto-Fino, c'eſt-à-dire, à pied, avec mon Domeſtique portant une couple de chemiſes au pommeau de ſon couteau de chaſſe. Cette traite étoit de ſix grandes lieues ; mais du haut du Cap, Gênes m'avoit paru ſi peu éloignée, la mer légèrement agitée offroit un point de vûe ſi animé, le ciel étoit ſi beau, l'air ſi pur & ſi tempéré, toute la côte tellement embellie de tous les charmes du Printems, que je tentai l'aventure, & la mis à fin avec un plaiſir dont le ſentiment étoit augmenté par la joie de me voir échappé de la priſon de Porto-Fino. PORTO-FINO.

Il fallut gravir de nouveau le Cap, parcourir le plateau très-étendu par lequel il ſe joint à la côte, le deſ-

PORTO-FINO.

cendre enſuite, & tout cela par des chemins qui ne ſont connus que des chévres. Ces chemins ſont tels, qu'en quelques endroits la voie n'ayant entre des roches parallèles que la largeur de mon ſoulier, je ne pouvois avancer pendant pluſieurs pas, qu'en coulant en avant le pied qui s'étoit trouvé le premier engagé, & que l'autre ſuivoit.

De-là, j'eus, à vûe d'oiſeau, le coup d'œil d'une vallée charmante, qui occupe une anſe couverte au Sud-Oueſt par le prolongement du Cap. Un Village, nommé *Sainte-Marie*, occupe le centre de cette anſe, dans laquelle ſont répandues des habitations dont la diverſité ſemble ménagée pour le plaiſir du coup d'œil.

Tout le plein-pied eſt formé par un chemin à mi-côte qui doit ſon rétabliſſement à M. le Maréchal de Richelieu, dans ſon expédition de Gênes. Le terrein de la côte, dans laquelle il eſt coupé en grande partie, s'étant éboulé depuis en pluſieurs endroits, l'a rendu impraticable pour tous autres Voyageurs que les gens de pied.

Ce chemin eſt une continuité de Bourgs, de Villages, de campagnes auſſi joliment bâties qu'agréablement ſituées. Dans la traverſe des Villages & à la proximité de ces maiſons, il eſt pavé de briques de diverſes couleurs, poſées de champ, en point de Hongrie. Les orangers dont cette côte eſt couverte, étoient chargés de fruits & de fleurs : le jaſmin, le thim, le myrthe, toutes les herbes & plantes aromatiques dont ſont couverts les endroits qui ſe refuſent à la culture, étoient en pleine fleur, ainſi que les pois dont étoient plantés de petits cantons de meilleure terre. Les Oiſeaux célébroient à l'envi le Printems ; mais, comme dans les lieux enchantés qui embelliſſent les Romans, il n'y avoit point là d'auberge. A peine y pus-je trouver du vin & d'aſſez mauvais pain ; & j'arrivai à Gênes plus laſſé que raſſaſié. PORTO-FINO.

Mon Compagnon de voyage ne m'y joignit que le lendemain au ſoir. Le Patron voyant que j'étois ſérieuſement parti, avoit mis à la mer ſur le midi ; & ayant difficilement dou-

PORTO-FINO. blé le Cap, à force de mauvaise manœuvre, il s'étoit acculé dans la première rade, en donnant à entendre aux Passagers, qu'il partiroit à la première apparence de calme, mais bien résolu de passer la nuit & le plus de temps même qu'il lui seroit possible, dans un lieu de sa connoissance, où les vivres étoient à meilleur marché qu'à Gênes. Ainsi mon Compagnon ne gagna à cet arrangement, qu'une très-mauvaise nuit qu'il passa dans la barque dont le flot se jouoit à son gré, & au bruit très-aigre, semblable à celui de grosses chaînes, produit par le roulement de pierres de toutes grosseurs, détachées du Cap, qui successivement, poussées à bord & abandonnées par la vague, forment sur elles-mêmes un flux & reflux perpétuel. Cependant le Patron & son équipage dormoient tranquillement à terre.

Arrivant à Gênes à pied, je fus accueilli à l'auberge en piéton. En vain demandai-je un appartement pour deux: je ne pus obtenir qu'une petite chambre & un mauvais lit, dans lequel la fatigue de la route

me procura une très-bonne nuit. Les complimens que me firent faire le lendemain les personnes pour qui j'avois des recommandations, me procurèrent des excuses de la part de l'Aubergiste, & m'assurèrent ses bonnes graces.

PORTO-FINO.

GENES.

UN des plus ſolides Hiſtoriens modernes voit, dans les Croiſades, la formation des Puiſſances maritimes, dont Veniſe, Gênes & Piſe furent les premières, & l'établiſſement en Europe du commerce maritime qui juſqu'alors avoit été entre les mains des Grecs & des Arabes. Les conquêtes, la jalouſie des Républiques conquérantes, & les guerres que cette jalouſie excita entre elles, rempliſſent le tableau de cette première époque.

Gênes y brille au premier rang. On compte parmi ſes conquêtes & ſes établiſſemens, moitié guerre & moitié marchandiſe, les Iſles de Majorque, Minorque, Candie, Sardaigne, Corſe, Négrepont, Malte, Leſbos, Scio, la Ville de Smyrne dans l'Aſie mineure, celle de Théodoſie, & pluſieurs Places importantes de la mer Noire, enfin les fauxbourgs même de Conſtantinople.

Affoiblie par ſes conquêtes, par

ſes établiſſemens, par ſes poſſeſſions, & hors d'état de défendre ſon propre territoire, la République de Gênes ſe donna, un ſiécle après, au Roi de France Charles VI. Elle reprit ſa liberté dans la révolution qui termina le regne de ce Prince. Mais hors d'état de ſubſiſter par ſes propres forces, elle ſe jetta entre les bras de Louis XI, qui, ne croyant pas les poſſeſſions lointaines convenables à la France, rejetta ſes offres qu'acceptèrent Louis XII. & François I. GENES.

André Doria étant paſſé du ſervice de France à celui de l'Empereur Charles V, ſtipula avec ce Prince la liberté de ſa patrie, & donna à ſes Concitoyens des Loix qui, en établiſſant cette liberté, l'ont maintenue juſqu'à préſent & contre les atteintes intérieures du dedans, & contre les attaques du dehors : tant a de pouvoir dans un Etat, une *tête forte* & qui veut le bien !

Gênes eſt remplie de monumens de reconnoiſſance envers ce grand Citoyen. On voit ſa ſtatue en marbre, avec le titre de *Reſtitutor liber-*

GENES. tais, à la porte du Palais, dans la salle du Grand-Conseil & à la Banque de Saint George. Le jardin du Palais Doria est orné d'une fontaine, au milieu de laquelle est sa statue colossale, avec les attributs de Neptune. Enfin, l'Eglise de Saint Matthieu, bâtie par ses ancêtres, & réparée par ses soins, possède son tombeau, dont les ornemens & l'inscription annoncent, avec une noble & majestueuse simplicité, le *Restaurateur de la Patrie.*

Toute l'Europe a vu avec admiration, ce qu'en 1746 le Peuple de Gênes osa pour le recouvrement de sa liberté, contre un Ennemi maître de la Ville & de toutes les forces de la République. Cette révolution, qui prouve ce que peut encore aujourd'hui l'amour de la Patrie, est écrite avec toute la force digne du sujet, dans l'Histoire de la dernière guerre d'Italie, donnée en Latin par M. Bonamici, Officier au service de Naples. J'ai recueilli sur ce grand événement, quelques anecdotes échappées à la connoissance de l'Historien.

GENES.

La révolution ſe ſoutenoit depuis cinq mois, mais l'argent manquoit; & pour en procurer, le Petit-Conſeil alloit établir de nouveaux impôts. Le jour qu'il devoit s'aſſembler pour en concerter l'Edit, M. Grillo, Citoyen auſſi diſtingué par ſa naiſſance que par ſes richeſſes, mais en qui quelques traits, hors de l'ordre commun, annonçoient un homme très-ſingulier, parut dans l'antichambre du Conſeil, joncha cette piéce d'un nombre conſidérable de morceaux de corde d'un pied & demi de longueur, & ſe retira. Chaque Conſeiller demandoit en entrant d'où venoient ces cordes; & ſur la réponſe que c'étoit de M. Grillo, il hauſſoit les épaules, & continuoit ſon chemin. La délibération entamée, parut auſſi-tôt M. Grillo. On s'empreſſa de lui demander ce que ſignifioient ces cordes; & il répondit que, depuis la priſe d'armes, pour défendre la République, tout le Peuple ayant abandonné le travail dont il vivoit auparavant, il étoit de la juſtice & de l'humanité de diſtribuer à ce Peuple les cordes répandues le matin

GENES. dans l'antichambre, & avec leſquelles il pourroit ſe pendre ; & non d'établir de nouveaux droits qui le porteroient au déſeſpoir, ſans rien rapporter à l'Etat. *Mais il faut de l'argent*, lui répliqua-t-on, *& où le chercher?* Où il eſt, répondit-il ; & ſortant du Palais, il rentra ſuivi de Crocheteurs qui, chargés d'une ſomme de cinq cens mille livres en or & en argent, la verſerent au milieu de la ſalle. Que chacun de vous s'impoſe une pareille contribution, ajouta M. Grillo, en ſe retirant ; & l'argent que vous cherchez, ſera trouvé. Cet exemple fut ſuivi : on perdit l'impôt de vûe, la Nobleſſe contribua volontairement à proportion de ſes facultés, & Gênes fut ſauvée. J'appris depuis avec chagrin que cette Nobleſſe avoit abandonné les vûes patriotiques de M. Grillo, & qu'elle travailloit à reprendre ſur le Peuple, par la continuation d'impôts extraordinaires, ce qu'elle avoit alors ſacrifié à ſa propre conſervation.

Elle n'avoit pas ouvertement pris part à la révolution, de laquelle mê-

me elle eut à craindre pendant quelque temps, le Peuple en armes voulant la forcer à ſe déclarer, ou à quitter le Gouvernement : ce qui occaſionna une ſcène du plus haut tragique, & qui eſt très-bien décrite par M. Bonamici. Si le Sénat, le Conſeil & la Nobleſſe n'agiſſoient pas en Corps & à découvert, ils travailloient ſourdement ; ils ſe mêloient en détail parmi le Peuple, qui, pour ne les point compromettre, ſe les indiquoit ſous le nom de *Charbonniers*, leur rendant pourtant tout reſpect & toute ſorte de déférence. GENES.

Mais le Peuple fourniſſoit les plus hardis champions, & parmi eux ſe ſignala un certain l'Epinglette, ſimple Cordonnier, qui juſqu'alors n'avoit été connu que par ſes plaiſanteries & par ſes bons mots. Il ſe diſtingua d'abord par les coups de main les plus hardis. On vit bientôt, ſoit à l'attaque, ſoit à la défenſe de différens poſtes que le haſard lui commit, qu'il n'étoit pas moins bon pour le conſeil, que pour la main. C'étoit, parmi le Peuple, à qui com-

GENES. battroit ſous ſes ordres. Il fut tué aſſez inopinément, vers la fin du ſiége de Gênes, à la tête d'un Corps de deux mille hommes, dans une expédition peu meurtrière. Il étoit un de ceux qui s'étoient le plus élevés contre la Nobleſſe. On ne put me dire ce que le Sénat avoit fait pour ſa veuve & pour ſes enfans.

Les François, quoique en petit nombre, aidèrent beaucoup à ſoutenir la révolution. M. de Roquefeuil, Colonel d'un de leurs Régimens, chargé de la défenſe du poſte très-important de la *Madona della Croce*, apprit par ſes eſpions que dans la nuit les ennemis le devoient venir attaquer en force. Ne ſe jugeant pas en état de les ſoutenir, il vint à Gênes, courut à la place, & montant ſur une eſtrade, d'où deſcendoit un Prédicateur, il prêcha à ſon tour le Peuple aſſemblé. » La *Mado-* » *ne*, lui dit-il, vient de m'apparoî- » tre cette nuit; elle m'a averti que » j'allois avoir ſur les bras toutes les » forces des ennemis : mais elle a » ajouté, que les François n'étoient » pas aſſez dévots envers elle, pour

» qu'elle leur accordât la gloire de » défendre & de ſauver ſes Autels. » C'eſt aux Génois, m'a-t-elle dit, » c'eſt à mes chers Génois, que cet » honneur eſt réſervé. Ainſi, Meſ- » ſieurs, ajouta l'Orateur, voyez ſi » vous voulez ou le partager, ou » le laiſſer tout entier aux Fran- » çois. « La harangue fit ſon effet : trois ou quatre mille hommes s'armèrent, & s'étant jettés à la débandade ſur les ennemis, qui ne les croyoient pas trouver-là, ils en firent un grand carnage, les mirent en fuite, & ſauvèrent la *Madone* & les François. GENES.

Je me trouvai par haſard au Sénat, où ſe faiſoit l'*Extrait* de nouveaux Membres d'un des Colléges qui forment le Conſeil intime de l'Etat. Toutes les ſalles du Palais étoient remplies de gens de tous états, que cette cérémonie paroiſſoit intéreſſer vivement ; & j'appris que cet *Extrait* étoit préciſément le tirage de la Loterie qui vient de paſſer en France, ſous le nom de *Loterie de l'Ecole Royale Militaire*. Les Génois, grands calculateurs, ont imaginé cette Lo-

GENES. terie que l'Etat a protégée par politique: chaque Citoyen ne s'intéreſſant à l'*Extrait* de tel Sénateur, qu'autant qu'il a mis à la Loterie ſous ſon nom, parce qu'il préſume que ce nom lui ſera plus heureux qu'un autre.

Cet extrait ou tirage ſe fait avec la plus grande ſolemnité. Un Enfant-Trouvé de l'âge de ſix ans, de la plus jolie figure, & richement vêtu, après avoir paſſé entre les mains de tous les Sénateurs qui l'avoient fort careſſé, fut placé debout ſur un tabouret, entre les jambes du Dôge. On préſenta enſuite à Sa Sérénité, une bourſe de velours contenant, dans des bulletins roulés, les noms des Sénateurs déja choiſis dans le Grand-Conſeil. Elle remua cette bourſe, & l'Enfant y ayant mis la main, en tira deux bulletins que lut le premier Sénateur, & qui paſſerent à l'inſtant de bouche en bouche.

Le Palais où ſe fit cette cérémonie, eſt en même temps & le domicile du Dôge, ainſi que de quelques Sénateurs qui lui font la plus exacte compagnie, & le Siége de tous les

Tribunaux & Juriſdictions de Gênes. Sous un extérieur peu avantageux, il renferme pluſieurs piéces de la plus grande magnificence. Telles ſont les ſalles du Grand & du Petit-Conſeils. La dernière eſt ornée de pluſieurs freſques de Solimène, dont le pinceau léger & brillant, loin de repandre dans cette ſalle le ſombre que la peinture porte ordinairement avec elle, ſemble l'égayer & l'éclairer. GENES.

Celle du Grand-Conſeil paroît deſſinée d'après la galerie de Verſailles. La voûte & les murs offrent les batailles & les victoires les plus mémorables des Génois, dans leurs vieilles guerres avec les Vénitiens, les Piſans & les Florentins, peintes par les Franceſchini avec plus d'art que de feu. Les trumeaux des croiſées ouvertes ſur la place, & les trumeaux correſpondans, ont dans des niches, les ſtatues en marbre, de grandeur plus que naturelle, des principaux Bienfaiteurs de la République, dont M. le Maréchal de Richelieu eſt le dernier. Ces ſtatues ne ſont point exécutées comme ſem-

GENES. bloit l'exiger la place qu'elles occupent. Celle du Maréchal de Richelieu, dans le grand habit de l'Ordre du Saint Eſprit, n'offre à l'œil, dans tous les détails de cet habillement, qu'une bourſouflure & un papillotage, ſans aucune proportion avec la tête.

Les monumens de cette eſpèce, répandus dans le Palais de la Banque de Saint Georges, ſont de meilleures mains. A cette Banque, dont l'établiſſement date du commencement du quinziéme ſiécle, ſont affectés les deux tiers des revenus ordinaires de la République. Toutes les affaires de papier & d'argent ſe font, à Gênes, en billets de cette Banque. Elle a huit Directeurs, des fonds & des biens conſidérables qui n'ont rien de commun avec ceux de la République. Son crédit n'a jamais ſouffert d'échec que dans la révolution de 1746; & à la paix, elle fut l'objet commun des premières attentions de la Nobleſſe & du Peuple particulièrement intéreſſé au maintien d'un arrangement qui, mettant le nerf de l'Etat hors des mains du Gouverne-

men, donne à ſon autorité un puiſſant contrepoids. GENES.

C'eſt l'Etat qui vend, à Gênes, le pain, le vin & l'huile. Les Boulangers répandus dans les divers quartiers, tirent tout ce qu'ils vendent, des fours de la République, renfermés dans un ſeul bâtiment qui réunit toutes les commodités néceſſaires pour toutes les manipulations qu'exige une fourniture auſſi conſidérable. Les cantines ou caves de la République, ſont auſſi merveilleuſes dans un autre genre : ce ſont de grandes barques expoſées dans la Darſe pendant tout l'Eté, aux ardeurs du Soleil, doublées par la réflexion des édifices qui environnent ces prétendues caves. Auſſi le vin & l'huile ſont-ils à Gênes tels qu'on les peut recevoir d'un tel entrepôt.

Quant à la magnificence de ſes bâtimens qui lui ont fait donner le titre de *Superbe*, tout Gênes eſt dans la *Strada-Nuova* remplie de Palais vraiment ſuperbes, elevés preſque tous ſur les deſſeins du Galéazzi de Pérouſe. Parmi ces Palais, les Jéſuites ont une maiſon qui leur céde

GENES. d'autant moins en magnificence, que toute sa décoration intérieure, ouverte sur la rue, offre un mélange aussi agréable que bien ordonné, de degrés, de rampes, de péristiles, de balustres, d'orangers & d'arbustes qui semblent raccorder l'Art avec la Nature.

Les Palais de la *Strada-Nuova* ne brillent pas moins par les ameublemens, que par l'Architecture : plusieurs ont de très-précieuses Collections de tableaux. Celui de Brignolé possède une tenture de tapisserie en soie, or & argent, représentant, d'après les Cartons de Jules Romain, les triomphes de Scipion. Le Maître de ce Palais rempliſſoit la place de Dôge, lors de mon passage à Gênes. Pour indiquer cette nouvelle dignité, les portes de son Palais avoient été dépendues; il n'étoit plus fermé que par une poutrelle brute, encastrée, par ses extrémités, à la hauteur de six pieds, dans les deux montans de la grande porte.

Le Palais Doria répond, par la grandeur des détails & de l'ensemble, à celle du fameux André Doria

qui l'a bâti. Les parties le plus communément négligées, ſont encore couvertes de peintures, d'ornemens & de groteſques de la main du Pordenone, du Beccafami & des meilleurs Maîtres d'alors. On y montre la table à laquelle Charles V, François I. & Clément VII. furent ſervis par André Doria. GENES.

Les Egliſes de Gênes offrent encore un grand nombre de morceaux à admirer pour ceux même qui terminent par cette Ville leur voyage d'Italie. L'Egliſe de l'Annonciade, celles de Saint Cyr & de Carignan, toutes trois bâties par quelqu'une des premières familles de Gênes, offrent un riche mélange de productions & d'efforts des trois Arts ſubordonnés au Deſſein. La dernière poſſéde deux ſtatues admirables : l'une nue, eſt un Saint Sébaſtien ; l'autre vêtue, eſt un Evêque en chappe, de la main du fameux Puget. On voit auſſi dans un Hôpital & à Notre-Dame des Vignes, deux morceaux non moins eſtimables du dernier *.

* Ce grand Maître François, dominé par

GENES. Les édifices sacrés sont à Gênes, ainsi qu'à Naples, remplis d'inscriptions funéraires, aussi simples en général, que celles de Naples sont emphatiques. On y trouve jointes communément quelques maximes de morale & de conduite à l'usage du *Viator*, qui a cédé à l'invitation que lui font la plûpart de ces inscriptions, de s'arrêter pour les lire. J'ai lu celle-ci écrite en caractères de la plus grande proportion, sur la frise du magnifique tombeau d'un Spinola :

QUOD PER TE FACERE POTES,
ALTERI NE COMMISERIS.

Cette leçon seroit par tout ailleurs mieux placée qu'à Gênes, où

---

son talent, concentroit toute son ambition dans la perfection de son Art. Comme il ne sçavoit point mendier ni de Prôneurs, ni de Patrons, il fut, ainsi que le célèbre le Gros, à peine connu dans sa patrie, & n'y fut employé qu'à décorer des pouppes de galères & des vaisseaux Marchands. Le Milon qu'il osa hasarder, morceau auquel l'Empereur Auguste eût assigné une des premières places dans la galerie Palatine, n'a trouvé de place à Versailles, que dans les jardins.

une clairvoyance intéreſſée ſur ſes affaires tient au caractère des habitans. Un des Empereurs Romains les plus diſtingués, nommé Pertinax, né au Vada dans l'Etat de Gênes, n'avoit pas lui-même beſoin de cette leçon, ſi Jules Capitolin a tracé fidellement ſon caractère dans ſa vie, qui fait partie de l'Hiſtoire Auguſte *. GENES.

On voit, dans quelques places publiques, des inſcriptions d'un autre genre: inſcriptions conſacrées à la poſtérité, contre la mémoire de gens qui ont deſſervi l'Etat, & dont les noms ſe ſont conſervés à Gênes dans les premières places de la République. J'eus quelque peine à accorder la perpétuité des monumens de cette eſpèce, avec la maxime d'humanité: *Gratiæ ampliandæ, odia reſtringenda*, qui devroit être gravée dans le cœur de tous les hommes.

Toutes les études & toutes les

* *Tam parcus & adeò lucri cupidus fuit, ut apud Vada Sabatia, mercaturas exercuerit per homines ſuos, nec aliter quàm privatus ſolebat, &c.* Vid. ſupr. & infr.

GENES. connoiſſances de Gênes ſont concentrées dans le Collége des Jéſuites : la deſtination naturelle de tous les Génois au commerce, les diſpenſe d'études & de connoiſſances étrangères à cet objet *.

Un des priviléges qui ſe liſent à la tête du Décaméron *de' Deſputati*, de l'édition de 1587, nous apprend à cet égard un fait fort ſingulier, que voici. En 1573, la République avoit mis en parti ou en ferme, pour trente années, tous les Livres à imprimer dans la Ville & dans l'étendue de l'Etat de Gênes. Un certain Racatagliata, Notaire, étoit l'Adjudicataire ou du moins le prête-nom de l'Adjudicataire de cette ferme. En cette qualité, il ſtipula avec l'Editeur du nouveau Décaméron, qu'il ne le feroit point imprimer à Gênes, & qu'il n'y pourroit être imprimé que pour le compte de l'Editeur. C'étoit penſer bien peu noblement des Lettres, que de n'y voir qu'un pur objet de finance.

* *Pueri longis rationibus aſſem*
Diſcunt in partes centùm diducere.

On

On m'a cependant assuré que l'Histoire Naturelle y étoit connue & cultivée dès le dernier siécle, comme objet de curiosité autant que de commerce. C'est ce que confirme le témoignage d'Adisson qui, en 1688, vit à Gênes une Collection de coquilles chez M. Miconi, & qui parle de cette Collection comme de la plus complette qui fût alors en Europe. Il ne faut pas oublier le très-fameux vase d'émeraude, qui, en le supposant incontestable, seroit le morceau le plus capital d'Histoire Naturelle que possédât l'Univers. GENES.

Un Prêtre Génois a fait un gros Livre, pour démontrer que ce vase est le plat même dont Jesus-Christ se servit en instituant la Sainte Eucharistie. Ses preuves se réduisent à ce raisonnement : *En instituant l'Eucharistie, Notre-Seigneur a dû se servir du vase le plus précieux qui fût dans l'Univers. Or notre vase est le plus précieux qui soit & qui ait jamais été dans l'Univers ;* Ergò-Gluc.

Au reste, un habile Observateur qui a considéré ce vase de fort près, m'a assuré qu'il n'est que de verre,

GENES. & que la substance en est très-reconnoissable aux bulles d'air qu'elle contient.

Suivant les premières Loix données par André Doria, le Gouvernement de Gênes étoit entre les mains de l'ancienne Noblesse, à l'exclusion de la nouvelle ; mais, par un Réglement entre ces deux Corps, de l'année 1576, le mur de division fut rompu, & ils sont appellés l'un & l'autre en commun aux premières Places de l'Etat. Cependant toujours distingués en *Portico-Vecchio* & *Portico-Nuovo*, ils ont encore & un lieu d'assemblée & des intérêts séparés. Le *Portico-Vecchio*, où s'assemble l'ancienne Noblesse, est un lieu découvert, donnant sur la grande rue, vers l'Eglise de S. Cyr. Il y a toujours là quelques vieux fauteuils de velours cramoisi, où les anciens Nobles ont seuls le droit de s'asseoir. Un nouveau Noble, passant vers ce lieu, fait un très-profond salut à ceux qui y sont assemblés, & qui le lui rendent fort légèrement. Souvent même ils l'appellent du doigt : alors il s'appro-

che, & entend avec reſpect ce qu'on lui veut dire. La nouvelle Nobleſſe n'a d'autre lieu d'aſſemblée, que les banquettes de marbre qui environnent la grande loge de *Banchi*, où ils n'ont rien de l'appareil & des diſtinctions du *Portico-Vecchio*. GENES.

La Nobleſſe, ſoit nouvelle, ſoit ancienne, s'eſt garantie du préjugé qui a décidé le commerce incompatible avec la Nobleſſe : elle a toujours eû part, & l'a encore, dans les affaires de Banque & de commerce. Or ces affaires ſont à Gênes auſſi conſidérables, que lucratives & bien menées. Les manufactures y ont beaucoup ſouffert de la dernière révolution ; mais elles y ſeront inceſſamment ſur le même pied où elles étoient auparavant. Livourne étoit l'entrepôt de toute l'Italie pour les tabacs de Hollande & d'Eſpagne. Les Fermiers de l'Empereur ayant mal-adroitement voulu mettre des entraves à ce commerce, il eſt paſſé à Gênes, dont j'oubliois de dire que le port eſt auſſi devenu port franc. L'Angleterre ayant avec Gênes plus de relation que la France, pour ſa

GÊNES. fourniture d'oranges, de limons, de fruits secs & confits, elle tire parti de cette relation, pour verser à Gênes ses bleds & les produits de ses manufactures.

Le sang de Gênes est beau dans l'un & dans l'autre sexe, qui s'habillent à la Françoise, autant que le comportent les Loix somptuaires, qui ne permettent aux hommes que l'habit noir avec le petit manteau de taffetas, & la chaise à porteur grossièrement vernissée en noir. Ces Loix interdisent aux femmes les perles, les diamans & les dentelles, les réduisant pour la voiture, à celle des hommes, & pour toute lumière dans la nuit, à celle d'un mauvais fallot emmanché dans l'un des bâtons du premier Porteur. Les Fiancées ou *Spose* sont seules dispensées de la rigueur de ces Loix, dans les six semaines qui précédent & suivent le mariage. On les rencontre alors dans des chaises dorées & toutes en glaces, précédées & suivies de flambeaux de cire blanche, & chargées de robes magnifiques, de dentelles & de pierreries. Il en est à leur égard,

GENES.

dans ce court espace, comme dans la plûpart des pays Catholiques, à l'égard des jeunes personnes qui vont prendre le voile de Religion & que l'on conduit au *Moutier*, parées de tous les atours de leur famille.

On doit sans doute aux guerres fréquentes, à la rivalité & à la jalousie de commerce qui régna de tout temps entre les Toscans & les Génois, leur portrait aussi peu flatté que fortement tracé, qui termine le trente-troisiéme Chant de l'Enfer du Dante :

Ahi Genovesi, uomini diversi
D'ogni costume e pien d'ogni magagna!
Perche non siete voi del mondo spersi?
Che col peggiore spirto di Romagna
Trovai un tal di voi, che per su' opra,
In anima in Cocyto già si bagna,
Ed in corpo par ancor vivo disopra.

Par une suite de la même rancune nationale, le Landini, dans son Commentaire sur ce morceau, s'écrie naïvement : *Bonne exclamation, & bien placée pour plusieurs raisons ! Pour ne point sortir de mon caractère, en me jettant dans les invectives, je n'en don-*

GENES. *nerai point le détail quant à présent ; mais à qui ces raisons ne sont-elles pas connues* * ?

* *Degna e ben collocata esclamazione per molti rispetti ! I quali, per non usar invettiva, contrà mia consuetudine, al presente non pongo ; mà sono noti quasi à tutti ?*

En remontant à des temps plus éloignés, on entendra Virgile, en bon Lombard, puiser dans ce préjugé les reproches de Camille à un Brave, *Haud Ligurum extremus, dùm fallere fata sinebant.*

Vane Ligur, (lui dit-elle), *frustràque animis elate superbis,*
Nequicquam patrias tentasti lubricus artes.
Æneïd. L. 11.

Les esprits justes sçavent apprécier ces imputations nationales.

DÉPART DE GENES

Pour retourner en France.

UNE Felouque frêtée à Gênes, nous ramena en France, avec nos Charpentiers de Toulon & nos bas Bretons qui nous avoient fait compagnie depuis Livourne.

Les Matelots Génois que nous eûmes occaſion de connoître dans ces deux voyages, c'eſt-à-dire, les habitans des deux rivières de Gênes, tous Mariniers ou Pêcheurs, furent long-temps, d'inclination & par intérêt, aux ordres de la France. Ils préférent aujourd'hui le ſervice d'Eſpagne. Ils ne s'engagent que pour une année, veulent être bien payés, ſont robuſtes, très-durs au travail, ſobres, & ont beſoin d'être ſoutenus dans le danger.

Pour s'aſſurer mutuellement l'indépendance, eux & les Provençaux échangent leurs pêcheries. Dans le temps que nous tînmes ces parages, ils étoient remplis de Provençaux

qui se répandent jusques dans les mers de Sicile, abandonnant aux Génois, Martigues & les Côtes de Provence.

Notre retour ne fut pas sans danger. Deux frégates Angloises étoient en croisière dans le port de Villefranche. Notre Patron s'en étant assuré à San-Remo, nous en fit part. Ayant tenu conseil, nous résolûmes d'abandonner la felouque, où il ne resta qu'un Domestique, & d'aller à pied à Nice, en suivant le chemin de la Côte. L'expérience que j'avois acquise dans la route de Porto-Fino à Gênes, m'aida à soutenir le courage de notre Troupe; & même m'en valut le commandement. Le Ciel, la Terre & la Mer nous offroient tous les charmes du Printems; mais nous avions à parcourir des montagnes énormes, aussi pénibles à la descente qu'à l'escalade. Nous fîmes à la Bordiguerre, un déjeûné dont le mémoire, sur lequel on vouloit nous rançonner, quoique d'avance nous eussions fait le *patto*, fut réglé par le Commandant de Vintimille. Nous dînâmes à la Turbie, avec un Offi-

cier Suiſſe commandant là quelques Invalides. Ce poſte conſiſte en une affreuſe maiſon qui ſert d'auberge & de corps-de garde, & dans les reſtes d'une tour que Céſar, paſſant des Gaules en Italie, fit élever ſur la montagne de la Turbie, pour s'en aſſurer le paſſage. C'eſt cet édifice que Virgile avoit en vûe dans le ſixiéme Livre de l'Enéïde *.

Du ſommet de la Turbie, on voit à vûe d'oiſeau, & dans une profondeur étonnante, Monaco, bâti cependant ſur un roc très-élevé au-deſſus du niveau de la mer.

A la hauteur de Vintimille, nous découvrîmes en mer une groſſe tartane. A ſon paſſage, une des frégates Angloiſes appareilla, ſortit du port, lui donna la chaſſe, & tira pluſieurs coups de canon, que lui rendit la tartane, qui enfin échappa. Nous vîmes toute cette manoeuvre, comme on voit, du Paradis, les combats de l'Opéra. Mais nous apperçûmes avec plus de plaiſir, notre

* *Aggeribus ſocer Alpinis atque arce Monaci*
Deſcendens.

Patron qui avoit saisi l'instant de la sortie de la frégate, passer impunément la bouche du port, & gagner, à force de rames, celui de Nice.

Ce dernier est l'ouvrage du Roi de Sardaigne, qui l'a fait ouvrir & creuser sous le canon, ou plutôt sous les débris de la Citadelle de Nice, entièrement ruinée par M. de Berwick, dans la guerre de la succession.

Je ne remarquai rien à Nice, qu'une inscription en marbre blanc, placée sur la porte de la tour de l'Horloge. Il y est parlé en fort beau Latin, mais en termes peu ménagés, de l'alliance des François avec les Turcs, dans l'expédition que, sous François I, ils firent en commun contre Nice. Il est étonnant que les François, maîtres pendant plusieurs années de cette Ville, sous M. de Catinat, sous M. de Maillebois, & en dernier lieu sous M. de Belle-Isle, ayent laissé subsister un pareil monument qu'ils avoient tous les jours sous les yeux, dans la principale place de Nice.

L'ami, dont j'ai cité les Mémoires

à l'article de PLAISANCE, eut, à son passage à Nice, une aventure que je vais copier ici. Elle pourra servir à l'Histoire des Insectes nuisibles.

» En 1745, dans une belle soirée » du mois de Juillet, je me promenois seul, vers la Trinité, dans le » peu d'espace cultivé qui suit le » cours du Paglion. J'apperçus à » mi-côte un figuier à haute tige, » d'où pendoit encore une figue » oubliée par les gens qui avoient » dépouillé l'arbre. Alléché par sa » beauté, je m'élevai sur la pointe » du pied droit, & la cueillis; mais » en retombant sur le talon, je me » sentis percer le cou-de-pied par » deux crochets, dont l'impression » fut pareille à celle de deux petites » limes rouillées qui auroient percé » en déchirant. La douleur excessive m'arracha un cri, & fit voler » en l'air mon soulier, sans que » j'eusse pensé à le déboucler. Regardant ensuite à terre, je vis s'enfuir un insecte de la forme à-peu-près & de la grosseur d'un petit hanneton, mais plus court & plus

» ramaſſé. Il avoit un corſelet d'un
» verd-jaune changeant, & ſa tête
» étoit terminée par deux fortes an-
» tennes, recourbées en-dedans,
» comme celles de l'Eſcarbot. Je
» penſai qu'étant tombé du figuier,
» dans le vuide qu'avoit ouvert, en-
» tre mon pied & le ſoulier, le mou-
» vement que j'avois fait pour at-
» teindre la figue, & s'y trouvant
» comprimé, il m'avoit piqué pour
» défendre ſa vie : je ne me vengeai
» point ſur lui du mal qu'il m'avoit
» fait. Cependant la douleur con-
» tinuoit ; je m'apperçus que mon
» pied enfloit, & m'étant déchauſ-
» ſé, je vis, ſur le travers du cou-
» de-pied, deux ſtigmates parallèles
» qui paroiſſoient avoir trois lignes
» de longueur, à deux lignes de
» diſtance l'une de l'autre. Après
» avoir inutilement eſſayé d'en tirer
» du ſang, je me remis en route vers
» la Ville ; mais la douleur qui s'é-
» toit communiquée à tous les nerfs
» du pied, me permettoit à peine
» de me ſoutenir. M'étant déchauſſé
» de nouveau, j'apperçus un cercle
» noir formé autour des deux ſtig-

» mates, & j'y appliquai le ſeul re-
» méde que j'euſſe à la main, en les
» baſſinant fortement avec de l'uri-
» ne. Enſuite armé du premier écha-
» las que je rencontrai, mon ſoulier
» arrangé de manière qu'il ne por-
» toit point ſur la bleſſure, je re-
» gagnai Nice, & j'entrai chez le
» premier Apothicaire. Au récit de
» mon mal, & ſur la deſcription
» que je lui fis de l'inſecte qui l'avoit
» cauſé, il me dit qu'ils appelloient
» cet inſecte *Taran*, & me gronda
» beaucoup de ne l'avoir pas tué,
» d'après l'axiome: *Morte la bête, mort*
» *le venin.* Il appliqua aux plaies une
» compreſſe d'eau-de-vie camphrée,
» me recommanda de ne point ſou-
» per, & de dormir ſi je le pouvois,
» avec promeſſe de me venir voir
» le lendemain. M'ayant tenu pa-
» role, il fut très-étonné de la bon-
» ne nuit que j'avois paſſée, me dit
» qu'il comptoit que j'aurois au
» moins un fort accès de fiévre, &
» regarda mon bon état comme
» l'effet du topique dont j'avois uſé
» ſur le lieu même. Pendant la nuit,
» le cou-de pied étoit devenu noir,

» & la douleur étoit toujours fort
» vive. De l'eau-de-vie camphrée
» & quelques jours de tranquillité
» achevèrent ma guérison.

» Je laisse aux Naturalistes le soin
» de rechercher quelle pourroit être
» & l'affinité du *Tayan* avec la *Ta-*
» *rentule*, & la ressemblance entre les
» effets de la piqûre de l'un avec
» ceux de la piqûre de l'autre. «

TELLES sont les observations que nous avons recueillies sur l'Italie & sur *les humeurs & façons* des Italiens, pendant huit mois employés *à frotter & limer notre cervelle contre la leur*. Elles rassemblent des objets que nous avons vus ou cru voir; des faits adoptés d'après le témoignage de personnes la plûpart éclairées, & qui n'avoient point intérêt de nous tromper; des conséquences sur la justesse desquelles nous pouvons nous être trompés, & que nous ne prétendons point défendre. Nous nous sommes essentiellement proposés de chercher & d'exposer la vérité, sans prétendre flatter ni désobliger qui que ce soit, & sans avoir

Essais de Montag. L. 1. chap. 25.

étendu nos éloges & nos remarques à tout ce qui en pouvoit être l'objet.

Le caractère des Italiens en général, devroit naturellement trouver place ici, comme le dernier Corollaire de nos Obſervations. On en trouvera les traits principaux, moins en paroles qu'en action, répandus dans les divers Volumes qui compoſent cet Ouvrage: nous laiſſons à la ſagacité du Lecteur, le ſoin de les combiner. Uniquement dans la vûe de prémunir le Public contre les jugemens que ſe permettent des Etrangers ſur une Nation quelconque, nous préſenterons ici divers jugemens portés en différens temps, ſur les Italiens, par des Auteurs du moyen âge & des derniers ſiécles: jugemens que nous n'adoptons, qu'autant qu'ils ſe rapportent à nos Obſervations. Pour qu'on ne nous accuſe pas de les avoir altérés, nous les rapporterons en notes, dans les termes des Auteurs.

Le Pere de l'Hiſtoire de France, Grégoire de Tours, parlant des Italiens menacés de l'irruption des Lombards, avant la chûte de l'Empire

Grec en Italie, traçoit ainſi leur caractère, en manière fort noire : » Tout ce Peuple eſt ſans foi : il ſe » fait un jeu du parjure ; le goût » pour le larcin & pour le meurtre » lui tient lieu de juſtice & d'équité. » Le Prêtre n'a rien à en eſpérer » pour la dixme, le pauvre pour l'au- » mône, l'Etranger pour l'hoſpita- » lité *. «

Ditmar, Hiſtorien du onziéme ſiécle, cité par le Muratori, s'écrioit : » Quels pays que la Romagne & la » Lombardie ! Tout y eſt couvert » d'embuches. L'Etranger y eſt ſans » reſſources de la part des gens du » pays. Tout y eſt vénal, & la mau- » vaiſe foi préſide à tous les mar- » chés. Je ne parle point du poiſon » & des empoiſonneurs **. «

---

* *Eſt omnis Populus infidelis, perjuriis deditus, furtis obnoxius, in homicidiis promptus, à quibus nullus juſtitiæ fructus ullatenùs elicit, non decimæ dantur, non pauper alitur, non tegitur nudus, non peregrinus hoſpitio excipitur.* Hiſt. L. 6. c. 6.

** *Multæ ſunt, proh dolor ! in Romaniâ atque in Longobardiâ inſidiæ. Cunctis huc advenientibus exigua patet caritas. Omne ibi*

Innocent II. vouloit pourvoir d'un Evêché en Italie, un jeune Abbé François: pour l'en détourner, Saint Bernard emploie une raison qui depuis long-temps ne seroit plus de mise. » A qui ne sont pas » connues, dit-il au Pape, l'arrogance & la légèreté des Lombards? » Mais qui les connoît mieux que » vous! Un jeune homme accoutumé à la solitude, & épuisé par le » jeûne, pourra-t-il soutenir le poids » d'une Abbaye, au milieu d'un » peuple barbare, turbulent & orageux *? «

Soit que les richesses & l'abondance eussent, au siécle suivant, apporté un heureux changement dans les mœurs Italiennes, soit que Jacques de Vitry ou les eût mieux vûes, ou les eût considérées d'un

---

venale est, & hoc cum dolo; multique toxicati cibo pereunt. Diss. 23.

* *Insolentia Longobardorum, & inquietudo eorum, cui non est nota? Aut cui magis quàm vobis? Quid putamus esse facturum juvenem, viribus corporis fractum & quieti eremi assuetum, in populo barbaro, tumultuoso, procelloso?* Epist. 155.

œil plus favorable, il peint ainſi les Vénitiens, les Génois, les Piſans de ſon ſiécle : il les devoit d'autant mieux connoître, qu'il avoit vécu avec eux dans l'expédition dont il nous à laiſſé l'Hiſtoire : » La pru-» dence, dit cet Hiſtorien, la gra-» vité, la maturité, l'attention aux » bienſéances, forment le fond du » caractère Italien. Sobres, modé-» rés dans l'uſage du vin, naturelle-» ment Orateurs, réflechis dans leurs » réſolutions, les Italiens en ſont » d'autant plus propres à toutes les » affaires du Gouveruement. L'éco-» nomie & la prévoyance, la haine » de toute domination étrangère, » l'amour de la liberté, leur four-» niſſent la volonté & le pouvoir » de ſe gouverner eux-mêmes & de » ſe donner les Loix qu'ils jugent » leur convenir le mieux. Perſonne » n'eſt plus propre qu'eux à la guerre » de la Terre-Sainte, non-ſeulement » pour combattre, mais encore pour » la Marine, pour les tranſports & » pour les approviſionnemens. La » ſobriété les ſoutient mieux & plus » long-temps qu'aucune autre de

» Nations Occidentales contre le » changement de climat *. «

Ce portrait tracé par un François, modifie beaucoup l'ironie que Jean de Saliſbury mettoit dans la bouche des François à la charge des Italiens : » Les François, dit ce ſatyrique Ecrivain, » diſent des Romagnoles & des Génois, qu'ils font » leur teſtament, qu'ils répandent » l'allarme dans tout le voiſinage, » qu'ils mandient par-tout du ſecours, ſi quelque Tortue ou autre » animal auſſi redoutable, vient à » menacer leurs frontières, & qu'ils

* *Homines Italici, & graviores, & maturi, & prudentes, & compoſiti, in cibo parci, in potu ſobrii, in verbis ornati & prolixi, in conſiliis circumſpecti, in re publicâ procurandâ diligentes & ſtudioſi, tenaces & ſibi in poſterùm providentes, aliis ſubjici renuentes, ante omnia libertatem ſibi deffendentes, Jura, Leges & Inſtituta ſibi dictantes & firmiter obſervantes. Terræ-Sanctæ valdè ſunt neceſſarii, non ſolùm in prælianndo, ſed in navali exercitio, in meremoniis peregrinis & victualibus deportandis. Quoniam in potu & cibo modeſti ſunt, diutiùs in Orientali regione vivunt, quàm aliæ Occidentales nationes.* Cap. 66.

» ayent résolu de lui donner la chaſe *. « Ce paſſage auroit pu ſervir d'épigraphe au Livre imaginé par Rabelais, ſous le titre de *Poltroniſmus rerum Italicarum.*

Dans l'Ouvrage intitulé *Icon animorum*, le ſçavant Barclay jette un coup d'œil éclairé ſur l'Italie & ſur les Italiens. Après avoir évalué la prééminence de l'Italie ſur les autres régions de l'Europe ; après avoir peſé les raiſons & les motifs du préjugé commun en ſa faveur, il dit des Italiens : » Rien de tout ce que peut » prétendre la prudence de l'homme » n'eſt au-deſſus de la ſagacité Ita» lienne. Cette ſagacité eſt de tous » les Etats : de-là tant de fortunes » qui ſont l'ouvrage d'une heureuſe » induſtrie. Les ſoins, les travaux, » la patience, la perſévérance, tou» tes les ſoupleſſes qui peuvent con» duire au but, ſont dans le caractère

* *Æmilianos & Ligures, Galli deridebant, dicentes eos teſtamenta conficere, viciniam convocare, armorum implorare præſidia, ſi finibus eorum Teſtudo immineat quàm oporteat oppugnari.* De Nug. Cur. L. 2. c. 4.

» de la Nation, auſſi éloignée de la » morgue Eſpagnole qui ne ſçait » point ſe plier, que de la vivacité » Françoiſe qui veut tout emporter. » Si l'on veut trouver des ames fortes, des têtes propres au Gouvernement, des hommes économes, » prévoyans, maîtres d'eux-mêmes » dans la bonne & dans la mauvaiſe » fortune, l'Italie les fournira.

» En général, les Italiens écrivent en Latin, mais ils le parlent » peu. Leur Langue n'eſt qu'un Latin corrompu & mêlé de mots barbares; mais ils ne négligent rien, » ſoit dans la converſation, ſoit dans » leurs écrits, pour l'annoblir & maſquer la barbarie de ſon origine.

» L'Italie eſt encore le centre des » Etudes agréables, de celles ſurtout auxquelles ſe porte de ſoi-même l'aimable vivacité du génie Italien. De-là l'inépuiſable fécondité de leurs Poëtes, dont les » Nations voiſines ſont moins rivales que jalouſes; de-là l'étonnante célébrité de ces Poëtes éternellement brûlés & conſumés par des amours fantaſtiques. Toute Lan-

» gue eſt égale, pour déployer la ri-
» cheſſe & la facilité du génie heu-
» reux. Les Grecs eux-mêmes écri-
» voient pour le Peuple, & les Ro-
» mains mirent à la portée du leur,
» le théâtre Grec & les plus grands
» morceaux de l'Eloquence Attique.
» Que dirai-je des Hiſtoriens que
» nous a donnés l'Italie ? S'il en eſt
» à qui ſon peuple reproche ou l'en-
» flûre ou la partialité, il en eſt d'au-
» tres chez qui tous les ſiécles pour-
» ront étudier la plus ſage politi-
» que. Que ne doivent pas aux gé-
» nies de cette Nation, la Théolo-
» gie, la Philoſophie, la Juriſpru-
» dence, les beaux Arts, & tout ce qui
» forme le département des Muſes ?
» Pour terminer le tableau de l'Ita-
» lie, diſons que les plus énormes
» forfaits s'y rencontrent à côté des
» vertus les plus éminentes : ainſi
» l'Attique produiſoit-elle en même
» temps & le miel le plus exquis &
» la ciguë la plus meurtrière *. «

* *Nihil autem eſt tam arduum ſedulitati humanæ, ad quod Italici acuminis præſtantia non collatus. Ab ultimâ etiam ſorte rub*

Sans entreprendre de commenter

gi non paucos quotidiè in nomen atque opes felix industria producit. Nullum curarum genus quod divitias promittat, aut, si opus est, humilitatis specimen aspernantur: longi quoque laboris ſpeique patientes, quorum alterum fastus Hispaniæ, alterum subita atque præceps vis Gallorum, non toleret. Altæ, & ad Rerum publicarum gubernationem validæ mentes, ad omnem fortunam idoneæ, frugi homines, intentique ad futura.

Latinè scribere inter illos haud pauci, non utique loqui norunt. Linguam quoque, quâ vulgò utuntur, quanquam nihil est aliud quàm, cum corruptâ latinitate, barbarorum mixtura verborum, quantùm possunt ab originis suæ vestigiis, loquendo, scribendoque, avertunt, &c.

Tamen amœnitas studiorum in Italiâ non exigua, & maximè eæ partes ad quas vivax naturæ lepiditas invitat. Testis gentilitii carminis pulchra, & ad vicinorum invidiam gravis ubertas, quæ nomina Poëtarum, toc amorum ignibus ad supplicii celebritatem fictis ardentia, sacravit. Nec enim interest, suâ, an antiquorum linguâ locuti sint, cùm sit ejusdem virtutis impetus, qui tenerum & opulentum ingenium in popularem, quique in severem facundiam, laxat. Nam & Græci quæ intelligeret Populus, scribebant; & Romani Græcos Mimos, & Atticæ eloquentiæ effeax robur, ad sui vulgi aures accommodaverunt.

Jam quid de Italicis Historiæ Scriptoribus

les différentes parties de ce portrait, j'observerai seulement, sur l'article des Sciences & des Arts, que l'Italie a cultivé la première divers objets d'étude que l'on croit nouveaux dans beaucoup de pays, où ils sont successivement devenus de mode.

Quel Auteur, par exemple, l'Histoire Naturelle pourroit-elle citer qui eût travaillé pour elle avec autant de courage, d'étendue, de succès, & aussi peu de profit pour le Naturaliste, que le célèbre Aldrovande? La Science économique, l'Agronomie & tout ce qui y a rapport, furent, dès le sixiéme siécle,

---

bus dicam? Istis quidem sincerâ prudentiâ victuris, illis autem tantùm nimiâ eloquentiâ & partium favore peccantibus? Sed & sapientiæ cœlestis, & humanæ prudentiæ disciplina, cæteraque omnia quæ in Musarum tutelâ sunt, nunquàm parùm illius populi ingeniis debuerunt. Ad extremum non ubi sanctiorum virtutum exempla, pejorumve facinorum, quam in Italicis animis cernas; & quod quidam de Atticâ dicebat, nullibi vel atrociùs cicuta est, vel suaviùs apes exsuctis digestisque floribus cellas implent. Voyez tout le sixiéme Chapitre de l'Ouvrage de Barnaby.

l'objet

l'objet de pluſieurs bons Ouvrages Italiens, tant en vers qu'en proſe. Tout le monde connoît le Poëme de Luigi Allamanni *della Coltivazione*, dont Robert Etienne donna la première édition en 1546. Dès 1473, le même ſujet avoit été traité dans tous ſes détails par Pierre Creſcenzi. Les Auteurs Grecs & Latins *de Re Ruſticâ*, furent, vers ce même temps, donnés en Italien. Les hommes les plus diſtingués dans les Arts & dans les Lettres, ne dédaignèrent point cet objet. Palladius fut traduit par le Sanſovino: le ſçavant Pierre Victorius ou Vittori publia un Traité ſur la culture des Oliviers: les Soderini, les Davanzati donnèrent aux Toſcans des leçons ſur la meilleure manière de cultiver leurs vignes & les arbres fruitiers.

Le même ſiécle & le ſuivant produiſirent une foule de Traités ſur la Muſique, pluſieurs bons Ouvrages ſur la Tactique & ſur tous les détails de l'Art de la Guerre *, dont les Ita-

* Un fameux Ecrivain Italien penſoit peu avantageuſement des Traités ſur cette matiè-

liens ont établi les premiers principes. Quant aux hautes Sciences, on ſçait ce qu'elles doivent à Galilée, à l'Académie *del Cimento*, à Caſſini & à pluſieurs Perſonnages dont ſe ſont honorées & s'honorent encore les premières Académies de l'Europe.

Dans les genres agréables, la France dût les Contes à Boccace & aux Italiens, qui, à ſon exemple, s'exercèrent en ce genre : les Lettres de Voiture, &c. à celles d'Annibal Caro, de l'Arétin & du Tolomei : le genre Burleſque, à l'imitation du Bernia & des plus célèbres Ecrivains qui avoient à l'envi travaillé d'après lui : l'ingénieuſe Critique qui porte le nom de *Guerre des*

re. *I Libri*, diſoit-il avec une chaleur d'expreſſion convenable au ſujet, *con altro non hanno in ſe che parole, non poſſono inſegnare i fatti ad altrui. Campi ſono ſcuole, gli eſſerciti Diſcepoli, e l'armi penne, lequali intinte nel ſangue inimico, ſcrivono l'Arte Militare in la Carta. Onde biſogna rivolgere e notare ſi fatte coſe in le guerre, e non in le camere, chi vuole imparare à vincere e à glorificarſi come buon' Cavallero e gran' Duce.* Lett. 34 de l'Arétin, Liv. 5.

Auteurs & de *Réforme du Parnasse*, aux Critiques enjouées du Bocalini & à l'Ouvrage d'Errico, intitulé : *delle Guerre di Parnaso*, imprimé en 1643. Enfin, *le Chef-d'œuvre d'un Inconnu* n'est qu'une foible imitation du célèbre *Commento* * *di Ser Agresto sopra la Ficata del Padre Ciceo.*

La Bibliothéque de M. de Floncel, Censeur Royal à Paris, réunit tout ce que les Italiens ont fait de meilleur dans tous les genres qu'il nous suffit d'indiquer. Elle est composée de plus de dix mille volumes. M. de Floncel se fait un plaisir de communiquer ses Livres, même les plus rares, aux Amateurs de la Littérature Italienne.

---

* *Festivum Molzæ nostri poëma libenter legi, explanationem verò suam, quàm libentissimè. Admiratus sum acumen ingenii cum judicio conjunctum, quorum alterutrum non ita multis contingit, utrumque verò paucissimis. Scire vis quid alii sentiant ? Idem, quod ego : nihil esse in illo genere perfectius.* Tel étoit, fut ce Commentaire, le jugement de Paul Manuce (*Epist.* 31. *Lib* 2.), l'un des meilleurs Critiques du seiziéme siécle : jugement confirmé par la postérité.

Si nous jettons les yeux sur le genre Dramatique, quelle foule de Tragédies & de Comédies trés-régulières l'Italie ne nous offrira-t-elle pas, avant qu'aucune autre Nation eût seulement pensé à s'exercer en ce genre!

Enfin, si les Italiens ont établi dans la République des Lettres, le ton familiquement servile & l'ennuyeuse Tautologie des Epitres Dédicatoires, qui chargent le frontispice de leurs plus minces compositions, ils nous offrent aussi les premiers modèles de ce ton mâle & fier, que quelques-uns de nos Ecrivains ont cru pouvoir prendre avec le Public. L'Epitre liminaire du Tassoni, à la tête de ses Considérations sur Pétrarque, est de ce genre. Sa singularité & sa briéveté m'invitent & m'autorisent à la placer ici.

VICE-DEDICATORIA.

L'infruttuose Dedicazioni, per non dire adulazioni, che da certi oggidì si costumano, lasciole à chi le vuole. Male o ben ch'io mi dica, non mi

protegga alcuno : che la Buggìa non lo merita, e la verità non lo cura. E ſe l'ombra de' Perſonaggi grandi, occulta le ſciocchezze degli Autori, chi ſel crede, nel goda.

En joignant ce que les Arts doivent aux Italiens, à ce que leur doivent les connoiſſances utiles & agréables, on peut étendre à tout homme de nos pays Septentrionaux qui part pour l'Italie, l'inſtruction que donnoit Pline le jeune à ſon ami Maxime partant de Rome pour gouverner l'Achaïe: » Penſez que vous » arrivez dans la patrie des Lettres » & de tous les beaux Arts; que vous » allez voir une race d'hommes dont » les vertus, les travaux, la politique, la Religion eurent pour but » la conſervation des droits les plus » précieux de l'humanité. Reſpectez » les Dieux qui les raſſemblèrent en » ſociété; reſpectez l'ancienne gloire de leurs Héros; reſpectez dans » les Villes cette vieilleſſe vénérable » qui nous en impoſe dans les hommes. Reſpectez l'antiquité, les hauts » faits, les Fables mêmes. N'oubliez

» point que c'eſt de ce pays que » nous tenons nos Loix, qu'il les a » accordées à nos prières, & que » nous ne lui en avons jamais impo- » ſé, même à titre de conquête. Rap- » pellez-vous ce que fut chaque Vil- » le, pour vous prémunir contre le » mépris que pourroit vous inſpirer » ſon état actuel. En un mot, que » les habitans des pays que vous par- » courerez, voyent en vous, non un » Voyageur à qui tout eſt nouveau » & qui ſe trouve étranger par-tout, » mais un homme mûri par la ré- » flexion & par l'uſage du monde & » des hommes *. «

* *Cogita te peregrinum in eam regionem, ubi humanitas & Litteræ inventæ ſunt: ad homines qui jus à Naturâ datum virtute, meritis, amicitiâ, fœdere denique & religione tenuerunt. Reverere conditores Deos, reverere gloriam veterem & hanc ipſam ſenectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus ſacra. Sit apud te honor antiquitati, ſit ingentibus factis, ſit fabulis quoque. Habe ante oculos hanc eſſe terram, quæ nobis miſerit Jura, quæ leges non victa acceperit, ſed petentibus dederit. Recordare quid quæque Civitas fuerit, non ut deſpicias quod eſſe deſierit. Quo magis nitendum eſt ne rudis &*

Indépendamment des avantages du climat de l'Italie pour les Sciences & pour les Arts, quel attrait les Italiens ne trouvent-ils pas dans les Poëtes, dans les Orateurs, dans les Hiſtoriens de l'ancienne Rome, qui ne parlent que de choſes, de lieux, d'objets auxquels ils ſont familiariſés dès la plus tendre enfance*! J'ai éprouvé cet attrait dans la lecture des Auteurs Latins que j'ai repriſe depuis mon retour d'Italie : j'ai trouvé dans cette lecture un nouvel intérêt, qui m'a donné des connoiſſances, des vûes & des lumières que je n'euſſe jamais puiſées ni dans mes propres réflexions, ni dans celles des Commentateurs. Cette lecture m'a fourni les citations & les paſſages répandus dans les Obſervations qu'on vient de lire. JE ME FUSSE BIEN PASSÉ DE TOUT CELA, dira ſans doute quelque Lec-

incognitus, ſed exploratus probatuſque videaris. Lib. 8. Epiſt. ult.

* *Movemur neſcio quo pacto iis locis in quibus, eorum quos admiramur, adſunt veſtigia.* Cic. de Leg.

teur. Je lui réponds avec Brantôme : TEL SOUVENIR ET PARLER ME PLAÎT *.

* Voyez ci-dessus *Tome I. p.* 262.

Poca o molta (credenza) *ch' io n'abbia non bisogna,*
Ch' io ponga mente al volgo schiocco e ignaro?
A voi so ben che non parrà menzogna
Ch' el lume del discorso avete chiaro.

Arioſt. Cant. 7. St. 2.

FIN.

AVIS.

L'*Essai qui ſuit & qui accompagnoit la première Edition de ces* Obſervations ſur l'Italie & ſur les Italiens, *eſt d'autant moins étranger à cet Ouvrage, qu'il ſort de la même plume, & qu'il roule ſur un objet intéreſſant, pour lequel les Italiens ont un goût général & de préférence.*

ESSAI

D'HISTOIRE COMPARÉE

DE LA MUSIQUE

ITALIENNE

ET DE LA MUSIQUE

FRANÇOISE.

LE goût pour le chant que la Nature a attaché à l'organisation de l'homme, fut, si l'on en croit les Poëtes, le premier lien des premieres sociétés*.

Aux ordres de la Philosophie, de l'Enthousiasme & des Passions, les premiers bégayemens de la mélodie furent le premier véhicule des loix,

* *Sylvestres homines, &c.*

des dogmes & des tendres émotions*.

Il n'est point de mon sujet de suivre l'ancienne Musique dans ses développemens & dans ses progrès chez une Nation dont le cœur & tous les organes étoient ouverts à tous les objets de sensibilité : on ne peut rien ajouter aux détails que M. Burette a réunis sur cette matière. Qu'il me soit seulement permis de désirer, que de la réunion des lumières éparses dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, dans les Traités des Musiciens Dogmatiques Grecs, & dans les Commentaires du Docte Meibom sur ces Traités, quelque Sçavant aussi versé dans le Grec, que profond dans la Théorie Musicale, forme une Histoire suivie de l'ancienne Musique. Les Sçavans, les Harmonistes, les Amateurs, désirent

* *Quis ignorat Musicam tantùm jam in illis antiquis temporibus, non studii modò, verùm etiam venerationis habuisse, ut iidem Musici & Vates & Sapientes judicarentur* ? Quintil. L. 1. C. 10.

encore cette Hiſtoire, qui peut ouvrir de nouvelles vûes, & qui ne ſera en partie qu'un dépouillement des Monumens que je viens d'indiquer; mais dépouillement qui demande une main de Maître.

D'après le Traité de Plutarque, commenté par M. Burette, je vais rappeller quelques faits qui appartiennent à mon ſujet, & qui le préparent.

Dans le pays qu'occupoient les Grecs & leurs premières Colonies, chaque Peuple également paſſionné pour le beau & pour l'harmonie de laquelle il réſulte, s'ouvrit différentes voies pour le chercher & le ſaiſir. De-là, cette différence de dialectes dans la prononciation d'une Langue commune qu'ils enrichiſſoient en la variant; de-là, cette variété dans les Ordres qui ont fixé le beau dans l'Architecture; de-là enfin la diverſité de Modes auxquels ſe plia la Mélodie muſicale.

Soit que l'on attribue cette diverſité au climat & à la diverſe conformation des organes, ſoit qu'on la rapporte au haſard & à la force de

l'habitude, elle nous doit diſpoſer à voir ſans étonnement ce qui ſe paſſe chez nous & autour de nous. Ne ſoyons donc point étonnés qu'un même goût pour le chant ne réuniſſe pas aujourd'hui des Nations auſſi étendues que celles de la Grèce l'étoient peu, des Nations qui parlent différentes Langues, des Nations enfin auſſi diſcordantes entr'elles dans la manière de ſentir, que dans la façon de voir, de penſer & d'agir.

Il eſt dans la Nature, que chacune de ces Nations porte dans ſon chant & dans ſa muſique, l'empreinte de ce caractère national qui différencie ſon génie, ſes mœurs, ſes uſages & ſes coutumes : il eſt dans la Nature qui a établi une analogie, des rapports & des convenances entre le langage & le chant (lequel n'eſt autre choſe qu'une prononciation plus variée & plus fortement articulée), qu'il y ait entre le chant de ces Nations, la différence qui ſe trouve entre leur langage : il eſt enfin dans la Nature, que chaque Nation auſſi jalouſe de ſa muſique que

de ſon langage, les eſtime excluſivement, les conſerve avec un ſoin égal, & réſiſte aux innovations trop ſubites & trop marquées que l'on y voudroit introduire.

La Muſique long-temps bornée chez les Grecs au culte des Dieux & à l'éducation publique, eut à peine commencé à franchir le cercle étroit dans lequel les premiers Artiſtes l'avoient reſſerrée, qu'il s'éleva un cri général contre les Novateurs. L'auſtère Sparte bannit Therpandre qui avoit ajouté deux cordes à la lyre. Les Argiens prononcèrent des peines contre les téméraires qui formeroient de pareilles entrepriſes; & d'après le préjugé que la Muſique avoit une influence directe ſur les mœurs & ſur le Gouvernement, la plûpart des Républiques Grecques ſe roidirent contre les tentatives qui alloient à la tirer de cette ſimplicité mâle & vigoureuſe à laquelle la Tradition attribuoit les plus grandes merveilles.

Ces meſures devinrent ſans effet; lorſque la Grèce, enyvrée de ſon bonheur, ſe fut abandonnée à la

passion des Spectacles *. La Musique s'étant emparé du Théâtre, la Poësie qui lui avoit jusqu'alors donné le ton, fut aux ordres & aux gages du Musicien; on sacrifia la parole aux sons, l'énergie à des accords gigantesques, le plaisir de l'ame à l'étonnement de l'oreille; en un mot, la Musique qui jusqu'alors avoit coulé comme une rivière paisible entre des rives immuables, devint par degrés un torrent sans rive & sans fond.

Platon, grand Musicien lui-même, fit de vains efforts contre ce torrent: ils furent inutilement secondés par Aristote: les Disciples de ces deux grands Maîtres, réduits à gémir sur la dépravation de l'Art musical, se bornèrent à des considé-

---

* *Ut primùm positis nugari Græcia bellis Cœpit, &c.*

Horat. Ep. 2. L. 1.

• *Si disciplina Civitatis laboravit, & se in delicias dedit, argumentum est luxuriæ publicæ, orationis &* cantûs *lascivia.* Senec. Ep. 94.

Luxuriant animi rebus plerumque secundis.

rations ſur les cauſes & ſur les degrés de cette dépravation.

Le Théâtre ſe joignit à eux. Plutarque nous a conſervé le fragment d'une Comédie de Phérécrate, où la Muſique, couverte de haillons & déchirée de coups, porte ſes plaintes à la Juſtice contre Ménalippide qui avoit commencé à l'énerver; contre l'Athénien Cynéſias qui l'avoit défigurée par des ports de voix ſans expreſſion & ſans harmonie; contre Phrynicus qui l'avoit dénaturée par des traits, des paſſages & des diminutions ſans objet; enfin contre Timothée, qui, en la dépeçant & en la hachant, l'avoit réduite à des fredons extravagans. Philoxène avoit échappé à cette cenſure mais il ne put échapper à celle d'Ariſtophane, qui lui reprocha d'avoir *rendu la Muſique plus molle, plus fléxible, plus chiffonée qu'un petit chou, en ſubſtituant à la mélodie, une criaillerie faite pour les oreilles de la canaille.* Tous les autres Poëtes Comiques, ajoute Plutarque, s'unirent à la réclamation générale.

La révolution, qui y donna lieu;

date cependant du beau siécle de la Grèce: de ce siécle où l'Eloquence, la Poësie & tous les beaux Arts étoient arrivés à la perfection, par des efforts & des innovations que le succès justifia, parce que, par degrés, ils conduisirent les Artistes à l'imitation exacte de la belle Nature, tandis que les efforts malheureux des Musiciens lès en éloignoient.

Si le cri général qu'excitèrent ces derniers, eût été le cri de la jalousie contemporaine, il n'en auroit point imposé à l'équitable Postérité. Or Plutarque, ainsi que la plûpart des Musiciens Grecs que le temps nous a conservés, & qui étoient postérité à l'égard du siécle dont il s'agit, forment un concert perpétuel d'éloges de l'ancienne Musique, de regrets sur sa dépravation, & de plaintes contre les Novateurs.

D'où il me semble résulter, que les objets de goût, tels que la Musique, ont des bornes qu'ils ne peuvent impunément franchir; que le même amour de la nouveauté qui conduit au vrai Beau, empêche de s'y fixer, & en éloigne insensiblement; que

la Poſtérité eſt le ſeul Juge compétent du ſuccès heureux ou malheureux des Artiſtes ; qu'enfin, à l'égard des Arts, chaque ſiécle peut être comparé à un bateau dans lequel le Paſſager s'imagine ſouvent avancer, tandis qu'il recule en effet.

A la lumière des faits anciens & des maximes qui en réſultent, entrons dans quelques détails relatifs à l'Hiſtoire de la Muſique Italienne & de la Muſique Françoiſe.

Long-temps avant que le nom François figurât en Europe, les Gaulois nos ancêtres avoient une muſique nationale : muſique liée, comme celle des Grecs, à la Religion & à la Politique, & d'autant plus intimément liée, qu'elle étoit excluſivement exercée par une claſſe de cet Ordre ſingulier de Prêtres qui, s'inſinuant dans les diverſes parties du Gouvernement, s'étoit inſenſiblement emparé des prérogatives les plus éminentes de la Souveraineté. L'hiſtoire des premiers temps de la Nation Gauloiſe nous laiſſe ſans lumière ſur le commencement, & par conſéquent ſur la durée de ce phé-

nomène. Nous ſçavons ſeulement que l'autorité de ce Corps, dont toute la force étoit dans l'union intime de ſes membres, n'avoit de fondement que dans l'ignorance & dans la ſuperſtition *, c'eſt-à-dire, dans la poſſeſſion excluſive qu'il s'étoit arrogée à l'égard des Lettres, des Sciences & de la Religion; dans une intolérance toujours armée **; enfin dans ces affreux ſacrifices pour leſquels le choix des victimes humaines tomboit ſans effort ſur les imprudens qui avoient oſé lui faire ombrage ***.

---

* *Avara & fœneratoria Gallorum Philoſophia.* Val. Max. L. 2. c. 6.

** *Religio diræ immanitatis.* Sueton. in Claudio.

*** » Les Druides, dit Dion Chryſoſtôme, (*Diſc.* 49.) » régnent dans les Gaules, où, » au milieu de l'éclat & de la ſplendeur du » Thrône, les Rois ne ſont, dans le fait, que » les Miniſtres & les Exécuteurs des volontés » des Prêtres : Οἱ γὰρ τοῖς Βασιλεῦσιν ἐδόκουν ἐξὸν πραττειν ὁ δὲ Ἐκλιδικὸς ἄνδρ. τὰ μὲν ἀληθῆ, ἐκείνους ἄρχειν, τοὺς δὲ Βασιλέας αὐτῶν ὑπηρέτας καὶ διακόνους γίγνεσθαι τῆς γνώμης, ἐν θρόνοις χρυσοῖς καθημένους, καὶ οἰκίας μεγάλας οἰκοῦντας, καὶ πολυτελῶς ἐναχημένους. Ce paſſage, qui eſt

Les Bardes, qui faiſoient Corps avec les Druides, étoient en même temps & les Poëtes & les Muſiciens de la Nation. Leurs travaux, en ces deux genres, ſoumis à l'intérêt, & dirigés par les vûes du Corps, excluoient tous les progrès qui ont leur cauſe dans la rivalité des Artiſtes, dans le déſir de plaire, dans l'amour de la nouveauté, &c. *V. Valeſii notas in Lib. 15. Ammiani Marcellini.*

Au milieu du feu des batailles, ces Poëtes-Muſiciens diſtribués à la tête des troupes de Combattans, chantoient, dans de vieux Cantiques, les proueſſes des demi-Dieux de la Nation. A juger de leur Muſique, d'après l'idée que les Romains nous ont laiſſée de ce chant martial, tout y annonçoit la barbarie. Quelques-uns le comparant au cri d'Eléphans en colère, l'appelloient *Barritum*: l'Empereur Julien le comparoit au cri ſiniſtre des Chouettes & des *In Antiochi Lib. II.*

échappé aux recherches de Dom Bouquet, dans la Collection duquel il devoit tenir place, & à celles de M. Duclos, dans ſon ſçavant Mémoire ſur les Druides, poſe, pour premier fait, une Ariſtocratie excluſive de toute Royauté.

Chats-Huans : Παραπλήσια ταῖς πλαγγαῖς τῶν παχὺ βοώντων ὀρνίθων : Marcellin, au bruit d'une mer en courroux qui ſe briſe contre des rochers.

La conquête des Gaules par les Romains, la deſtruction du Druidiſme qu'elle entraîna, le commerce forcé des Gaulois avec leurs nouveaux Maîtres, avoient ſans doute peu influé ſur leur Muſique, au moins ſur celle des Gaulois Septentrionaux. Près de quatre ſiécles depuis cette conquête, l'Empereur Julien plaiſantant avec un de ſes amis ſur une compoſition qu'il lui adreſſoit du fond des Gaules, diſoit, en la comparant à celles des Poëtes-Muſiciens de ce pays : Τοῦτό σοι Γαλλικὴ καὶ βάρβαρος μέσα προσῳδίζει.

Epiſt. 40 & 41. *Lib.* 2. Deux Lettres de Théodoric, écrites par Caſſiodore, parmi les Œuvres duquel on les lit, nous apprennent que les Gaulois en étoient encore au même point, lors de la conquête des Gaules par Clovis. Ce Prince voulant avoir dans ſon Palais des Muſiciens *qui Poteſtatis ſuæ Gloriam oblectarent*, avoit prié Théodoric, *magno opere, magnis precibus*,

de lui envoyer un des Chanteurs qui compoſoient la Muſique de ſa Chambre. Dans la première des Lettres citées, Théodoric donne ordre pour le choix d'un de ſes meilleurs Muſiciens, *qui cum dulci ſono gentilium corda domet ;* & dans la ſeconde, il annonce ſon départ à Clovis.

L'auſtérité de la Religion Chrétienne n'admit long-temps dans le culte public, qu'une pſalmodie qui différoit peu de la prononciation ordinaire. Cependant le chant des Hymnes eſt, dans l'Egliſe, de la première antiquité. Saint Paul y exhorte les Chrétiens. Pline rend témoignage à l'uſage des premiers Chrétiens à cet égard. Clément d'Alexandrie nous en a conſervé une des plus anciennes. Les Théra-peutes, que pluſieurs Sçavans ont placé parmi les Chrétiens du premier ſiécle, paſſoient les nuits des ſolemnités à chanter à deux chœurs, l'un d'hommes, l'autre de femmes, des Hymnes de différentes meſures & ſur différens airs, partie enſemble, partie alternativement, avec des mouvemens des bras, des mains, &c

Bona de Divin. Pſalmod.

de tout le corps, s'avançant, s'arrêtant, tournant de la droite à la gauche & de la gauche à la droite. Le mélange du son grave des hommes avec le son aigu de la voix des femmes, produisoit une symphonie dont le mouvement régloit celui des chœurs; comme le pratiquoit la Grèce Payenne dans le chant de ses Odes mêlées d'épodes, de strophes & d'antistrophes *.

Traité du Chant Grégorien, par l'Abbé Lebeuf.

Depuis la conversion de Constantin au Christianisme, Saint Athanase avoit éloigné, de l'Eglise d'Alexandrie, le chant qui menaçoit de s'y introduire. Saint Ambroise l'admit depuis dans l'Eglise de Milan, sanctifiant les airs profanes du Paganisme, par ceux dont les graces sévères pouvoient s'allier avec la majesté du culte.

Aug. Confess. Liv. 10.

Cet établissement justifié par les larmes que le chant Ambrosien arrachoit à Saint Augustin, passa bientôt dans toute l'Eglise. Saint Grégoire consacra une partie des soins

* Voyez Philon, en son *Traité de la Vie Contemplative*, donné par le P. Montfaucon.

de

de ſon Pontificat, à introduire dans l'Egliſe Romaine, le chant connu ſous le nom de *Chant Grégorien.*

Autoriſée par l'exemple général, l'Egliſe Gallicane adapta inſenſiblement au culte public, une partie de ſes anciens chants nationaux que la Tradition avoit conſervés. Dans les derniers temps de l'Empire Romain, les Arts agréables dont la Muſique fait partie, bannis de l'Europe par les incurſions & par les ravages des Barbares, n'exiſtoient plus que dans une réminiſcence, une tradition & une routine, qui ne pouvoient rien fournir de neuf aux travaux qu'exigeoit cette révolution dans la diſcipline de l'Egliſe.

Rome fut la mieux partagée. Saint Grégoire recueillant les reſtes de goût que Rome conſervoit encore ſous ſes débris, & empruntant des Egliſes Grecques & des principales Egliſes Latines, les chants qu'il jugea les plus convenables aux diverſes parties de l'Office Eccléſiaſtique, compoſa & nota de ſa main l'Antiphonier qu'il appella par cette raiſon, *Antiphonarium centonem*, & qui

de nos jours régle encore le chant de l'Eglise Romaine.

Cet Antiphonier ne contenoit que le corps du chant indiqué de manière à le rappeller plutôt qu'à l'apprendre. Pour en fixer & en perpétuer le goût & la modulation, Saint Grégoire établit & dota une Ecole de Chantres, chargée spécialement de cette partie de l'Office Ecclésiastique, & il en fut le premier Maître.

Ce que Saint Grégoire fit pour Rome, Claudien Mamert, frere de l'Evêque de Vienne, Instituteur des Rogations, l'avoit déja fait pour une partie des Gaules, du moins à en juger par l'épitaphe consacrée à sa mémoire par Sidonius Apollinaris*.

Les Monumens historiques ne nous éclairent point sur l'état du chant Gallican jusqu'aux huitiéme & neuviéme siécles. M. l'Abbé Lebeuf pense qu'il avoit dès-lors emprunté certaines modulations du

* *Psalmorum hic modulator & Phonascus*
Antè altare, gratulante fratre,
Instructas docuit sonare classes.

chant Romain, lequel, à ſon tour, en avoit emprunté du Gallican. Mais il en avoit qui lui étoient abſolument propres, & dont quelques-unes ont paſſé juſqu'à nous. Telles ſont les *Mélodies*, les *Triomphes*, les *Tropes* ou *Laudes*, qui ſe chantent encore dans quelques Cathédrales de France, avant l'Epître des grandes Fêtes. On les appelle en quelques lieux, *Laudes Epiſcopi*, & elles y ſont chantées par des Chanoines Réguliers, qui ſans doute brillèrent autrefois dans la partie du chant, & dont les honoraires, pour cette fonction, ſont aux frais de l'Evêque.

Il eſt inutile d'avertir qu'il ne s'agit dans tout ceci que du ſimple plein-chant. La Muſique en parties, ſi les Grecs & les Romains l'ont connue, avoit été enſevelie avec les beaux Arts, ſous les ruines de l'Empire. Sa naiſſance ou renaiſſance, ſi l'on veut, eſt très-poſtérieure aux temps dont il s'agit. Dès le neuviéme ſiécle, les Chantres Romains avoient, ſuivant l'Abbé Lebeuf, enſeigné aux Chantres Gaulois les accords à la tierce ſur le livre. De la

Voyez le P. Kirker Muſurgia, Tom. 1. L. 5.

multiplication des accords, de leurs diverses combinaisons, des organisations *in duplo*, *in triplo*, *in quadruplo*, du faux-bourdon, du déchant, du contre-point, naquit enfin, après quatre siécles de tentatives, de tâtonnemens & d'efforts, la Musique dont nous jouissons aujourd'hui.

Un sçavant Prélat Romain a prouvé que les Arts qui dépendent du Dessein, doivent à la Religion Chrétienne, la conservation de leur pratique manuelle, & leur renaissance en Europe *. En appliquant à la Musique le même genre de preuves, il seroit encore plus aisé de démontrer qu'elle doit tout ce qu'elle est à cette même Religion.

Pour l'établir, ramenons nos regards sur son état en Europe avant le neuviéme siécle. Nous la trou-

* Monsignor François Carrara, dans un Discours, imprimé depuis, qu'il prononça au Capitole le 18 Septembre 1758, au milieu de la pompeuse fête qu'occasionna la distribution des Prix qui furent proposés au Concours pour les trois Arts, par l'Académie de Saint Luc de Rome. *Kid. supr. Tome III. p. 125.*

vons établie dans l'Egliſe Romaine & dans l'Egliſe Gallicane ; mais ſous les diverſes nuances que devoient y jetter la diverſité du génie des deux Nations, la différence de langage & d'organes, l'ancienne urbanité Romaine, & le préjugé d'une Nation qui, n'ayant ſubi le joug des Romains qu'après la plus vive réſiſtance, défendit ſa Muſique comme elle avoit défendu ſa liberté.

Les Rois Mérovingiens n'ayant pas pour la Muſique le goût que Clovis avoit voulu établir dans ſa Cour, étoient réduits, pour leur Chambre même, au chant Eccléſiaſtique, exécuté par des Prêtres & des Clercs. Grégoire de Tours raconte qu'étant, en l'an 585, à la Cour du Roi Gontran, ce Prince, à ſon dîner, le pria d'y faire répéter le Graduel, par le Diacre qui l'avoit chanté à la Meſſe du matin ; & qu'y ayant pris plaiſir, il fit auſſitôt chanter ce même Pſeaume à grand-chœur, par tous les Prêtres & les Clercs qui avoient ſuivi leur Evêque à la Cour. *Greg. Tur. L. 8. n. 3.*

Sous ces Rois de la première race,

les Papes n'avoient eu qu'une influence éloignée sur les affaires même Ecclésiastiques de la Nation Françoise. Des services mutuels ayant lié les premiers Rois Carliens avec la Cour de Rome, les Papes profitèrent de ces liaisons pour étendre aux affaires de l'Eglise de France, l'influence immédiate qu'on leur avoit donnée sur une affaire des plus importantes de l'Etat. Ils travaillèrent à substituer dans cette Eglise le chant Grégorien à l'ancien chant Gallican; & ils furent efficacement secondés par Pepin & par Charlemagne, que différens séjours à Rome avoient avantageusement prévenus en faveur du chant de l'Eglise Romaine.

Epist. Pauli ad Pepin. Vers le milieu du huitiéme siécle, Pepin avoit déja envoyé à Rome des Moines de ses Etats, pour s'y former au chant, dans l'Ecole de Saint Grégoire, sous les yeux du Pape Paul I.

Monach. Engolism. dans la Collect. de D. Bouquet, T. 5. p. 185. En 787, Charlemagne célébrant à Rome la fête de Pâques, les Chantres de sa Chapelle voulurent tenir chœur avec les Chantres de la Cha-

pelle Papale, & *cœpit orta est contentio.* » Les François prétendoient chanter mieux & plus exactement : les » Romains mettant tous les avantages de leur côté, accusoient les » François d'un défaut total d'intelligence dans la manière de saisir » la note & de la rendre. Cette contestation fut portée devant l'Empereur. Les François pleins de confiance en sa protection, se plaignirent encore plus haut. Les Romains fiers de leurs études & de » leurs connoissances en ce genre, » traitoient les François de balourds, » de pécores, de bêtes brutes *. « Le Prince ayant décidé en faveur

* *Dicebant Galli se melius cantare & pulchrius quàm Romani. Dicebant se Romani cantilenas Ecclesiæ proferre, sicut docti fuerant à S. Gregorio Papâ : Gallos corruptè cantare, & cantilenam sanam destruendo dilacerare ; quæ contentio antè D. Regem Karolum pervenit. Galli, propter securitatem Regis Karoli, valdè exprobrabant Cantoribus Romanis : Romani verò, propter auctoritatem magnæ doctrinæ, eos stultos, rusticos & indoctos, velut bruta animalia, affirmabant, & doctrinam suam præferebant rusticitati eorum.*

des Romains, demanda au Pape douze Chantres de sa Chapelle, qu'il répandit dans la France, où ils enseignèrent le chant Grégorien ou la note Romaine.

Monach. San-Gall.

Soit malice ou impéritie de leur part *, soit obstination de la part des François, ces leçons furent sans succès; & elles répandirent dans les diverses parties de la France, un goût de chant, dont la ridicule bigarrure n'avoit plus rien ni du Romain, ni du Gallican.

Sur les plaintes de Charlemagne, Adrien II. rappella ces Romains, les punit par la prison, & engagea l'Empereur à laisser à Rome deux de ses Chantres, de l'instruction desquels il se chargeroit. Lorsqu'ils furent suffisamment formés, il les renvoya à Charlemagne, qui retint l'un des deux pour sa Chapelle, & envoya l'autre à Drogon son fils, Evêque de Metz.

Monach. Engelis. supra.

Les leçons de ces deux hommes, soutenues des ordres réitérés de

* *Invidentiâ gloriæ Gallorum cæci.... Invidentiâ cæcati.*

l'Empereur, établirent enfin en France la *Note Romaine.* Les François, dont cette Note prit depuis le nom, la rendoient aſſez paſſablement, ſurtout à Metz, excepté les dièſes, les bé-mol & les cadences que la dureté de leurs organes ne leur permettoit que de chevrotter*. *Capitul. Karol. Mag. paſſim.*

Cet aveu ingénu d'un Ecrivain François au déſavantage de ſa Nation, Jean, Diacre de l'Egliſe de Rome, le charge en termes peu meſurés dans la vie de Saint Grégoire. *L. 2. c. 7.*

» Ces goſiers Septentrionaux ne ſçavent, dit-il, exprimer que le fracas » du tonnerre & des tempêtes. Lorſque leur roideur veut ſe plier à » quelque modulation agréable, au » lieu des cadences, des paſſages & » des diminutions que demande cette modulation, vous entendez le » bruit de peſantes charettes qui,

* *Omnes Cantores didicerunt* notam Romanam, *quàm vocant* Franciſcam, *excepto quod æmulas vel tinnulas, ſive colliſibiles vel ſecabiles voces in cantu, non poterant perfectè exprimere Franci, naturali voce barbaricâ, frangentes voces in gutture, potiùs quàm exprimentes.*

» précipitées sur une pente raboteu-
» se, étourdissent les oreilles qu'el-
» les vouloient flatter*. «

Le préjugé national a fourni les couleurs de cette peinture. Jean, Diacre, vouloit venger sa Nation des reproches que lui faisoient les François d'avoir corrompu le chant, en le chargeant de mignardises, de puérilités**; & il termine sa récrimination, par cette réflexion de mauvaise humeur : *Hæc retulerim, ne indiscussam Gallorum levitatem videar prætermisisse.*

Au milieu de ces travaux pour introduire en France le chant Grégorien, Charlemagne s'occupoit de la

---

* *Vocum suarum tonitruis altisonè perstrepentes, susceptæ modulationis dulcedinem propriè non refultant, quia bibuli gutturis barbara grossitas, dùm inflexionibus & trepercussionibus mitem nititur reddere cantilenam, naturali quodam fragore, quasi palustra per gradus confusè sonantia, rigidas voces jactat; sicque audientium animos, quos mulcere debuerat, exasperando magis ac obstrependo conturbat.*

** *Gallorum procacitas cantum à nostratibus quibusdam Nœniis argumentabantur esse corruptum.*

conſervation des morceaux du chant Gallican, qui reſtoient conſignés par la Tradition dans les vieilles chanſons militaires : il s'amuſa même à compoſer en ce genre. Il étoit, plus que perſonne de ſon Royaume, en état de le faire avec ſuccès, s'il eſt vrai, ainſi que l'avance l'Abbé Lebeuf, ſans citer de garant, que le chant & les paroles du *Veni Creator* ſoient de lui.

L'Italie avoit dès-lors des Jongleurs, *Joculatores*, ou des Poëtes-Muſiciens, connus depuis en France ſous les noms de *Trouvères*, de *Menestrels*, *&c.* Le P. Lebrun & M. Duclos * ont raſſemblé différens articles de Capitulaires, & les Canons de Conciles tenus en France au neuviéme ſiécle, contre les Prêtres, les Abbés & les Clercs qui autoriſoient de leur préſence les bouffonneries (*Joca obſcœna, verba turpia*) des Jongleurs (*Joculatores*), ou qui même en faiſoient le métier. En ſuppoſant que ces Loix fuſſent générales, il s'enſuivroit que non-ſeulement la

Traité du Chant Grég. C. 2.

* *Mém. ſur les Jeux ſcéniques.*

France, mais que l'Allemagne même partageoit avec l'Italie les jeux qui en sont l'objet.

Apud Muratori Rer. Ital. T. 2. P. 2. L. 3. C. 10.

Charlemagne descendant des Alpes dans la Lombardie, en 774, fut salué par un Poëte Lombard qui lui chanta un petit Poëme qu'il avoit composé en son honneur*.

Les troubles qui accompagnèrent & suivirent le regne de Louis le Débonnaire, les guerres qui enlevèrent à la Maison de Charlemagne, l'Empire & le Sceptre de la France, ne laisserent point aux Muses le loisir & la tranquillité dont elles avoient besoin pour travailler avec quelque succès**. Aux maux publics, que

* *Ad Karolum venit Joculator Lombardus, & cantiunculam à se compositam de eâdem re, rotundo in conspectu suorum cantavit.* Le sens me semble conduire à lire dans ce passage, *de eodem, ore rotundo.*

** Dans les Cours plénières qui se tenoient au commencement de la troisiéme Race des Rois de France, des Ménestriers, suivant Helgauld, jouoient des *Naquaires*, du *demi-Canon*, du *Cornet*, de la *Guiterne Latine*, de la *Flûte-Bréhaigne*, de la *Trompette*, de la *Guiterne-Moresche* & de la *Vielle*. Voyez les Notes de Ducange sur Joinville.

partagèrent la France & l'Italie, ſe joignoient, à l'égard de la France, les courſes & les ravages des Normands.

Ces temps malheureux forment dans l'Hiſtoire de la Muſique des deux Nations, une lacune de deux à trois ſiécles: lacune où l'on n'apperçoit que des efforts de la part des Clercs & des Moines, pour conſerver l'ancien chant Eccléſiaſtique à l'abri des altérations qu'un amour de la nouveauté, dénué de principes, y introduiſoit de toutes parts.

Cette lacune nous rejette au douziéme ſiécle. Au milieu de l'anarchie où les malheurs publics avoient laiſſé les Italiens & les François, les Villes d'Italie ayant levé l'étendart de la liberté, & s'étant érigées en Etats indépendans, étoient tout-à-coup devenues floriſſantes par l'Agriculture, par les Arts, par le commerce, par une nombreuſe population, & par tous les biens que procure la liberté dirigée par de bonnes Loix.

La chaleur de ces révolutions ſe communiqua preſque à tous les Arts.

Vers le commencement du douzième ſiécle, Guy Arétin inventa l'échelle diatonique, au moyen de laquelle la Muſique devint enfin une Langue particulière, indépendante de tous les idiomes nationaux, & dans laquelle les Harmoniſtes pouvoient arrêter leurs idées, s'en rendre compte à eux-mêmes, les communiquer aux autres, & les conſerver à la poſtérité. Dès que cette route fut ouverte, les Italiens s'y jettèrent en foule, tandis que les François réclamoient encore en faveur de l'ancienne méthode.

Traité du Chant Gég. p. 4.

M. l'Abbé Lebeuf penſe au contraire, » qu'on ne voit point dans » l'Hiſtoire qu'aucun ſe ſoit oppoſé » à la méthode d'Arétin, & qu'on » n'en ſentit pas la bonté. « Mais du Cange, au mot *Nota*, donne un paſſage de Létald, qu'il prétend contemporain de Guy Arétin qui ſemble prouver le contraire. Dans ce paſſage tiré de la Vie de S. Julien, Evêque du Mans, Létald, auteur de cette Vie, annonce l'Office de ce même Saint, dont il avoit arrangé les paroles & le chant; & il avertit » qu'il

» a préféré l'ancienne méthode à » la nouvelle, dont les premiers » essais plaisoient peu aux oreilles » Françoises, *Barbaram & inexper-* » *tam.* Quant à moi, ajoute le Moine François, » je ne puis goû- » ter ces nouveautés dont tout le » mérite consiste à s'écarter du goût » de nos anciens Maîtres *. « Comme il ne m'appartient pas de régler ce conflit d'autorités, il me suffira de témoigner l'embarras où leur contrariété me laisse.

Cet embarras cesseroit, si l'on pouvoit appliquer aux Eglises d'Angleterre & de France, le passage où Jean de Salisbury se plaint de l'introduction de la nouvelle Musique dans les Eglises. Cette Musique, dans le portrait qu'il en fait, différoit peu de la Musique la plus travaillée d'aujourd'hui : ce qui conduit à penser

* *Neque omninò alienari voluimus à similitudine veteris ritûs, ne barbaram & inexpertam, uti perhibetur, melodiam fingeremus. Non enim mihi placet quorumdam Musicorum novitas, qui tantâ dissimilitudine utuntur, ut veteres sequi omninò dedignentur Autores.*

qu'il avoit en vûe le pays où cette Musique ne faisoit que de naître, c'est-à-dire, l'Italie *.

Chant Grég. p. 72.

Sur ce passage de Jean de Salisbury, M. l'Abbé Lebeuf fonde deux assertions : 1°. que ce chant très-différent du chant Grégorien, que ce chant destiné à être employé en particulier, ou dans des assemblées profanes, n'étoit point admis dans les Eglises ; 2°. qu'il n'y fut admis que fort tard.

La première s'accorde peu avec

* *Ipsum cultum Religionis incestat quod ante conspectum Domini, in ipsis penetralibus Sanctuarii, vocis lascivientis luxu, quâdam ostentatione sui, muliebribus notis, notarum articulorumque cæsuris, stupentes animulas emollire nituntur ; cum præcinentium & succinentium, canentium & desinentium, intercinentium & occinentium præmolles modulationes audieris, Syrenum cantus audire credas..... Ea si quidem est ascendendi descendendique facilitas ; ea sectio vel geminatio notularum & replicatio articulorum, singulorumque consolidatio : sic acuta vel acutissima gravibus, vel subgravibus temperantur, ut auribus sui judicii subtrahatur autoritas. Cum hæc ita modum excesserint, lumborum pruriginem quàm devotionem mentis poterunt citiùs excitare.* Policrat. Lib. 1. c. 6.

les plaintes de l'Ecrivain Anglois sur l'introduction de ce chant *à la face du Seigneur, dans l'enceinte même de son Sanctuaire* *. La seconde, à l'égard de laquelle on peut s'en rapporter à l'étendue des connoissances de M. l'Abbé Lebeuf sur les Rites & les Rubriques des Eglises de France, est une preuve directe que Jean de Salisbury n'avoit en vûe dans ce passage, que l'Italie où il avoit voyagé.

Des Eglises, il se répandit parmi le Peuple, & devint bientôt l'ame & le lien de ces Ecoles & de ces Sociétés de *Science gaie*, auxquelles les Italiens & les François doivent également leur Langue, leur Poësie & leur Musique.

La Provence fut le berceau de ces Ecoles pour l'une & l'autre Nation. La pureté de l'air de ce beau pays, le feu des Provençaux, la tendre vivacité des Provençales, le voisinage des Cours galantes répandues dans la France Méridionale, le goût

* *In conspectu Domini, in ipsis penetralibus Sanctuarii.*

pour les Arts qui distingua une Maison long-temps Souveraine de la Provence, le long séjour des Papes en Avignon, l'amour du plaisir que l'abondance avoit répandu parmi les Italiens, la magnificence avec laquelle ils payoient à l'envi leurs plaisirs : tels furent les premiers encouragemens d'une *Science* dans laquelle l'Italie moderne & ensuite la France sont devenues les rivales de l'ancienne Grèce.

Les siécles suivans étoient tellement persuadés de l'obligation qu'ils avoient, à cet égard, à la Provence, qu'ils imaginèrent que, dans le partage de ses Etats, Charlemagne l'avoit abandonnée en toute propriété aux *Trouvères*, *Jongleurs*, *Menestrels* & autres Suppôts de la *Science gaie* *.

* Quant li buens Roy Carlemaine
Or toute mise à sa demaine,
Provence qui mult est plaintive
De vins, de bois, d'aigues, de rive;
As Lécéors, as Menestreulx
Qui sont auques luxurieux,
La donne toute & desparti, &c.
Phil. Mouskes in Philippo Augusto.

La vingt-neuviéme Dissertation du sçavant Muratori sur les Antiquités d'Italie dans le moyen-âge, rappelle, d'après les monumens contemporains, les Cours plénières que tenoient très-fréquemment les Princes & les Etats d'Italie. On y voit des troupes de *Ministrels*, de *Jongleurs*, de Bouffons, de Saltimbanques, de Charlatans *. Sous le nom générique d'Hommes de Cour, *Uomini di Corte*, ces gens réunissoient leurs talens pour porter la joie dans ces fêtes qui duroient quelquefois un mois entier. Ils étoient nourris pendant tout ce temps; & par le renouvellement d'un usage dont on trouve des indications dans Aristophane, dans Martial, dans Saint Augustin, en les congédiant, on leur donnoit à chacun un habit. Les plus merveilleux en chaque genre étoient

Aristoph. Coméd. des Nuées.

Augustin. in Johann. Tr. 100. Cap. 2.

* Le Muratori ne cherche l'étymologie de ce nom, ainsi que du mot *Ciarlare*, ni dans *Circulus*, ni dans *Carola*, mais dans *Ciarlo*: manière Italienne de prononcer le *Charle* François. On imposa ce nom aux Jongleurs qui chantoient spécialement les hauts faits de Charlemagne.

Pulci Hist. Vicentina. souvent gratifiés de chaînes d'argent & même d'or, de Chevaux richement enharnachés, &c. Aux noces d'Antoine de la Scala, on compta plus de deux cens de ces *Virtuoses* qui *finguli perceperunt indumenta valoris ad minùs decem ducatorum pro quoquo.* Celles de Galéas Visconti en attirèrent un si grand nombre, qu'il en coûta pour les gratifier, *plus quàm septem millia pannorum bonorum.* Enfin à une Cour plénière que les Malatestes tinrent à Rimini, l'on en compta plus de quinze cens.

Guill. Ventura Chron.

Chron. di Cesena.

Ces largesses encourageoient, soutenoient & perpétuoient les Arts agréables qui participèrent par-là aux richesses dont régorgeoit alors l'Italie. Ils n'étoient pas aussi-bien traités en d'autres pays où des raisons d'économie venoient à l'appui des anathèmes que l'Eglise fulminoit de temps en temps contre ces amusemens profanes. L'Empereur Henri II. épousant Agnès de Poitiers, avoit renvoyé, sans les avoir nourries, sans aucune récompense, les troupes de *Virtuoses* qu'avoit attirées l'espérance d'un autre traite-

ment *. Pour se décharger de cette dépense, en se vengeant des anathêmes qui troubloient leurs plaisirs, les Princes & les Seigneurs renvoyoient quelquefois les Histrions aux gens d'Eglise, avec permission de les mettre à contribution, pour en tirer leurs salaires : licence qui fut proscrite comme *importunité abusive*, par un Concile assemblé à Ravenne en 1286. Sous cette époque même, les Italiens avoient déja des Spectacles en régle, tandis que les François bornés aux fêtes moitié burlesques, moitié religieuses de la *Mere sotte*, de l'*Ane*, aux représentations de la Passion & des Mystères, &

V. les Conciles du Pere Labbe.

Sottement zélés en leur crédulité,
Jouoient les Saints, la Vierge & Dieu par piété.
Boileau.

En Italie, au contraire, les troupes joyeuses que réunissoient ces fêtes fréquentes, & annoncées long-

Curti Bandite.

* *Infinitam multitudinem Histrionum & Joculatorum sine cibo & muneribus vacuam & mœrentem dimisit.* Chron. Vitziburg.

temps avant qu'elles se célébrassent, y concertoient dès-lors entr'elles des Jeux & des Spectacles suivis & soutenus par la Poësie, par la Musique, & par des Ballets liés à l'action.

» Les Histrions, dit une vieille Chronique de Milan, » chantoient » les hauts-faits de Roland & d'Olivier; & ces chants étoient mêlés » & suivis de danses exécutées par » les Bouffons & les Mimes, qui, » au son des instrumens, formoient » différentes évolutions, dans lesquelles la grace étoit mêlée avec » la gravité *. «

Dans le premier Livre de son Poëme sur la fameuse Comtesse Mathilde, le Moine Donison a rassemblé en un vers ** très-peu harmonieux,

---

* *Cantabant Histriones de Rolando & Oliviero. Finito cantu, Bufoni & Mimi in cytharis pulsabant, & decenti corporis motu se circumvolvebant.*

** *Tympana cum cytharis, stiviſque lyriſque*
Sonant hæc.

On trouve dans Ducange le mot *Stiva*,

les instrumens qui formoient les Orchestres de ces Spectacles.

Les décorations & les machines entroient aussi dans ces spectacles; elles faisoient le fond de celui dont Jean Villani nous a laissé le détail qui ne sera point ici déplacé.

» Les Bourgeois du quartier de » Saint Frian à Florence, étoient, dit-il, » depuis long-temps en pos- » session de donner chaque année » une fête dont l'idée toujours nou- » velle avoit quelque chose de sin- » gulier. Au commencement de l'an » 1304, ces Bourgeois firent publier » que, qui voudroit sçavoir des nou- » velles de l'autre Monde, *saper no-* » *velle de l'altre Mondo*, eût à se trou- » ver le premier Mai sur le pont qui » partage la Ville de Florence. Au » jour indiqué, le lit de l'Arno se » trouva couvert de machines re- » présentant différentes formes d'an- *l. 8. c. 10.*

avec le vers de Donison pour citation unique. Ne seroit-ce point plutôt *Pivia*, de *Piva*, mot très-ancien dans la Langue Toscane, & synonyme à *Cornamusa*, mais plus noble & plus à l'usage de la Poésie?

» tres & de cavernes, où, parmi le » feu, les flammes, les cris & les » hurlemens, on voyoit les supplices que les Diables, sous mille figures diversement hideuses, faisoient souffrir aux Damnés. Au » milieu du Spectacle, le pont, qui » n'étoit alors que de bois, s'écroula en partie sous la foule des Spectateurs: *Siche il giuocò dà beffe tornò à vero.* «

Dans ces siécles ténébreux, je n'ai trouvé qu'un acte d'hostilité entre l'Italie & la France, relativement à la Musique, dans un Décret * de la République de Bologne, placé par le Ghirardacci dans son Histoire de cette République, sous l'année 1288.

Je ne connois aucun monument par lequel on puisse juger de l'état de la Musique Italienne dans les temps dont il s'agit. Il est seulement à présumer que les occasions que lui fournissoient les Fêtes & les Spec-

* Il étoit statué par ce Décret, *ut Cantores Francigenorum in plateis Communis & cantandum omnino morari non debeant.*

tacles

ches pour se montrer avec éclat, occasions infiniment plus fréquentes en Italie qu'en France; l'accueil que l'on y faisoit de toutes parts aux talens agréables, & les récompenses assurées aux Coriphées de ces Arts, devoient puissamment aider les dispositions naturelles de ces troupes nombreuses qui se consacroient à la Musique & s'en faisoient un état.

Je m'étois en vain flatté de trouver quelques lumières sur l'état & sur les prétentions respectives de la Musique Italienne & de la Musique Françoise, dans l'Epître où Pétrarque représente à Urbain V. toutes les raisons sur lesquelles l'Italie & les Italiens devoient, selon lui, mériter auprès de ce Pontife, la préférence sur la France & sur les François. Mais à cet égard, ainsi que sur toutes les choses de pur agrément, Pétrarque semble passer condamnation en faveur des François, pour réserver à sa Nation les qualités solides & essentielles *.

* *De moribus vulgaribus, fateor Gallos & facetos homines, & gestuum verborum-*

Dissert. sur l'état des Sciences sous le Roi Robert, &c.

Quant aux monumens qui nous restent de la Musique Françoise sous les mêmes époques, ils ont tous passé sous les yeux de M. l'Abbé Lebeuf. Les plus anciens remontent à l'onzième siècle. Il en a vu des deux siècles suivans ; il a feuilleté les vieux Chansonniers François ; il a enfin examiné les fameuses Chansons du Comte de Champagne, les Chants & complaintes de *Dam Gautier* ; il n'a vu dans toutes ces compositions, même dans celles des douzième & treizième siècles, « que des airs peu mélodieux, des airs dans » lesquels on laissoit bien des agrémens à suppléer aux Chantres, des » airs qui n'étoient autre chose que » du chant Grégorien, & même du » septième mode, c'est-à-dire, du » plus ingrat, du plus pesant & du » moins mélodieux. « Mais, ajoute le docte Censeur, « les oreilles de ce

que leviam, (aussi légers dans leurs actions que dans leurs propos) lorioleros, ludendi, lautè cœnant, crebrò bibant, avidè conviventur. Vera autem gravitas & realis moralitas apud Italos semper fuit. Epist. Senil. Lib. 9. Ep. 1.

» temps-là y étoient apparemment » accoutumées, & ces airs leur paroiſſoient beaux. «

Ajoutons que l'Italie a précédé la France de pluſieurs ſiécles, dans la compoſition des Piéces dramatiques en Muſique, & que ces *Troupes groſſières de Pélerins* qui, pour les repréſentations de la Paſſion, ouvrirent à Paris le premier Théâtre, en avoient apporté d'Italie le goût & la premiére idée. Boileau.

En effet, les anciennes Chroniques Italiennes nous offrent ces repréſentations de la Paſſion & des autres Myſtères, établies en divers cantons d'Italie dès le treiziéme ſiécle. L'ouverture du grand Jubilé, dans le ſiécle ſuivant, attirant à Rome de toutes les parties de l'Europe, des troupes innombrables de Pélerins, leur fit naître le deſſein de porter dans leur pays & d'imiter des Spectacles que la nouveauté & leur analogie avec le goût du temps, devoient faire recevoir favorablement. Voyez Muratori.

Quant aux compoſitions dramatiques en Muſique, ſur des ſujets ou tirés de la Mythologie Payenne, ou

purement allégoriques, les progrès des Italiens dans la Muſique les mirent en état de briller en ce genre long-temps avant que les autres Nations fuſſent en état de s'en occuper. Ils datent à cet égard de l'année 1480. Le Cardinal Riari en donna le premier eſſai au Pape ſon oncle, & à toute la Cour Romaine, dans une Piéce de Théâtre intitulée *Pomponiano*. La Maiſon de Médicis s'empara bientôt d'un genre où elle déploya la magnificence & le goût qu'elle avoit déja portés dans toutes les parties des Arts agréables.

Sulpitius in Epiſt. Dedic. ad notas in Vitruvium.

De Florence, ces Spectacles ſe répandirent en peu de temps dans les Etats d'Italie qui étoient aſſez riches pour fournir aux dépenſes qu'exigeoient les décorations, les habillemens, les machines qui dès-lors en faiſoient partie.

Jean-Antoine Baïf, élevé au milieu de ces Jeux pendant l'Ambaſſade du célèbre Lazare Baïf, ſon pere, à Veniſe, en apporta le goût en France. Une jolie maiſon qu'il occupoit dans un des Fauxbourgs de Paris, devint une Académie de Mu-

Papir. Maſſon in Eleg. Baïſſiorum.

ſique, fréquentée & applaudie par la Cour & par la Ville ; mais cet établiſſement mourut avec ſon Inſtituteur. Malgré le goût de Catherine de Médicis & des Italiens qui lui étoient attachés, pour les Spectacles de leur pays, les Annales de la Muſique Françoiſe n'offrent en ce genre qu'une eſpèce d'Opéra joué en l'an 1582, au milieu des fêtes qui accompagnèrent les noces célèbres du Duc de Joyeuſe & de la Princeſſe de Vaudémont.

J'eſpérois trouver quelque lumière ſur l'état & ſur les prétentions reſpectives de l'une & l'autre Muſique, vers la fin du quinziéme ſiécle, dans le Poëme de Jean le Maire de Belges, intitulé *la Concorde des deux Langaiges.* Le Poëte s'y propoſoit *de mettre paix & concorde entre deux Nations diſjointes & ſéparées par les Alpes, & encore plus par la différence de ciel, de mœurs, de couſtumes quant au faict ; & par les accens, contenances & prononciations, quant à la parole.*

L'Auteur de ce Poëme rimé dans ſa plus grande partie *en tiercets, à la façon Italienne*, place autour de Vé-

nus, une Musique *follastre & accoincte comme elle :* Musique dont la partie instrumentale étoit dans un goût alors nouveau :

Tous vieux flayots, guiternes primeraines,
Psaltérions & anciens décacordes
Sont assourdis par harpes souveraines.

Par le doulx son de nouveaux monocordes,
Sont mis sous banc les gens du Roy Clovis,
Leurs vielles, leurs vieux plectres & cordes.

Et maintenant fréquentent à deviz
Les Chœurs divins, les pupiltres dorez,
Anges nouveaulx dont les Chœurs sont servis.

Ou fin milieu du Chœur oüir pourrez
Entrebriser Musique Alexandrine,
Et de Josquin les verbes coulourez.

Puis d'Okeghem l'harmonie très-fine,
Les termes doulx de Loys & Compere*,
Font mélodie aux Cieulx même confine.

---

* Voyez les noms de ces Musiciens & d'autres *Virtuoses* ou Harmonistes, leurs Con-

Soit que le Poëte ait voulu indiquer les progrès des Italiens dans la Muſique inſtrumentale, ſoit qu'il ait eu intention de déſigner quelques efforts des François en ce genre; à peine ces derniers les ſoutinrent-ils ſous le régne même de François I, malgré le goût de ce Prince pour les Arts agréables, & la communication que ſes guerres ouvrirent entre la France & l'Italie.

Dans le Recueil des Ordonnances du Louvre, il s'en trouve une de Charles VI, ſous la date du 24 Avril 1407, en faveur de la *Science de Ménaſtrandiſe* & de ſes Suppots, dont le chef avoit le titre de *Roi*. On y trouve même l'indication d'une pareille Ordonnance donnée par le Roi Jean en faveur des *Ménéſtriers* de Paris. Les talens de ces Violons, tels qu'on puiſſe les ſuppoſer, n'empêchèrent pas François I. de ramener & de tirer d'Italie pluſieurs *Virtuoſes* en ce

---

temporains, dans le Prologue du quatriéme Livre de Rabelais. M. le Duchat, dans ſes notes ſur ce Prologue, indique une partie de leurs compoſitions.

genre. Messer Albert *, Florentin, en étoit un des plus distingués. Dans une Lettre que l'Arétin lui écrivoit le 6 Juin 1538, il le félicitoit sur son excellence dans un Art, *di che*, lui dit-il, *sete lume, e vi hà fatto si caro à Sua Maestà e al mondo.* Il finit en le priant de présenter au Roi une Lettre qu'il écrivoit à ce Prince.

Soit que ces Musiciens eussent dégénéré; soit, avec moins de vraisemblance, que Henri II. & Catherine de Médicis les eussent renvoyés en Italie, à la mort de François I; soit enfin que, pendant leur séjour en France, l'Art se fût prodigieusement perfectionné en Italie, Brantôme raconte, dans la vie du Maréchal de Brissac, que ce Seigneur, qui fut long-temps Lieutenant-Général en Piémont pour Henri II, » avoit » à son service une bande de Vio- » lons, la meilleure qui fût en toute

* Plusieurs Poëtes parlent de lui. Il fit en peu de temps une fortune assez considérable. Ronsard lui consacra une Epitaphe imprimée dans la dernière Partie de ses Œuvres.

» l'Italie *, où il étoit curieux de » l'envoyer chercher, & la très- » bien appointer : deſquels en ayant » été fait très-grand cas au feu Roi » Henri II. & à la Reine, les en- » voyèrent demander à M. le Maré- » chal, pour apprendre les leurs, » qui ne valloient rien, & ne ſen- » toient que petits rebecs d'Ecoſſe » auprès d'eux : à quoi ne faillit de » les envoyer, dont Jacques-Marie » & Baltazarin étoient les Chefs de » la Bande ; ce Baltazarin depuis » fut Valet-de-chambre de la Reine, » & l'appelloit-on M. de Beau- » Joyeux. « Les Œuvres de Jodelle offrent un chapitre en faveur d'*Orlando*, excellent Muſicien, contemporain de Beau-Joyeux & ſon compatriote, ainſi que l'indique ſon nom. Les airs des Chanſons que chantoit la Cour de Charles IX, étoient la plûpart de ſa compoſition.

* L'Arétin nous apprend dans ſes Lettres, que vers le même temps, le Prince de Salerne, l'un des Généraux de Charles V, entretenoit à Veniſe deux Bandes de Muſiciens d'élite. *Lett. Tom. 2. p. 222.*

Si l'état de la Muſique dans les Provinces méritoit d'entrer en ligne de compte, j'obſerverois que, lors du paſſage de Louis XIV. en 1672, dans la Capitale d'une des Provinces les plus voiſines de Paris, cette Ville qui a aujourd'hui deux concerts en régle, ne put donner à ce Prince, pour fête en ce genre, qu'un concert compoſé dans le goût de celui de l'Opéra-Comique de Scarron, c'eſt-à-dire, de huit Enfans de chœur, dont deux chantoient, deux jouoient du deſſus de viole, & les quatre autres étoient pendus à quatre violoncelles, ſous la direction du Maître de Muſique de la Cathédrale. Cet événement parut ſi important au Maître de la maiſon qui avoit l'honneur de loger le Roi, qu'il crut devoir le tranſmettre à la Poſtérité, dans un tableau qui m'en a fourni la deſcription.

Lors du ſecond renouvellement des beaux Arts en France, ſous le miniſtère de M. Colbert, on ſçait à qui elle dut celui de la Muſique. Quelques bons François prétendent que Lully avoit appris, en-deçà des

Monts, ce qu'il ſçavoit en ce genre; cependant il n'y put trouver, pour les ſymphonies de ces premiers Opéras, que de *méchans Rebecs* dont la foibleſſe donna long-temps des entraves à un génie qui ne prit tout ſon eſſort, que lorſque les Inſtrumens ſe trouvèrent en état de le ſuivre.

Un Ecrivain contemporain de ce renouvellement, & Connoiſſeur en ce genre, en a parlé d'une manière auſſi vraie qu'impartiale : » M. Lully, diſoit-il, a mis, dans nos repréſentations en Muſique, tout ce » que l'art, le ſçavoir, un génie » heureux & une longue expérience » peuvent produire de plus heureux. » Né au pays des belles choſes, accommodé à nos manières par un » long ſéjour en France, il a fait, » du caractère de ſa Nation & de celui de la nôtre, ce juſte mélange » de l'un & de l'autre qui plaît, qui » touche, qui enléve, qui enfin, en » ne nous laiſſant plus rien envier à » l'Italie, nous met en état de lui » fournir des modèles. «

Le P. Ménestrier, des Repréſ. en Muſique, p. 152.

Ainſi penſent de Lully, de Rameau, de Mondonville, les Italiens.

le plus en état de les apprécier. Ces mêmes Italiens ne jugent leur propre Musique, que sur la mélodie que ces Harmonistes François ont saisie, & qu'ils cherchent souvent en vain dans les productions de leurs Compositeurs Modernes.

Par un contraste soutenu entr'eux & les François, ils ont conservé l'ancienne simplicité dans les accompagnemens, & plus strictement encore dans la manière de toucher l'Orgue. Chaque note s'y fait sentir distinctement, & le jeu plein, mâle & sévère, répond à la majesté des lieux où cet Instrument est admis. Il fait communément la basse-continue de la psalmodie, & joue ensuite sa partie, *piano*, sans la broder n'y l'allonger par d'inutiles fredons, dans les piéces même où le champ lui est abandonné. Ceux qui ont entendu à Rome & à Naples quelques-uns de ces morceaux que l'Orgue donne à l'*Elévation*, en parlent comme de piéces composées & exécutées dans cette noble simplicité qui caractérise le sublime & qui l'accompagne toujours.

En tous autres genres de compoſitions, la Muſique actuelle d'Italie eſt un combat continu contre des difficultés qui naiſſent les unes des autres. Lorſqu'il n'en reſtera plus à vaincre, lorſqu'il n'y aura plus de gloire à en triompher, quand elles ſeront applanies pour tous les Symphoniſtes, l'amour du changement ramenera néceſſairement à la ſimplicité; & la mélodie débarraſſée du bruit qui la couvre, ſe fera ſentir à toutes les oreilles.

Peut-être cette révolution n'eſt-elle pas éloignée. Tous les Inſtrumens ſont en Italie pouſſés à un point au-delà duquel on n'apperçoit plus rien; mais la plus brillante exécution n'en impoſe point là aux oreilles les plus ſçavantes: elles ne confondent point le bruit qui étonne les organes, avec la mélodie qui doit parler à l'ame.

Depuis long-temps, Naples eſt l'Ecole & le Séminaire des plus grands Violons. Ils doutent de leur habileté, tant qu'ils n'ont point le jugement du fameux Tartini. Ils viennent en foule à Padoue pour le

briguer. Tartini les entend froidement, & après avoir prêté une oreille attentive à tout ce qu'ils veulent exécuter : *Cela est beau*, leur dit-il, à la plûpart ; *cela est bien difficile, cela est brillamment exécuté ; mais cela ne m'a rien dit-là*, ajoute-t-il, en se touchant la poitrine.

Dans la vûe de ramener l'Art & les Artistes aux vrais principes, le P. Martini-Valotti, Maître de Chapelle de Saint Antoine de Padoue, grand Musicien, très-habile Compositeur & l'intime ami de Tartini dont il partage les idées, le goût & les vûes sur la Musique, a formé un projet qu'exécutent sous ses yeux, & sous ceux de Tartini, Messieurs Giustiniani & Marcello nobles Vénitiens. Ce projet embrasse les cent cinquante Pseaumes mis en Vers Italiens, le plus fidellement qu'il a été possible, sans affoiblir la Poësie, & ensuite en une Musique aussi simple que la Musique de Lully la moins chargée. J'ai vu le début de ce projet exécuté en deux volumes très-bien gravés. Au premier coup d'œil, cette Musique paroît un simple plein-chant,

Tandis que les Italiens s'occupent à reſſerrer les voiles de la Muſique, la France les déployant toutes, profite de tous les vents qui peuvent hâter & précipiter ſa courſe à-travers les rochers, les écueils & les dangers d'une mer fameuſe en naufrages. Celui qu'elle paroît braver, lui ſeroit peut-être plus avantageux que préjudiciable: elle n'y perdroit que le rebut des magaſins d'Italie, dont elle a formé ſon chargement à la hâte.

Parlons ſans figure. Lorſque ſera conſommée la révolution qu'annoncent pour l'Italie les Eſſais dont je viens de parler; lorſque l'Italie aura banni de la Muſique les *concetti*, que ſes Poëtes & ſes Orateurs évitent aujourd'hui avec autant de ſoin qu'ils les cherchoient dans le dernier ſiécle, les François ſe trouveront chargés, en dépit de leur langue, de tout le bruyant dont les Italiens ſe ſeront défaits, & dont la France ſe détachera à ſon tour, ſoit par réflexion, ſoit par ſatiété.

Il arrivera de-là, que deux Nations que rapprochent tant d'heureuſes

qualités, ſeront long-temps diviſées ſur la Muſique ; que les efforts des François, pour ſe réunir aux Italiens, pourront n'aboutir qu'à les en éloigner ; enfin, que ces deux Nations courant la même carrière, ne ſe rencontreront peut-être jamais au but.

FIN.

LES Piéces Italiennes qui ſuivent, ſont telles qu'elles ont été données au Public en 1764, *lors de la première Edition de cet Ouvrage. Elles ſeront ſuivies d'une Diſcuſſion hiſtorique & critique ſur la Conjuration de Veniſe, & ſur l'Hiſtoire de cette Conjuration, écrite par l'Abbé* DE SAINT-RÉAL.

PIECES
RELATIVES
A L'ARTICLE DE VENISE.

1754, 7 *Settembre.*

IN PREGADI.

Alli Rettori, Principali della Terra Ferma, Capi di Provincia, e li Proveditori Generali di Mare, e di Dalmazia, ed Albania.

RESTA oramai troppo osservabili i molti, e varj abusi insensibilmente introdottisi nel Dominio nostro dalla sregolata libertà de' sudditi d'ogni grado e condizione, da quali vengono impetrate Bolle, Brevi, Rescritti, ed altre Carte di fuori, le quali non tutte, come prescrivono tante pubbliche Leggi, sono assoggettate alla revisione, cosicchè molte

vengono eſeguite clandeſtinamente ſenza eſſere nel Collegio noſtro licenziate, con deluſione de' ſavj, e caritatevoli provedimenti emanati nel propoſito, con detrimento dell' Eccleſiaſtica Diſciplina, delle ben'introdotte conſuetudini, e con turbazione della tranquillità publica: è venuto in deliberazione il Senato di andar'incontro vigoroſamente a tanti diſordini, e di riunovare e confermare tutte le antiche provide Leggi nel propoſito, e di fermamente ſtabilire, che non poſſa da chi ſi ſia, ſotto qualunque preteſto, eſſer eſeguita alcuna Bolla, Patente, Breve, Reſcritto, Citazione, Monitorio, o Carta generalmente di qualſivoglia natura, che venga di fuori, ſe prima non ſarà preſentata in Collegio per eſſer riveduta e licenziata, in pena di nullità dell'eſecuzione, e di quel caſtigo che meritaſſe la qualità del contrafattore, e la gravità della traſgreſſione. Dietro a queſta deliberazione v'incarica il Senato di doverla immediatamente far pubblicare in tutti i luoghi ſoggetti alla voſtra rappreſentanza à chiara intelligenza, e notizia d'ognuno, facendola pervenire alle rappreſentanze alla voſtra ſuperiorità ſubordinate, invigilando che ſia in con-

formità puntualmente eſeguito, e ſpecialmente rendendola nota alle Curie ordinarie Eccleſiaſtiche, ed agli Offiziali delle medeſime.

Ma perche con grave ſentimento dell' animo del Senato ſi è inteſo eſſere, oltre quello della ſregolata eſecuzione di tali Carte, invalſi molti altri particolari diſordini nelle impetrazioni ſconſigliate, che quotidianamente ſi fanno delle medeſime; vi reſta commeſſo di dover'in conveniente forma far ſapere agli Ordinarj Eccleſiaſtici, che ſi trovano nei luoghi della Giuriſdizione noſtra, eſſere riſoluta mente del Governo, che ſia poſto debito confine a tale abuſo.

E perciò eſſendoſi introdotto, che ad ogni Chieſa Campeſtre, Oratorio, overo Altare vengono impetrati Brevi d'Indulgenze, *e di Privilegi perpetui, o temporanei, ſenza oſſervarſi la debita diſcrezione; onde ſuccede, che per il mal' uſo di queſte ſpirituali grazie,* con fini d'intereſſe, di vanità, e tal volta peggiori, *ſi diminuiſce piutoſto, che ſi accreſca, la divozione e la riverenza de' Fedeli verſo le medeſime, affinchè ſi mantenga ne' ſudditi la ſtima a quelle dovuta, e la venerazione, ſi è ſtabilito, che*

non saranno in avvenire licenziati simili Brevi, o Privilegj, se all'impetrazione de' medesimi non avrà preceduto una legale Attestazione d'essi Ordinarj, che tali Indulgenze, o Privilegj abbiano a servire di edificazione e profitto spirituale de' loro Diocesani nel rilasciar le quali Attestazioni eccitarete seriamente in pubblico nome essi Ordinarj à non rendersi facili, ma ridur la cosa a termini di convenienza, i quali salvino gli oggetti di questa pubblica deliberazione.

Noto farete inoltre agli Ordinarj medesimi, che quelle Concessioni e Dispense, che possono da essi rilasciarsi ai Diocesani rispettivi in forma del Jus proprio ordinario, delle Disposizioni Canoniche, o di Privilegj, *non sarà in avvenire licenziata alcuna Bolla, Breve, o Rescritto, che venisse impetrato di fuori, tanto maggiormente che per lo più s'ottengono per le cause leggiere supposte, senza necessità, o utilità della Chiesa in* delusione delle Disposizioni Canoniche della buona Disciplina.

Stimato per tanto esclusi dal licenziamento tutti quelli Brevi, che venissero in avvenire impetrati, senza pubblica

licenza da concedersi in casi assai varj, per ordinazioni da farsi extra tempora, non osservati i debiti Interstizj, e prima degli anni stabiliti agli ordinandi da sacri Canoni, essendo pur troppo presentemente moltiplicato il numero de' Sacerdoti, senza che se ne promuovano d'età immatura, onde non mai edificazione, ma sì sovente succede scandalo ne' Popoli.

Occorre ancora, che le Dispense matrimoniali per lo più s'impetrano in Curia senza prima esaminarsi la legittimità de' motivi, e delle cause; onde la volgare idiota gente particolarmente, spesse volte doppo averle impetrate, ed aver perciò incontrati dispendj gravissimi al povero suo stato, trova difficoltà nell' esecuzione, che ad essi Ordinarj, o al loro Officiali viene commessa, ed incontra opposizioni insuperabili nella verificazione de' fatti esposti in Curia, con perdita lutuosa delle spese intutilmente gettate, e con necessità d'incontrarne di nuove. Farete però noto a medesimi, che non sarà da qui in poi licenziata alcuna Dispensa matrimoniale, a cui prima, che venga impetrata, non sia preceduta un' Attestazione legale del proprio Ordinario

d'essersi ben esaminate, e verificate le cause impellenti alle impetrazioni, nel che pure eccitarete il loro zelo a prestar opera diligente, perchè non segua in ciò abuso contrario alle costituzioni della Chiesa, alle massime del Governo, o che possa riuscir in danno de' loro Diocesani.

Gl' inconvenienti, che in qualunque luogo sono occorsi circa la Riduzzione delle Messe, le quali dipendono dalle testamentarie disposizioni de' sudditi, hanno dato impulso a deliberare relativamente alla legge 1480 22 Decembre, che non possano nel Dominio nostro impetrarsi, o vero eseguirsi Brevi, Rescritti, o altre Carte in questo proposito, senza previa pubblica licenza, e senza l'ascolto degli eredi, e di quelli, i quali nelle medesime disposizioni aver potessero in qualche forma titolo, o vero interesse. Dovrete però render nota agli ordinarj predetti questa pubblica volontà. Ai Superiori de' Monasterj, Case, Collegj, Conventi, o Congregazioni de' Religiosi farete intendere, che coll' oggetto di preservare nelle Comunità loro Religiose la quiete, e di levare il fomento alla vanità al rilassamento della Disciplina, come anche di preservare l'osservanza delle Regole,

gole, colle quali i loro riſpettivi Iſtituti ſono ſtati ammeſſi ne' pubblici ſtati, ſi è deliberato, che non ſia lecito, ſenza licenza noſtra a qualunque *Perſona religioſa d'impetrare a proprio talento Brevi, e Reſcritti di grazie, o di Privilegj, overo Commiſſioni, le quali facciano effetto* di diſpenſare overo di alterare le Coſtituzioni de' loro Iſtituti *ſummentovati e che venendo forſe impetrate, oltre la debita correzione dovuta a chi contrafaceſſe, non ſaranno licenziati.*

La licenziosità di molti ſudditi, che con modi ſpeſſo indiretti continua a procurarſi in Curia Bolle di Rinunzie *ad favorem,* overo Coadjutorie, *con futura ſucceſſione ne' proprj Beneſizj, non oſtante, che tali abuſi ſieno deteſtati da ſacri canoni, proibiti eſpreſſamente da Concilj, e contrarie alla publica mente, le quali poi anche tornano in detrimento del diritto degli ordinarj Collatori, in notabiliſſimo diſpendio delle private famiglie, ed in danno dello ſtato, per le gravi ſomme di denaro, che eſcono, hanno moſſa la carità del Senato a provedere, e decretare, che in avvenire non ſia lecito a qualſiſia Eccleſiaſtico del Dominio noſtro far' altre rinunzie de' proprj*

Benefizj poste entro le pubbliche Diocesi, che quelle prescritte da Canoni della Chiesa, e da Concilj predetti; nè sia permesso il far de' medesimi nella Curia Romana rinunzia ad favorem, *overo impetrar Bolle di Coadjutorie con futura successione sotto qualunque pretesto, con pena a chi trasgredisse di conveniente correzione, secondo la qualità delle Persone, e della contrafazione. Doverete pertanto render noto anche questo provedimento agli ordinarj predetti, che se qualche particolar caso meritasse eccezione, non sia altrimente lecito di poter farsi, che prima s'abbia ottenuta* pubblica permissione, *da non esser presa se non colle dovute ristrettezze, previe le altre stabilite formalità, e intese ancora le attestazioni de' respettivi ordinarj.*

Sarà per fine cura della diligenza, e zelo vostro di ritirare dalle respettive Cancellarie Vescovili, Abbaziali, Capitolari, e da qualunque altra Prelatura ordinaria secolare, e Regolare, soggetta alla vostra rappresentanza, note giurate *nelle quali si contenga il Catalogo di tutte le Bolle, Brevi, e Rescritti d'Indulgenze, Concessioni, Dispense, Privilegj, Rinunzie, Coadjutorie, Pensio-*

nì, che dalle predette, e loro Officiali foſſero per il corſo di queſtò ultimo Decennio *ſtate eſeguite, facendovi aggiungere la Taſſa delle ſpeſe occorſe, e ſolite pagarſi tanto nella Curia Romana, quanto nella propria di ciaſcun Ordinario, ed in quanto alle Penſioni, ſarà della voſtra attenzione il procurarvi la nota di tutti* li Benefizj, che ſin ora foſſero ſtati ſoggetti a Penſione, e *di quelli, che non foſſero ſtati ſogetti, con diſtinzione, ſpiegandoſi la quantità e qualità della Penſione medeſima, quali note dovrete indirizzare ſollecitamente a queſto Magiſtrato ſopra Monaſterj.*

Sarà merito della prudenza voſtra di contenervi nelle ordinatevi inſinuazioni agli ordinarj prefati con i medeſimi convenienti alla riſpettiva qualità de' medeſimi, facendoli ſingolarmente rilevare, che ſiccome queſti provedimenti tendono a mantenere nel ſuo decoro l'autorità, e diritti del loro gradò; così confida il Senato, che dal zelo e pietà de' medeſimi verranno ſecondate le di lui religioſe intenzioni con tutta l'efficacia e fervore, che da loro meritamente s'attende.

IN PREGADI.

Che per un Segretario di questo Consiglio sia mandato a leggere, e lasciato in Copia à M. Reverendissimo Patriarca, quanto segue.

1754, 7 *Settembre.*

MONSIGNORE Reverendissimo. Resisi oramai troppo osservabili gli abusi insensibilmente introdotti in molte parti del Dominio nostro per una irregolata libertà de' subditi d'ogni grado, e condizione, da quali si impetrano Bolle, Brevi, Rescritti, ed altre Carte di fuori, e poscia senza che vengano assoggettate alla revisione, come prescrivono le pubbliche leggi, restano talvolta eseguite con delusione di così saggi provedimenti tendenti a mantenere la buona Disciplina Ecclesiastica, le consuetudini ben' introdotte, e la tranquillità dello stato; si è trovato in necessità il Senato di rinovare, e confermare tutte le antiche leggi nel proposito, e di prescriverne circolarmente l'inviolabile osservanza.

Sebbene il zelo, ed il filiale attaccamento, che è ſtato ſempre a cuore de' Predeceſſori di V. S. Illuſtriſſima, e diſtintamente quello, che ella conſerva verſo le coſe noſtre, e per l'oſſervanza de Statuti Canonici non abbino laſciato, che tanti diſordini ſi avanzino in queſta ſua Dioceſi, non laſoia però queſto Conſiglio, di renderle cio noto, che ſi è trovato opportuno provedere in queſta materia, ben certo, che ella colla pietà, e prudenza ſua non laſcerà di uniformarſi, e di ordinare dal canto ſuo a' proprij miniſtri la pontuale eſecuzione.

Non dovrà pertanto eſſer' eſeguita alcuna Bolla, Breve, Reſcritto, Citazione, Monitorio, ò Carta generalmente di qualſiſia natura, che venga di fuori, ſe prima non ſarà preſentata in Collegio per eſſer riveduta, e licenziata; in pena di nullità dell' eſecuzione, e di quel caſtigo, che meritaſſe la qualità della contrafazione, e di chi contrafaceſſe.

Volendoſi poi mettere qualche conveniente confine all' abuſo invalſo d'impetrarſi ſconſigliatamente Brevi d'Indulgenze, e di Privilegi d'Altari perpetui, o a tempo, ſenza che ſia oſſervata la debita economia, e diſcrezione, onde ſue-

sede, che per il mal' uso si diminuisca più tosto, che si accresca, la divozione e la riverenza de' Fedeli verso queste pregievoli spirituali grazie, sarà della Pastoral cura di V. S. Reverendissima di far sapere ai Pievani, ed altri Superiori delle Chiese, che non saranno quindi in poi licenziati simili Brevi, se non avrà preceduto alla impetrazione de' medesimi una legale attestazione della sua Patriarcal Cancellaria, che abbino questi a servire di edificazione, e profitto spirituale de' suoi Diocesani. Nel rilasciare le quali attestazioni, ben confida il Senato, che la di lei prudenza non farà per renderti facile, ma ridurrà la cosa a termini di convenienza, i quali salvino i Religiosi oggetti, che si hanno in questa deliberazione.

Per metter freno ancora alla licenziosità delle impetrazioni, che spesso da ogni qualità indifferentemente di Persone si fanno in Curia senza l'Economia prescritta dalle leggi della Chiesa, e per lo più sopra cause frivole, ed anche supposte senza necessità, overo utilità della Chiesa, onde derivano sovente gravissimi abusi in delusione delle prescrizioni Canoniche, ed in rilassazione dell' Eccle-

ſiaſtica Diſciplina, non ſarà licenziato in avvenire alcun Breve, Reſcritto, o altra Carta proveniente di fuori, che contenga diſpenſazioni, o conceſſioni di coſe, le quali conceder ſi poſſano dalla di lei autorità a forza del Jus ſuo ordinario della diſpoſizione de Canoni, o di Privilegj.

Saranno però eſcluſi dal licenziamento quei Brevi, che veniſſero impetrati per ordinazioni da farſi extrà tempora, *non oſſervati i debiti interſtizi, e prima degli anni ſtabiliti agli ordinandi da ſagri Canoni, eſſendo preſentemente pur troppo moltiplicato il numero de' Sacerdoti, ſenza che ſene promuovano di età immaturà, onde non mai edificazione, ma ſovente ſuccede ſcandalo a' Popoli.*

Occorre ancora che le diſpenſe Matrimoniali della volgare idiota gente ſingolarmente s'impetrano in Curia, ſenza prima eſaminarſi la legittimità de' motivi, e delle cauſe per le quali ſi poſſono ottenere, onde ſpeſſe volte dopo aver per ciò incontrati diſpendj graviſſimi al povero loro ſtato, trovano difficoltà nell' eſecuzione commeſſa agli Officiali delle Curie ordinarie, ed oppoſizioni inſuperabili, perche non ſi verificano le cauſe eſpoſte con per-

dita luttuosa del denaro per ciò spesso, e con necessità d'incontrare nuovi dispendj. Non sarà perciò licenziata alcuna di tali Matrimoniali Dispense, a cui, prima che venga impetrata, non sia preceduta una legale attestazione della di lei Curia d'essersi ben' esaminate, e verificate con i metodi, e riguardi soliti osservasi ne' respettivi casi al tempo dell' esecuzione le cause impellenti all' impetrazione; nel che pure resta eccitato il di lei zelo a far che in ciò da proprj Ministri si presti opera fedele, per che in ciò non segua abuso contrario alla mente delle costituzioni della Chiesa, ed alle caritatevoli massime del Governo, o che possa riuscire in aggravio de' suoi Diocesani.

Essendo stato proveduto dalle leggi nostre, che senza pubblica licenza niuno possa impetrar Brevi per commutazioni delle ultime volontà, non sarà licenziata perciò alcuna Carta di fuori per riduzioni di Messe, che venisse impetrata senza questo essenziale requisito, e senza il previo ascolto degli Eredi di quelli, che avessero ordinata la celebrazione, overo di chi aver potesse in dette Disposizioni titolo, overo interesse.

E perche è arrivato alla pubblica notizia

che contro le chiare, uniformi, e riſolutiſſime diſpoſizioni de' ſagri Canoni, e de' ſteſſi provedimenti publici, la licenzioſità de ſudditi continua con modi indiretti a procurarſi Bolle di rinunzie ad favorem, *e Coadjutorie con futura ſucceſſione ne' Beneſizj loro tanto deteſtate da Padri della Chieſa, coſe tutte, che tornano in diminuzione del diritto de' Collatori ordinarj, in notabiliſſimo detrimento de' ſudditi, ed in danno dello Stato per li moltiplici, e graviſſimi diſpendj col procurarſi conſimili convenzioni, e quelle diſpenſe che dalle leggi ſalutari, e dalla ſpedizione delle Bolle vanno inſeparabili; ſi è però ſtabilito, che in avvenire non ſia lecito a qualſiſia Eccleſiaſtico del Dominio noſtro di far' altre rinunzie de' proprj beneficj poſti entro le publiche Dizioni che quelle permeſſe dai Canoni della Chieſa e dai Concilj predetti, e che non ſia permeſſo di far de' medeſimi nella Curia Romana rinunzia* ad favorem, *overo impetrar Bolle di coadjutorie, con futura ſucceſſione ſotto qualunque preteſto, in pena a chi tragrediſſe di conveniente correzione ſecondo la qualità delle Perſone, e della contrafazione.*

E ſe qualche particolar caſo meriterà

eccezione, ciò non sarà altrimente lecito di poter farsi, che prima si abbia ottenuta publica licenza di non esser concessa, se non che colle ristrettezze e formalità decretate, e previe li di lei attestazioni, e de' suoi successori.

Resta in fine eccitato il di lei zelo di ordinare a' Ministri della propria Cancellaria una distinta, e giurata nota in cui restano epilogate in Catalogo tutte le Bolle, Brevi, e Rescritti d'Indulgenze, Concessioni, Dispense, Privilegj, Rinunzie, e Coadjutorie, che dalla detta di lei Curia, ed Officiali per il Corso di questo ultimo Decennio fossero state eseguite, facendovi aggiungere a detta nota la distinta tassa delle spese per quelle occorse, e solite pagarsi tanto nella Romana Curia, quanto nella propria, ben' intendosi con questo Magistrato ai sopra Monasterj, per farcela pervenire con sollecitudine.

Abbiamo di tutto questo voluto, che ella ne resti intesa per quella giusta confidenza, che hà il Senato, che vorrà congiungere l'opera della sua connaturale pietà, e prudenza alle religiose intenzioni del Governo, onde sempre più meritarsi la publica estimazione, e gradimento.

DECRETO

Del Gran Conſiglio di Venezia.

1754, 7 *Settembre.*

» *DA queſto dì in avvenire ſia eſ-*
» *preſſamente vietato a qualunque ſud-*
» *dito di ricorrere a Roma per qualſi-*
» *voglia ſorta di diſpenſe, che non ſi*
» *poſſano ottenere dall' Ordinario, e che*
» *in ogni caſo di dover ricorrere, ſi abbia*
» *da fare, ma per la via dell' Ordinario,*
» *ſenza ſpeſa alcuna, intendendo il Prin-*
» *cipe Sereniſſimo, che ogni uno abbia*
» *a conformarſi al Concilio di Trento,*
» *alli Decreti, e Bolle Pontificie, ſenza*
» *eſiggere diſpenſe dalle accettate Leg-*
» *gi, delle quali ogni Principe Criſtia-*
» *no è mantenitore.* «

PRIMA LETTERA

Scritta dal Papa CLEMENTE XIII. alla Repubblica.

APPENA inalzati dalla Provvidenza del Signore, senz' alcun merito, ed opera noſtra, in tempi tanto miſeri, e calamitoſi al ſupremo Governo della Chieſa, rivolgiamo il penſiero, e lo ſguardo verſo Voſtra Serenità, come degno, ed illuſtre Capo di una Repubblica, che abbiamo fin' ora, per il noſtro naſcimento, oſſervata per noſtra dilettiſſima Madre, e che ameremo da quì innanzi per il grado in cui ſiamo coſtituiti, di Padre di tutti i fedeli, come noſtra cariſſima figlia, partecipandole con queſta lettera, ſcritta di pugno, queſto inaſpettato noſtro ſucceſſo.

Siamo però ricolmi di una giuſta fiducia, ch' eſſendo la medeſima intereſſata a procurare, che il noſtro Reggimento riſca a lei di gloria, e di utilità alla Chieſa, vorrà aſſiſterci colla efficacia delle ſue orazioni, e colla Savieza de' ſuoi Conſigli, ed incominciare

ancora a felicitarne, com' eraſi già principiato con queſta S. Sede, dandoci il tempo, ed i mezzi di potervi ulteriormente travagliare, com' eraſi già incominciato dal noſtro Predeceſſore; ne porgiamo, a queſto fine, a Voſtra Serenità le più fervoroſe preghiere, aſſicurandola, che, ſiccome ci ſarebbe di un ſommo contento, che la noſtra amatiſſima Patria daſſe agli altri Principi Cattolici queſto pio, e generoſo eſempio di filiale deferenza alle giuſte iſtanze del Vicario di Criſto, così darebbe ancora a noi motivo di approfittarci, maggiormente della dignità Pontificia, per promuovere le ſue convenienze, e per implorare in grado di ſommo Sacerdote dal motor d'ogni bene, a Voſtra Serenità, alla Repubblica, ed alli ſuoi Dominj ogn' incremento di gloria, e di felicità. Intanto non laſceremo di ringraziarla per la parte, che il Cardinale Delfino, per far coſa grata, come non dubitiamo, a Voſtra Serenità, ed alla Repubblica, ha preſo inſieme coll' Ambaſciatore per la noſtra Eſaltazione, e per ultimo le diamo coll' intimo del noſtro cuore l'Appoſtolica Benedizione.

VENEZIA.

5 Agosto 1758.

IL Papa nella prima Lettera quà scritta non ha oltre passato i termini d'un ordinario, e più tosto diminuito complimento. Ma poi sconfinato nell' entrare in materia pur troppo molesta, ma con un' accorta connessione: cio che ha fatto con espressioni, che non ammettono interpretazioni, e che escludono, e bandiscono ogni lusinga.

Fu appresa la cosa comunemente così, come dovevasi, e fu seriamente trattata nel ceto più rispettabile. Se il sentimento de' più saggi prevaleva, il colpo era bellissimo, e cotesta Corte restava sorpresa, e legata da una volontaria condonazione per cui sarebbesi sepolta ogni contesa, e schivata la odiosa interposizione delle corti estere. Ma poiche nelle adunanze, ove si delibera con pluralità di suffragj, le palle si contano, e non si pesano; perciò i Giovani oppositori la vinsero colla proposta della sospensione di quattro mesi.

Oggi ſi rinuova lo ſquittinio, che ſarà lunghiſſimo, e ſe tale ſarà, non ſi conchiuderà nulla: qui non vi ſono menti ne coſcienze; ma nel corpo Civile, nientemeno che nel naturale, pur ſane che ſiano le parti nobili, la contaminazione può naſcere dalle parti men nobili. Perciò quanto a me nulla affatto ſpero di buono: tanto più che nelle conteſe di due Dominj contermini, trà quali la rivalità univerſale è innata, e perpetua, vi veggo aggiunte nella preſente providenza le gare paeſane, che ſono più pericoloſe delle eſterne.

Una Caſa nuova, ſtimata per la incomparabile ſua probità, invidiata egualmente per le ſterminate ſue richezze, portata repentinamente al Soglio, in tante teſte pieniſſime di pregiudizj, oltre ogni credere hà ecitato rancore, anzi che no. Il commune acclama, i giuſti e i ſaggi godono, e tripudiano; il mal fermento vorrebbe contaminare la maſſa.

Fà ſtordire, Signor mio caro, aver veduta queſta Caſa in men di cinque anni comprare un Palazzo imperfetto sì, ma di belliſſima Architettura, nel poſto più nobile, e più delizioſo del Canal grande, e compirlo colla ſteſſa ſimetria, di poi fare

un Matrimonio colla gran Casa Savorgniano e spendere assai più di cento mila ducati: appresso fare le feste della Esaltazione del Papa: immediatamente quelle di Procuratore di S. Marco; poco dopo il funeral della Madre; questo prossimo Ottobre l'entrata di Procuratore, e trà poco, come si spera, quella del Figliuolo Cardinale, non solo senza battere alla porta di alcuno, ne senza levar il danaro che ha nei pubblici depositi in copia sorprendente, ma senza uscir di Casa. Un' dispendio di questa sorte fatto con tanta magnificenza, e con tanta indifferenza, e con tanta pacatezza, ha meritato lo stordimento di tutti, e con esso la invidia di molti: cose tutte repugnanti a quella equinimità, che vorrebbesi in tutti per appianare ogni scabrosità.

Ma ciò che mi crucia è il rammentarmi di quel che in altro tempo narromi il Sereniſſimo Grimani, il quale essendo Ambasciatore in Inghilterra, ebbe un giorno il coraggio d'interpellare uno de' principali di quel Ministero cosa mai avesse fatto di male il vivente Rè Iacopo, a cui fu riposto: Il suo male stà, che egli nulla di male ha fatto a noi, ma noi ne habbiamo fatto troppo à lui.

Chi ſiede ora le ſa tutte, ne hà diſſimulato punto col ſilenzio. La Caſa qui non poſſiede che un Palazzo ed una Villa. Jeri però avendo diſcorſo col Procuratore Emo, mi aſſicurò di ſapere che il fratello del Papa abbia ſottoſcritto un trattato di Compra di una tenuta del valore di 200 e più mila ducati prima di partire per la villa nel Giugno paſſato. Non sò decidere ſe l'aveſſe fatta dopo il fauſtiſſimo giorno del 6. di Luglio. Vi dico ora alle curte che qui nulla affatto ſi opera di buono da coteſta banda, riputandoſi il Papa non pure per diſappaſſionato, ma poſitivamente per avverſo, e diſguſtato, e com' eſſi dicono ad alta voce: Romano, Romano, Romano.

COPIA

Della Ducale venuta da Venezia à N. S. CLEMENTE XIII.

Sanctiſſimo in Chriſto Patri, & D. CLEMENTI XIII. dignè, Dei Providentia, Sacro-ſanctæ Romanæ, & univerſalis Eccleſiæ ſummo Pontifici, Franciſcus Lauredanus Dei gratia Dux Venetiarum.

MENTRE con molta rifleſſione da noi verſavaſi ſopra l'eſpreſſioni, che nell' anzi paſſata ſettimana l'ambaſciator noſtro Cavaliere Correr ci rappreſentò uſcite dalla Santità Voſtra, le quali moſtravano l'efficace ſuo deſiderio, che ſi poneſſe fine alle inſorte differenze col ritiro del Decreto del 7 Sett. 1754, giunſe il pregiatiſſimo ſoglio di Voſtra Santità. Vi abbiamo lucidamente riconoſciuto il carattere retto, ed ingenuo della Santità Voſtra, la quale, come Capo della Chieſa riconoſce la facoltà Legiſlativa nata colla Reppubblica, e

ſempre da eſſa eſercitata, ſpiegandoſi Voſtra Beatudine iſteſſa, che qualora ſuccedeſſe per libera autorità del Senato il ritiro del Decreto 7 Sett. 1754. Ciò non può, ne potrà mai recare veruna leſione alla Poteſtà noſtra Legiſlativa. Ciò premeſſo Voſtra Santità ci richiede con ſenſi teneri, ed affettuoſi, come una grazia da ſuoi attaccatiſſimi figli, il ritiro del ſuddetto Decreto. Perciò eſſendo noi aſſicurati in punto così eſſenziale; attinente alle Leggi, e alle conſuetudini noſtre, ci troviamo in grado di dirle, di avere in queſt' oggi ritirato il Decreto 7 Sett. 1754, colle carte, ch' ebbero a queſto relazione. Benigniſſimo Padre, ſia queſto un' indubitato contraſſegno della continuazione del noſtro ſommo giubbilo per vedere la Santità Voſtra, noſtro Concittadino, per i ſegnalati meriti ſuoi, ed egregie virtudi, eſaltato al ſupremo Governo della Chieſa; per quello poi ſia alle di lei eſpreſſioni tanto generoſe, e cordiali verſo la Patria ſua, non abbiamo che a dichiararle il noſtro pieniſſimo riconoſcimento, ſicuri ch' ella ci riguarderà ſempre nel ſuo inſigne Pontificato, come prediletti ſuoi figli; e mentre che imploriamo dalla

Beatitudine voſtra l'Appoſtolica Benedizione, con filiale oſſequioſo riſpetto ci umiliamo al bacio del ſuo Santiſſimo Piede.

Datum in noſtro Ducali Palatio die 12 Auguſti indictione 6. 1758.

N. N. Segretario.

IN PREGADI.

» Ai Rettori, Principali della Terra » Ferma, Capi di Provincia, ed » alli Proviſori Generali di Mare, » e di Dalmazia, e Albania, ed » al Podeſtà, e Capitano di Capo » d'Iſtria. «

12 *Agoſto* 1758.

Con le Ducali 15 Luglio decorſo notificammo avere il Senato per atto ſuo ſpontaneo prorogata la ſoſpenſione del Decreto 7 Sett. 1754, *e ciò per manifeſtare l'eſultanza noſtra per l'eſaltazione al ſommo Governo della Chieſa di un' noſtro Concittadino, avendoci perciò la Beatitudine ſua paleſati gli*

efficaciſſimi deſiderj, perche il Decreto ſteſſo per ſpontanea noſtra autorità foſſe ritirato. Vi concorſe anche in queſto giorno il Senato, deſideroſo di dar ſempre continuata teſtimonianza della propria veneraʒione verſo la di lui Sagra Perſona. Vi commettiamo perciò di render nota queſta noſtra deliberaʒione a coteſta Curia Veſcovile, ed alle Comunità Religioſe alla voſtra rappreſentanza ſoggette, riſpedendoſi le ducali alle medeſime ſcritte, e di unirci gli ordini circolari, che ſaranno ſtati rilaſciati. Avrete poi ad invigilare, e renderne parimente avvertita la Curia e Comunità ſuddetta, acciò ogn' uno abbia con eſattezza ad attenerſi alla eſecuʒione delle Leggi noſtre precedenti al Decreto 7 Sett. 1754.

SECONDA LETTERA

Di CLEMENTE XIII. alla Repubblica di Venezia.

QUALE, e quanta sia stata la nostra Consolazione, allorche dal Cavaliere PIETRO CORRER, *Ambasciatore, ci fu recato l'aggradevole riscontro della prontezza, colla quale il Senato è concorso ad incontrare le nostre soddisfazioni, e a secondare le istanze, che gli avevamo fatte di ritirare prontamente il Decreto del 7 Sett. 1754; come abbiamo riconosciuto, e dalla Lettera di Vostra Serenità, ch' egli ci ha consegnata, e dagli ordini relativi, tosto spediti ai pubblici rappresentanti. Ci conviene di confessare non aver noi maniera di ben spiegarlo, onde voi, dilettissimi figli, concepire ne possiate adeguatamente la nostra esultanza. Vi diremo essere stati noi sorpresi da una tenerezza sì grande, che non abbiamo potuto trattenerla tutta in noi stessi, senza darla a conoscere colle lagrime, che abbiamo creduto ben tributare al compi-*

mento glorioſo di un' affare, che non poteva non eſſere di ſomma noſtra premura. Dopo di aver pertanto umiliate a Dio Signore, che col divino ſuo lume ha reſi facili, e pronti i voſtri cuori alle circoſtanze ed alle rimoſtranze del ſuo Vicario in Terra, voſtro Concittadino, le più divote grazie, non dobbiamo laſciare di conteſtarvi la noſtra più ſincera riconoſcenza per l'illuſtre teſtimonio, per il coſpicuo eſempio, che dato avete al Mondo tutto Cattolico, dell' oſſequio, che profeſſate alla Santa Sede, tramandato in voi dai voſtri maggiori, reſiſi cotanto benemeriti per memorandi egregi fatti, vive tuttavia, e viverà ſempre negli animi voſtri. E di quel particolare attaccamento, ch' eſſendo il carattere ſpecioſo, con cui l'inclita voſtra Reppubblica riguarla i ſuoi figli, l'avete ora ſi manifeſtamente dato a conoſcere verſo di noi, voſtro figlio inſieme, e voſtro Padre. Che ſe a tali rifleſſi tanto è ſtato il voſtro gradimento, non ſarà punto inferiore la noſtra riconoſcenza, e noſtro ſarà il penſiero di darvene covincenti riprove, e quelle appunto, che da noi, come da grato Cittadino potete ſperare a gloria, ed utilità della comune

diletta Patria. Tale ſi è la noſtra diſpoſizione, e tali in progreſſo ſaranno gli effetti. In pegno di che alla Serenità Voſtra, e ai noſtri dilettiſſimi figli, e Concittadini coi più teneri ſenſi di paterno amore diamo l'Appoſtolica Benedizione.

FIN des Piéces relatives à l'Article de Veniſe.

PANEGIRICO

PANEGIRICO
SACRO
DEL SERAFICO PADRE
SAN FRANCESCO;

Per recitarsi nel giorno festivo de' suoi natalitii, nel cospicuo convento

DELLE ILLUSTRISSIME SIGNORE MADRI

DI SAN LORENZO

Di Venetia:

Dal Reverendissimo Padre

FRANCESCO DA S. AUGUSTINO MACEDO;

De' Minori Osservanti,

Lettor giubilato del suo Ordine, Publico di Padova, e Cittadino di Venetia.

ARGOMENTO

Lo specchio vicendevole (cioè paragone) trà S. Lorenzo, e S. Francesco.

Dedicato all' Illustriss. Signora

ELENA LUCRETIA

CORNARA PISCOPIA,

Minerva Veneta, e miracolo litterario de' tempi nostri.

PATAVII,

Typis & Impensis JACOBI DE CADORINIS.

M. DC. LXXV.

SUPERIORUM PERMISSU.

EPISTOLA DEDICATORIA.

ILLUSTRISSIMA SIGNORA, e padrona Colendiſſ.

HAVENDO io per gran fortuna ritrovata queſta perla peregrina in Conchiglia Italiana, non potevo dedicarla che a V. S. Illuſtriſſ. aurora genitrice di ſimili perle pretioſe d'ingegno, e dottrina. Ella deve riceverla non frà lagrime, benche celeſti, ma con riſi piacevoli di godimento, e gradimento; gia che conoſce la valuta di queſta ſorte di gioie, eſſendo vivo teſauro di tante pretioſe quante iddio ne ha depoſitate nell' anima di V. S. Illuſtriſſima. So ben io la ſtima vicendevole frà tutti due: l'autore ch' adora l'impareggiabili di lei virtù, & ella che ammira l'incomparabili dell' autore, ad ambigue ſtimo fare ſervigio. Comandi V. S. Il-

lustrissima all' autore vada continuando questo studio, accioche arricchisca i Pergami Venetiani; e non dubiti, che sarà servita, essendo egli prontissimo ad obbedire alli cenni, non che comandi di V. S. Illustrissima. Fidisco con un profondissimo inchino professandomi

Di V. S. Illustrissima,

Devotiss. e obligatiss. Servitore,

GIACOMO CADORINO.

Padova li 25 Settembre 1731.

PANEGIRICO

SACRO

DI SAN FRANCESCO.

Tollite Jugum meum ſuper vos : Jugum enim meum ſuave eſt, & onus meum leve. *Math. II.*

QUELLA già chiamata croce ſi chiama al preſente giogo, con la differenza del ſuam, *e del* meum; *croce ſua, e giogo mio. Tutto è miſterioſo: quando è croce, e noſtra,* ſuam; *quando è giogo, e di Criſto,* meum. *Dà noi portata è croce aſpra, e peſante; da Criſto impoſta è giogo ſoave, e leggiero. La croce è propria d'un ſolo,* tollat: *il giogo commune a dui;* Tollite. *Quindi è che la croce è peſo greve, il giogo è lieve e ſenza peſo, in virtu del compagno, che giova a portare il giogo. Mi congratulo con Franceſco della felicità*

presente. Hoggi in San Lorenzo cambia la sua croce in giogo, ritrovando compagno in Lorenzo. Concorre con Francesco al giogo, in virtù del vangelo d'ambidui. L'Evangelo di Lorenzo è del grano del fromento, frutto, ed effetto del giogo: Nisi granum frumenti. *L'Evangelio di Francesco è della croce congionta col medesimo pane:* Mittamus lignum in panem ejus. *Essendo il Sacramento del pane Eucharistico, effetto e figura del legno della croce. Onde nasce l'argomento del mio sermone, cioè la compagnia, e similitudine di tutti dui Lorenzo, e Francesco; l'uno, e l'altro martire di Cristo. Lorenzo per fuoco corporale, Francesco per incendio mentale:* Per Incendium mentis, *dice San Bonaventura. M'ingegnerò dunque di dar à vedere che sono pari nelle virtù, simili nel martirio, uguali nelle proprietà, verificandosi in loro la sentenza di Cristo:* Tollite Jugum meum super vos, *a prò di questo illustre conventa delle Monache di San Lorenzo, è di San Francesco assieme; assicurandosi che non perderà punto nella combinatione Lorenzo; perchè essendo Francesco un' altro Cristo, ne risulterà delli tre*

una nova Trinità in terra, Cristo, Lorenzo, e Francesco. Il fuoco è pronto per far l'unione nella fornace della carità: applichiamo l'ingegno, e il discorso, e voi Signori ascoltanti, la Benevolenza; vederette una bella metamorfosi, cioè transformatione di Francesco in Lorenzo col mio favellare senza favoleggiare; e son da capo.

Fù Lorenzo levita per ministero; Minister Christi & levita: *Francesco per mistero: levità, lievissimo, senza gravità terrena, come gli altri figli degli uomini,* Filii hominum usquequò gravi corde. *Niente ebbe di terreno, tutto di celeste, figlio del Padre del Cielo, renonciando il padre carnale con tutto il valsione terreno al principio di sua conversione, dicendo:* Pater meus qui es in cœlis. *Mentre Lorenzo era levita, Francesco diventò levità, leggierissimo, levissimo, senza nulla, ridotto al niente,* ad nihilum redactus sum; æstimabat se nihil ex humilitate, *disse Lyra,* & nescivi. *Restò senza scienza, senza conoscenza di se medesimo, perciochè era niente, e il niente non è oggetto di scienza. Del verbo divino si dice appresso Giovanni Evan-*

geliſta, ſine ipſo factum eſt nihil; ma di Franceſco, ex ipſo factum eſt nihil. *Per virtù del Verbo il nulla diventò tutto; per Franceſco, il tutto diventò nulla. Lorenzo era levita*, levita Laurentius. *Criſto era la Vita*, Ego ſum Vita. *Franceſco è levità, ſenza materia, ſenza peſo, nulla, e niente*, ad nihilum redactus ſum: *Franceſco è una coſa aſtratta d'ogni materia, ſenza poſſeſſione, ſenza porto, ſenza ſuporto:* & non eſt ſubſtantia, non eſt facultas, *legge l'Ebreo; non ha ſoſtanza, non ha facoltà, non ha proprietà, divenne nulla, ſenza avere realità, ne eſſere terreno, ſi in particolare, come in comune, e una coſa aſtratta di tutto il terreno. Altri ſono poveri, ma in concreto con qualche bene terreno. Sono virtuoſi, ma Franceſco è la virtù; e tanto povero, che ſi chiama la povertà in aſtratto. Nelle ſua vita ſi narra che fù ſalutato dal Cielo con queſte parole:* Ecco la povertà, *non il povero; ma povertà in aſtratto, perchè Franceſco non era lieve, era la medeſima levità; anzi il medeſimo niente:* Ad nihilum redactus ſum. *Volete la prova? Sentite il Pſalmo*,

Nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis. *Questo* nihil, *questo niente si ritrova nelle mani de' Ricchi, all' hora che fanno limosine a i poveri:* Nihil invenerunt. *Perde la proprietà dove si trova questo niente; Francesco mantenendosi lui, e li suoi poveri dalle mani de' Ricchi, che li sostentano con limosine. Volete sapere chi è Francesco? Consultate l'altrui mani, di cui limosine vive, perchè in se, ne da se vivere non può, non ha niente del suo,* sine proprio: *Hà il tutto d'altrui mani,* nihil invenerunt in manibus: *è nulla, è niente, non ha proprio,* sine proprio: *è un niente in se, che si ritrova nelle altrui mani. Favorisce il pensiero la versione greca del Psalmo leggendo così,* nihil divitiarum. *Niente di ricchezze; quale era Francesco tanto povero che diventò* nihil divitiarum, *niente de' beni, niente di facoltà terrena. Ma perche il niente di Francesco non si ritrova trà i poveri, se non tra i ricchi,* nihil in viris divitiarum? *E forse interessato? Cerca i ricchi, rifiuta i poveri? Nò, Signori, è lontanissimo dall' interesse Francesco. Come dunque si trova frà i ricchi, non*

frà i poveri! Perchè essendo egli povero, e i suoi frati poveri, non può ritrovarsi nei poveri, perchè si ritrovarebbe fra i proprii, e non havendo egli proprio per instituto; fine proprio, verrebbe à peccare contro il suo Instituto; ritrovando il proprio ne i poveri. Venne dunque à ritrovarsi frà i ricchi, che non sono proprii, ma alieni di Francesco. Tanto fugge la proprietà. Perfettissimo è l'Instituto, e l'habito di Francesco, professando il niente. Cristo nel suo habito si ritrovò uomo: Habitu inventus est homo; ma Francesco nel suo habito, si ritrovò niente: habitu inventus est nihil.

Mà se Francesco è niente, come dice Deus meus, & omnia: Dio mio e ogni cosa? Dunque Francesco hà seco Dio e ogni cosa. Due volte replica ogni cosa. Perche essendo Dio il tutto, aggiunge omnia? Bastava dire, Dio mio, e tralasciare l'omnia. Nò, Signori; penetrate il mistero: concorre Dio, e Francesco ad essere il tutto: iddio creando il tutto da niente, e Francesco facendo niente dal tutto, appartiene alla medesima infinita virtù, ed è effetto d'uguale onnipotenza cavar il tutto dal

niente, e ridurre al niente il tutto. E' divino Franceſco all' hor ch' il niente participa dell' onnipotenza di Dio: omnia per ipſum facta ſunt. *Due ſone gl' effetti dell' onnipotenza: uno far dal niente tutto, l'altro far dal tutto niente. Dio fece dal niente tutto,* omnia per ipſum facta ſunt; *Franceſco fece dal tutto niente,* ad nihilum redactus ſum. *Vedete la prova; date à Dio il nulla, crea il tutto: Dato il tutto à Franceſco, disfà il tutto in niente. Reſtando ſimile à Dio. Par che peſa una Divinità la ſanta levità di Franceſco, e gareggia con la gloria di levita: Simboliza con Lorenzo.*

Conviene ancora Franceſco con Lorenzo nella virtù ſingolare di far miracoli. Di Lorenzo canta la Chieſa: Per ſignum crucis cæcos illuminavit, *narrando, che in virtù del ſegno della croce illumino, e diede la viſta ai ciechi: opero Franceſco il medeſimo miracolo e con vantaggio, illuminando gli occhi umani per vedere Dio inviſibile, in virtù della croce propria, in ſe medeſimo ſtampata, e rappreſentata. Lorenzo dava la viſta, facendo con la mano il ſegno della Croce di Criſto, il*

di cui effetto era, vedere le cose visibili, e create. Francesco operava che gli mortali fissando gli occhi nel suo corpo crocefisso vedessero il medesimo Dio che in se stesso rappresentava. Formava dal suo corpo, stendendo le braccia, una viva croce, dimostrava le stimate delle mani, piedi, e costato; e operava che gli occhi umani vedessero nella sua figura Cristo Dio crocefisso, quale essendo per sua natura divina invisibile, Deum nemo vidit unquam. *Si vedeva chiaramente improntato, e specchiato in Francesco cangiato in croce, secondo le parole di Giobbe pratticate in Francesco, che riguardando il suo corpo impiagato, e crocefisso dicevo:* In carne meâ videbo Deum Salvatorem meum, *nella mia propria carne crocefissa, e impiagata vederò il mio Dio Salvatore; chiunque mirerà il corpo di Francesco trasformato in croce viva, e animata, mirerà il medesimo Dio espresso, e rappresentato in virtù della croce propria, essendo Francesco un' altro Cristo per trasformatione d'amore:* vivit verò in me Christus. *In cotal guisa illumina Francesco i ciechi mortali, elevandoli, e inalzandoli à vedere il Dio invisibile e*

immortale ; non già formando il ſegno della croce altrui, come Lorenzo ; mà dimoſtrando la croce propria della ſua carne crocefiſſa, in carne meâ : per ſignum crucis, *confrontandoſi con Lorenzo, mà con vantaggio,* cæcos illuminavit.

Diamo di piglio, Signori, ad un' altra confrontazione più difficile, e più alta, che par più toſto diſcrepanza, che convenienza. Lorenzo donò i teſori della Chieſa alli poveri, Theſauros Eccleſiæ dedit pauperibus. *Hora queſta è una diſcrepanza, perchè Franceſco giammai fù ricco ne diſpenſò teſori. Profeſſo eſtrema povertà, anzi fù la medeſima povertà in aſtratto, come habbiamo detto ; come adunque li conviene havere, e diſpenſare teſori della chieſa.* Theſauros Eccleſiæ dedit pauperibus? *Habbiate patienza, Signori, e ponderate meco che teſori ſono queſti di Lorenzo. Egli lo dichiaro con parole, e con fatti. La ſua leggenda narra, ch' eſſendo egli ſtato dimandato dal Tiranno dove erano i teſori della Chieſa, andò à cercarli, e conduſſe gli poveri dicendo : Ecco gli teſori della chieſa :* Hi ſunt Theſauri Eccleſiæ. *Adunque i poveri ſono i teſori ;*

e vale tanto il dire teſori della Chieſa, quanto poveri della Chieſa. O bene! ſe queſto è vero, Franceſco e i ſuoi frati ſona teſori, e concorda con Lorenzo. Lorenzo chiamo i poveri teſori della chieſa; e Franceſco, ed i ſuoi ſeguaci ſono poveri, adunque ſono teſori. Egli è veriſſime: perciocchè i teſori ſono ſervati e racchiuſi nelli ſacchi de' poveri. Non vedete tanti ſacchi nella Famiglia di Franceſco? Ecco altri tanti teſori. Nel ſacco di Benjamina fratello minore, ſi ritrovò il teſoro di Gioſeppe: Inventus eſt in ſacco Benjamin. *Volete ritrovare i teſori della Chieſa? Andate à ritrovare i figli di Franceſco, i frati minori, e ritroverete i teſori: tanti ſacchi, tanti teſori* in ſacco Franciſci, *figurato in Benjamino fratello minore; più altamente, e piamente lo provo. Ditemi, Signori criſtiani, Criſto non è pouero?* pauper ſum ego. *Non è egli pur trasformato in poveri? Certo:* quod uni ex minimis meis feciſtis, mihi feciſtis. *Adeſſo Criſto non è forſi teſoro, ſomma, e mucchio de' teſori?* In quo ſunt omnes Theſauri, *dice San Paolo. Quindi è che per buona conſequenza li poveri ſono teſori,*

Quanti poveri, tanti Cristi, e tanti Cristi, tanti tesori; tutti i figli di Francesco essendo poveri, sono Cristi; ed essendo Cristi sono tesori: e hor apparisce la concordanza di Lorenzo con Francesco. Considerate la prerogativa di Francesco. Gli altri fondatori delle Religioni fondano Ordini di Cristo; ma Francesco fondò un' Ordine de Cristi, in virtù della povertà: tanti poveri, tanti Cristi. Osservate la fecondità della povertà. Iddio generò un Cristo Dio per diuinità, Unigenito del Padre, e per l'humanità Unigenito della Madre; è un solo figlio Unigenito, un Cristo: mà la povertà pote generare molti Cristi per virtù della transformatione. Riguardatene un' altra: quandò spartite, e donate i vostri tesori à i poveri, non perdete, anzi guadagnate tesori di valuta immortale: Thesaurizate in coelo. *Saccheggiate le vostre ricchezze per darle a' poveri e insaccarle per inserirle nel cielo, consegnarle in mano de' poveri, e trasferirle al tesoro celestiale. Lo asserisce Lorenzo,* in coelestes thesauros manus pauperum deportaverunt. *Non periscono i tesori all' horo che si mettono in questi sacchi de' poveri Franciscani*

anzi si guardano, si conservano, s'immortalano.

Discorriamo però, Signori, sopra il punto principale, cioè il martirio di Lorenzo: tanto proprio suo, che pare non poter appropriarsi à Francesco. Il fuoco di Lorenzo fa fuoco esaminatore, igne me examinasti. Ancor noi esaminiamo questo fuoco: appariscono discrepanze manifeste. Lorenzo fu abbruggiato in carne, e per violenza altrui, verissimo martire di Cristo: Laurentius ingressus est martyr. Francesco, secondo San Bonaventura, non patì martirio di fuoco in carne, non per martyrium carnis, ne con violenza. Onde sono capitali discrepanze. E' vero che Francesco non fu martire di corpo, bensì di Spirito: ô Martyr desiderio, disse il medesimo Bonaventura, non per opera di martirio corporale, ma d'incendio spirituale, per incendium mentis. Hebbe il martirio in voto per desiderio; e come il battesimo in voto supplisce il battesimo reale, così anche il martirio in voto in certo modo può dirsi che uguaglia il martirio reale: quantò più che Francesco si procacciò il martirio reale davanti il Soldano, e

provocò il fuoco materiale, e non mancò egli al martirio, ma à lui mancò il martirio. Lorenzo diede il corpo al fuoco, e Francesco l'anima, diventando martire di Spirito, all' hora che non poteva patir martirio corporale. Nel resto convien con Lorenzo: questi patì nella graticola, e croce e fuoco. Francesco nella impressione delle stimate patì similmente, e fuoco e croce. La graticola era composta di ferri traversati, e posti in croce, dove Lorenzo era abbruggiato e crocefisso diventando simile à Francesco impiagato nella croce, ed infiammato dal fuoco di Serafino. Era uno il fuoco e una la piaga di Lorenzo, e le croci moltiplicate ne i ferri della graticola: era però una la croce di Francesco; e uno il fuoco dell' amore, e moltiplicate le piaghe. Lorenzo in molte croci haveva una piaga. Francesco molte piaghe in una croce: distillavasi il corpo di Lorenzo come cera fina per illustrar il mondo con luce divina; abbrugiavasi Francesco come il Serafino per infiammar il mondo con fuoco di Serafino. Era instromento della passione di Lorenzo l'odio dell' inimico inhumano; e di Francesco, l'amore di Dio humanato. Era

tormentato Lorenzo con peccato altrui? Francesco impiagato con grazie d'iddio. Volgevasi, e rivolgevasi Lorenzo nella croci della sua graticola, versa; e *Francesco stava fisso, e inchiodato nella sua croce. Lorenzo porgeva la carne sua in cibo,* manduca. *Francesco esibiva il suo sangue in bevanda, e dell' uno, e dell' altro risultava un' imagine del Sacrificio dell' Eucaristia. Lorenzo improperava i carnefici:* ministrantibus prunas insultat. *Francesco amoreggiava i stampatori delle stimate:* in medio eorum qui diligebant me. *Lorenzo sciolto e libero nella graticola dava salti d'allegrezza: Francesco col corpo ritto, braccia distese, nervi tirati, e costato aperto in guisa di Citara, sonava, e cantava con armonia. Lorenzo anhelava Christo, Francesco avvampava di Christo. Lorenzo voleva rapire il Cielo, Francesco voleva rapir Christo. Viveva Lorenzo per morire in Christo, e Francesco moriva per viver in Christo:* vivit in me Christus. *E' finito l'esame, e sono convenienze, e sono differenze, ma fanno trà di loro una concorde armonia. Fuor dell' essame osservo che Francesco due volte patì fuoco, l'una per smorzar il fuoco*

sensuale, abruggiando il corpo per custodir la gratia spirituale, l'altra per curar la malatia naturale. Sentì il primo fuoco, ma non sentì il secondo: il primo era d'esame, come quello di Lorenzo, con cui diceva Francesco: Igne me examinasti, & non est inventa in me iniquitas; *diventò purificato, e puro d'ogni macchia sensuale, riuscì simile anzi uguale à Lorenzo: ma nel secondo fuoco si dimostrò Francesco singolare e per dirlo così, superiore. Ascoltate. Lorenzo nel fuoco sentì dolore, e patì tormento; ma Francesco nel secondo fuoco non patì tormento, ne dolore. Perchè? Francesco ch' era tutto fuoco, e amore di Dio, era fuoco di centro, che non s'infiamma, ne s'abbruggia. Era, Signori miei, il centro del fuoco Francesco; e il centro non può patire d'altro fuoco. Il primo fuoco di Francesco fu fuoco d'esame, il secondo di centro. Perciò il Serafino tutto fuoco e per natura fuoco, scende dal Cielo e viene à cercar Francesco come centro, imperciochè ritrovò in Francesco più fuoco che nella sua sfera di Serafino. Era ghiaccio il Serafino paragonato à Francesco: vdite la prova. Movesi il Serafino, e scende al luoco di Francesco,*

Franceſco non ſi muove, e ſtà fermo centro di fuoco. Svolazzando viene il Serafino, e cerca il maggior fuoco di Franceſco, per fermaſi nel ſuo naturale centro, qual' è Franceſco: ma eſaminiamo più il miſtero, poiche trattiamo di fuoco d'eſame. Mi occorrono, Signori, due ragioni convenevoli perche il fuoco non abbruggiò Franceſco: prima, perche Franceſco era cenere per habito, e profeſſione; e la cenere cuſtodiſce il fuoco, e non patiſce dal fuoco; la ſeconda, e più aggiuſtata; perche Franceſco viveva dentro del fuoco in guiſa di Salamandra. Rammentate, Signori, l'iſtoria. Franceſco per ſmorzar l'ardore della concupiſcenza s'aventò e gittò nelle nevi, e abbracciò il ghiaccio; ſpoſando le nevi, diventò neve: erunt duo in carne una : erunt duo in nive una. *Dunque Franceſco reſtò trasformato in neve, e ridotto à ghiaccio animato; onde quale Salamandra, così viveva & habitava nel fuoco, anzi l'eſtingueva, e ſmorzava; veramente neve candida riposta nel teſoro di Dio; quale, come dice Giobbe, tiene nel Cielo* Theſauros nivis, *teſori di neve, di purità e verginità: quale è Franceſco Vergine di corpo, e anima, quale ancora è*

stato Lorenzo, avendo ritrovato il suo pari in Francesco: Ambi due hebbero il medesimo fine, e il medesimo effetto. Di San Lorenzo dice Agostino: Illuminavit mundum Laurentius igne quo ipse accensus est, & flammis quas pertulit, Christianorum corda calefecit: *venne Lorenzo ad illuminare il mondo, e ad infiammare i cuori de' fedeli; altresì Francesco secondo le parole della chiesa nella sua oratione delle stimate:* Domine Jesu-Christe qui frigescente mundo, ad inflammandum corda nostra tui amoris igne, in carne beatissimi Francisci Passionis tuæ sacra stigmata renovasti. *Venne Francesco per il medesimo fine, e per il medesimo effetto che Lorenzo; ambidue gareggiano del pari nella virtù e nelli effetti. Poteva esser qualcheduno fenice se fosse solo; ma essendo favola la fenice, è meglio che siano due pari come perle e unioni del Paradiso.*

Un' altra nobile notabile convenienza mi suggerisce l'Antifona quarta del Santo: Misit Dominus Angelum suum, & liberavit me de medio ignis & non sum æstuatus, *narando che un' Angelo scese dal Cielo & entrato nel fuoco della*

graticola accompagnò Lorenzo, e lo rinfrescò, acciochè non s'abbruggiasse. Angelo lo chiama la Chiesa, per confrontarlo coll' Angelo Serafico di Francesco, che nell' ardente impressione delle stimate, s'aventò à Francesco improntandoli le piaghe. Uno & altro Angelo par che fosse il medesimo Cristo sotto la specie d'Angelo; e ad uno e all' altro, à Lorenzo e à Francesco apparve: come appunto nella fornace di Babilonia si ritrovò il Figlio di Dio nelle fiamme frà i tre Giovani Ebrei secondo la Scrittura; Species quarti similis Filio Dei. Ma osservo il mistero. L'Angelo di Lorenzo lo ajuta, alleggerisce, e rinfresca, ne æstuaret, acciochè non arda, & non fum æstuatus. All' incontro l'Angelo Serafino di Francesco lo impiaga, infiamma, e crocifigge trà le fiamme di fuoco ardente: quello adunque rinfresca, questo infiamma: quello alleggerisce, questo affligge: quello fomenta, questo tormenta. Sono Angeli simili, overo il medesimo Angelo: e sono gli effetti diversi. L'Angelo di Lorenzo, è somigliante a quell' altro della fornace di Babilonia, che refrigerava, e rinfrescava i Giovani Santi Ebrei, facit medium fornacis quasi

ventum roris flantem, *per alleggerire il tormento, e temperar gli ardori. L'Angelo di Francesco par somigliante à quell' altro dell' horto di Giethsemani che apparve à Cristo col Calice della Passione in mano, essortandolo a beverlo, ed à patire la morte della croce: essendo diversi gli officii, era uno in fine e l'effetto. Rinfrescava il primo, tormentava il secondo; con tutto ciò il fine di tutti due era alleggerire, e confortare; imperciocchè la Scrittura dice dell'Angelo, che porgeva à Cristo in Calice della Passione:* Confortans eum, *veniva dunque à confortare, non à tormentare. Ma come può stare che mezzi tanto diversi fossero ordinati al medesimo fine? L'Angelo della fornace confortava, rinfrescava e alleggeriva, l'Angelo dell' horto affligeva, e tormentava col Calice della Passione: come dunque potevano per suo fine confortar e alleggerire? La ragione è, perche Cristo haveva il tormento per gloria, e perciò era confortato col calice del patimento. I tre Giovani della fornace stimavano l'ardore tormento, e così richiedevano il refrigerio e rinfresco. Cristo bramava il patire, e si dilettava con la Passione, che stimava esser facile, e dolce*

bevanda, Calicem; *in guisa tale che non si satiava di patire nella croce dicendo*, Sitio; *e poneva la sodisfatione e gloria nel tormento*, Factus in agonia: *che fu l'effetto del conforto Angelico*, confortatus sum. *All' incontro quelli trè giovani della fornace, havendo l'ardore per tormento, richiedevano il rimedio del rinfresco, perche pativano nel fuoco, penavano negli amori, Andiamo alla graticola di Lorenzo, ed alla croce di Francesco. Perciò à Lorenzo apparve l'Angelo per rinfrescarlo, e liberarlo dal tormento*, liberavit me? *Perche pativa dal fuoco nella graticola. Francesco nella croce trà le stimate, e piaghe patisce, ma stima gloria il patire: perciò il Serafino l'affigge, e tormenta. Anzi più: Francesco non solamente haveva il patire per gloria, ma etiamdio per natura. Erano naturali à Francesco la croce e le piaghe; restò stimatizato con piaghe della propria carne, e inchiodato in croce propria, con chiodi naturali, impiagato dà se stesso, crocefisso dà se medesimo; il Serafino non gli prestò la croce, e nemeno i chiodi: Francesco diventò croce naturale, senza croce altrui con chiodi formati dalla carne naturale, inchiodato senza violenza,*

ne ferro; il Serafino portava croce di legno e chiodi di ferro, mà Francesco da se medesimo formò la croce, e li chiodi, diventando croce, e crocefisso glorioso per morire in croce: Mihi autem absit gloriari nisi in cruce, *vivendo nella morte, e morendo nella vita. Cristo morì nella croce, e solamente visse trè ore nel tormento; e Francesco visse crocefisso due anni intieri per essergli naturale la croce, e il tormento. Quindi è la differenza trà Lorenzo, e Francesco; che Lorenzo restò liberato, e Francesco crocefisso.*

Mentre tutti due gareggiano nel patire, l'uno nella graticola, l'altro nella croce; parmi, che voi, Signori, come acuti, e critici, v'ingegnate à farmi un argomento contro la conformità delli medesimi Lorenzo, e Francesco dicendo così: Padre mio, concordate una discrepanza che pare impossibile à confrontarsi. *Lorenzo è Spagnuolo, e Francesco d'altra natione, cioè Italiano: come dunque concordano? Potrei ben rispondere ch' io non tratto di convenienza di natura ne di natione, mà di concordanza delle virtù, e gratie. Apporto un argomento nuovo in contra-*

rio per li Franceſi, imperciochè Franceſco, ſecondo la ſua leggenda, ſi chiamò Franceſco, per aver imparato preſto, e quaſi miracoloſamente la lingua Franceſe. Nondimeno affermo che Franceſco puol eſſere Spagnuolo; e riſpondo che conviene à Franceſco l'eſſere Spagnuolo per quattro giuſtiſſime ragioni. Prima, per il ſito della Spagna dove ſi pone, e muore il ſole: figura di Criſto croceſiſſo in cui è trasformato Franceſco ſtimatizato. Il ponente è proprio di Franceſco, ſempre contrario al levante. Levante nò, cadente per humiltà, ſenza l'alterigia di levante. Seconda, per la devotione della natione Spagnuola verſo Franceſco e ſuo ordine Franceſcano. Terza, perche la Spagna ha trovato il modo di far grandi i minori di Franceſco; facendo Grandi di Spagna i loro generali. Quarta, perche i Generali ſucceſſori di Franceſco, oſſervanti, da certo tempo in quà ſono ſempre Spagnuoli, o nativi, o vaſſalli di Spagna. Queſte ragioni convincono l'eſſer Franceſco Spagnuolo ſimile à Lorenzo. All'argomento nuovo della lingua Franceſe, riſpondo, che Franceſco ritrovò nelli ſuoi teſori de' frati poveri una lingua preciosiſſima, gioia

inestimabile Spagnuola, cioè la lingua immortale del Santo, che perlava tutte le lingue, essendo una, e sola portogheſe, era un teſoro di tutte, perche perlava in tutte le lingue, ed era inteſo da tutte la nazioni. Vengo però alla principal ragione, Signori, ed è la ſeguente: aſcoltatemi attenti. Eſſendo nella Chieſa militante molti capitani, e condottieri di militia, e ſoldateſca ſpirituale inſtituita contro è trè nemici dell' uomo, mondo, diavolo, e carne, non vi è eſercito più forte, e numeroſo che quello del glorioſo capitano, e condottiere Franceſco. Queſti lo governa al modo Spagnuolo. Fra tutti gli altri condottieri, egli ſolo guerreggia in guiſa di Spagnuolo, e forma eſercito de' Soldati Spagnuoli. Gli altri condottieri pratticano diverſe militie e di differenti nazioni; mà Franceſco profeſſa la militia Spagnuola; penetrate la raggione; la militia Franceſe pone la ſua forza principale nella Cavalleria; l'Italiana nell' unione de' cavalli e fanti, la Spagnuola fà il ſuo capitale delli fanti, e fanteria, e ſchiera pedoni nella campagna, e coſtoro ſono i nervi del ſuo eſercito: per mezzo loro hà atterriti ed atterrati potentiſſimi Rè, e fortiſſimi ca-

piani e numerosissimi eserciti; questa è la militia di Francesco tutta fanteria, senza fantasia, tutta di pedoni: schiera fanti pedestri, guerreggia à piedi, e vince. Schierate, Signori, le altre militie, in tutte ritroverete cavalli, cavalieri, carri, e carrozze, ò siano Benedittini, o Domenicani, ò Agostiani, o Carmelitani, e con loro, tutti i chierici regolari: solo i Francescani tutti sono fanti senza cavalli, ne cavalieri: Non debent equitare. *Per regola, per instituto tutta la militaria è fanteria, non vi travarete un Cavallo, ne Carrozze, ne cavalieri; è dunque Francesco condottiere Spagnuolo, ed i suoi religiosi fanti nella militia di fantaria; e quindi si conchiude, che è simile à Lorenzo veramente Spagnuolo.*

Habbiamo, Signori, concordati Lorenzo, e Francesco. Resta à fare la combinatione delle Monache con san Lorenzo, e san Francesco, acciò resti compita la confrontatione, quale è pur difficile, e non volgare. S'io fossi Filosofo nominale, me ne spedirei con dire, che Monache si chiamano di San Lorenzo, e rimetterei la prova al nome; mà io sono de' reali, ancora che fossi de' nominali, non

averei sodisfatto all' argomento ; perche le Monache di san Lorenzo non hanno niente commune ne di nome ne di cognome con san Francesco , e voi mi domandate la confrontatione con tutti due : io mi trovo inchiodato e inviluppato. Procurerò ingegnarmi in maniera che mi sviluppi , e vi sodisfaccia. Primieramente san Lorenzo è sole, pianeta di fuoco, e il sole produce stelle, tali sono le monache di questo illustre convento : dico il vero con la Chiesa che oggi canta : Omnia in luce clarescunt. Tutto in Lorenzo è chiaro. Dunque è sole, e quindi è che produce stelle ; e ancora che patisca in fuoco , genera facelle , che splendono, e sono lumi. Di più il sole è vivo fuoco , e fuochi le stelle , sempre stelle , e sempre lumi. Mà nega il sito esser loro facelle , esser stelle , perche sono in Venetia , sono in acqua , che non confronta col fuoco , anzi incontra il fuoco : sono pure le Monache stille d'acqua , non stille di fuoco. Non havete ragione. Il firmamento centro delle stelle sà in mezo dell' acque nel Cielo : Aqua super firmamentum, aquæ sub firmamento. Adunque il loco proprio delle stelle è trà le acque , e le stille sono stelle ; e sfraniſce il vostro argo-

mento, e diventano le Monache vere figlie di san Lorenzo; e ancora proprie di Francesco, perciocche essendo facelle, e stelle, sono chiare, e simili à santa Chiara figlia di san Francesco, di cui si vantano sorelle per Chiara, e diventano figlie proprie di Francesco. Per altre ragioni ancora concordano le Monache con Lorenzo, cioè perche essendo Lorenzo nome derivato dall' alloro, e Laurentio di lauro simbolo di palma, e di Vittoria, significa il vantaggio, che ha questo Monasterio sopra tutti gli altri, tra i quali si porta il vanto, e la palma come vittorioso, e principale. E gia che Lorenzo è fuoco, questo convento è la fenice de' conventi, concorrendo Francesco che contribuisce la cenere del suo habito per compir la produttione della fenice. Quindi è che le Monache nostre restano propie di san Lorenzo, e di san Francesco. Io però non ardisco di arrogarmi tanto, che chiami le Monache di san Lorenzo, Monache di san Francesco, perche Francesco è povero, e nulla, e niente, è Padre de minori, titoli meno convenevoli à Gentildonne Venetiane tanto Superiori per il sangue, per le doti di anima, e di corpo, e di fortuna. Restino

dunque Monache di san Lorenzo, chiamisi Francesco, san Francesco delle Monache di san Lorenzo, come minore, e servo di questo convento. Professandosi i suoi figli frati minori, per servirle, per obedirle, e riverirle, per ossequiarle come padrone, riconoscendosi minori per l'umiltà, e per l'obedienza osservanti, e giustamente minori osservanti.

TUTTO A GLORIA DI SAN LORENZO.

L'Auteur de ce Sermon est le même P. François Macedo, Cordelier Portugais, connu par l'Ecrit très-polémique que le P. Norris, depuis Cardinal, décocha contre lui en 1684, sous le titre de *Thraso, sive Miles Macedonicus plautino sale perfrictus.* Le sujet de cette querelle étoit fort léger. Le P. Macedo avoit prétendu que l'*Albinus*, à qui Saint Augustin adresse son Traité *de Gratiâ Christi*, étoit un *Albinus*, Acolyte de l'Eglise Romaine : le P. Norris y reconnoissoit *Albina*, fille de l'ancienne Mélanie & mere de la jeune. Ce P. François Macedo avoit

quatre-vingt ans lors de cette dispute, & il se vantoit d'avoir composé quarante-quatre Volumes, cinquante-trois Panégyriques, soixante Harangnes Latines, cent cinquante Epitaphes, cinq cens Eloges, cent dix Odes, deux cens douze Epîtres Dédicatoires, deux mille six cens Poëmes Epiques, & quinze cens mille Vers. Pour le couvrir de ridicule, en faisant connoître l'homme par ses Œuvres, le P. Norris fit réimprimer en entier, à la suite du *Thrasо*, le Panégyrique que l'on vient de lire. Voyez un détail étendu sur la vie de ce fécond Ecrivain dans la nouvelle édition du Dictionnaire de Moréry.

Au reste, ce goût extravagant étoit commun aux Prédicateurs Italiens, contemporains du P. Macedo. Je ne citerai que le P. Philippe Piccinelli, dont nous avons quelques Sermons imprimés qu'il avoit prêchés dans la Toscane, où ce mauvais goût s'étoit aussi établi. Il s'annonce par les titres de ces Sermons: l'un, en l'honneur de Sainte Françoise Romaine, intitulé *Le*

Bellezze fruttifere del' Ulivo : un autre, *Il Giglio candido ed odoroſo* , pour Saint Antoine de Pade : un troiſiéme , *I Miſtici C. Toloſi* , pour Saint Pétrone de Bologne : un quatriéme , *Il Mongibello nevoſo ed infocato* , pour Saint Ignace de Loyola.

FIN.

DISCUSSION
HISTORIQUE ET CRITIQUE
SUR
LA CONJURATION DE VENISE.

La ſorte ed il ſaper ſtanno in un vaſo.

Tasso N. Ch. 2. St. 64.

DISCUSSION
HISTORIQUE ET CRITIQUE
SUR
LA CONJURATION
DE VENISE,
ET SUR L'HISTOIRE de cette Conjuration, écrite par l'Abbé DE SAINT-RÉAL.

L'HISTOIRE doit être la lumière de la vérité *; mais la vérité n'eſt pas le but de tous les Hiſtoriens. Les haines Nationales, les préjugés de Corps, l'eſprit de parti, la crainte, l'eſpérance, l'intérêt perſonnel, très-ſouvent le déſir de plaire & de ſe faire lire, ſont les

* *Hiſtoria teſtis temporum; lux veritatis, vita memoriæ, magiſtra vitæ, nuncia vetuſtatis.* Cic. Orat. L. 2.

principales ſources de l'illuſion que l'Hiſtorien cherche & parvient ſouvent à ſe faire à ſoi-même : illuſion qui ſe communique rapidement à tout un Peuple de Lecteurs.

C'eſt à la Critique à ramener & les Ecrivains & les Lecteurs dans le chemin de la vérité. Elle les y ramenera, ſi la candeur, ſi la franchiſe, ſi l'ingénuité, éclairent ſes travaux, conduiſent ſa plume & préſident à ſes Recherches.

Vous le ſçavez, MESSIEURS : ces heureuſes qualités forment l'appanage ſpécial d'une Province que vous ornez en l'éclairant *. Pourquoi rougirions-nous des dons de la Nature ? Par l'uſage auquel nous les appliquerons, faiſons retomber le ridicule qu'on voudroit y attacher, ſur ceux qui oſent ne pas les reſpecter. Uſons de ces dons pour faire rentrer la vérité dans ſes droits : conſacrons-les à une critique déſintéreſſée, à une critique impar-

* Cette *Diſcuſſion* fut préſentée en 1756, pour ma réception dans la Société Littéraire de ma Province.

tiale, à une critique auſſi pure que nous-mêmes de paſſion, de fiel & d'aigreur.

J'entre dans cette immenſe carriére par l'examen rigoureux d'un fait qui depuis près d'un Siécle eſt mis au rang des vérités hiſtoriques les plus indubitables. Cependant il n'a d'exiſtence que dans la crédulité publique, gagnée d'abord par le ſuccès d'un coup de la Politique la plus adroite; & enſuite ſubjuguée par la plume d'un Ecrivain célébre.

Cet Ecrivain en bâtiſſant ſur ce fait, en l'étendant, en l'arrangeant à ſon gré, en a tiré le morceau peut-être le plus achevé que le genre hiſtorique ait en notre langue. Ainſi le haſard étend ſon empire ſur les faits hiſtoriques: ſon caprice, plutôt que le vrai, décide impérieuſement de leur fortune *.

Combien de faits ainſi créés, combien de brillantes chimére oc-

* *Profectò fortuna in omni re dominatur: ea res cunctas ex lubidine magis quàm ex verò celebrat obſcuratque.* Saluſt. Bell. Catil. initio.

cupent des places éminentes dans les Archives de la Vérité? Plantes paraſites, ils appauvriſſent le tronc auquel ils s'attachent: ils végétent, ils brillent à ſes dépens. En effet, pour me ſervir des termes d'un de nos plus Illuſtres Compatriotes, *un Menſonge revêtu de belles paroles attire & fixe plus ſûrement les regards que la ſimple & nue Vérité.*

P. Pithou, Mém. ſur les Comtes de Champagne.

VERS l'année 1618, la République de Veniſe, reſſerrée dans tous ſes Etats de Terre-Ferme par la Maiſon d'Autriche, en guerre dans le Frioul avec l'Archiduc Ferdinand, faiſant les frais de celle que le Duc de Savoye ſoutenoit en Lombardie contre les Eſpagnols, inquiétée par les brigandages des Uſcoques, avoit perdu dans Henri IV, un Allié, un Ami dont la médiation avoit terminé à ſon avantage, le fameux démêlé dans lequel elle avoit ſi hautement ſoutenu contre la Cour de Rome, les droits de tous les Souverains.

Comme elle n'étoit pas en guerre ouverte avec l'Eſpagne, cette der-

nière Puiſſance avoit toujours à Veniſe un Ambaſſadeur ordinaire. Alphonſe de la Cuéva, Marquis de Bédemar, en faiſoit les fonctions depuis l'année 1612. L'œil de ce Miniſtre ſans ceſſe ouvert ſur toutes les démarches, ſur tous les projets, ſur toutes les réſolutions de la République, devoit d'autant plus la géner, la fatiguer, l'inquiéter, que le Marquis étoit un des Génies les plus déliés d'une Cour qui avoit remué toute l'Europe, & qui lui en impoſoit encore par les reſſorts d'une Politique rafinée, impénétrable & toujours en action.

La Guerre avec l'Archiduc ayant enfin été terminée à des conditions aſſez égales, la République entretenoit ſourdement la répugnance du Duc de Savoye, pour l'exécution des conditions de la Paix négociée par la France, & enfin conclue entre ce Prince & l'Eſpagne. Veniſe avoit long-temps eſpéré que la France prendroit part à cette guerre. Ses eſpérances trompées, elle tentoit tous les moyens pour commettre cette Couronne avec

l'Eſpagne : c'étoit l'unique reſſource qui lui reſtât pour procurer ſa ſûreté ; mais la foibleſſe de l'Eſpagne ſous le Duc de Lerme, celle de la France * ſous un Favori uniquement occupé de l'établiſſement de ſa fortune, éloignoient & écartoient toute occaſion de rupture. Elle réuſſit enfin par les troubles qu'elle excitoit dès-lors chez les Griſons, & par l'appas que ces troubles offrirent depuis à l'Eſpagne pour la Conquête de la Valtelline * *.

---

* Dans l'état de l'Europe, tracé par le Moyſeſſo à la tête de ſon Hiſtoire de la guerre du Frioul, celui de la France eſt ainſi crayonné : *In queſto mentre, ſtuttuavano grandemente le coſe dello Stato : già alcuno Principe del ſangue Regio ne era prigione ; ne ſoli quelli del ſangue, ma tutti gli altri poco ſi moſtravano contenti del governo d'allora.*

** Vittorio Siri, *Mem. Recondite, tom. 4. p. 538 & ſuiv.* M. de Marquemont, Ambaſſadeur de France à Rome, écrivoit ainſi au Roi dans une Dépêche du 15 Décembre 1618 : » Sa Sainteté m'a dit que toutes » ces Tragédies des Griſons ſe jouent à » la ſollicitation des Vénitiens, & par le » moyen de leur argent qu'on dit ſe répan» dre très-abondamment parmi cette bar» bare populace. «

Dans le même temps, le P. Joseph, depuis si connu sous le Ministère du Cardinal de Richelieu, travailloit à réunir les Puissances de l'Europe contre le Grand-Seigneur. Tous les Souverains réunis par ce nouveau Pierre l'Hermite, étoient entrés dans son projet qui devoit renouveller le spectacle des anciennes Croisades, & dont l'Espagne eût tiré le principal fruit.

Il avoit été adopté par Marie de Médicis, sous la Régence de laquelle le P. Joseph l'avoit imaginé: l'Evêque de Luçon, placé depuis dans le Conseil par Luynes, étoit entré dans les vûes du Capucin, avec d'autant plus d'empressement, qu'elles tendoient au but auquel furent depuis dirigés tous les travaux de son Ministère *.

Dès l'année 1617, le P. Joseph, assisté de deux Jésuites François, étoit passé à Rome, où Paul V.

* *Era l'unico rimedio di procurare la pace e quiete del Regno, e di accordare la differenze de' Grandi della Francia mandandogli fuor del Regno.* Voyez Siri, *tom.* 4. *p.* 495.

voyant dans son projet le moyen de reprendre la prépondérance qu'avoient acquis ses Prédécesseurs par les anciennes Croisades, & en même temps de satisfaire sa vieille rancune contre la République de Venise, lui avoit promis de le servir de tout ce qui pouvoit dépendre de lui. L'Empereur Mathias avoit montré beaucoup de bonne volonté. Les Archiducs avoient promis de marcher en personne, & de se faire suivre par les Ducs de Saxe & de Bavière. Charles-Emmanuel Duc de Savoye, le seul Guerrier que l'Europe eût alors parmi les Souverains, avoit saisi avec la plus grande avidité, un projet qui flattoit son inquiétude & son ambition : il en pressoit l'exécution par des Emissaires secrets : un Château-Renault* étoit en l'an 1618, son Agent à Venise auprès des Ambassadeurs de France & d'Espagne : enfin il avoit

* Renault, à qui l'Abbé de Saint-Réal a donné le premier rôle parmi les prétendus Conjurateurs est appellé de ce nom dans la Dépêche de M. de Marquemont.

promis au P. Joſeph ſon bras & ſon épée.

Parmi les Seigneurs particuliers, le Duc de Nevers, de la Maiſon de Gonzague alliée aux anciens Paléologues, portoit ſes vûes ſur le Trône de Conſtantinople, & il agiſſoit en conſéquence pour ſeconder les vûes du Capucin *: le Duc de Guiſe les appuyoit auſſi, en vertu des prétentions de ſa Maiſon au Royaume de Jéruſalem.

Les Prétendans s'étoient attaché pluſieurs Marins particulièrement verſés dans la connoiſſance des Mers du Levant, entr'autres Jacques Pierre, Capitaine Normand, qui, ſous le Pavillon du Viceroi de Naples, après avoir été pendant quelques années la terreur de ces Mers, étoit depuis paſſé au ſervice de la République de Veniſe.

Il étoit de la dernière importance qu'un projet de cette nature, fût un myſtère pour cette République. On ſçavoit par expérience que les

* Vittorio Siri, *ibid. p.* 445, & Vie du P. Joſeph, *L.* 18.

Vénitiens redoutoient ces entreprises aussi peu assorties que mal combinées, & qui, après quelques vains efforts, les laissoient en butte au ressentiment & à la vengeance de la Porte Ottomane.

Malgré les précautions pour lui dérober la connoissance du projet du Capucin, elle l'avoit éventé, & dès le commencement de l'année 1618, la Cour de France se plaignoit *che il Bailo di Venetia haveva scoperto al Gran' Visir, come il Ré di Francia e il Ré di Spagna erano uniti à danni del Imperio Turco* *. On regarda comme une suite de la mystérieuse intelligence de Venise avec la Porte, la réception du Chiaoux qui, au mois de Mars 1618, vint faire part à la République de l'exaltation d'Osman I., sur le Trône des Ottomans : *fù con insolità honori accolto, e contrà tutte le regole de' loro instituto straordinariamente carezzato* **.

Dans cette même année, la tran-

* *Ibid. p.* 419.
** *Ibid. même page.*

quillité des Etats Vénitiens n'étant plus troublée que par les menaces que continuoit le Duc d'Ossone, Vice-roi de Naples, & par les courses qu'il continuoit dans le Golfe Adriatique, la République avoit néanmoins conservé à son service les Troupes qu'elle avoit tirées de la Hollande, & qui lui avoient été amenées par le Comte Jean de Nassaw, neveu du Grand Maurice*. Ces Troupes,

* Voyez dans l'Histoire de la guerre du Frioul par Moyssesso, imprimée en 1622, l'état de ces Troupes & de leurs principaux Capitaines, parmi lesquels il nomme des Roquelaure, des Poyanne, des de Monbon, d'Angoulême, de Marlot, de la Fin, &c. Cette Histoire contient deux Parties, dont la première est terminée par le récit du défi qu'un Dampierre, qui servoit dans l'armée Espagnole, fit par un Trompette au Général Vénitien : *Di tirarsi quattro colpi di stocco, de persona à persona, per honor di Dama.* Mais le Vénitien ne jugea pas à propos d'accepter ce défi : *Questo è stile Francese*, ajoute l'Historien, *i Francesi riputano meritevole di somma lode chiumque l'osserva.* Ce Comte, nommé Henri Dual, avoit à ses ordres quatre cens hommes d'Infanterie & autant de Cavalerie, levés en Hongrie : il se trouva à la tête des expédi-

compoſées pour la plus grande partie de François Proteſtans, après avoir fait le Siége de Grandiſque, avoient été répandues dans les Etats de Terre-Ferme, où, mal payées, elles étoient traitées moins en Auxiliaires, qu'en Priſonniers d'Etat *. Elles exhaloient leur mécontentement par des plaintes peu meſurées, par des menaces indiſcrettes, & par quelques violences capables d'allarmer le Sénat.

En faiſant arrêter les plus mutins, on répandit le bruit qu'ils avoient conjuré la ruine de Veniſe, les procédures faites contre eux, n'eurent d'autre but que de tirer l'aveu de cette Conjuration. Château-Renault, Agent du Duc de Savoye, pour le projet du P. Joſeph, fut compris dans l'accuſation, arrêté & mis à la torture où il nia conſtamment qu'il eût eu aucun deſſein contre l'Etat. Le Capitaine Jacques Pierre qui avoit le ſecret du Duc de

---

tions les plus haſardeuſes, qui ſignalèrent les Vénitiens dans cette guerre.

* *Ibid. p.* 454.

Nevers

Nevers pour le même projet dans lequel il devoit être employé, fut arrêté ſur la flotte & jetté à la mer, ſans inſtruction préalable, ſans forme ni figure de procès. Château-Renault & quelques François furent étranglés en ſecret, & leurs corps pendus par un pied comme convaincus de haute trahiſon.

Ces ſupplices frapperent le Peuple : il ſe crut échappé à un grand danger. On lui indiqua le Marquis de Bédemar comme l'auteur & l'ame de l'entrepriſe contre Veniſe : il s'attroupa, & le Marquis craignant les ſuites d'une émeute qui paroiſſoit avoir ſa perſonne pour objet, ſe retira de Veniſe. La même crainte ſe communiqua aux Troupes Proteſtantes diſperſées par pelotons à Veniſe.* & dans les Etats de Terre-Ferme : en partant ſans congé, elles ſoldoient leurs comptes avec la République, & la délivroient de

* » Il eſt certain que plus de ſix cens Etrangers avoient fui de Veniſe à la nouvelle » des empriſonnemens. *Dépêche de M. Brulart du Brouſſin du 22 Mai* 1618. «

l'embaras de les licencier *. Enfin, la République de Veniſe fidelle à ſon ſyſtême & à ſes derniers engagemens avec la Porte, en lui ſacrifiant le Capitaine Jacques-Pierre qui l'avoit ſouvent allarmée, délivroit le Turc de l'inquiétude que lui cauſoit l'intelligence de ce Capitaine avec le Duc de Nevers, pour l'exécution du projet du P. Joſeph : projet qui s'en alla en fumée, & dont il ne fut plus queſtion, depuis que l'on eut appris par les dépêches des Miniſtres de France à Veniſe & à Rome, que les Vénitiens avoient fait paſſer à Conſtantinople, les papiers du Capitaine Pierre, qui contenoient le plan & tous les détails des meſures relatives à l'expédition contre l'Empire Ottoman.

Tel fut le fondement du bruit qui courut alors, que l'on avoit découvert à Veniſe *une Conjuration la plus effroyable, la plus épouvantable qui eût*

* L'Hiſtoire des Républiques anciennes & modernes offre de nombreux exemples de pareils procédés à l'égard des Etrangers à leur ſervice.

jamais été formée contre cette Seigneurie.

Le Mercure François, Ouvrage périodique ; & peut-être le plus essentiellement utile de tous les Ouvrages de ce genre, recueillit ce bruit : sous l'année 1618, il donna une Relation de cette Conjuration *d'après une Lettre envoyée de Venise le 21 Mai de cette année.* Le rapport intime de cette Relation avec mon objet, exige que je la place ici en entier.

» Les Conjurateurs avoient gai-
» gné vn Sergent nommé Massa,
» qui estoit dans la Forteresse de
» Marano sur les marches & confins
» d'Istrie, en la Mer Adriatique :
» place forte & de grande impor-
» tance à cette Seigneurie ; y ayant
» vn bon port & capable de mettre
» à couvert une puissante armée. La
» trame estoit, que ledit Massa de-
» voit tuer le Proviseur Lorenzo
» Thiepolo, & en mesme temps
» livrer aux Conjurateurs ledit port
» & place. Ceste trahison eust fa-
» cilement reüssi, si elle, (par la
» bonté & grace Divine) n'eust esté

» descouverte par le moyen d'vn
» Varlet de Chambre dudit Provi-
» seur, & d'un Pensionnaire & ap-
» poincté de la Seigneurie. En ce
» mesme temps s'estoient escoulez
» & gliſſez peu à peu dans ceſte
» ville plus de cinq cent des ſoldats
» du déſarmement qui ſe faiſoit au
» Frioul & en Iſtrie, gens de main,
» qui à certain iour & heure ditte,
» devoient mettre le feu en pluſieurs
» lieux de la ville, puis s'emparer
» des places les plus importantes,
» & puis ſacçager toute la ville:
» pour de là empeſcher tous moiens
» & inventions de pourvoir au ſalut
» & conſervation de la Seigneurie,
» qui euſt ſans doute eſté en grand
» riſque & péril d'eſtre totalement
» perduë & ruinée: Car en ce meſ-
» me inſtant notre armée navale
» qui eſtoit ès environs de Marano
» devoit eſtre bruſlée par le moyen
» & invention d'vn certain Iacques
» Pierre, François de nation, au-
» tresfois Corſaire & depuis pen-
» ſionnaire de la Seigneurie, qui
» pour lors eſtoit en noſtredite ar-
» mée, mais corrompu & gaigné

» par les Conjurateurs. Et en ce
» meſme temps par terre vers le
» coſté de Marano allant à la For-
» tereſſe de Palme, ſe devoit auſſi
» faire vn ſouſlevement des ſoldats
» qui reſtoient du déſarmement,
» leſquels devoient paſſer le plus
» promptement que faire ſe pour-
» roit vers ladite place de Marano.
» Bref c'eſt vne conjuration, qui
» la voudra peſer, la plus eſpouven-
» table & effroyable qu'on ouyt
» jamais parler en ceſte Seigneurie.
» Ceux qu'on a peu prendre des
» Conjurez, aucuns ont eſté étran-
» glés ès priſons, autres pendus par
» les pieds aux gibets, comme c'eſt
» la couſtume de telles ſortes de
» traiſtres; autres noyez dans ceſte
» mer. Et la plus grande partie de
» ceux qui eſtoient eſpars deçà &
» delà dans la ville, ès chambres
» garnies, & aux hoſtelleries, ſe
» ſont ſauvez & s'en ſont enfuis.
» Nonobſtant, par le bon ordre
» qu'on y a mis, il ne laiſſe pas de
» iour en iour de s'en deſcouvrir
» quelques vns, auxquels on baille
» les mêmes peines qu'aux autres.

» On a ſçeu depuis qu'vn certain
» Regnaut banny de France, a paſſé
» le pas comme les autres : & vn
» nommé Ternon, Savoyard, qui
» fut autresfois de l'eſcalade de Ge-
» neve, ont eſté pendus aux four-
» ches patibulaires pour leur récom-
» penſe.

» Ceſte conjuration a beaucoup
» d'exemples pareilles dans les Hiſ-
» toires. Ce ſont des fruicts des dé-
» ſarmements, où il y a touſiours
» des meſcontents pour leur ſolde;
» & leſquels la paix faite, ne pou-
» vans vivre qu'en guerre, taſchent
» à ſurprendre des places pour piller,
» ſe faire payer, ou vendre leur ſur-
» priſe à l'ennemy. «

Cette Relation eſt l'unique Monument contemporain de *cette épouvantable & effroyable Conjuration :* les Vénitiens ſemblerent l'avoir perdue de vûe dans les occaſions les plus capables de la rappeller ; ſoit en la paſſant ſous ſilence, ſoit en n'en parlant qu'avec une légereté peu aſſortie à l'importance d'un auſſi grand événement.

Barthelemi Tortoletti donna en

1623, l'Hiſtoire d'une prétendue Conjuration formée par le Duc d'Oſſone pour s'emparer du Royaume de Naples dont il étoit Vicerοi. Cette Hiſtoire écrite en beau latin, ſous le titre d'*Oſſuniana Conjuratio*, & imprimée à Veniſe *, quoique le titre n'annonce point le lieu de l'impreſſion, avoit pour objet de venger les Vénitiens de ce qu'ils avoient ſouffert de la part du Duc d'Oſſone qui n'avoit ceſſé de les moleſter, & qu'ils avoient indiqué comme un des Chefs de la Conjuration contre leur Etat. La ſeconde Conjuration rendoit la première vraiſemblable de la part d'un homme méchant *in eodem genere mali.* Mais rien de plus léger que la mention que Tortoletti ne pouvoit ſe diſpenſer de faire de la Conjuration contre Veniſe. *Tùm apertis opibus*, dit-il, en parlant du Duc, *tùm inſidiis Rempublicam tentaſſe convictus eſt*, NEC LEVI SANE IN PERICULO CIVITAS FUIT. C'étoit cependant

* Leo Allatius nous l'apprend dans ſes *Apes Urbanæ*.

le lieu de développer un attentat qui entroit nécessairement dans les vûes de l'Ecrivain & de ceux dont il vouloit servir la vengeance.

Dans son Histoire de la Guerre du Frioul publiée dans la même année, Faustino Moysesso garda le plus profond silence sur la Conjuration de 1618, il est vrai que son Histoire finit avant l'année 1617; mais le long préambule dans lequel il parloit en 1623, de la guerre comme terminée, pouvoit offrir une ou deux phrases sur un événement qui avoit fait la clôture de cette guerre.

Jean-François Palladio, auteur d'une autre Histoire de la même guerre, écrite en 1625, a suivi le même parti à l'égard de la Conjuration. Or que conclure du silence de deux Ecrivains Vénitiens sur cet événement contemporain? Ils le regardoient sans doute comme trop peu important pour passer à la Postérité.

P. J. Capriata, Vingt années après, une Plume Génoise donna une très-bonne Histoire des Guerres & des principaux

Evénemens dont l'Italie avoit été le Théâtre depuis l'année 1613, jusqu'en 1634. La Conjuration de Veniſe y figure en ſon rang, mais d'une manière plus propre à répandre des doutes ſur la réalité de cet événement, qu'à en développer le plan & la marche.

Le Procurateur Nani auroit légitimé ces doutes, s'il eût paſſé la Conjuration ſous ſilence dans l'Hiſtoire de Veniſe qu'il donna au Public en 1662. Il auroit dû les attaquer, les combattre & les détruire : perſonne n'étoit plus à portée que cet Hiſtorien, un des premiers hommes de ſa République, de bien développer ce fait important. Mais la Relation qu'il en a donnée n'eſt pas plus lumineuſe que celle du Mercure François : il a ſeulement ajouté à ce qu'on en lit dans ce dernier Recueil, la mention très-légere d'un coup de main ſur Créme, projetté par le Gouverneur du Milanès.

En vain chercheroit-on de plus grandes lumières dans l'Hiſtoire Latine de Veniſe, poſtérieurement donnée par Battiſta Vero, Chanoine

de Padoue : ce Chanoine s'eſt contenté de rendre littéralement en Latin le récit de Nani. Enfin, dans l'Hiſtoire des guerres d'Italie depuis 1513 juſqu'en 1630, publié à Turin en 1665, le Chevalier Luc Aſſarini ne parle de la Conjuration de 1618, que pour en nier formellement la vérité.

On n'avoit donc ſur ce grand événement que des lumières fort équivoques, lorſque l'Abbé de Saint-Réal en donna une Hiſtoire très-détaillée ſous le titre de *Conjuration des Eſpagnols contre la République de Veniſe *, en l'année* M. DC. XVIII. Cette Hiſtoire vit le jour en 1674, ſur un Privilége de l'année précédente, c'eſt-à-dire, de l'année même où l'Eſpagne allarmée des ſuccès de la Campagne de 1672, venoit, avec l'Empereur, de ſe joindre à la Hollande contre la France. Ainſi la Conjuration de Veniſe développée

* Dans tout ce que je dirai de cet Ouvrage, je ſuppoſe que les perſonnes à qui je parle le connoiſſent, autant qu'il mérite d'être connu.

à la charge des Eſpagnols, fut, dans les circonſtances où elle vit le jour, une de ces Satyres d'Etat, qui, entre Souverains, commencent ſouvent les hoſtilités *.

Il eſt peu d'Ouvrages où l'illuſion ſoit auſſi habilement ménagée & plus artificieuſement préparée. En effet, quel Ouvrage eût jamais un ſujet plus grand & par ſoi-même, & par ſes circonſtances ? Ou trouve-t-on des caractères plus finement ſaiſis, plus ingénieuſement variés, plus conſtamment ſoutenus? Où ſent-on mieux l'effet d'un grand intérêt qui, ſous une ſcrupuleuſe unité, croît toujours en ſe développant?

* Le moyen indiqué par Fr. Pithou, pour faciliter l'intelligence des Loix, me paroît aller à tout : » Quand, dit-il dans le *Pithœana*, vous tombez ſur une Conſtitution ou » ſur une Loi, il faut toujours voir en l'Hiſtoire ce qui ſe remuoit de ce temps-là. « Il eſt bon d'en uſer ainſi pour tous les Ouvrages, même les plus frivoles : il en eſt peu ſur leſquels la connoiſſance du temps où ils ont été compoſés, ne répande quelque lumière ou quelque intérêt. Ils rendent ſouvent à l'Hiſtoire le ſecours que l'Hiſtoire leur prête.

Dans le temps où cet Ouvrage devint public, l'Angleterre & la France étoient dans une union aussi rare qu'étroite. La correspondance établie entre les deux Cours, embrassoit également & les affaires d'Etat, & celles du bel Esprit. Otway un des Poëtes de la Cour de Charles II, s'empara de la *Conjuration de Venise*: il l'accommoda au Théâtre de sa Nation, en y faisant les additions & les changemens qu'exigoient, & le goût du Théâtre Anglois, & les circonstances où se trouvoit alors l'Angleterre. Jouée à Londres en 1682 *, elle y reçut, sous le titre de *Venise sauvée*, tous les applaudissemens qu'elle devoit attendre d'Esprits inquiets, factieux, turbulens, & parmi lesquels fermentoient les principes de la révolution qui, six années après, fit passer la Couronne d'Angleterre sur la tête du Prince d'Orange. Ces principes avoient éclaté dès 1680, par cette chaîne de con-

* C'est l'Abbé Dubos qui fixe cette époque dans ses Réflexions sur la Poësie & sur la Peinture. *Tom. 2. p. 82. édit. de 1740.*

jurations & de conspirations, qui environnant le Thrône des ombres de la mort, mirent pendant deux années, l'état, l'honneur & la vie des plus honnêtes gens de l'Angleterre, à la discrétion de deux ames de boue & de sang, d'un Oatès, d'un Bedlow : vils instrumens de l'affreuse politique du Duc de Shaftsbury. Ce Duc lassé du peu de succès de ses Conjurations imaginaires, en trama enfin une véritable qui fut découverte avant l'exécution qu'il avoit fixée au 19 Novembre de l'année 1682 : c'est-à-dire, de l'année même en laquelle Otwai mit sa *Venise sauvée* au Théâtre. Par le rapport de son sujet avec tant de sinistres événemens, cette Tragédie fut pour l'Angleterre une espèce de *Vaudeville*.

M. de la Place, dans son Avertissement sur sa *Venise sauvée*, veut envain établir que celle d'Otwai est antérieure à l'Histoire de l'Abbé de Saint-Réal. Ses raisonnemens à ce sujet, loin de prouver que la *Venise sauvée* Angloise ait été rendue publique avant 1673, conduisent au contraire à reculer la représentation de

cette Piéce jusqu'à la date que j'ai ci-dessus indiquée d'après l'Abbé Dubos, c'est-à-dire, jusqu'au temps où le Prince d'Orange avoit formé en Angleterre un parti qui n'attendoit pour agir à découvert, que la mort de Charles II. D'ailleurs, pour peu que l'on sçache distinguer les originaux des copies, cette foule de traits libres *, hardis, nerveux qui brillent dans l'Ouvrage de Saint-Réal, empêchent suffisamment qu'on ne le confonde avec les productions d'un pinceau servile. Mon jugement à cet égard est d'autant plus impartial, que l'opinion de M. de la Place, si elle étoit admissible, favoriseroit le point de vûe sous lequel je vais considérer l'Ouvrage de Saint-Réal.

D'après cet Ouvrage, peut-être aussi d'après celui d'Otwai, Antoine de la Fosse mit au Théâtre François, en 1698, sa Tragédie de *Manlius Capitolinus*. Dans la Préface, il se fit honneur des obligations qu'il avoit à Saint-Réal. La *Conjuration de Venise*, lui avoit fourni le plan de sa Pié-

* *Præcipitatus liber spiritus.* Petron.

ce, les caractères de ſes perſonnages, les ſituations les plus intéreſſantes, les expreſſions même. Manlius Capitolinus eſt demeuré au Théâtre : il méritoit cette diſtinction par la grandeur des ſentimens qui l'animent, par l'exacte régularité de ſa marche, par la vigueur de la Poëſie : ainſi en jugea-t-on lorſqu'il parut. A ce jugement confirmé par la poſtérité, j'ajoute que la Tragédie de la Foſſe eſt d'autant plus ſupérieure à celle d'Otwai, que la vertu y eſt reſpectée, qu'elle n'y eſt point confondue avec la Scélérateſſe, que les droits des Souverains légitimes ſont le mobile de l'intérêt qui y régne. La *Veniſe ſauvée*, calquée par M. de la Place ſur celle d'Otwai, ſuffit pour faire connoître combien ce dernier a donné aux affreuſes circonſtances du temps pour lequel il écrivoit : les Conjurés, c'eſt-à-dire, des Scélérats déterminés, y ſont des gens de mérite, des hommes eſtimables, de grands hommes qui ont ſans ceſſe à la bouche les noms ſacrés de fidélité, de devoir & de vertu.

Hiſtoire du Théât. Franç. tom. 14.

Le Giannone dans ſon Hiſtoire

de Naples & d'autres Hiſtoriens Italiens, regardant l'Ouvrage de Saint-Réal comme un texte auſſi fidelle qu'authentique, en ont adopté tous les détails qu'ils ont fait paſſer dans leurs écrits.

Nous retrouvons encore la Conjuration de Veniſe dans la nouvelle Hiſtoire *des Conjurations, Conſpirations, &c.* donnée dernièrement au Public par M. Duport du Tertre. Pour mettre le ſceau au préjugé reçu ſur cet événement, M. Duport l'a fait reparoître ſous le titre de *Conjuration du Marquis de Bédemar contre la République de Veniſe.*

Entraîné par le charme de la narration de Saint-Réal, ou peut-être excluſivement guidé par le Nani & par les Hiſtoriens Vénitiens, M. l'Abbé Laugier ſoutient, dans ſa nouvelle Hiſtoire de Veniſe*, la réalité de la Conjuration; & il répond en une page aux doutes que j'avois propoſés contre cette réalité, dans la première Edition de cette Diſcuſſion. Il y oppoſe, 1°. le témoignage de

* L. 41.

tous les Hiſtoriens Vénitiens ; 2°. l'opinion généralement établie ; 3°. le peu d'égards que doit mériter l'apologie publiée par le Marquis de Bédemar *pour ſe laver d'un crime qui le couvroit de honte* ; 4°. le ſilence des contemporains *intéreſſés à confondre une pareille horreur.* » Si un fait étoit » douteux, ajoute M. Laugier, quelle » certitude reſteroit-il à l'hiſtoire ? « Ce que j'ai déja dit & ce qui me reſte à dire, peut fixer la valeur de ces objections. Quant à l'exclamation qui les termine ; outre qu'en général, une exclamation ne prouve rien, ſi celle-ci prouvoit quelque choſe, tout fait hiſtorique ſeroit eſſentiellement & par ſoi-même à l'abri de la critique, & ne nous reſteroit que le mérite d'une aveugle obéiſſance pour tous les faits dont il a plu à chaque Nation de groſſir ſes Annales ; en un mot, nous ſerions réduits, preſque ſous peine de ſacrilége, à croire & à révérer

Quidquid Fabula *mendax*
Audet in hiſtoriâ.

Conſidérée & ſuivie dans les di-

verſes productions dont elle eſt le germe, la Conjuration de Veniſe, ſi l'on remonte à ſa ſource, c'eſt-à-dire à la Relation infiniment ſuccinte du Mercure François, peut être comparée à l'œuf fabuleux de Léda, duquel ſortirent & Caſtor, & Pollux & Hélène. Par cette génération de grands morceaux, un fait très-équivoque eſt devenu un des événemens les plus connus, les plus célèbres, les plus illuſtres de l'Hiſtoire moderne.

V. le Dict. de Bayle, au mot HÉLÈNE.

Cette brillante fortune ne m'en a point impoſé *: j'ai crû pouvoir me permettre quelque réflexions ſur le morceau hiſtorique qui en eſt le fondement le plus ſpécieux. A la lumière de ces réflexions, je n'ai plus

* Sénèque nous apprend de quelle manière s'établiſſent ces brillantes fortunes. *Quidam*, dit-il, *creduli, quidam negligentes ſunt : quibuſdam mendacium obrepit, quibuſdam placet : illi non evitant, hi appetunt ; & hoc in commune de totâ Natione dici poteſt quæ approbari opus ſuum & fieri populare non putat poſſe, niſi illud mendacio adſperſit.* Senec. Natural. quæſt. L. 7. cap. 16.

apperçu dans ce grand morceau, qu'une *amplification* de main de Maître, qui offre un plan que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de deſſein, des ſituations où la terreur & la pitié forment un contraſte perpétuel, des caractères qui ne ſe démentent pas un inſtant.

Paſſant enſuite de l'Hiſtoire du fait, au fait même, il m'a ſemblé ne plus voir dans cette *épouvantable Conjuration*, qu'un coup de la politique du Sénat de Veniſe: coup d'autant plus heureuſement porté, qu'il eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis.

Ces idées, loin de faire tort à l'Ouvrage de Saint-Réal, le laiſſent de niveau avec l'Iliade & l'Enéïde: s'il eſt vrai, comme l'ont dit quelques Auteurs, ou que les Grecs n'ayent jamais aſſiégé Troye, ou qu'Hélene n'ait point été l'objet de leur expédition contre le Royaume de Priam; s'il eſt vrai, comme le penſoient les Romains les plus éclairés, qu'Enée n'ait jamais abordé en Italie *.

* *Sam. Bochartii de Æneæ in Italiam Adventu*, inter Bocharti Opera.

EXAMEN

De l'Ouvrage de Saint-Réal & des Monumens qui en ſont la baſe.

MES réflexions ſe portent d'abord ſur Saint-Réal lui-même. Il étoit élé-
Lettr. de Bayle, tom. 1. p. 77. ve de Varillas: il avoit travaillé pluſieurs années ſous cet inépuiſable Ecrivain: il avoit pris ſon ſtyle, ſon goût, ſa manière. La réputation de Saint-Réal a éclipſé celle de ſon Maître, & parce qu'il avoit infiniment plus de génie que Varillas, & parce qu'il a moins écrit que lui, & parce qu'il s'eſt attaché à des ſujets ſur leſquels perſonne n'avoit intérêt
Differt. ſur les Libelles diffam. §. 8. de le contredire. » Varillas, dit le célèbre Auteur des Nouvelles de la République des Lettres*, » Varillas

* Dans les Mémoires ſur ſa vie, le ſçavant Huet, après avoir parlé des talens que Varillas avoit reçus de la Nature, pour écrire l'Hiſtoire, & des agrémens de ſon ſtyle, ajoute : *Egregios conatus infregit hominis confidentia, haud minus conjecturas ac ſuſpicionibus tribuentis, reſque nullo ſibi auctore*

» étoit un de ces Hiſtoriens qui, en
» fait d'Anecdotes ſe piquent de con-
» tenter les perſonnes les plus diffi-
» ciles, qui aiment à dire ce qui ne
» ſe trouve point dans les Hiſtoires
» ordinaires, qui aſpirent à la louan-
» ge d'avoir pénétré les qualités oc-
» cultes des hommes d'Etat, & le
» ſecret des intrigues & des négocia-
» tions que perſonne n'avoit jamais
» ſçu. Qu'une choſe ait été aban-
» donnée à l'oubli, c'eſt aſſez pour
» qu'ils la publient: ils vont plus
» avant: ils bâtiſſent là-deſſus tout
» un ſyſtême: cela leur ſert de clef
» pour ouvrir le cabinet des Princes:
» ils donnent par là les raiſons de
» pluſieurs miſtères. Trouvent-ils
» dans quelque coin de Bibliothé-
» que, ou parmi les paperaſſes enfu-
» mées de quelque Inventaire, un
» Imprimé qui leur étoit inconnu:
» ils le liſent avidement, ce qui eſt
» louable; mais s'ils y trouvent

---

compertas & planè conſictas, eâdem fiduciâ & aſſeveratione referentis, ac ſi ipſe teſtis oculatus interfuiſſet. Comment. de rebus ſuis, L. 3. p. 169.

» quelque fait singulier, rare, étonnant, ils l'adoptent aussi-tôt, pour » le faire servir de base à des conjectures qu'ils étalent ensuite comme des faits certains, comme des » Anecdotes historiques. «

Varillas faisoit plus, il citoit & chargeoit ses marges d'indications de Manuscrits & de Mémoires qui n'existoient que dans son imagination. Pressé à cet égard par le Docteur Burnet, il répond que ses autorités existent ou *dans la Bibliothéque du Roi, mais que l'ordre en a été changé depuis qu'il s'en est servi*, ou dans les Collections de Messieurs Dupuy, *actuellement dispersées*, ou enfin dans des Cabinets où elles ne lui ont été communiquées que *sous condition de garder le secret.* » Ces aveux, dit M. » Basnage dans l'Extrait de la Réponse qui les contient, ne sied » gueres à un Historien qui se dit » *élevé au-dessus du vulgaire.* C'est » démentir ce grand caractère que » de citer des autorités qui n'existèrent jamais. Au moyen de cet » expédient, chaque Parti pourra se » donner une Histoire tirée de *Ma-*

» *manuscrits ou dispersés, ou communiqués* » *sous le secret*, &c.* «

Ces traits nous donnent & l'Histoire de l'Ouvrage que j'examine, & le portrait de l'Auteur de cet Ouvrage. La plus légère connoissance des Œuvres de Saint-Réal suffit pour le faire reconnoître à ce portrait. Anecdotes, Paradoxes historiques, Réputations établies de toute antiquité, & qu'il se plaît à renverser, Réputations ruinées ou équivoques, & qu'il tâche de réhabiliter : voilà les objets favoris sur lesquels s'exerce son génie libre & hardi, son esprit vif & délié, son imagination dont l'éclat réfléchi sur les plus légers détails, prépare & assure l'illusion. Les Ouvrages de l'Art conservent toujours une teinte plus ou moins forte, du goût, de la manière & du faire du Maître sous lequel l'Artiste s'est formé : il en résulte cet air de ressemblance qui

* *Extrait de la Réponse de M. Varillas à M. Burnet.* Voyez aussi l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans du mois de Septembre 1687.*

caractèrise les diverses Ecoles & leurs productions :

Facies non omnibus una
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Or les Ouvrages de Varillas & ceux de Saint-Réal, ont cette affinité & cet air de famille qu'un œil un peu exercé ne peut ne pas reconnoître *.

J'ai fait voir à quoi se réduisoient les matériaux connus dont Saint-Réal a pû se servir pour *bâtir* sa Conjuration de Venise. Pour *étendre*, pour *étaler* ce fait, pour imprimer à la tournure qu'il vouloit lui donner, un air d'authenticité, de certitude & de vérité, ces matériaux ne suffi-

* Suivant les Auteurs de la Vie de Saint-Réal placée à la tête de ses Œuvres, & copiée par Niceron, *Saint-Réal avoit quelque temps travaillé sous Varillas, qui se brouilla avec lui pour certains Ecrits que celui-ci prétendoit qu'il lui avoit enlevés.* Parmi les Ecrits que Saint-Réal a depuis donnés, la *Conjuration des Espagnols* & *Dom Carlos* étoient, quant au fond, ceux que Varillas eut pû revendiquer, & que les Connoisseurs lui eussent adjugés.

soient

ſoient point : il falloit donc en tirer d'ailleurs : mais où les chercher, où les déterrer ? Voici de quelle manière il ſe tire de cet embarras. Il invoque d'abord le *Squittinio della Libertà Veneta*, ouvrage à la vérité public & connu, mais qui étoit antérieur à la Conjuration, & qui n'y a pas le moindre rapport. Il cite enſuite pour preuves & pour fondemens de ſon Hiſtoire, *la grande dépêche du Capitaine Pierre au Duc d'Oſſone : le Plan de l'entrepriſe : la Dépoſition de Jaffier : le Procès criminel des Conjurés* tiré des Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi. *Le reſte*, ajoute-t-il, comme l'eût fait Varillas, *eſt pris de* PLUSIEURS AUTRES MÉMOIRES MANUSCRITS RAMASSÉS DE DIFFÉRENS LIEUX.

Avis en tête de la Conjurat. de Veniſe.

J'ai dit dans la première édition de cette *Diſcuſſion*, que ces piéces n'exiſtoient point à la Bibliothéque du Roi, où Saint-Réal diſoit les avoir conſultées, & je l'ai dit d'après une Lettre du 13 Avril 1756, par laquelle M. Mélot, alors Garde des Manuſcrits de cette Bibliothéque, m'aſſuroit poſitivement que ;

quelque attention qu'il eut prise pour vérifier ce qu'avoit avancé Saint-Réal dans son Avertissement, il n'avoit pû trouver une seule des pièces qu'il y cite : cette Lettre est jointe à la première édition de la *Discussion*.

Des recherches postérieures dans lesquelles j'ai été guidé par M. Béjot, successeur de M. Mélot, m'ont découvert parmi les Manuscrits du Roi, un volume de l'ancien fonds de cette Collection, sous le numéro 10130, qui contient, outre les piéces invoquées par Saint-Réal, l'instruction laissée par le Marquis de Bédemar lui-même, à Dom Bravo son successeur dans l'Ambassade de Venise. Il est vrai que ce volume n'est qu'une copie écrite de la même main & du même contexte, & qu'il est incertain en quel tems elle a été placée dans le dépôt dont elle fait aujourd'hui partie.

Elle a sans doute été faite sur un Recueil très-précieux de la Bibliothéque de M. le Marquis de Paulmy, qui, dans le même ordre, contient les mêmes piéces de différent format, & de différentes mains toutes

italiennes. Il faiſoit partie des Recueils formés par René d'Argenſon, mort en 1653 à Veniſe, où il étoit Ambaſſadeur de France. Je donnerai d'après l'original même, la copie que M. le Marquis de Paulmy m'a permis d'en tirer de ce qui regarde la Conjuration de 1618, tant dans l'inſtruction du Marquis de Bédemar pour ſon ſucceſſeur, que dans le Mémoire ſur ſon Ambaſſade adreſſé à ſa Cour. Quoiqu'en diſe M. Laugier, on entendra peut être avec plaiſir parler ce Marquis lui-même d'un fait qui le touchoit d'auſſi près.

Les Manuſcrits de Dupuy qui font aujourd'hui partie de la Collection du Roi, m'ont auſſi offert deux piéces originales & contemporaines, d'où il paroît que l'Auteur du Mercure François a tiré la Relation que j'ai rapportée ci-deſſus, telle que dans le premier inſtant, les Vénitiens avoient intérêt de la donner.

Au reſte, les piéces invoquées par Saint-Réal, & qui font partie du Manuſcrit de M. le Marquis de Paulmy, & de la copie qui en exiſte parmi les Manuſcrits du Roi, ont

été données en entier par Vittorio Siri dans son quatriéme volume de ses *Memorie recondite*. J'en ferai usage pour prouver que Saint-Réal ne les a employés, à la manière de Varillas, que *pour servir de base à des conjectures qu'il étale ensuite comme des anecdotes historiques, comme des faits inconteſtables.*

Voyez ci-après le récit du Capriata.

Le point de vûe sous lequel le Capriata avoit considéré la Conjuration de Veniſe, mettoit Saint-Réal dans la néceſſité d'écarter cet Historien. Il l'a connu, il l'avoit consulté : il en a tiré le fond de l'Histoire du Capitaine Pierre, & l'Anecdote de la Felouque à l'arrivée de laquelle cet Aventurier fut arrêté ſur la Flotte ; il en a tiré le fond du rôle qu'il fait jouer au Duc d'Oſſone ; il en a tiré la comparution du Marquis de Bédemar devant le Sénat ; enfin il en a emprunté une grande partie des détails & des faits historiques qui devenoient néceſſaires à ſon plan *. Le Capriata

* Saint-Réal en a uſé à l'égard de ces faits comme Procruſte en uſoit avec ſes

préſentant la Conjuration comme une illuſion, comme une chimère, *come una vanità*, pouvoit-il figurer parmi les garans, ſous l'autorité deſquels Saint-Réal vouloit préſenter ce même fait, comme certain, comme avéré, comme indubitable?

M. d'Argenſon avoit ſans doute employé toutes les reſſources que lui offroit ſa place, pour arracher les piéces qui compoſent le Recueil dont je viens de parler, au ſecret auquel le Sénat Vénitien les avoit condamnées. Pour jetter ſur la Conjuration un voile impénétrable, ce Sénat avoit pris le parti, *per molte conſiderazioni fatte ſoprà queſto, con il parere del' Eccelſo Conſilio de' Dieci, di non laſciar vivo alcuno che macchiato o interreſſato foſſe in tal materia*: ce ſont les termes mêmes de la procédure qui fait partie du Recueil de M. de Paulmy, & que le Siri a depuis fait imprimer. Quant aux

Hôtes: ou il les allongeoit à force de tourment, pour les faire venir à la meſure de ſon lit, ou il leur coupoit tout ce qui excédoit cette meſure.

actes de la procédure, le Nani dit lui-même que le Sénat résolut de les dérober à tous les yeux : *Volle il Senato* PROFUNDAMENTE *dissimularlo* : précautions qui, suivant le Capriata, Auteur presque contemporain, furent portées jusqu'à la suppression totale de tous les actes, de toutes les procédures qui pouvoient répandre quelque lumiére sur ce que la République ne vouloit pas même laisser pénétrer : *Gli atti publici della cosa*, dit cet Historien, *furono dal Senato*, CON MOLTA SEGRETEZZA, SOPPRESSI ? Le Conseil des Dix est-il donc un Tribunal dont le dépôt ne soit fermé que pour la forme ?

Mais quand tous ces actes auroient passé sous les yeux de Saint-Réal, comment concilier avec les dates certaines, l'époque qu'il a jugé à propos de fixer pour l'exécution du projet des Conjurés ?

» L'exécution, dit-il, avoit été » remise au jour de l'Ascension..... » Ce jour arrivé, Jaffier eut la cu- » riosité de voir la cérémonie où » le Dôge épouse la Mer, parce

» que c'étoit la dernière fois qu'elle » se devoit faire. Sa compassion re- » double à la vûe des réjouissances » publiques : la tranquillité des mal- » heureux Vénitiens lui fit sentir » plus vivement leur désolation » prochaine : Il en revint plus irré- » solu que jamais ; & ce jour même, » il révéla la Conjuration au Con- » seil des Dix. «

L'intérêt que cette situation pouvoit jetter dans son Histoire, est l'unique raison qui a déterminé Saint-Réal pour cette époque sur laquelle il n'avoit rien de fixe, & qu'il pouvoit, par cette raison, avancer ou reculer à son gré.

Cette époque si précisément marquée, rapprochons-là de la premiere, de la principale des piéces, de la Relation du Mercure François : Relation postérieure de quelques jours à la découverte de la Conjuration, ce que l'on peut présumer par ces mots qu'on lit à la fin : *On a appris depuis, &c.*

Or la Lettre d'où le Mercure François a extrait cette Relation, est datée du 21 Mai 1618. Voyons

ſi cette date s'accorde avec l'époque choiſie par Saint-Réal ; & pour cela ſçachons préciſément à quel jour tomboit l'Aſcenſion en l'année 1618.

J'ouvre l'*Art de vérifier les dates.* J'y trouve qu'en 1618, Pâques tomboit au 15 Avril ; & recourant au Calendrier, le 24 Mai s'y préſente pour le jour de l'Aſcenſion. Ainſi l'Abbé de Saint-Réal nous donne le 24 Mai 1618 pour époque du dénouement d'une affaire terminée & conſommée dès avant le 21 de ce même mois.

En vain diroit-on qu'il y a peut-être erreur dans la date de la Lettre inſérée au Mercure François. L'Abbé de Saint-Réal avoit certainement cette Lettre ſous les yeux : il indique ſcrupuleuſement la page du Mercure François où elle ſe rencontre. Si on l'en croit, il avoit auſſi ſous les yeux tous les actes les plus intéreſſans de la procédure tenue par le Conſeil des Dix contre les Conjurés, actes qui, ſuivant lui, devoient être poſtérieurs au 24 Mai ; mais qui, ſuivant la date de la

Voyez l'Avis.

Lettre écrite de Veniſe, c'eſt-à-dire, ſuivant la vérité, étoient antérieurs au 21 du même mois de Mai. Cette contrariété pouvoit-elle ne pas frapper l'Abbé de Saint-Réal? Mais il avoit de très bonnes raiſons pour la diſſimuler; il étoit très-intéreſſé à ne pas mettre au grand jour, la fauſſeté d'une date dont le ſimple énoncé formoit un argument invincible contre la vérité de ſon Hiſtoire. C'eſt donc à tâtons qu'il a fixé l'époque du dénouement de ſon Roman; puiſque la date qu'il lui donne, eſt détruite par la date même de la principale des piéces dont il nous apprend qu'il a fait uſage, & cela ſans la moindre réclamation de ſa part.

En général, il n'a pas eu plus d'égards pour la vrai-ſemblance que pour la vérité. Jugeons-en par l'attribution qu'il fait au Marquis de Bédemar, du *Squittinio della Libertà Veneta*. Il lui fait compoſer cette Satyre d'Etat, au milieu des derniers mouvemens de la guerre entre la République & l'Archiduc, c'eſt-à-dire, vers année 1618. Cepen-

Voyez le Dictionn. de Bayle au mot VELSER.

dant, il eſt certain que le *Squittinio*, après avoir couru en manuſcrit, avoit été imprimé dès l'année 1612. Cet Ouvrage ſuppoſe dans ſon Auteur la connoiſſance la plus intime de tous les reſſorts du Gouvernement de Veniſe. Or en 1612, le Marquis de Bédemar arrivoit, & peut-être n'étoit pas encore arrivé à Veniſe; puiſque dans le tems de la Conjuration, *le Conſeil d'Eſpagne ne pouvoit, APRES SIX ANS, ſe réſoudre à rappeller cet Ambaſſadeur*: ce ſont les termes de Saint-Réal.

C'eſt avec auſſi peu de fondement dans la vérité des faits, qu'il met les difficultés qui retardèrent la paix, ſur le compte du Duc d'Oſſone & du Gouverneur de Milan, ſecondés, échauffés, éclairés par le Marquis de Bédemar. Tous les Auteurs qui ont parlé de cette paix & des difficultés qu'elle rencontra, les attribuent unanimement aux ſeuls Vénitiens qui ballotèrent très-longtemps leur Traité avec l'Archiduc: Traité ménagé d'abord par le Roi d'Eſpagne, conclu à Madrid, renvoyé au Pape, remis enſuite à l'ar-

bitrage de la France, rompu par le déſaveu que fit la République de ſes Ambaſſadeurs qui l'avoient arrêté avec Louis XIII, renoué enfin à Madrid ; & tout cela par une ſuite des vûes politiques qui engageoient cette Puiſſance à continuer la guerre avec d'autant plus de vigueur, que l'on faiſoit plus d'efforts pour l'amener à la paix. En effet, depuis la ratification même du Traité, elle pouſſoit le ſiége de Gradiſque, elle faiſoit de nouvelles levées, elle donnoit un nouveau Général à ſon Armée navale : place qu'elle ne remplit point en temps de paix ; elle ſignoit avec Charles-Emmanuel un nouveau Traité d'alliance offenſive & défenſive ; enfin elle mettoit ſa Flotte dans un état de force où on ne l'avoit point encore vûe, au plus fort de la guerre : *Non fù veduta à dì noſtri*, dit le Capriata, *Armata della Republica, ſimil à queſta, ſi potente, è così ben proveduta.*

En parcourant les détails de la Conjuration donnés par Saint-Réal, rapprochons-les des ſources d'où il prétend les avoir tirés. Il réſultera de

cette comparaiſon, que l'Ecrivain *ſéduit*, comme il en convient lui-même, *par l'amour de ſon ſujet* *, n'a penſé qu'à le préſenter au Lecteur, tel que le voyoit ſon imagination. Cette comparaiſon n'embraſſera que les plus légers détails : ceux qui touchent le fond de la Conjuration, trouveront leur place dans l'examen de la Conjuration elle-même.

Il me ſuffira d'abord de préſenter une traduction littérale de ce qu'objecte Vittorio Siri** contre le titre que Saint-Réal a donné à ſon ouvrage, après avoir obſervé que dans toutes les piéces relatives à la Conjuration, invoquées par Saint-Réal, il n'eſt queſtion que de François ou accuſés ou punis, & qu'aucun Eſpagnol n'y eſt enveloppé ni directement ni indirectement.

---

* Page 12. de la première Edition de 1674, ſous le titre de *Conjuration des Eſpagnols*.

** Page 481. du quatriéme Volume de ſes *Mémoires*, imprimé à Paris en 1677, c'eſt-à-dire, trois années depuis que l'Ouvrage de Saint-Réal avoit paru.

» Je ne puis revenir, dit le Siri*, » de l'étonnement où me jette la » mal-adreſſe de certains Compila- » teurs François qui ſe ſont ſervis » de cette Conjuration, pour noir- » cir le Nom Eſpagnol, & le char- » ger de la haine & de l'exécration » publique. Ils n'ont pas ſenti que » cette haine & cette exécration » retomboit ſur le nom François. » En effet, dans ce tiſſu de noir- » ceurs, ſuivant leur propre récit, » l'Eſpagnol n'eſt chargé que de » l'odieux de l'invention, & le » François de toute l'horreur de » l'exécution. Le premier machine » contre un ennemi; l'autre, aux

* *Siamo attonitiſſimi del corto avvedimento di certi ſcrittori Compilatori dell' hiſtoria di queſta Congiura, che ſi ſono con tal fatica argomentato ad annerire la riputazione de nome Spagnuolo, rendirlo odievole ed eſecrando ſenza accorgerſi, che incomparabilmente più imbrattarono e laidivano l'onore de' Franceſi, e gli facevano più abominevoli ed eſecrandi cioe: che lo Spagnuolo ne faria l'orditore, el Franceſe l'eſecutore d'tal tibalderia: l'uno mandante e nemico, l'altro mandatario del' emolo, ma amico e collega di chi intraprendera l'eſterminio.*

» ordres d'un vieil ennemi, travaille » à la ruine d'un ancien ami & allié, » à la ſolde duquel il ſe trouve. «

Les Lettres écrites dès 1615 au Miniſtère d'Eſpagne, par le Marquis de Bédemar, qui, dès-lors, formoit le plan de ſa conjuration, *page* 34. Les mouvemens qu'il ſe donne, *page* 48, pour faire tomber à Dom Pedre de Tolède, le Gouvernement de Milan, n'ont aucun fondement dans les piéces invoquées par Saint-Réal. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, étoit alors auſſi peu à conſulter ſur le choix du Gouverneur de Milan, que l'eſt aujourd'hui l'Ambaſſadeur Impérial à Veniſe, pour le choix du Gouverneur des Pays héréditaires en Italie, auſſi peu que l'eſt à Verſailles l'Ambaſſadeur de France en Angleterre, pour le choix du Gouverneur des Provinces de Flandre & de Hainault.

Page 115, *Renault & le Capitaine Pierre ne ſe connoiſſoient pas, & ils ne ſe connurent, que lorſqu'il plut au Marquis de Bédemar de les réunir, pour leur faire part de ſes deſſeins.*

Dans le ſommaire de la Conjura-

tion qui fait partie des *Memorie Recondite*, Jaffier, Laurent Brulart, &c. dépoſent unanimement que Renault *era loro grande amico e molto intrinſeco.*

Page 140, *le Marquis s'ouvre avec le Conſeil d'Eſpagne, qui, avant que de donner une réponſe déciſive, demande une deſcription ample & fidelle de l'état de la République.*

Il ne paroît par aucunes des piéces citées par Saint-Réal, que le Conſeil d'Eſpagne ait eu part aux deſſeins du Marquis. Saint-Réal le ſuppoſe, & d'après cette ſuppoſition, il parvient à lier à la Conjuration, la Relation que le Marquis fit paſſer à Madrid, en partant de Veniſe. Cette Relation exiſte, ainſi que je l'ai dit, & dans le Cabinet de M. le Marquis de Paulmy, & à la Bibliothéque du Roi. Il ſuffit d'y jetter les yeux, pour ſe convaincre que l'objet du Marquis dans cet écrit, étoit, non d'appuyer la Conjuration, mais uniquement de ſe laver des imputations dont le Sénat de Veniſe l'avoit à cet égard chargé auprès du Peuple. On peut en juger

par le fragment rapporté à la fin de cette discussion.

Page 184. On ne trouve dans aucun des Ecrits cités, le moindre trait de l'épisode de la Courtisanne Grecque. » Saint-Réal aura sans » doute imaginé qu'un Etat ne pou» voit être renversé sans l'entremise » des femmes, & qu'il falloit que » la Conjuration de Venise eût aussi » sa Sempronia. «

Page 199. *A l'instant de l'exécution, le Marquis, Renault, le Capitaine en arrêtèrent le plan* dont les détails rempliſſent dix pages.

Or ce plan n'eſt qu'une copie littérale de celui qui accompagne chez Siri, *page* 475, ce que Saint-Réal appelle la grande Dépêche du Capitaine Pierre au Duc d'Oſſone.

Dans l'examen de la Conjuration même, je diſcuterai, & tâcherai de fixer la valeur de cette piéce & de ſes accompagnemens.

Page 209. *Les ſix mille hommes mis en mer* par le Duc d'Oſſone, ſous le commandement de Haillot, le combat & la tempête qui les diſperſent, n'ont de fondement dans les

piéces citées, que la mention qui s'y trouve en paſſant, d'un Allyau à qui l'Archiduc avoit donné le commandement de quelques Brigantins qu'il tenoit dans le Golfe.

Page 239. L'arrivée de Haillot & de la Flotte Napolitaine à l'entrée des lagunes, la veille de l'Aſcenſion, n'eſt que le projet du Capitaine mis en action. Aucune piéce n'indique qu'il ait été exécuté.

Page 290. *La grace de vingt-ſix perſonnes demandée par Jaffier, & accordée par le Dôge & par le Conſeil des Dix, ſous les ſermens les plus ſaints; le déſeſpoir où l'inexécution de cette promeſſe jette Jaffier, page* 319, ſont des épiſodes de pure imagination. Le *Sommario della Congiura*, chez le Siri, *page* 452, nous apprend, d'après la dépoſition même de Jaffier, qu'on lui promit ſeulement, ſans qu'il le demandât; *che ſi bene vi hà parte, non ſolo gli e perdonato, mà li ſara dato tale riconoſcimento, che reſterà, ſempre ſodisfatto della Republica e conſolato: reſtando il tutto ſepolto, ne neſſun ſaprà quello che ſi tratta.*

Page 292. Les Conjurés pris ſur

le fait au clocher de la place Saint-Marc, à l'Arſenal, &c, ont auſſi peu de fondement dans les piéces citées. On y peut joindre *les deux Officiers Dauphinois* qui viennent, *tout bottés*, découvrir la Conjuration, *page* 300. Il eſt vrai que le Nani fait mention de ces deux Officiers qu'il nomme l'un *Gabriele di Montecaſſino*, de Normandie, l'autre, *Balthazar Juven*, de Dauphiné. En vain chercheroit-on ces deux noms dans les Nobiliaires de Normandie & de Dauphiné. Les piéces citées euſſent parlé de ce ſervice important, & elles en devoient parler avec d'autant plus d'énergie, qu'il établiſſoit la réalité de la Conjuration, & que c'eſt dans cette vûe, que le Nani en a enrichi ſon Hiſtoire.

Page 311. Le départ précipité du Marquis de Bédemar, l'embarquement tumultuaire de ſes meubles & de ſes effets, l'explication qu'il eut avec le Sénat, ſont tous faits détruits par le Siri, qui dit expreſſément qu'au premier bruit de la Conjuration, le Marquis ſe préſenta au Sénat, *dove aſpettò che il Vice-Dôge mo-*

veſſe parola della materia e non facendogliene motto, andò ſtuzzicando e deſtramente provocando che ſe li diceſſe qualche coſa in tal propoſito ; e non riuſcitogli, ſene licentiò, page 480. Il dit ailleurs, *page* 516, que le Marquis ne partit de Veniſe que le 13 Juin, après avoir reçu des ordres pour aller à Milan, exercer *par interim* les fonctions de Gouverneur.

Enfin, l'héroïſme qui accompagne la mort de Jaffier, eſt détruit par le *Sommario della Congiura*, où on lit, après le détail des gens que la République fit mourir à ce ſujet, qu'elle fixe en total au nombre de deux cent ſoixante *Officiali di Guerra : Il Capitano Antonio Giaffier dopo eſſere ſtato remunerato di* 4000 *Zecchini e mandato via, s'era ricoverato à Breſcia con alcuni Capitani Franceſi, e condotto ancor lui di quà, fù fatto annegare con gli altri.* C'étoit-là le lieu de parler de l'*Entrepriſe de Breſſe*, pour juſtifier le violement de la promeſſe judiciairement faite à Jaffier, ~~lors de ſa dépoſition~~, ~~ainſi~~ qu'on l'a lû ci-deſſus : malgré cette promeſſe, il fut ſacrifié à la réſolu-

tion prise, *dopo considerato minutamente, con il parere del eccelso Consiglio de' Dieci, di non lasciar vivo alcuno che interessato fosse in tal materia.*

Saint-Réal ne s'est pas contenté de grossir son Ouvrage d'anecdotes chimériques, & de dénaturer les faits que lui présentoient les piéces sur lesquelles il travailloit, il a encore eu soin de taire & d'écarter des faits essentiels qui établissoient l'invraisemblance de la Conjuration, & qui se trouvoient consignés dans les mêmes piéces.

On y lit dans la déposition d'un Monsù de Brambille, Officier François, & d'un Hollandois nommé Théodore, qui déposerent presque volontairement, à qui on promit pardon & récompense, & que l'on fit cependant périr *, qu'il s'étoit tenu plusieurs conférences dans la maison de M. de Renault, & chez les Ambassadeurs de FRANCE & d'Espagne, *i quali veramente sapessero tutto e vi avessero la mano* **.

---

* *Volsero manifestare il tradimento, e non lo fecero interamente.* Pag. 466.

** Pag. 454.

Le Capitaine Laurent Brulart dépose, que Renault & le Capitaine Pierre avoient formé des projets contre Veniſe, pour venger leur Nation & leur Roi, de la part que la République avoit faite au Grand-Seigneur, des deſſeins de la France & de l'Eſpagne contre ſes Etats: que pour l'exécution de ces deſſeins, Renault devoit paſſer à Marſeille, dès que la Flotte Françoiſe ſeroit en état de mettre à la voile, pour la conduire de-là dans les Mers du Levant: qu'il s'étoit tenu là-deſſus des conférences avec l'Ambaſſadeur de France: *ſi erano abbocati inſieme con l'Ambaſciador di Francia alcune volte* *.

Au premier interrogatoire de Renault, on lui demanda s'il n'avoit pas eû avec le Capitaine Pierre, *de' Trattati grandi contro la Repubblica col mezzo di Spagna, MA ANCO DI FRANCIA* **.

Enfin, Tournon, Lieutenant du Comte Guillaume de Naſſau, décla-

* Pag. 458.

** Pag. 461.

ra que les Comtes Louis & Guillaume de Naſſau *avevano concertato d'ogni coſa con il Conte Mauricio**. Suivant ces déclarations & ces dépoſitions, la France ou au moins ſon Ambaſſadeur, & toute la Maiſon de Naſſau, ſe trouvoient compliquées dans la Conjuration. Pourquoi Saint-Réal a-t-il gardé le ſilence ſur ces faits importans qu'il avoit ſous les yeux? Il craignoit, avec raiſon, de manquer ſon objet, en élevant des doutes contre un projet qu'il vouloit préſenter comme une affaire réelle & indubitable.

Je veux bien ſuppoſer qu'il n'ait eu aucune connoiſſance des piéces oppoſées par le Siri à celles que M. d'Argenſon avoit tirées de Veniſe, & qui rempliſſent dix-ſept pages *in-quarto*; au moins ces dernières expliquent-elles l'énigme que laiſſent les premières, ſur la part qu'avoit la France dans les projets du Capitaine Pierre & de Renault. Ces projets avoient pour baſe celui du P. Joſeph, adopté par le Pape, par

* Pag. 466.

la France, par l'Eſpagne, par le Duc de Savoye, & par les Ducs de Nevers & de Guiſe. Le plan de ce projet eſt développé dans une longue lettre du Capitaine Pierre au Duc de Nevers *. Renault étoit ſur le point de partir pour Turin, à deſſein d'en conférer avec le Duc de Savoye : la République n'y étoit intéreſſée que par le ſécret qu'on lui en faiſoit, dans la crainte qu'elle n'en inſtruiſit la Porte, ainſi qu'en effet elle en uſa, en faiſant paſſer à Conſtantinople les papiers du Capitaine Pierre, après qu'il eut été jetté à la mer.

Ajoutons aux réticences de Saint-Réal, l'oubli des dépêches de M. de Marquemont, Archevêque de Lyon & Ambaſſadeur de France à Rome, où ce Miniſtre annonce ce qu'il penſoit, ce que penſoit Rome, & ce que penſoit le Pape lui-même de la prétendue Conjuration. Ces dépêches font partie des *Mémoires pour l'hiſtoire du Cardinal de Richelieu*, imprimés à Paris en deux volumes

* Pag. 493.

in folio en 1660. Ces Mémoires ne pouvoient avoir échappé à la connoissance d'un Auteur, qui faisoit de l'histoire moderne, l'objet capital de ses études. Les dépêches qu'ils lui offroient, le devoient conduire à la recherche de celles des Ambassadeurs de France à Venise, que sçut se procurer le Siri son contemporain. *Emporté par l'amour de son sujet*, il a joint au soin de l'embellir, celui d'écarter les jours qui lui pouvoient être défavorables.

Examinée sous ce point de vûe, l'*Histoire de la Conjuration de Venise* me paroît avoir dans la *Nouvelle Historique de Dom Carlos*, par le même Auteur, un pendant, auquel elle ressemble exactement, par le coloris, par la manière du Peintre, par la toile même qui fait le fond de l'un & de l'autre Tableau. De même que l'Histoire *de la Conjuration*, celle *de Dom Carlos* est appuyée *sur diverses Piéces manuscrites, entre autres d'un petit Livre en Vers intitulé* Diogenès, *qui traite cette matière à fond, d'un Manuscrit de M. Peiresc exprès sur cette matière*, &c. Ces piéces

Avis à la tête de la nouvelle Histoire.

pièces ignorées de tout l'Univers, ces pièces qui n'ont jamais été vûes que par l'Auteur qui les cite, nous éclairent sur cette foule de *Mémoires manuscrits ramassés de différens lieux*, que donnoit Saint-Réal pour une partie des garans de tous les faits que son imagination lui avoit fournis sur la Conjuration de Venise : *cùm multa commenti sunt*, dit Séneque, en parlant de ces Historiens charlatans, *cùm multa commenti sunt, nolunt unam aliquam rem spondere, sed adjiciunt : penès Autores fides erit.* *Natur. quæst. Lib. 4. cap. 3.*

Jules II demandoit à un Donato, Ambassadeur de Venise à Rome, où existoient les titres du droit de sa République sur la Mer Adriatique. » Vous les trouverez, très-Saint Pere, » lui répondit l'adroit Vénitien, au » dos de l'Original même de la do- » nation de l'Etat Ecclésiastique que » vous a faite l'Empereur Constantin. Si l'on eût demandé à Saint-Réal, en quels lieux existoient les *Mémoires manuscrits ramassés* avec autant de peine que de bonheur, sur la Conjuration de Venise, il auroit dû répondre : vous les trouverez au dos

du *Diogenès* & du *Manuscrit de Peiresc*, sous la garantie desquels j'ai donné mon *Dom Carlos*.

Si sur la comparaison de l'aridité de ces sources, avec l'abondance des détails, des idées & des vûes que Saint-Réal a sçu en tirer, on l'accuse d'avoir voulu, de dessein prémédité *, faire illusion au Public: on peut chercher une excuse à ce dessein dans le peu de ressemblance du Roman qu'il a produit, avec les Romans ordinaires. On a cru qu'une Histoire, dont le plan étoit si fortement, si correctement dessiné, dont toutes les parties étoient si intimément liées, dont la marche étoit si invariablement dirigée à l'événement, dont tous les

* Du silence que le Journal des Sçavans garda sur cette production, lorsqu'elle parut, ne pourroit-on pas induire que Saint-Réal ne la donna; que ses amis, que ses contemporains les plus éclairés ne la prirent que pour ce qu'elle étoit: pour un Roman? Cela supposé, il seroit arrivé, à l'égard de cette production, le contraire de ce qui arrive ordinairement: l'illusion seroit l'ouvrage du temps.

caractères étoient ſi rigoureuſement ſoutenus, devoit être une Hiſtoire très-véritable. Jamais ſcélérats ne furent méchans avec autant de vraiſemblance que les Perſonnages qui, dans la Conjuration de Veniſe, rempliſſent la ſcene.

EXAMEN
DE LA CONJURATION.

DE l'examen de l'Hiſtoire, paſſons à celui de l'événement qui en eſt l'objet. Cet événement eſt un problême politique, c'eſt un de ces *Arcani di Stato*, c'eſt un de ces grands coups que la Politique ne frappe que dans les plus grandes occaſions. Il ne m'appartient point de réſoudre un tel problême : je vais ſeulement, fidèle Obſervateur, raſſembler des lumières qui pourront en préparer la ſolution.

J'ai rapporté les raiſons des Vénitiens pour déſirer, pour déterminer, pour hâter la retraite du Marquis de Bédemar. L'attention de cet Ambaſſadeur ſur toutes leurs démarches, ſa clairvoyance ſur tous leurs projets, les avis qu'il faiſoit continuellement paſſer à Vienne, à Madrid, à Naples, à Milan, en fortifiant les deſſeins de la Maiſon d'Autriche, ruinoient ceux de la République. Ef-

pion d'autant plus dangereux qu'il étoit revêtu d'un caractère que le droit des Gens rendoit sacré, le Sénat le voyoit de très-mauvais œil, le Peuple toujours extrême dans son amour ou dans sa haine, l'abhorroit, le détestoit *. Dans ces sentimens des Vénitiens pour le Marquis, dans les motifs qui les justifioient, l'Espagne trouvoit de nouvelles raisons pour conserver un homme aussi essentiel à ses intérêts, auprès d'une Puissance avec laquelle elle étoit sinon en guerre, du moins en animosité ouverte & déclarée.

Venise avoit un homme qui, sous la simplicité de l'état Monacal, cachoit une des plus fortes têtes de son siécle, & le génie le plus rompu à

* *Essendo sempre stato in Venetia attentissimo a' successi delle cose, haveva con gli avisi e oportune instruttioni dato à Napoli, à Milano, e in Germania giovato molto al buon indrizzo de gli affari di quella guerra in favore del Rè e del Archiduca; e nociuto per contratio à quei de Vinitiani, da' quali era per questo rispetto, di mal occhio veduto: e quasi esploratore troppo acuto delle loro intentioni e operationi, abhorrito.* Capriata, Lib. 6.

toutes les manœuvres & à toutes les ruſes de la politique *. Le Frere Paul Sarpi étoit cet Homme. Conſulteur d'Etat : Titre qui, ſous un Gouvernement auſſi éclairé que celui de Veniſe, eſt le ſceau d'un attachement excluſif, & d'un dévouement ſans réſerve aux intérêts de la Patrie, il étoit l'Oracle du Sénat qui avoit fait une heureuſe épreuve de ſes lumières, dans des cas très-épineux, dans les événemens les plus imprévûs, dans les conjonctures les plus délicates. La ſoupleſſe d'eſprit, la fineſſe qu'exige la Politique, ſemblent exclure la grandeur d'ame : dans le Frère Paul, elles étoient ſubordonnées à une fermeté inébranlable : fermeté qui, paſſant avec ſes avis dans l'ame de ceux qui le conſultoient, aſſuroit leurs réſolutions contre tous les coups de la Fortune. On vit dans le démêlé de Paul V. avec

Voyez la Vie ſous l'an 1607.

* *Egli è ſtato de' buoni ingegni che aveſſe l'età noſtra, e ſpetialmente raffinatiſſimo in tutte le ſottiglieſſe dell' humana Politica.* C'eſt le témoignage que n'a pû s'empêcher de lui rendre le Palavicin lui même dans l'Introduction à ſon Hiſtoire du Concile de Trente.

la République, ce que pouvoient de tels avis.

En l'année 1618, le Frere Paul étoit âgé de soixante-cinq ans, c'est-à-dire, qu'il étoit dans l'âge où l'esprit nourri de réflexions & éclairé par l'expérience, a acquis cette précieuse maturité qui rend les ames, même ordinaires, capables de grandes vûes.

Tel étoit l'Homme que la République avoit à opposer au Marquis de Bédemar. Toute la force de ce dernier étoit dans le caractère dont il se trouvoit revêtu, & dans la souplesse d'un génie actif & inépuisable en expédiens. La violence ouverte ne devoit ni ne pouvoit avoir lieu contre lui. On pensoit trop noblement à Venise pour l'attaquer avec les armes que certaine Puissance n'avoit point rougi d'employer contre le Frere Paul : il ne restoit de ressources que dans le manége, dans la ruse, dans quelque stratagême dont il ne pût éluder l'effet *.

* *Questi Gattoni*, dit le Proverbe Italien, *non si pigliano senza manizze.*

salut : conduite d'autant plus singulière dans cette occasion, qu'encore aujourd'hui, le Dôge & toute la Seigneurie *in fiocchi*, vont tous les ans tenir Chapelle publique à Saint Vito le 15 Juin, & à Saint Marc le 16 Avril, pour remercier Dieu de la découverte de deux Conjurations formées contre la République : l'une en 1362 par Marin Falier, l'autre en .... par Thiépolo Bajamont : Conjurations cependant moins *effroyables*, moins *épouvantables* que celle de 1618.

Le *Sommario della Congiura* est terminé par un détail de résolutions que le *Prégadi* crut nécessaires dans cette circonstance. La première fut d'ordonner à perpétuité des Prières de Quarante-Heures, & un jour de fête qui seroit chômé dans tout l'Etat Vénitien, sous peine de mort. Mais ce Décret est demeuré sans exécution ; cependant le Nani & quelques Historiens Vénitiens qui l'ont suivi, se servent de ce même Décret pour prouver la réalité de la Conjuration.

Dans la Lettre insérée au Mercure François, on avoit pris la précau-

tion d'insinuer en la terminant : *Que cette Conjuration avoit beaucoup d'exemples dans l'Histoire.* Malgré cette précaution, la tranquilité du Sénat, son indifférence, sa froideur sur un événement de cette importance, fit dès lors douter de sa réalité. Ces doutes & leurs motifs furent détaillés par le Capriata dans l'Histoire qu'il donna au Public en 1639 : Histoire que Saint-Réal avoit connue, ainsi qu'on va le voir, Histoire qui lui a fourni une foule de faits qu'il a ajustés à son plan, Histoire enfin qu'il n'a point citée, pour punir sans doute l'Historien de sa mécréance sur un fait qu'il vouloit donner pour indubitable.

Présentons les raisons dont le Capriata autorise son incrédulité. » L'o» rage *, dit-il, que la défiance, les

* Parve *nondimeno, che la Repubblica sentisse da vicino, e nella stessa Città di Venètia, quella burasca, della quale, che sopra l'armata, haveſſe a scaricarsi, tanto haveva dubitato. Perchè essendo ancora rimaso nella città* qualche *numero de' soldati forastieri, hebbe il Senato* o notitia, o sospitione, *che machinasser occultamente d'abbruggiare l'ar-*

» inquiétudes, les craintes du Sénat » avoient éloigné de la flotte, parut » prêt à fondre sur Veniſe même. » Comme il y étoit encore reſté quel» ques Soldats Etrangers, le Sénat » en ſoupçonna, ou eut avis qu'ils » avoient ſecrettement comploté » de mettre le feu à l'Arſenal, de » piller l'Hôtel des Monnoyes, la » Douane, la Banque, & de porter » leurs excès plus loin, ſi la fortune » ſecondoit leur entrepriſe. On ré» pandit dans le Public que le Duc » d'Oſſone étoit le Chef & l'ame de » ce redoutable complot. Ce Duc, » Viceroi de Naples, avoit pris à ſa

---

ſenale, di ſaccheggiare la zecca, le douane, e 'l pubblico teſoro, e di procedere ancora più oltre, ſe 'l diſegno foſſe loro felicemente riuſcito. Capo, anzi autore di così gran Congiura fu lo ſteſſo Duca d'Oſſuna divolgato; il quale, havendo in Napoli raccolto a' ſuoi ſtipendi molti ſoldati di varie nationi, ma la maggior parte Franceſi, corrottigli poſcia con danari, e caricatigli di grandiſſime promiſſioni, gl' haveſſe pochi per volta inviati a Venetia: dove dalla Repubblica per la gran penuria della ſoldateſca, cupidamente raccolti, erano ſtati agli ſtipendi ſuoi ritenuti. Tale fù la fama di queſto

» ſolde une foule d'Aventuriers
» François pour la plûpart : après ſe
» les être attachés par ſes libéralités &
» par les plus magnifiques promeſſes,
» il les avoit, diſoit-on, envoyés par
» pelotons à Veniſe ; & la Républi-
» que dans la diſette où elle ſe trou-
» voit de Soldats, leur avoit donné
» de l'emploi dans ſes troupes.

» Tels furent les bruits ſemés par-
» mi le Peuple ſur le principe de cette
» manœuvre. Les actes & toutes les
» procédures qui pouvoient y avoir
» rapport furent ſupprimés, le Sénat
» enſevelit toutes les parties de cet
» événement dans le plus profond

---

maneggio pubblicamente divolgata ; *per che, come* che gli atti pubblici della cauſa foſſero dal Senato con molta ſegretezza ſoppreſſi, ne, *ſe tu ne levi il ſupplicio di molti*, appariſſe un Minimo indizio di tanta coſpirazione *prima, o veſtigio doppo l'eſecutione contro alcuni di quei ſciagurati* : anzi molte circoſtanze, ſe non alla verità, almeno, alla probabilità, e alla poſſibilità delle coſe pubblicate ripugnaſſero, *non mancarono di molti i quali in contrario con vive ragioni diſcorrendo*, il tutto di vanità convinceſſero. *Fù ancora oſſervato, che la Repubblica ſolita per ogni leggieri novità, eſſagerare nelle*

» secret ; enſorte qu'excepté les ſup-
» plices multipliés, il n'y eut pas le
» moindre indice, ni avant ni depuis
» l'exécution des prétendus Conſpi-
» rateurs, qui établît la réalité d'une
» Conſpiration auſſi redoutable que
» l'on le publioit. Il ſe rencontroit
» même une foule de circonſtances
» qui ſembloient détruire, ſinon la
» vérité, du moins la vrai-ſemblance

Corti de' Principi contro 'l nome Spagnuolo, e metter i Miniſtri di quel Rè in concetto d'occupatori violenti, e inſidioſi dell' altrui; in queſta così grande occaſione d'eſclamare; ſe ne ſteſſe muta, e con meravigliosò ſilenzio, ſe la *paſſaſſe non ſolo verſo i Principi amici, a quali* ne un Minimo motto ne fece, *mà anco verſo i loro Ambaſciadori preſſo di ſe reſidenti: eccetto in quanto, non potendo diſſimulare con queſti ultimi, che ad accidente così ſtrano ſi trovarono preſenti*, ſignificò loro qualche coſetta, ma con parole molto generali da' cenni molto ambigui accompagnate. *Allo ſteſſo Ambaſciador Spagnuolo reputato all' horà per coſtantiſſima fama* complice *del trattato, eſſendo 'l giorno ſeguente entrato con fronte molto aperta in Collegio, per chiedere apparentemente provviſione ſtraordinaria alla Signoria della ſua perſona contro gl' inſulti popolari, mà in fatti per fare con quella*

» & la poſſibilité de tout ce qu'on
» avoit jugé à propos d'en faire croi-
» re au Peuple: circonſtances qu'on
» ne manqua pas de faire valoir pour
» ſe perſuader que la Conſpiration
» étoit une pure illuſion, une pure
» chimère. On remarqua avec éton-
» nement que la République ſi atten-
» tive à ſaiſir les moindres occa-
» ſions, pour déclamer dans toutes

---

publica dimoſtrazione di confidanza, manifeſta al mondo l'innocenza della ſua mente, non ſi ne anco aperto bocca sù queſto fatto. *E pure è coſa certa, che la ragion delle genti difficilmente l'arebbe difeſo da qualunque rigoroſa dimoſtratione, etiandio contro la propria perſona, quando qualche coſa ò di certo, ò d'ambiguo contro di lui ſi foſſe manifeſtato. Comunque la coſa andaſſe, ſi videro per la Città molti foraſtieri, e particolarmente tutti i ſoldati Franceſi con terrore grandiſſimo, e univerſale, alle carceri pubbliche condotti, e non molto doppo, alquanti di eſſi per li piedi pubblicamente impiccati, e molti nel mare ſommerſi, e effogati. E ſull' armata di mare, mentre nell' Iſola di Corſola dimorava, al ſubito arrivò d'una feluca ſpedita da Venetia, fu d'ordine del General Barbarigo, involto in un ſacco, e ſommerſo nel mare un certo Giacomo Pier di nation Franceſe, e di profeſſione Corſaro,*

» les Cours de l'Europe contre les » violences & les artifices du Minis- » tère d'Espagne, étoit demeurée

---

il cui nome, salito in qualche riputatione, era prima stato dal Duca d'Ossuna trattenuto per servigio dell' armata, e poscia passato, senza licenza, a gli soldi de' Venetiani, venne con honori grandi, e con vantaggiati stippendj trattenuto. Poco diverso fine hebbe il Capitan Pettaraiers, compagno di lui, il quale strozzato prima, fù poscia per un piede all' antenna impiccato. Di costoro hebbe il Duca d'Ossuna a manifestare, che essendosi da' suoi a gli stippendi de' Venetiani rifugiti, ordinasse, che in quella Città fossero da' Banchieri Venetiani fatti scopertamente loro sborsare quattro mila ducati per gratiosa ricompensa della servitù loro, e per resto di qualche solidi ancora dovuti. E che non per altro a quella generosa liberalità procedesse, che, perche risaputa, e divolgata in Venetia, divenissero sospetti alla Repubblica: la quale perciò a qualche rigorosa dimostratione contro essi procedendo, venisse a dar loro quel castigo, che, per essersi da' suoi stipendi fugiti, si meritavano. E veggendo i successi riusciti superiori al disegno, era poi solito con molte risa, e giubilationi di sì felice stratagema gloriarsi. Non però noequero questi avvenimenti, o veri, o falsi che e' fossero, alla somma della pace accordata: havendo i Venetiani il tutto, come s' è dotto, con profondo silentio dissimulato.

» muette dans une si belle occasion
» de parler ; & que ce silence éton-
» nant, elle l'avoit gardé, non-seu-
» lement avec les Puissances amies
» auxquelles elle n'en témoigna rien,
» mais même avec leurs Ambassa-
» deurs résidens auprès d'elle ; excep-
» té seulement que dans l'impossibi-
» lité de taire absolument avec ces
» derniers une affaire qu'elle disoit si
» importante, elle leur en avoit laissé
» entendre quelque *petite chose*, mais
» en termes très-généraux, & accom-
» pagnés de signes qui ne signifioient
» rien *.

» On fut sur-tout frappé de la con-
» duite du Sénat à l'égard de l'Am-
» bassadeur d'Espagne. Les soupçons
» se réunissoient contre cet Ambas-
» sadeur : on ne doutoit pas qu'il
» n'eût trempé dans la Conjuration.
» Cependant le lendemain même de
» la découverte, il se présenta de-
» vant le *Collége* ** d'un air intrépi-

* Pantalonades.

** C'est dans ce Collége composé de vingt-six Nobles, avec le Doge à leur tête, que réside la Majesté de la République. Ce Collége traite avec les Ambassadeurs qui n'entrent jamais au Sénat.

» de: en apparence pour demander
» une sauve-garde contre les insul-
» tes de la populace; & en effet pour
» se laver des soupçons répandus
» contre lui; mais on ne lui en dit
» pas le mot. Or, si l'on avoit eu à
» son égard, je ne dis pas des preu-
» ves, mais seulement les plus lé-
» gers indices, le Droit des gens
» auroit-il pû le mettre à couvert
» de la juste vengeance de la Répu-
» blique?

» Quoi qu'il en soit, les Etrangers
» & sur-tout les Aventuriers Fran-
» çois, sacrifiés à l'effroi public, fu-
» rent arrêtés: en peu de temps leur
» Procès fut instruit: les uns furent
» pendus par les pieds, d'autres fu-
» rent noyés & jettés dans les lagu-
» nes.

» La flotte étoit alors à l'ancre
» sous l'Isle de Corsola. Une felou-
» que y arriva de Venise avec des or-
» dres du Sénat pour le Général Bar-
» barigo. Aussi-tôt un nommé Jac-
» ques Pierre, François de Nation,
» fut jetté dans un sac à la mer. Il
» avoit long-temps exercé le mé-
» tier de Corsaire, & il s'étoit fait un

» nom dans ce métier. Le Duc
» d'Oſſone l'avoit enſuite employé
» ſur la flotte de Naples, d'où il
» étoit paſſé, ſans congé, au ſervice
» de la République qui l'avoit hono-
» ré d'un des plus conſidérables em-
» plois ſur ſa flotte *. Le Capitaine
» Pettardier qui avoit ſuivi ſa fortu-
» ne, en partagea la fin: il fut étran-
» glé & enſuite pendu par un pied, à
» la grande antenne d'un vaiſſeau de
» la flotte.

» Le Duc d'Oſſone diſoit haute-
» ment que la fin tragique de ces
» deux hommes étoit un coup de
» politique, qui le vengeoit de ce
» que ſans ſon congé, ils avoient
» paſſé au ſervice de la République.

» Voici l'expédient qu'il avoit ima-
» giné: il leur avoit fait compter ſe-
» crettement par des Banquiers de
» Veniſe, quatre mille ducats, tant
» pour reſte de ſolde, que par grati-
» fication. Il vouloit par cette géné-
» roſité, les rendre ſuſpects à la Ré-
» publique, qui dès qu'elle en auroit

* C'eſt là le fait unique que l'Abbé de Saint-Réal ait employé ſans le dénaturer.

» connoiſſance, ne manqueroit pas » de le venger de la déſertion de » ces Etrangers. Voyant que ce qu'il » avoit prévû étoit arrivé : que le » ſuccès avoit même paſſé ſes eſpé- » rances, il s'en félicita hautement; » & cet événement fut pour lui une » ſource intariſſable de plaiſante- » ries *. «

Lorſque l'Ouvrage du Capriata fut publié, la République de Veniſe ne parut prendre aucun intérêt à la tournure donnée par cet Hiſtorien à un fait qu'elle ſembloit avoir oublié. Vingt années après, c'eſt-à-dire, vers 1662, parut l'Hiſtoire du Procurateur Nani. Il y avoit auſſi lieu de préſumer que cet Ecrivain, un des premiers hommes de l'Etat, exerçant ſur ce fait la profonde ſagacité qu'il déploye ſur toutes les manœuvres politiques, ſur tous les coups d'Etat qu'il rencontre en ſon chemin, ne laiſſeroit rien à déſirer ſur les détails de la Conjuration. Il en parla, mais de manière qu'il ſembloit que toutes ſes lumières ſur cet évé-

* P. J. Capriata, *Lib. 6. in fine.*

nement, fussent concentrées dans la Lettre du Mercure François que j'ai rapportée ci-dessus. Son récit est terminé par une réflexion dont il est essentiel de peser tous les termes.

Les voici :

Tutto cio accadendosi in tempo che la Pace stava in procinto d'effectuarsi, il Senato volle PROFUNDAMENTE *dissimularlo : rispettando il decoro di due Nationi contaminare, l'una d'insidia, l'altra di venalità, per cosa di* POCHISSIMI *scelerati, i quali esecrati da' buoni, sarebbero rigittati dalla stessa Natura, se potesse così vindicarsi dal huomo cattivo, come convien sostenerlo, nientemeno che i migliori.*

A questo discoprimento, e a' moti della Bohemia, crede l'Italia esser obligata della pace, perche allora si viddero i Vascelli de l'Ossuna rimossi dal Adriatico, e à Savoya restituito Verselli.

Voilà où se réduisirent les instructions que Venise donna enfin à l'Europe sur un événement si intéressant : voilà les raisons de son silence obstiné sur une Conjuration qui l'auroit mise à deux doigts de sa ruine.

La réflexion du Procurateur, réduit presqu'à rien (*Pochissimi*) le nombre des Conjurés que le Mercure François avoit présentés dans le temps, comme une troupe aussi redoutable par le nombre, que par la bravoure des *gens de main* qui la composoient. L'obscurité de la phrase emphatique accordée par le Nani à ces *Scélérats*, est un nouveau voile qu'il semble avoit voulu jetter sur ce mystère.

Il cherche les raisons de ce mystère dans l'honneur de deux Nations que l'on pouvoit, dit-il, accuser, l'une de basses manœuvres, l'autre d'une vénalité encore plus basse. Le premier trait tombe sur l'Espagne, le second sur la France. A ces traits lancés en fuyant par le Nani, ne sembleroit-il pas qu'il y avoit eu entre la France & l'Espagne un Traité secret pour renverser Venise, & pour en partager les dépouilles? Cependant toutes les preuves contre l'Espagne se réduisoient à des soupçons: à l'égard de la France, elle n'avoit trempé dans la Conjuration que par la mutinerie, & par quelques propos indis-

crets de gens sans aveu, qui, s'ils eussent volé en France sur les grands chemins, y auroient été pendus ou rompus, sans que l'honneur de la France eût été compromis.

C'est apparemment pour laver le nom François de cette tache chimérique, que Saint-Réal a imaginé de faire venir d'*Orange*, *en grande diligence, deux Dauphinois, pour découvrir cette extrême méchanceté*: il avoit encore tiré cette Anecdote de ses *Piéces secrettes**. Quoi qu'il en soit, par le peu de sujet que Venise avoit de se plaindre de la France, jugeons de ses sujets de plainte contre l'Espagne. Prétexter de tels motifs, c'est ou en manquer absolument, ou vouloir dissimuler les véritables.

» A cette importante découverte, ajoute le Nani, » & aux troubles qui » s'élevèrent en Bohême; l'Italie » crût devoir la paix: le Duc d'Os» sone ayant retiré sa flotte de la mer

* Le *Sommario della Congiura* n'en parle point: le Nani a imaginé après coup de faire jouer ce rôle par deux Gentilshommes, l'un de Normandie, l'autre Dauphinois.

» Adriatique, & la restitution de Ver-
» ceil ayant été effectuée. «

Le Sénat de Venise rendoit à la Maison d'Autriche par les Bohêmes, le mal que cette Puissance lui avoit fait par ses Uscoques. Ces troubles étoient peut-être la cause de la répugnance qu'il marquoit pour la paix: il les avoit ménagés, & il les fomenta sous main, tant qu'ils durèrent. Il en excitoit alors de semblables parmi les Grisons, qui, suivant ses vûes, furent la semence de la guerre entre l'Espagne & la France, pour la Valteline.

Ces mêmes troubles & la découverte de la Conjuration se touchent de trop près dans le Nani, qui, à cet égard, se rencontre avec le Capriata, pour ne pas induire à soupçonner dans l'un & dans l'autre événement, une double manœuvre liée à un même principe. En suscitant la guerre à des ennemis qui avoient tout fait pour obtenir la paix, la République les mettoit hors d'état de réparer leurs forces. En éloignant de chez elle le Marquis de Bedemar, elle enlevoit à ces mêmes ennemis, un des

plus

plus puissans moyens qu'ils eussent pour lui nuire.

Si je sçavois la date précise de la composition des Notes du Crasso sur les Histoires de Venise écrites par le Gianotti & par le Contarin, je pourrois en tirer un argument positif contre la réalité de la Conjuration. Dans ces Notes imprimées en 1631 par les Elzévirs, à la suite de l'Histoire du Gianotti, le Crasso ne compte que trois Conjurations contre la République : celles de Fallier & de Thiépolo Bajamont dont j'ai déja parlé, & une troisiéme qu'il appelle *Bovoniana*, du nom d'un homme que je ne connois point : toutes bien antérieures au seiziéme siécle. Ensuite il ajoute : *Atque ita ad summum fuerunt tres Conjurationes à quibus tamen ipsa Respublica nihil damni accepit ; & ex his una tantum memoratu digna (Bajomontana), in emensso feliciter tot annorum curriculo quot exacti fuerunt ad hæc nostra tempora.* Pag. 315

A cette lumière équivoque, Gabriel Naudé supplée abondamment par la maniére dont il s'exprime sur la Conjuration de 1618 : il l'a pla-

cée au nombre des *coups d'Etat* sur lesquels il a donné des Considérations politiques.

Voici ce qu'il en dit :

Edit. *in*-4°. d 1639 pag. 139.

» Si le stratagême étoit vrai, duquel on dit que les Vénitiens se » servirent il n'y a pas long-temps, » lorsqu'ils firent courir le bruit que » le Duc d'Ossone vouloit entreprendre sur leur Ville, je crois que » ç'a été un des plus judicieux, dont » nous ayons encore parlé. Aussi » leur étoit-il très-important de le » faire, pour obliger l'Ambassadeur » d'un des plus grands Princes de » l'Europe, à quitter ses pratiques » qui n'alloient à rien moins qu'à la » ruine de leur Etat, & le forcer en » suite à une honnête retraite. C'est » ainsi qu'il faut réserver ces grands » remédes pour les maladies périlleuses :

» *Nec Deus interfit, nisi dignus vindice nodus*
» *Acciderit.*

Lorsque Naudé donna l'Ouvrage où il parle ainsi de la Conjuration de Venise, il demeuroit à Rome, il y étoit attaché à un des premiers

Membres du Sacré Collége, il s'y trouvoit en liaiſon avec les gens les plus éclairés de cette Capitale du Monde Chrétien : ſon Livre fut imprimé à Rome, dans l'année même où le Capriata donna ſon Hiſtoire au Public. Ce n'eſt donc point d'après le Capriata, ce n'eſt par aucun motif d'intérêt perſonnel ou de jalouſie nationale, qu'il traite la Conjuration de chimère : c'eſt d'après les idées que Rome même s'en étoit formées : Rome qui étoit alors le centre de tous les mouvemens politiques de l'Europe, *Gens emunctæ naris*, dit un Jéſuite parlant des Romains d'alors, *Natura nunquam verba cui potuit dare.* Le Cardinal de Bagni. *Vavaſſ. de Ludicr. dictione.*

En vain a-t-on dit, *que Naudé ſe trouvoit à Rome avec le Marquis de Bédemar, alors Cardinal de la Cuéva : qu'il étoit trop ſage, pour rien dire qui pût déplaire à cette Éminence : qu'il convenoit qu'il donnât à la Conjuration une tournure favorable au Cardinal qui, peut-être, le lui avoit recommandé.* 1°. L'Eſpagne & la France étoient alors en guerre ouverte & très-acharnée. 2°. Le Cardinal de la

Cuéva se trouvoit à la tête des Cardinaux de la faction espagnole: Naudé, François, bon François, François très-véridique, étoit attaché au Cardinal Bagni, partisan déclaré de la France, & il ne devoit aucun ménagement à la Cuéva. 3°. Dans le temps où Naudé composa ses *Coups d'État*, dans le temps où il les publia, la Cuéva résidoit à Bruxelles, avec le titre de Gouverneur ou Président des Pays-Bas, dignité dont l'avoit honoré le Roi d'Espagne, à la mort de l'Infante Isabelle.

Le langage du Capriata, de Naudé, &c. étoit celui des Dépêches adressées de Rome, en 1618, par M. de Marquemont, au Roi & à ses Ministres. L'Abbé de Saint-Réal écrivant en 1674, ne pouvoit ignorer ces monumens, qu'Aubery venoit de publier en 1660. Le parti qu'il prit de les regarder comme non avenus, n'en imposa point au véridique Vittorio Siri: dans le quatrième volume de ses *Memorie Recondite*, publié en 1677, trois années après

la publication de l'Ouvrage de Saint-Réal, il rassembla toutes les lumières que les Recueils imprimés & les Manuscrits pouvoient donner sur cet événement.

Il est vrai qu'il paroît abandonner au Lecteur, le choix entre les deux sentimens sur la vérité ou la fausseté de la Conjuration : *adherisca il Lettore à la quale delle due opinioni gli verrà più à grado ;* mais en examinant les piéces qu'il rapporte, en suivant l'ordre qu'il leur donne, en pesant les raisonnemens & les réflexions dont il les accompagne, il ne reste aucune incertitude sur le parti qu'il avoit pris, & sur celui qu'il veut faire prendre au Lecteur.

Il entre dans le propos de la Conjuration, par le récit du passage du Capitaine Pierre au service de la République, du soin qu'il avoit eu de découvrir au Sénat les projets de la France & de l'Espagne contre le Turc, des craintes de la République & de ses défiances sur tous les projets qui pouvoient exciter contre elle la Puissance Ottomane, des allarmes continuelles que répandoit

à Venise, l'Armée Napolitaine assemblée dans le Port de Brindes, enfin du parti qu'en tira le Duc d'Ossone, ainsi que du licenciement des Armées du Frioul & du Piémont, pour arranger une Conjuration dont le Capitaine Pierre, qui l'avoit quitté, devoit être la première victime: *vindicabo*, disoit le Duc, *inimicos meos de inimicis meis.*

Le Siri rapporte ensuite en entier le *Sommario della Congiura*, écrit, dit-il, par une plume vénitienne, contemporaine & *PRETENDENTE intima conoscenza.* Ce sommaire, la dépêche du Capitaine Pierre au Duc d'Ossone *, dépêche qui devoit être la piéce fondamentale du plan de vengeance que s'étoit tracé le Duc, un Mémoire détaillé sur les moyens de s'emparer de Venise, rempliſſent trente-deux pages *in*-4°.

» Quelque fut, ajoute le Siri **, » le délateur ou l'inventeur d'une » Conjuration, telle que toutes ces

* Du 7 Avril 1618.

** Tout ce qui se trouve entre des guillemets, est littéralement traduit.

» pièces l'annoncent, étoit-il vrai-
» semblable qu'un aussi petit nom-
» bre de Conjurés pût s'emparer en
» une nuit d'une Ville de cent mil-
» le ames, partagée en quartiers,
» que l'on rend inaccessibles, en-
» rompant les ponts qui les lient.
» Cependant, comme il est ordi-
» naire en matière d'Etat, la seule
» accusation faisoit preuve, & le
» soupçon tenoit aux Juges lieu d'é-
» vidence.

» Sur ces preuves, d'après cette
» évidence, des malheureux jettés
» dans les cachots, la mort sous les
» yeux, interrogés, appliqués à la
» torture à la moindre variation
» dans leurs dépositions, avouent
» tout ce qu'on leur veut faire avouer
» de possible ou d'impossible dans
» les desseins qu'on leur prête : ils
» en eussent avoué davantage, si
» la vie leur eût été promise à cette
» condition : or ces malheureux
» étoient François pour la plûpart ;
» & l'on sçait quel pouvoir a sur
» cette Nation la crainte de la tor-
» ture & de la mort. Sur leur aveu,
» on les traîne au supplice, avec la

» même précipitation ; les uns sont » pendus comme traîtres, les autres » sont jettés dans le canal *Orfano* » toujours fatal aux François *.

» Suivant le bruit populaire, le » nombre des condamnés fut infi- » niment plus considérable, que » celui auquel il est fixé par les re- » lations plus mûrement réfléchies. » Le Peuple toujours crédule par » simplicité, frénétique par zèle » pour la Patrie, aiguillonné dans » cet instant par les Sénateurs, » persuadé que cette Conjuration » chimérique ** étoit l'ouvrage des » Espagnols, que le Duc d'Ossone » en étoit le chef, & le Marquis de » Bédemar le principal instrument, » courut en foule à l'Hôtel de ce Mi- » nistre, qu'il eût pillé, si le Sénat » n'y eut pas fait poser une garde. »

---

* Cette fatalité du canal *Orfano* a son fondement dans l'Histoire fabuleuse de Venise. Suivant cette Histoire, Pepin étant venu en personne assiéger Venise, toute son armée périt à ce siége, & la plus grande partie fut noyée dans ce même canal qui servit de tombeau aux prétendus Conjurés.

** *Qual fogno di fantasia.*

Le Siri rapporte enſuite, que le Marquis avoit montré un viſage intrépide à la canaille ameutée, & que dans la même matinée, il s'étoit préſenté au Sénat, en paſſant à travers cette populace furieuſe, ſans autre défenſe que l'intrépidité qui accompagne l'innocence. Enfin, qu'en plein Sénat, le Vice-Dôge qui préſidoit, ne lui parlant de rien qui eût rapport à la Conjuration, il l'avoit à différentes repriſes, mais inutilement, mis ſur la voie de lui en dire au moins quelque choſe.

De-là, l'Hiſtorien paſſant à la variété des opinions ſur la vérité de la Conjuration, ſur laquelle il dit qu'il ne prendra point parti *, accuſe, comme je l'ai déja dit, de mal-adreſſe & de témérité ceux qui en attribuoient le projet aux Eſpagnols & l'exécution à des François; & parmi ces Ecrivains mal-adroits

* Ce langage peu aſſorti aux raiſonnemens, aux réflexions & aux faits que préſente le Siri, lui étoit ſans doute impoſé par quelques égards particuliers, auxquels, comme Italien, il ſe trouvoit aſſervi.

& téméraires, il indique clairement Saint-Réal, ſous la déſignation d'*il più moderne Scrittore.*

Tenant enſuite un langage peu aſſorti à la neutralité qu'il venoit d'annoncer : » Je vais maintenant, » dit-il, mettre ſous les yeux du » Lecteur, des faits & des témoi- » gnages au-deſſus de tout ſoupçon » d'infidélité *. Je les tire, ajoute-t-il, » des dépêches mêmes d'un Ambaſ- » ſadeur du plus grand ſens & de la » plus haute réputation, qui rend » de cet événement à ſon Maître, » un compte fidele & ingénu, d'un » Ambaſſadeur qui fut le dépoſitaire » des deſſeins, des plans & de tous » les projets du Capitaine Pierre, » d'un Ambaſſadeur exactement inſ- » truit du fond & de tous les détails » de ces projets. «

Suivent les piéces qui contiennent ces détails : le Capitaine les avoit remiſes entre les mains de M. Léon Brulart, cet Ambaſſadeur de France

* *D'un incontrovertibile credenza*, & en note marginale, *teſtimonianze irreprobabili.*

à Veniſe, dont Siri venoit de parler : ces piéces, dont j'ai ci-deſſus indiqué le contenu, rempliſſent dix-ſept pages.

Elles ſont ſuivies d'extraits des Dépêches dans leſquelles M. Brulart du Brouſſin, Réſident à Veniſe en l'abſence de M. Léon Brulart ſon frere, M. Léon Brulart lui-même, M. de Marquemont, Ambaſſadeur à Rome, rendoient compte au Roi & à différens Miniſtres, de la prétendue Conjuration.

Je vais préſenter ces extraits, les uns traduits littéralement d'après le Siri, les autres copiés ſur les Dépêches mêmes qui font partie des Mémoires pour l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Ces lumières ne laiſſent aucun nuage ſur le fait que j'ai entrepris d'examiner : elles ſont, pour me ſervir des termes de Siri, *d'una incontrovertibile credenza.*

Dans une Dépêche du 22 Mai 1618, M. du Brouſſin écrivoit de Veniſe en ces termes à M. de Puyſieux, Secrétaire d'Etat, & à M. de Bethune, Ambaſſadeur de France à Turin.

» Pendant l'abſence de mon frère, dans un voyage de dévotion à Lorette, il s'eſt répandu ici une allarme générale ſur le bruit d'une Conjuration que l'on venoit de découvrir. On en nommoit pour principaux Chefs, un Capitaine du Régiment de Lieveſtain, nommé Tournon, qui a été long-temps au ſervice de Savoie, les deux frères de Bouleaux, qui, du ſervice du Duc d'Oſſone, ont paſſé avec le Capitaine Pierre, à celui de la République, & un certain Renault, de Nevers, généralement connu par mille aventures. Arrêtés le 14 de ce mois, avec ſix Sujets de la République, & un Prêtre venu depuis peu de Naples, appliqués à la queſtion, où ils ont découvert leurs complices, ils furent le Vendredi ſuivant, les uns étranglés en priſon, & les autres jettés à la mer. «

» Ils avoient, dit-on, deſſein d'attirer à Veniſe un grand nombre d'Etrangers, ſous prétexte de la Fête de l'Aſcenſion : le jour même de cette Fête, avoit été choiſi pour s'emparer de la Place Saint-

Marc, de ſes débouchés & de la Porte qui garde le Palais. Ils devoient enſuite pétarder la Salle des Armes, piller le Tréſor, mettre le feu dans les principaux quartiers, ſe retirer enſuite dans l'Arſenal, s'y fortifier & y tenir, juſqu'à l'arrivée des Galères que devoit leur faire paſſer le Duc d'Oſſone. «

» Pluſieurs regardent cette entrepriſe comme choſe abſolument impoſſible, & qui n'a de réalité que dans l'allarme que la plus légère idée de conſpiration eſt capable de répandre dans une Ville telle que Veniſe. Au moins eſt-il certain que depuis l'empriſonnement de ces malheureux, plus de ſix cent Etrangers ſe ſont retirés de Veniſe, & que les Troupes Eſpagnoles commandées par le Maradas, ſe ſont avancées à Pontiebbo, dans un tems où il ne devoit plus s'agir que de les licentier. «

» Depuis la dépêche que vous avez reçue de mon frère, écrivoit à M. de Puiſieux, Léon Brûlart de retour de Lorette, on a fait jetter à la mer le Capitaine Pierre & un

nommé Langlade, qui avoit passé avec lui, du service du Duc d'Ossone à celui de la République. Pour couvrir ces barbares exécutions, on publie que des Conjurés dont ils faisoient partie, devoient mettre le feu à l'Arsenal, s'emparer de la Place Saint-Marc & du Trésor, & faire sauter, par le moyen d'une mine, toute la Seigneurie assemblée dans la Salle du Grand-Conseil; enfin que plus de six cent Etrangers ont fui de Venise depuis l'emprisonnement de ces malheureux. On ajoute que l'Ambassadeur d'Espagne avoit touché depuis six mois trente mille écus destinés à cette entreprise & qu'on avoit arrêté à Chioggia, deux Espagnols qui avoient vingt-cinq mille doublons dans leurs valises. Ces bruits ont fait sur le Peuple l'effet qu'on en attendoit; ils ont mis dans le plus grand danger l'Hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne, sa personne, son domestique, & tous les gens qui lui sont attachés. «

» Je puis mieux que personne au monde vous certifier la fausseté de

ces bruits. La première démarche du Capitaine Pierre en passant au service de la République, fut de lui découvrir un projet du Duc d'Ossone pour surprendre Venise, au moyen de barques armées, se rendre maître des quartiers les plus ouverts, & s'y soutenir par le secours de son Armée navale qui devoit s'y porter. Il fut entendu pendant trois ou quatre heures dans le Conseil des Dix, qui prit son avis sur les moyens que l'on pouvoit opposer à ce projet. Il me l'a confié à moi-même, il l'a raconté à qui l'a voulu entendre. Or comment se persuader qu'il eût eu dessein d'exécuter une entreprise qu'il avoit lui-même découverte? «

» Quant à cette foule de gens qu'on dit s'être enfuis de Venise, personne ne s'en est retiré à ce sujet. Il en est de-même des fonds envoyés à l'Ambassadeur d'Espagne: ce Ministre a touché quatre mille écus au plus depuis un an, & il n'a jamais oüi parler des vingt-cinq mille doublons dont on a imaginé l'envoi. «

» Rien ne démontre plus évidem-

ment cette impoſture, que la précipitation avec laquelle, ſans aucune des formes de Juſtice uſitées dans les Etats Chrétiens, le Capitaine Pierre a été jetté à la mer dans un ſac, au premier ordre qu'en a reçu le Général de Mer, qui n'a voulu ni l'entendre, ni même lui permettre de ſe confeſſer. Si l'on avoit eu quelque ſoupçon d'une Conjuration de cette importance, pouvoit-on apporter trop de ſcrupule à l'examen des indices & des complices que les premiers accuſés devoient découvrir? «

» En un mot, loin de penſer à un pareil projet, le Capitaine Pierre n'étoit occupé que des deſſeins du Roi & du Duc de Nevers ſur le Levant, & il avoit chargé Renault de Mémoires où il entroit dans tous les détails relatifs à l'exécution de ces deſſeins. Il étoit venu me les communiquer, & il les faiſoit paſſer en France par Renault lui-même, qui avoit touché deux cent ducats pour ce voyage, & qui m'avoit demandé un paſſeport que je lui avois donné. Il eſt à penſer que

ces Mémoires trouvés entre les mains de Renault, ont plus contribué qu'aucune idée de Conjuration, à la mort du Capitaine Pierre. A ce motif, ſe joignent les inſtances que le Grand-Seigneur a, dit-on, fait faire à Veniſe, par un Chiaoux qui eſt venu demander ſa mort, à raiſon de pirateries qu'il a long-temps exercées dans le Levant. On ajoute que les Vénitiens, gens à tirer parti de tout, vouloient ſe ſervir de ces Mémoires pour faire leur cour au Grand-Seigneur, en lui découvrant les deſſeins des Chrétiens ſur ſes Etats: ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'on ne m'a jamais dit le mot ni de ces deſſeins ni de ces mémoires: ſi on l'eût fait, je n'aurois pas manqué d'en donner avis à M. de Sancy, & vous auriez vû s'il convenoit d'en toucher quelque choſe à l'Ambaſſadeur de la République à Paris. Il étoit queſtion dans ces mémoires, des deſſeins du Duc d'Oſſone & des intelligences qu'il entretenoit dans le Levant. Le Capitaine y donnoit avis que ce Duc vouloit nous tromper, en nous pré-

venant dans quelques expéditions projettées en commun ; & il donnoit son avis sur le choix des lieux où nous devions d'abord nous établir. «

» Au premier bruit de la conspiration, l'Ambassadeur d'Espagne est allé à l'audience, & il y a représenté toute la vanité de cette entreprise chimérique & imaginaire. Quant à la lettre de recommandation que Messieurs des Bouleaux avoient de lui, il a dit qu'il ne refusoit à personne de semblables lettres ; que tous les Ministres de la République en usoient de-même ; que celui qui réside à Naples, avoit donné une pareille lettre au Capitaine Pierre : qu'au reste, il prioit le Sénat de penser à l'injure que de pareils bruits faisoient à l'honneur du Roi son Maître & à celui de ses Ministres, & de pourvoir à sa sureté personnelle, contre l'animosité, la fureur & la frénésie du Peuple. Sur ces représentations, le Sénat a ordonné une Garde autour de son Palais. «

» J'oubliois de vous dire, ajoute M. Léon Brulart, qu'un Officier de

Juſtice envoyé pour arrêter chez le Courier de Lyon, la valiſe du vieux Renault, s'eſt adreſſé directement à Vidal, Directeur de la Poſte de France, qu'il a enfoncé la porte du Bureau où il faiſoit alors les paquets; que Vidal ayant été trouver un des Chefs du Conſeil des Dix, pour lui en porter ſes plaintes, ce Magiſtrat l'avoit chaſſé avec les propos les plus durs: qu'enfin quelques-uns de ces Nobles inſolens, & même des Officiers de Juſtice, ont eu l'impudence de dire hautement que tous les François ſont des traîtres dignes de la corde. «

» On a depuis arrêté un Chirurgien François, venu au ſervice de la République avec le Capitaine Pierre; mais on ne ſçait plus que faire ni que dire, pour donner quelque couleur à une inhumanité exercée ſans fondement. La diſproportion qui ſe trouve entre le très-petit nombre de prétendus Conjurés, & la grandeur de l'entrepriſe qu'on leur ſuppoſe, la fait regarder comme incroyable, par tous ceux qui ont la plus légère teinture de ſens commun. «

» Par une Lettre du 6 Juillet, Léon Brulart écrivit dans les mêmes termes à M. de Béthune. Cette épouventable Conjuration se réduit, dit il, à quatre malheureux François qui, à la faveur d'une Lettre de l'Ambassadeur d'Espagne à Venise, vouloient retourner au service du Duc d'Ossone, qu'ils avoient quitté avec le Capitaine Pierre. Brouillés avec lui & avec Renault, lors de leur Arrêt, animés d'ailleurs par l'espoir de la vie, ils les chargèrent l'un & l'autre, & sur ces dépositions toutes nues, sans aucune forme de procès, Renault a été pendu, Pierre & Langlade jettés à la mer dans un sac, sans qu'on ait voulu les entendre ni judiciairement, ni extrajudiciairement. «

» Cette précipitation fait présumer que ceux qui les ont condamnés, ne croyoient pas eux-mêmes à la Conjuration qu'ils leur attribuoient. En effet, une telle entreprise auroit mérité l'examen le plus sérieux & le plus suivi, & la République avoit le plus grand intérêt de se procurer une exacte connoissance

de tous les complices, fauteurs & adhérans. Elle n'a voulu voir que ces malheureux, qui auroient dû connoître par la défiance qu'elle leur marquoit depuis qu'ils étoient passés à son service, qu'ils étoient destinés à la fin qu'ils ont trouvée. «

» Renault passoit certainement en France, chargé de Mémoires que le Capitaine envoyoit au Roi, sur les affaires du Levant. Ce vieillard matois lui avoit excroqué deux cent ducats pour ce voyage, & je lui avois fait expédier un passeport. En un mot, il ne s'est trouvé jusqu'à présent aucune ombre de vérité, dans tout ce que l'on a divulgué sur cette étonnante affaire. «

» Dans une autre Dépêche sans date, M. Brulart certifie aux Ministres chargés des affaires de France auprès des Suisses & des Grisons, que toute cette Conjuration est une pure terreur panique, sans fondement, sans apparence, sans vrai-semblance, soit par des raisons générales de la dernière évidence, soit par des raisons qui lui étoient parti-

culières, & auxquelles on ne pouvoit rien opposer : qu'excepté la plus basse populace, personne à Venise n'en avoit jugé, ni n'en jugeoit autrement. A la lumière des faits que le temps nous fournit, jugez, dit-il, s'il est vrai-semblable qu'une telle Conspiration ait pû avoir lieu, les Conjurés se trouvant aujourd'hui réduits à deux Soldats qui passoient à Naples, sur un passeport de l'Ambassadeur d'Espagne, au vieux Renault qui passoit en France, avec un passeport que je lui avois donné, au Capitaine Pierre embarqué sur la Galère même du Général de Mer, & à Langlade alors malade à Zara. Comment quatre hommes ainsi séparés, pouvoient-ils s'occuper d'un projet qui demandoit l'union la plus intime ? Le nombre & la qualité des prétendus Conspirateurs, achéve de démontrer l'impossibilité de la Conspiration, puisqu'excepté ceux que je viens de nommer, il ne se trouve pas un seul homme accusé de cette trahison, pour l'exécution de laquelle on n'a découvert ni amas

d'armes, ni dispositions, ni préparatifs d'aucune espèce. «

Dans une Dépêche du 31 Mai & premier Juillet 1618, M. de Marquemont, Ambassadeur à Rome, écrivoit au Roi*:

» Le discours du Duc d'Ossone & des armemens maritimes nous a porté à parler de cette Conspiration, qu'on publie s'être découverte à Venise: & Sa Sainteté m'a dit, que son Nonce y résidant, lui a écrit n'avoir pû encore pénétrer ce que c'est en vérité, & que seulement il se parloit d'une entreprise de brûler & piller quelques endroits de la Ville; à quoi aucuns ajoutent des intelligences sur aucunes Places. Et puis en se souriant, Elle m'a dit qu'il se trouve des François envelopés dans ce dessein, & m'a nommé Renault, qu'Elle m'a dit avoir sçu, il y a long-temps, être pensionnaire du Roi d'Espagne. Je lui ai fait réponse qu'il faut attendre le boiteux, pour discerner ce qui

* Voyez les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu, *Tome I. p.* 41.

peut être de cette Conspiration, par les preuves qu'en publieront les Vénitiens; se trouvant déja assez de personnes qui disent, que ces supplices & ces exécutions rigoureuses qu'on a exercées sur de pauvres François, ont un tout autre sujet en vérité, que n'est celui dont on veut les colorer: & qu'à une autre audiance, Sa Sainteté possible en aura reçu de plus particuliers avis par son Nonce, comme j'en attends aussi quelque éclaircissement par M. de Léon, lequel s'est trouvé absent de Venise, lorsque ces beaux manéges se sont faits. Voilà ce que j'ai dit à Sa Sainteté, & ajouterai à Votre Majesté, SIRE, qu'on a grande opinion que les Vénitiens ont voulu sacrifier le pauvre Jacques-Pierre à l'alliance qu'ils veulent estreindre tant plus étroitement avec le Grand-Seigneur; que les armemens & entreprises du Roi d'Espagne dans le Golfe, les ont mis dans de grandes & mortelles appréhensions de leur ruine, si jamais le Pape & ledit Roi d'Espagne la conjuroient ensemble. J'avoue qu'avant

que

que faire jugement de cette action, il s'en faut bien éclaircir ; mais que le peu de vrai-ſemblance de cette Conjuration prétendue, le temps de ces exécutions choiſi pendant l'abſence dudit Sieur de Léon, la certitude des entrepriſes dudit Jacques Pierre ſur quelques Places du Grand-Seigneur, & le voyage que Renault étoit ſur le point de faire en France, pour porter les plans deſdites Places, rendent leſdites exécutions fort ſuſpectes, & ces ſupplices fort barbares : & ſi les Vénitiens ſe ſont portés à une ſi profonde méchanceté, & que pour faire une choſe ſi déteſtable, ils n'ayent point craint de faire mourir vos pauvres Sujets, & charger le Nom François de trahiſon & de déloyauté, cela méritoit bien un autre Traité de Cambray, & une Ligue de tous les Princes Chrétiens, contre des hommes ſi méchans & ſi ſcélérats, comme ſont iceux Vénitiens, ſi avec un ſi mauvais deſſein, ils ont commis une telle inhumanité. «

En réponſe à cette Dépêche, le Roi

écrivoit à M. de Marquemont, le 4 Juillet :

» Il ſera très-à-propos que les Galions ſoient employés contre les Corſaires de Barbarie qui ravagent les côtes d'Eſpagne, qui eſt un prétexte * bien propre & opportun, pour les y faire acheminer avec honneur. «

» Si les conſidérations publiques ne m'obligeoient de favoriſer en cela l'intérêt de la République de Veniſe, la façon de laquelle en pluſieurs occaſions elle ſe comporte en mon endroit, me devroit retenir de ce faire, ſoit pour ce qui ſe paſſe du pays des Ligues-Griſes, où ils traverſent tant qu'ils peuvent mon alliance & ſervice ; & fraîchement encore, à ce que j'apprends, ayant fort légèrement & précipitamment exécuté aucuns Soldats François, avec plus d'égard à certaines jalouſies d'Etat mal fondées, qu'à la vérité & juſtice : de quoi je n'ai pas

* Ce prétexte couvroit leur deſtination pour le Levant, d'après le plan tracé par le Capitaine Pierre.

eſtimé devoir faire autre reſſentiment. «

Dépêche de M. de Marquemont du 17 Juillet.

» Sa Sainteté m'a enquis en quels termes M. de Léon m'a écrit de cette vraie ou prétendue Conjuration de Veniſe. Ma réponſe a été, qu'il ne m'en a pas écrit grand cas, pour être une choſe dont on a parlé ſi diverſement, qu'il a mieux aimé attendre le Manifeſte que les Vénitiens dient vouloir publier, que d'en avancer ſon jugement. Sur quoi Sa Sainteté me répartit, qu'on lui écrivoit qu'ils ont jà fait mourir plus de cent cinquante perſonnes, & qu'Elle a demandé à l'Ambaſſadeur de la République, qui eſt ici près d'Elle, s'il en ſçavoit la cauſe & les particularités : à quoi ledit Ambaſſadeur n'a point voulu faire aucune réponſe, ſinon généralement, que ç'a été une grande & dangereuſe Conſpiration; ajoutant Sa Sainteté, que ce ſilence fait croire qu'ils ont été bien vîte en beſogne. Par Lettres de Turin, on

impute à l'attente de cette trahiſon; les longueurs de la reſtitution de Verceil. Mais les Eſpagnols renvoient cela bien loin, & un Agent que tient ici le Duc d'Oſſone, dit l'autre jour tout hautement en Datterie, où il y avoit grand monde, qu'à Veniſe il n'y a point d'Eſpagnols que ceux de la Maiſon du Marquis de Bédemar, Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui étoient tous *hombres honrados.* «

» Les Vénitiens diſent ici qu'il leur manque encore quelque choſe, pour rendre la Conſpiration fort bien & clairement prouvée, qu'on y travaille continuellement, & que Votre Majeſté ſera informée du fond & de toutes les particularités de cette affaire, auquel le monde eſt fort partagé, & ſemble que ceux qui en diſcourent le plus équitablement, concluent qu'il y a eu de plus juſte ſoupçon que de véritable entrepriſe. Toutefois, les Vénitiens en parlent ſi aſſurément, & dient qu'ils mettront la trahiſon au jour & à la lumière ſi clairement, qu'il la faudra croire. «

Dépêche de M. de Marquemont du 29 Juillet.

» Sa Sainteté m'a dit, que son Nonce, Résident à Venise, lui écrit qu'ayant fait exacte diligence de s'informer de la Conjuration, il n'y a point trouvé de fondement, & n'a point sçu qu'on ait fait mourir cent cinquante personnes, comme le bruit en étoit; mais au contraire il n'y a eu d'exécution, sinon des misérables François. Mais l'Ambassadeur de Venise, résident en cette Cour, a dit à sa dernière audience à Sa Sainteté, que la Conjuration étoit de brûler l'Arsenal, piller la Zecca, c'est-à-dire, la Monnoye, & mettre la main dans le sang de la Noblesse & du Conseil. Ledit Ambassadeur m'en a parlé en mêmes termes, ajoutant qu'il se parle aussi de quelque intelligence sur Crème; mais que pour ne faire plus de bruit, & pour n'irriter des Princes, dont les Ministres sont à l'aventure enveloppés en cette affaire, la Seigneurie s'abstiendroit de le manifester d'avantage, & se contenteroit de

faire ſçavoir en général, où beſoin ſera, que ceux qui ont été exécutés, ont été convaincus, & ont eux-mêmes confeſſé cette Conjuration; & m'a dit qu'il y a encore quelques priſonniers, & qu'on n'oſe pas dire tout. Il a maintenant avis certain, que les Gallions du Duc d'Oſſone ſont ſortis du Golfe, & ſont allés à Meſſine. «

Dépêche de M. de Marquemont du 14 Août.

» Le Cardinal Borgheſe m'a raconté, que les Vénitiens ont envoyés à Conſtantinople les papiers qu'ils ont trouvé à Jacques Pierre, & que quand le Sieur de Château-Renaud étoit ici, tous les jours le Cardinal Delfin & l'Ambaſſadeur de Veniſe le venoient enquérir de ce qui ſe faiſoit, & que ce ſont des eſpions du Turc. «

Dépêche de M. de Marquemont du 29 Août.

» Sa Sainteté m'a dit, que les Vénitiens ont découvert le pot aux

roſes *, & ont envoyé tous les papiers de Jacques-Pierre à Conſtantinople, & que ſur ce ſujet, le Grand-Seigneur & ſes Baſſas ont fait à l'Ambaſſadeur de Veniſe des careſſes extraordinaires. «

» Que le Lecteur, dit Siri, » prenne ſur cette affaire le parti » qui lui plaira le plus, il nous ſuffit, » en faiſant l'office de témoin & de » relateur, d'avoir propoſé ce que » nous avons pu découvrir de moins » connu ſur ce fait, ſans entrer dans » la réfutation des raiſonnemens » qu'on oppoſeroit. « Mais ce ton d'indéciſion & de neutralité, n'eſt autre choſe que celui que ſçait garder dans nos Tribunaux un habile Orateur, portant la parole comme Partie publique.

Le Vaſſor parlant du même événement dans le troiſiéme Tome de ſon Hiſtoire de Louis XIII, ſuit le Siri dans les détails où il eſt entré,

* Les deſſeins de la France & du Duc de Nevers ſur le Levant : deſſeins imaginés par le P. Joſeph, développés, fixés & arrêtés par le Capitaine Pierre & par Renault.

& sans s'expliquer sur la vérité ou la fausseté de la Conjuration, il présume, que l'*envie qu'a eûe Saint-Réal d'imiter de fort près l'Histoire de la Conjuration de Catilina par Salluste, l'un des plus beaux morceaux de l'Antiquité, l'aura porté à rechercher plûtôt ce qui pouvoit contribuer à l'embélissement de son sujet, qu'à en donner une relation exacte & fidelle. Il devoit bien*, ajoute-t-il, *nous dire quelque chose des raisons qu'on eut alors, & que nous avons encore, de douter de la vérité des bruits répandus alors par les Vénitiens, dans toutes les Cours de l'Europe.*

Le P. Niceron a copié ce jugement dans l'indication de la Conjuration de Venise par Saint-Réal, à la suite de la Vie de cet Ecrivain, dans le second tome de ses Mémoires pour servir à la Vie des Hommes Illustres, en y ajoutant que *cette Histoire tient beaucoup du Roman.*

A toutes ces preuves, j'ajoute deux argumens négatifs qui leur donnent une nouvelle force.

Quelques années après la décou-

verte de la Conjuration, le Marquis de Bédemar fut décoré de la Pourpre Romaine. Le juſte reſſentiment de la République de Veniſe, eût-il négligé quelque moyen pour éloigner de cet honneur, un homme qui auroit formé contr'elle, un orage tel que cette *effroyable & épouventable* Conjuration ? Ce reſſentiment pouvoit-il être impuiſſant auprès du Pere commun des Chrétiens, contre un homme dont l'affreuſe politique auroit pris des meſures preſque infaillibles, pour noyer un Etat Chrétien dans le ſang de ſes Souverains & de ſon Peuple ? Mais on a vû par le trait de Naudé & par les Dépêches ci-deſſus rapportées, que l'on penſoit à Rome de ce projet d'une manière qui ne pourroit faire aucun tort à celui que l'on en diſoit l'auteur. La République vit d'un œil indifférent la promotion du Marquis de Bédemar : elle l'aimoit mieux Cardinal à Rome, qu'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès d'elle : elle n'avoit pas même beaucoup à craindre qu'un Cardinal, tel que le Marquis, fut jamais élevé ſur la Chaire de S. Pierre.

Enfin M. le Président Hénault qui, dans son Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, rappelle la Conjuration de Fiesque contre Gênes, ne s'y est point souvenu de celle de Venise. Or le silence qu'un Historien aussi bon juge de la valeur des faits, a cru devoir garder sur un événement de cette importance, n'est-il pas une forte présomption contre la réalité de cet événement ?

Sur l'année 1547.

Le concours de tant de preuves & de raisons & d'autorités, en faisant tomber l'Ouvrage de Saint-Réal dans la classe des Romans, relégue la fameuse Conjuration de Venise dans le Magasin de ces décorations dont la Politique s'est servie de tous les temps, pour cacher aux Peuples les ressorts des machines qu'elle fait jouer.

Reléguée dans ce lieu, elle s'y

* Dans la dernière Edition de son Abrégé Chronologique, M. le Président Hénault, en y rappellant la Conjuration de Venise, sous l'année 1618, tient compte des doutes répandus sur cet événement.

trouvera en très-nombreuſe, mais en bien mauvaiſe compagnie.

Elle s'y rencontrera avec ces fauſſes allarmes dont, en 1582, les Eſpagnols rempſirent l'Italie & la Ville de Rome, ſur des projets formés par la Reine Eliſabeth & ſon Conſeil, pour s'emparer du Royaume de Naples, de Porto-Hercole, de Malte, &c. pour armer le Turc contre l'Italie, enfin pour attenter à la vie de Grégoire XIII. Paul de Foix parlant de ces allarmes à Henri III, dans ſes Dépêches des 5 & 16 Mars 1582, ajoute : *Que ces ſoupçons ſont inventions des Eſpagnols eux-mêmes, qui, ſur l'occaſion des levées & du paſſage du Duc d'Anjou en Flandres, veulent aigrir les matières, encourager d'autant plus les Italiens à prendre les armes pour le Roi d'Eſpagne, & rendre l'expédition du Duc d'Anjou d'autant plus odieuſe : outre qu'en arrêtant tous les Anglois qui ſe trouvoient en Italie, on prenoit la revanche de l'exécution qui venoit d'être faite de quelques Peres Jéſuites en Angleterre.*

Elle s'y rencontrera avec la manoeuvre imaginée par les auteurs du

Massacre de la Saint Barthelemi, pour faire croire à l'Europe: » Que » les Calvinistes avoient formé une » Conspiration contre la Maison » Royale; & que leur dessein étoit » de faire passer la Couronne sur la » tête du Prince de Condé, pour as» surer le triomphe de l'hérésie dans » tout le Royaume. « Charles IX. s'en expliqua ainsi lui-même dans un Lit de Justice qu'il vint tenir au Parlement, quelques jours après le Massacre; ses Ambassadeurs tinrent le même langage dans différentes Cours *: cependant toute l'Europe s'est obstinée à n'en rien croire.

Elle s'y rencontrera avec la fameuse Conjuration des Poudres, que l'Angleterre crût très-réelle, & dont Jacques I. parla en plein Parlement, comme d'une entreprise très-effective: entreprise en mémoire de laquelle les Anglois célèbrent encore tous les ans une Fête solemnelle, le 5 Novembre. Mais les Anglois eux-

* Voyez la Remontrance de M. de Belièvre aux Treize Cantons. *Mém. de Villeroy, Tome IV. p.* 362.

mêmes conviennent aujourd'hui assez généralement, que le Lord Cécil & d'autres Membres du Conseil, avoient fait jouer cette machine, dans le dessein d'aliéner du parti Catholique l'esprit du Roi, & de l'en aliéner sans retour.

Elle s'y rencontrera avec toutes les horreurs qui, pendant les dernières années du régne de Charles II, firent de ce même Royaume un théâtre de terreur & de sang; qui y mirent à la discrétion de deux scélérats, nommés Oatès & Bedlow, tous les honnêtes gens qui leur déplaisoient; qui, sous l'ombre de conspirations purement imaginaires, cachoient les manœuvres d'une faction très-réelle qui se croyoit tout permis pour exclure le Duc d'Yorck de la succession à la Couronne: manœuvres sur lesquelles M. Arnauld a répandu tant de lumière dans son *Apologie pour les Catholiques.*

Elle s'y rencontrera enfin, avec les conspirations contre la Religion que l'Esprit de parti * suppose & im-

* Peut-être l'Esprit de parti a-t-il aussi

pute souvent au Parti opposé. Telle est la Conspiration tramée dans l'Assemblée de Bourg-Fontaine: il y fut formé, dit-on, un plan systématique, pour élever l'Athéisme sur les ruines de la Religion. Je viens de lire un nouvel Ouvrage en deux énormes volumes *, où l'on entreprend de *démontrer* que ce plan a été exécuté dans toutes ses parties; c'est-à-dire, que Messieurs Arnauld, Nicole, de Sacy, Pascal, de Tillemont: tous hommes qui ont autant éclairé qu'édifié la France, étoient les Chefs d'un complot suivi & perpétué pour établir l'Athéisme **. Mais quelle espèce d'Athéisme? Un Athéisme lié

eu quelque part au choix des couleurs sous lesquelles l'Abbé de Saint-Réal s'est cru permis de peindre le Marquis de Bédemar. Ce Marquis, devenu Cardinal de la Cuéva, avoit passé les quinze ou vingt dernières années de sa vie à Rome, où il étoit mort en 1655, & les Jésuites de Flandres l'avoient mis à la tête de leurs premières démarches contre le Livre de Jansénius.

* Cet Ouvrage d'impression étrangère a paru en l'année 1755.

** *Falsa simulatione ipsâ convincuntur & deserentur.* Tacit.

à la croyance du péché originel. Cette absurdité est la base des deux volumes, dans la lecture desquels mon attention a été soutenue par l'extravagance & du plan, & des détails *.

La Conjuration de Veniſe n'offre point d'horreurs du genre de celles que je viens de parcourir. Cette manœuvre bien conſidérée ſous toutes ſes faces, n'eſt ſans doute autre choſe qu'une *de ces ſolemnelles momeries d'Etat dont les Politiques accuſent la moitié du monde pour tromper l'autre* **; qu'un coup de Maître qui termine une partie d'échecs entre le Frere Paul Sarpi, & le Marquis de Bédemar.

Mihi tradendi arguendique rumoris cauſa fuit, ut claro ſub exemplo falſas auditiones depellerem, peterem-

* Cette obſervation ſur la production du P. Patouillet, a mérité à cette *Diſcuſſion* les honneurs d'un Extrait qui remplit cinquante-deux pages d'impreſſion dans les *Mémoires de Trévoux*, Août 1756.

** L'homme du Pape & du Roi, *p.* 368.

que ab iis quorum in manus cura noſtra venerit, ne divulgata, incredibilia, avidè accepta, veris, neque in miraculum corruptis, ante habeant. Tacit. Annal. Lib. IV. cap. 11.

RELAZIONE
DEL MARCHESE
DI BEDMAR.

L'ASSISTENZA che Sua Maestà dichiarò di voler fare alla difesa di Ferdinando, fù di gran momento a rinfrescar quel sdegno che per se solo portava seco il nome Spagnolo; e quindi nacque che riputati gl' interessi di questi dua Prencipi per la reciproca communione non piu divisi, ma una cosa medesima, s'allestirò no così le maledicenze d'ogni qualità di persona contra di loro, come se ambe fossero stati giurati nemici della loro libertà: ma contro Spagna pero più acramente intravano, come quelli che s'avvedevano che ella era cagione che non solo nel Friuli si facessero quei progressi che si erano dati a credere tanto facilmente potersi fare, ma ancora a' confini della Lombardia gli teneva in continua spesa e timore, per trovarsi in arme lo Stato di Milano; di maniera tale che se per

loro mala ſorte haveſſero incontrato il Duca di Savoia men pronto a correre la medeſima fortuna con loro, & col tenere con tanto ſuo riſchio divertita l'occaſione che poteſſe eſſer fatta contro il Breſciano o il Cremaſco, s'accorgevono che era giunto il tempo di pagar la pena che merita chiunque ardiſce di voler travagliare il vicino, ſenza quelle legittime cauſe che ricerca una guerra alla quale s'habbia da dar titolo di giuſta. Aggiunto alle ſudette coſe il ben inteſo conſiglio del Duca d'Oſſuna di metter in mare quei vaſcelli, e di tranſitar a quei porti della Dalmatia e Schiavonia che gli pareva, e indi di metter inſieme un' armata formata di vaſcelli quadri e di Galere, per correre a ſuo piacere l'Adriatico, causò che negl' ingegni di quelli che oſſervavano, e ſcrivevano le particolarità che andavano ſuccedendo in Venetia, non vi reſtaſſe maniera e habilità di poter ſcrivere l'indagatione d'ogni qualità di perſona contro di noi, tant' eccedeva etiandio ogni termine d'hoſtile eſcandeſcenza: ſe bene con queſta ragione non era aſcoſto a quei che ſe ben i buoni Venetiani non ſi ſpogliavano pero delle paſſioni che have-

vano, e del dominio sopra il sciocco volgo, non solito a giudicar delle cose, se non quanto la superbia rappresenta, e consideravano che il Duca d'Ossuna, riputato appresso quella un portento di natura, non faceva niente più di quello che in occasione tale gli era obligo di fare un fido e diligente Ministro d'un tanto Monarcha; imperciochè mentr' egli sapeva che intention del suo Signore era che non si lasciasse pericolare Ferdinando, che assalito per mare e per terra così alla sprovistà, poteva esser privato di quanto possedeva in Italia, che altro doveva far un vero rappresentante, se non cercar la mente del suo Signore in quella maniera che gli riuscisse più facile, e essendogli vietato dalla distanza il soccorrer per terra i luoghi del Friuli, impiegar in servitio di quello l'Armata, che s'altro buon effetto non poteva fare, valeva almeno divider le molestie che per mare potevano esser date alle terre Arciducali, e s'affacciavano sopra l'Adriatico? Io certo tentai più volte d'andare scoprendo col mezzo de miei domestici, che sotto mano facevo, s'insinoassero i ragionamenti con li più saggii Senatori della Republica sopra

questi particolari che sento ne dimostrassero, e che le ragioni aduceſſero per far apparir l'ingiuſtitia del Duca d'Oſſuna, ne mai mi ſucceſſe che mi foſſero riportate, non voglio dir ragioni vive e efficaci, perche tali non ci potevan eſſere, ma ne anco di tal ſorte che haveſſero qualche colore e apparenza d'attitudine, à manifeſtare la ſudetta ingiuſtitia, perche in vece di riſolvere quelche haveva di biſogno di ſcioglimento, prorompevano in maledicenze poco civili e poco criſtiane, e con le loro sconcie riſpoſte davan a divedere eſſer vero effetto di chi è deſtituto dalla ragione ſalda, l'accampar in iurgii e detrationi, perche in vero, ſi come ſe loro (poniamo caſo) a difeſa del Duca d'Urbino, che gl' è buon amico e vicino, non potendo ſomminiſtrargli ajuti per terra, alleſtiſſero la lor armata per difenderlo per mare, per terra, non gli parrebbe che quel Prencipe, che lo moleſtaſſe, ſi poteſſe querelare di loro, ſtante che farebbon quelche comporta il termine di buon vicinato e dell' amicitia che ha ſempre paſſata ſeco; quanto meno havevano eſſi ragione di lamentarſi del Vicerè di Napoli, che con la ſua armata ſoccorreva

non pur un Prencipe amico, ma parente del ſuo Rè, e era mero miniſtro e eſſecutor della voluntà del medeſimo! Si ſtenderebbe troppo in lungo queſto mio ragionamento, che gia m'avvedo eccéder il termine che m'ero propoſto, ſe voleſſi in queſto luogo andar minutamente raccontando che effetti partoriſſero queſti rancori che andava concependo così il popolo come anco la Nobiltà di Venetia, attendendo queſta fatica più a chi haveſſe preſo aſſonto di ſcrivere un' iſtoria, che a chi s'è riſoluto di compor una ſoccinta relazione. Non laſcerò paſſar queſto luogo ſenza leggiermente toccare quello che avvenè alla perſona mia particolare, parendomi che tralaſciar queſto non ſi poſſa far ſenza far torto alla preſente compoſitione, che tutta mira a riferir quelche di memorabile e travaglioſo mi è ſucceduto in quell' Ambaſceria. Dico dunque che a pena ſcoperto che la Maeſtà Cattolica haveva determinato di voler, non oſtante le moleſtie che molto conſiderabili ſe gli preparavano a i confini dello Stato di Milano nel Piemonte, aſſiſter alla riputazione di Ferdinando, all' occupation del ſuo ſtato erano volti tutti i penſieri

del Senato ; venne nell' istesso tempo mossa una bestial persecutione contro di me e della mia famiglia, alla quale se bene m'opposi con tutti quei modi de' quali, per l'antica ragione delle genti, m'era lecito valermi, provai però non piccola fatica a poter resistergli per non incorrer in qualche grave inconveniente, che mettesse poi in necessità la grandezza del Rè mio Signore a dover con un sforzo della sua potenza cercar di risarcir la lesa riputatione, e vendicar l'ingiurie fatte alla Real Maestà, violata nella persona del suo Ambasciadore. Tralasciando dunque di ricordare molti insulti contro de miei Domestici, che non meritavan esser passati con convenienza ; tralasciando i brutti titoli di Spione e di Fellone, ch' eran attributi a chiunque non accecato da passione spiegava il suo parere, non in tutto conforme a quello che veramente i carichi giudicavano ; tralasciando finalmente la non mai a bastanza detestata usanza che era, se non permessa, almeno dissimulata a' Stampatori, d'imprimer ogni scrittura, per infame che si fosse, contro la casa d'Austria ; dico che non contenti di ciò, passarono più altre, per

oſtentar più evidentemente l'ira e il poco riſpetto verſo di noi, perche contr' ogni regola di buon governo fecero carcerare un mio creato, ſotto preteſti che, quando anco foſſero ſtati veri e approvati, non erano tali che per quelli metteſſe conto d'offender un rappreſentante publico d'un tanto Rè, dall' offeſa del quale ne potevano temere notabili pregiuditii: ma più probabilmente io vado credendo che lo faceſſero ritenere ſopra quello che ſi faceva e ragionava in caſa mia. Io me ne dolſi piu d'una volta in Collegio, e col Prencipe feci gagliardi officii perche foſſe rilaſciato; l'eſecutione di che venendomi con inetti cavilli procraſtinata, riſolſi d'ottener col mezzo della forza quello che non mi volſero conceder con amorevoli richieſte: ſcriſſi a Milano e Napoli che foſſe proteſtato a' Miniſtri della Republica, che il retento in Venetia foſſe rilaſciato, altrimente che avverria a loro quel medeſimo che i Senatori faceſſero del ſudetto mio ſervitore; il qual officio valſe di modo che a pena lette le Lettere da Secretarii, mi fù data ſodisfatione, e il prigione mi fù mandato a caſa. Pochi giorni doppo, paſſeggiando io ſopra il mio cor-

ritore della mia casa, che s'affaccia sopra il canal maggiore, mi furon da alcuni insolenti che passavano in una gondola, dette contro alcune parole sconcie e degne di severo castigo, quando anco fossero state pronontiate contro una persona privata: di quest' ingiuria me ne querelai veramente con polizza, con i capi del Consiglio di Dieci, mettendoli in consideratione la grandezza del misfatto, e l'eccesso di severità che meritava esser dimostrato contr' i violatori della persona sacrosanta d'un Ambasciadore. Non sprezzaron gia la mia giusta querela, forse per non soggiacere al biasmo che appresso il mondo tutto haverebbe meritato la trascuraggine in un delitto così grave; ma, a dire il vero, procederono ben contro quei scelerati, prima con si languido proclama, e dopo con si lene bando, havuto riguardo al merito dell' audacia di coloro, che diedero a conoscere la poca mala sodisfatione che havevano da quella detestabil' attentione. Ma quest' è niente; havevano l'esorbitanti estorsioni fatte a quel popolo inciprignito di maniera gl' animi di tutti contro i Spagnoli, ma particolarmente contro di me e del

Duca

Duca d'Offuna, chi alla voce fola di voler andar in Golfo, metteva in neceſſità la Republica d'armare, e per conſequenza l'arti tutte di quella città a contribuir danari; e gente che arrabbiata altro non deſiderava (giache a queſto fine gl' erano levate le ſoſtanze) ſe non di ſentir nuova, che le contributioni che faceva, voleſſero almeno ad eſtirpar l'armata Spagnola, e a renderlo ſicuro che per cauſa di quella non doveſſe più provar ſimili gravezze; di maniera che ſtimulato dal prurito d'udir ſimili nuovità, concorreva in gran numero in quei primi giorni a quelle via dov' ordinariamente ſogliono approdare le fregate, e i carichi che giungono d'armata e da altri luoghi di mare; e s'avveniva che Padroni o Rettori di vaſcelli deſſero niente d'inditio eſſer ſucceſſo qualcoſa di proſpero all' armata Veneta, moſtrava ſegni di tant' allegrezza, che ſe la guerra di mare foſſe ſtata col Turco, io credo fermamente che ne con tanta curioſità haverebbe cercato di ſapere quelche andava ſuccedendo, ne con tant' allegrezza haverebbe moſtrato di ricever gl' avviſi delle rotte de' nemici. Ma memorabile e non meno

degno di riso che dello sdegno nostro fu quello che un giorno fra gl' altri avviene in questo proposito, perche essendosi il Rettor di Chiozza, o sognato, o havendogli il soverchio appetito, che haveva, di farsi conoscere dal suo Prencipe Ministro diligente, fatto udir una cosa per un' altra, cioè che incontratisi l'Armate si fussero azuffate insieme, e che la nostra fosse stata parte rotta, parte messa in fuga, e parte fatta cattiva, non pote haver patienza il buon homo che la nuova si verificasse, o che il messo gli raccontasse la cosa più distintamente; ma ebrio dell' allegrezza spedì incontinente con diligenza indicibile un velocissimo nuntio a Venetia, apportatore non meno di quel avviso che della sua sciocca balordaggine, alla giunta del quale non è facil' il descrivere il giubilo e il trionfo di quel deluso Popolazzo. Figurirsi pur gl' antichi e moderni Baccarali, Bairani Turcheschi, e le forme de' gaudii con che gia si solevono ricevere le nuove della deliberatione de' nemici, delle deportate spoglie e di propagati Imperij, che non havevan paragone, conciochè si fece quella sera e tutta la notte seguente per tutte

la Città, e particolarmente nella contrada della mia habitatione, dove non senza indignità publica era tollerato che per affronto mio fossero fatte quelle cose, quei fuochi e feste, e s'inalzassero gridi pungenti l'istessa mia persona, ma anco sul vivo il Duca d'Ossuna, a maggior spresso del quale fù dal publico con patienza veduta, e con diletto mirata quell' insana plebe formar figure rappresentanti il sudetto Duca, e quelle con infami scherzi prima deludendo e calpestando, porle poi sopra le fiamme, satollando in questa maniera l'ingorda sete del nostro sangue, che per sola colpa del suo Prencipe gli era stata fatta concepire. Ma permisse l'omnipotente Dio che oltre la mortificatione che ne sentì la Città tutto il giorno seguente, quando s'accorse haver cantato il trionfo avanti la vittoria, che il publico ancora e il privato sentisse pochi giorni dopo dupplicato cordoglio, e l'un pagò la pena d'haver tollerato, e l'altro d'haver operato tripudij così indecenti, quando anco fossero stà i veri, per l'oppositione de' Prencipi Cristiani e Cattolici, e che in altri tempi gl'erano stati di tanto sollevo nelle guerre contro i communi nemici; perche venne av-

viso, non gia fantastico ne nato nello cervello di chi volentieri divolgava quello che gli piaceva che fosse, ma pur troppo da sicura parte, che l'armata nostra s'era impadronita delle Galere della mercantia, senza che da quelle (benche ben provviste per se stesse, e per la compagnia d'alcune altre) gli fusse fatto minimo contrasto; il che si come nel principio non era creduto da nessuno, e chi lo raccontava per vero ne riportava derisione e scherno, così andandosi ogni di più verificando l'inesplicabil' angonia che provavono quei miseri petti che dal vasto concetto della propria potenza e prudenza, specialmente nelle cose di mare, e finalmente credevano che ogni nostro tentativo fusse per riuscir irrito e di nessun frutto; onde vedendo che l'esperienza gli haveva dimostrato il contrario, ne sapendo con che manto palliar, si dolsero della loro poca accortezza, e si risolvero al consueto loro refugio di dipingere questo fatto per un assassinamento, e per un tradimento, come dicevano, d'essi Spagnoli, quasi che per coperta intelligenza o per qualche nascosta fraude fossero venute in potere nostro o non fussero state prese in

aperto mare, dove loro medesimi con armata più numerosa della nostra andavano scorrendo. Non è questo luogo à proposito d'estenderſi, e indi mostrare la giustitia di questa nostra attione, ſi perche da noi che sappiamo la verità del fatto, vien molto ben conosciuta, come perche mi do a credere che il giuditio che sopra cio non hanno fatto i maggiori Prencipi della Cristianità habbia in gran parte sganato il mondo dell' errore in che potess' essere incorso dalle querele Venete, che molte tendevono a questo fine di rappresentar quest' atto per un palpabile latrocinio, sendo che la Maestà Cristianissima resa capace che in cio s'haveva fatto quelche comportava il buon termine di guerra, senza fraude e senza strattagema, che dato che si fosse, sarebbe disputabile se meritasse riprentione, non volse nell' accomodamento, che mediante la sua auttorità si stabili alla sua corte, obligarsi d'astringersi con alcuna rigorosa maniera alla restitutione delle sudette Galere, ma semplicemente s'esibi interporsi con efficaci mezzi, ma amichevoli officii, accio la Republica havesse questa sodisfatione con la qual moderatione

non s'haverebbe proceduto, quand' haveſſe appreſo queſta rapreſaglia per coſi turpe come indefeſſamente ſi sforzavano d'imprimer gliela.

Sigillò la calunnia di tutte le ſudette imputationi e detrattioni l'ultima inventione di ſparger fama, che da noi foſſe ſtata macchinata una congiura per metter a fuoco e fiamma quella città; e veramente non fù ſenza miſterio queſto ritrovato, perche s'avvedevono che non appreſſo di tutti, ma de più ſemplici ſolamente havevono qualche imperfetione di calunnie per avanti publicate contro di noi, che per cio era neceſſario inventarne qualche altra che valeſſe ad eſtinguer tutt' il reſiduo d'affetto che in quella città poteſſe eſſer rimaſto verſo la noſtra natione; e che più efficace modo era per ottener l'intento di queſto che publicarſi non nemici ſolo del publico, ma ſitibundi ancora del ſangue e delle ſoſtanze de' privati? Perche ſi, come volſero dare a credere ch' eſſendo riuſcito il diſegno machinato, non ſarebbe ſtato perdonato ne a amici ne a nemici, ma che tutti ugualmente ſarebbero ſtati preda miſerabile della noſtra crudeltà, coſi gli pareva che queſto doveſs' eſſer

mezzo potentissimo per alienar da noi quelli che non potendo con l'effetto, si mantenevono però con l'affetto inclinati alla nostra devotione. Non negarò gia che a prima faccia non paresse strana ad ogni uno questa nuovità, resagli tanto più chiara dal publico supplicio preso d'alcuni complici del sudetto tradimento, e che in molti non cominciasse a vacillar l'affetto che ci è portato, cominciandosi a mormorar che questa non era strada che i maggiori nostri, huomini sapientissimi, havevano tenuto per debellar i nemici, che non havevan che fare con la nostra pietà del nostro Rè, e col valore invitto della nostra natione, la qual era ascesa a quel colmo di gloria più col domar i nemici col ferro e con la toleranza che con i tradimenti. Tutta via su le prime non appresso di tutti fece radice questo pensiero, e massimamente appresso di quelli che non giudicando delle cose alla balorda, sillogizzavano che se questa trama fosse stata vera, haverebbe la Republica ottenuto per appunto quello che con tanti artificii s'andava industriando di ritrovare, ch' era d'haver un buon in mano da poter dimostrar a' Prencipi e al mon-

do tutta la noſtra perfidia, e la ſomaria ragione ch' ella haveva havuto di traſcorrere in termini violenti, per ripararſi dalle noſtre inſidie che paleſa e occultamente gl' eran teſe. Hora ſe queſta favola è andata ſolo per le bocche del volgo, pur troppo credulo di quello che il ſuo Prencipe gli rappreſenta, ne con tal diſtintione è pervenuta alla notitia di quei Potentati, che molto conducibile alla Republica ſarebber reſi capaci de' tradimenti noſtri, che ſi poſſa dire, la coſa è paſſata coſi, ne finalmente (come li frangenti dall' hora con ogni ragione richiedevano) è ſtata communicata dal Prencipe ad alcuno delli Ambaſciadori reſidenti in Venetia, ſe non con cenni e con motti dubii, ſimili a quelli de gl' oracoli antichi, a qual, in evento di qualche evidente chiarezza, ſi potrebbe dar più d'una interpretatione; chi altro ſi deve dire, ſe non che nel incolparci di queſto non ſiano partiti dalla conſueta loro politica di procurare con l'arte quello che non gl' era lecito con la forza ottenere? oltre che io non ſo conciliar inſieme queſte contraditioni che gia mai ha del poſſibile che ſi poſſin' accordare. Io ero in concetto appreſſo

quella nobiltà e la Città del più accorto, o voleſſero dire vafro e aſtuto huomo, che tra la noſtra natione, riputata l'iſteſſa vafrice, eſſercitaſſe carico publico; e dall' altro canto col farmi capo conſultore e maneggiatore di queſto chimerizato tradimento, mi deſcrivevano per il più gagloſſo e inſulſo capo che calcaſſe la terra. E che prudenza, per vita mia, o accortezza ſi poteva arguire in uno che haveſſe tramata un' attione coſi deteſtabile, che conteneva in ſe mille aperture, mediante le quali poteva venir alla luce, e che riuſcendo o nò, doveva in ogni modo riſultar ineſtinguibile biaſmo dell' autore? perche non riuſcendo e ſcoprendoſi conſtituiva me medeſimo in molti pericoli, e mi venivo a render bertaglio non ſolo delle lingue, ma delle penne ancora di tutti coloro che commenderano a' poſteri gl' accidenti occorſi in queſta noſtra età; ſe ſuccedeva, peggio che peggio, perche oltre quel di male che n'haverebbe potuto avvenire a me, venei ad eſſer ſtato cagione che la mia natione, per la pietà e per altre egregie attioni reſa coſi illuſtre che non ſaprei quello che ſe gli poteſſe aggiugnere, perdendo in un momento quel

tanto di riputatione che nel corso de molti secoli haveſſe guadagnato, reſtaſſe notata d'un' infamia, ſon' per dire indelebile. Tralaſcio l'impoſſibilità della coſa, e la temerità che cadeva in chi ſolamente col penſiero v' haveſſe aſſentito, non che con le trattationi vi haveſs' aderito; le quali coſe, per non fara propoſito dell' oggetto in che mi trattengo, rimetto al giuditio, non di quei Signori che leggeranno queſta ſcrittura, perche gli farei torto a voler che s'impiegaſſero in una conſideratione fruſtatoria, ma di quelli che dotati di mediocre capacità s'avvederanno che in quello, che coſi francamente mi fù adoſſato, non cade ne ancò verisimilitudine: ne ſopra queſto fatto mi farei diſteſo in tante righe, ſe il filo del diſcorſo non m'haveſſe tirato di neceſſità, eſſendo intento a narrar gli effetti dell' odio della Republica di Venetia verſo di noi, tra i quali mi pareva che queſto riſerbato in fine non meritaſſe l'ultimo luogo. Non devo pero laſciar di dire che lo ſdegno peculiare conceputo contro di me, e la facilità con la quale ſi diedero ad intendere che poteſs' eſſer venduta per vera queſta novella, furono cagione che nel

volgo essa si disseminasse, perche come potrei io fardimeno che questa scrittura non richiedesse anzi instruttione di contrario che di Relatione, se minutamente mi volessi diffondere nel descriver l'ira e la rabbia che avvampava in quei miseri petti contro di me? Di modo tale che sinistro niuno non gl' avveniva che immediate non fus' astretta e attribuita la colpa alla persona mia, nel che si come se volessi io negare che il loro sospetto fusse stato imaginario e senza fondamento, mi scostarei dal vero, havendo i mici comministri, mediante li buoni indrizzi che gli davo, e i pronti avvisi che gl' inviavo d'ogni cosa che l'interesse nostro richiedeva che sapessero, haver agio d'avvantaggiarsi in molte occasioni, e di guidar le loro attioni con maggior prudenza e profitto; così non so vedere per qual cagione la mia diligenza e l'esatto esercitio del mio carico mi dovesse provocar un odio così inusitato, e con dimostrationi si scandolose gl' animi di quella Republica; e quelche in un loro Ministro constituito nel stato e nel termine che mi ritrovo io, sarebbe stato lodato e commendato per Ministro degno d'ogni fedel rappresentatione di

quel Prencipe, in me era riconoſciuto e battizzato con titolo d'indegne machinationi, e con improveri di vergognoſi tradimenti. E che dovevo io fare, per vita mia, ſtando Ambaſciadore appreſſo d'un Prencipe che guerreggiava apertamente con uno del ſangue del mio Rè, e che impiegava tutta la ſua induſtria in concitar non ſolo la Criſtianità tutta, ma gl' infedeli ancora contro l'iſteſſo mio Signore? Forſe dovevo eſſer inutile ſpettatore del vilipendio di quello! fors' eſſer negligente eſſecutore de i requiſiti della mia importante carica! fors' eſſer traſcurato oſſervatore de gl' andamenti, de i diſegni, de i conſigli, delle deliberationi di quel Senato, che tutto era intento alla concluſione della Caſa d'Auſtria mia Regina! Tale per certo havrei dovuto eſſere, ſe traſcurando il buon ſervitio del mio Signore, haveſſi havuto ad haver riguardo di non dar mala ſodisfatione a gl' emoli, o per dir meglio a gli nemici noſtri; ma vogliamedios che mentre m'avveggo che 'l mio ſervitio non ſia riuſciuto infruttuoſo al mio Rè, anzi che habbia valſo a ritardare, a reprimere i diſegni di chi non ſtudiava altro che in inventar modi

d'abbaſſarlo, tantùm abeſt che io mi penta d'eſſermi diportato nella maniera che ho fatto, che più toſto me ne rallegro e gioiſco; e quanto i rimproveri e le maledicenze contro di me ſono ſtate maggiori, tanto più riputo che ne riſulti maggior gloria al mio nome, e più apprezzo i vitii e l'ingiurie de' nemici, che non gl' encomii e panegirii de gl' amici. Publicata dunque per vera queſta immaginata congiura, e preſentendo che io ero chiamato a parte in fatto coſi enorme, feci quello che deve far ogni perſona innocente, che ſi ſente incolpata d'una coſa della quale gia mai mi ſognai. Mi preſentai la mattina ſeguente in Collegio, e coſi nell' andarvi come nel partirmene, mi laſciai veder alla piazza publica e per la merciaria a viſta di tutto il Popolo con quell' intrepidezza che mi ſomminiſtrava la mia ſincerità; dove andavo mirando tra quel popolo mezzo attonito il men ſciocco riprendere il ſuo Prencipe, che reſo chiaro d'una tanta ſcelleratezza, mi tolleraſſe non dimeno nel ſuo ſeno e nelle ſue viſcere; il più ſciocco poi a gran fatica frenava la lingua alla mia preſenza, ſi che qualche motto mordace non

mi giungeſſe all' orecchio ; ma in Collegio ſtavo pur aſpettando che il Vice-Doge muoveſſe parola ſopra di cio , e vedendo che d'una in un' altra coſa ſi paſſava ſenza che di queſto particolare veniſſe fatto alcun motto , andavo pur io ſtuzzicando e deſtramente provocando che mi fuſſe detta qualche coſa in queſto propoſito ; il che non mi riuſcendo , anzi accorgendomi che a bello ſtudio s'andava ſcanſando d'entrar in queſto ragionamento , mi licentiai non ſenza nuova mala ſodisfattione , per eſſermi avveduto che altre richieſte che io facevo , che alla ſicurezza della mia perſona ſi provedeſſe per ordine publico , ſi che dagl' inſulti popolani me ne poteſſi vivere ſicuro , non era riſpoſto con quella caldezza e prontezza che richiedeva il negotio di tanto rilievo ; onde ritornatomene a caſa , e fatta diligente reſleſſione ſopra il paſſato , e ſopra quello chi haveva da venire ſcandagliato , che ne i maggiori biſogni che ci poteſſer' occorrer' io ero ſtato coſtante e intrepido alla reſidenza del mio carico , mal grado d'una nobiltà e d'un popolo coſi mal affetto , ſupputato che il mio ſervitio da li avanti non fuſſe per eſſer tanto neceſ-

ſario com' era ſtato per l'adietro, e che in caſo di biſogno non ci ſarebbono mancati amici e ſervitori fedeli che haverebbero ſupplito al mio mancamento; conſiderato di più che mi s'andava rinfrancando l'odio adoſſo, e mi s'andavono accreſcendo i pericoli mentre vedevo il popolo più inaſprito che mai, e mentre ſcorgevo il Prencipe neghittoſo in moſtrar riſentimento contro l'immoderata licenza di quello, riſolſi nel nome di Dio e del Protettor noſtro Sant' Jago dar luogo al furore, e tralaſciando la carica ritirarmi qui in Milano, dove ſe altro di buono non haveſſi fatto, ſarei almeno ſtato di profitto a gl' intereſſi noſtri in queſto che eſſendo, per la pratica acquiſtata nel corſo di dieci anni continui che ho ſpeſo in quell' Ambaſceria, reſo tanto capace e aperto di più ſegreti intereſſi di quella Republica quanto forſe il più provetto Senatore ch' elle s'habbia, havrei havuto agio e commodità di darne più piena informatione a comminiſtri miei, che non havrei potuto fare per lettere, e credo che il diſegno mio non ſia ſtato del tutto irrito e fuori d'occaſione.....

Queſto fù il frutto che l'improviſa mia

venuta recò in Milano all' interessi nostri, del qual dentro di me sentii straordinario piacere, avvedendomi che la divina Maestà si degnava con la sua imperscrutabil providenza guidar così l'attioni mie, ch' etiandio da inopinati e improvisi accidenti che mi occorrevano, si compiaceva trarne effetti di rilevante profitto in servitio del mio Prencipe; il che mi dava a credere che la fede e il zelo col quale io servivo al mio natural Signore, non fuss' anco in tutto disgradito nel divin cospetto.

Piaccia all' eterna Maestà conservarmi in questo spirito e in queste forze, le quali dal canto mio al sicuro non si stancheranno.

Dum memor ipse mei, dum spiritus hos reget artus.

INSTRUTTIONE
PER VENETIA
DEL MARCHESE
DI BEDMAR,

Già Ambaſciatore del Cattolico Rè di Spagna, data da lui à Don LUIGI BRAVO ſuo Succeſſore, circà il modo col quale ſi doverà governare nella medeſima Ambaſciaria.

RICERCA 'l buon ſervitio della Maeſtà del Rè mio Signore, e l'obligo parimente che tiene ogni Miniſtro, che profeſſa devota e fedele ſervitù verſo il ſuo Prencipe, che eſſendo levato dà una carica grande e difficoltoſa, debba nella renuntia d'eſſa, dare al ſuo Succeſſore quelli avvertimenti, e ammaeſtramenti ſalutiferi che più li ponno giovare per eſſercitare la carica che ſta ſucceſſivamente per intraprendere, con ogni ſorte di maggiore reputatione, e vantaggio del ſuo Prencipe e Padrone.

I.

Che 'l carico d'Ambaſciatore reſidente in Venetia per la Maeſtà Cattolica, ſia grande e difficoltoſo, non ha biſogno di prova, imperoche l'anteporre ſolamente, che deve riſedere preſſo Republica così mal' affetta, come è la Republica di Venetia verſo il Rè mio Signore, è baſtante per far formar concetto, che grado tale non dovera eſſer collocato in petto di ſoggetto ordinario, per le molte e ardue difficoltà che giornalmente ſe gli puono parare avanti, mà che vuole e apprezza, oltre alla lealtà, l'accortezza, e la vigilanza, delle quali deve neceſſariamente e ſovra tutte l'altre buone parti, eſſere dotato, e perciò 'l dover vuole che ſia diligentemente inſtruito della maniera con la quale ſi poſſono ſuperare tutte le difficoltà, dà cui in atto prattico l'hà per tutti i verſi eſperimentate.

II.

Nè io certo m'arrogarei di poter dare inſtruttione ad altri, mentre mi conoſco d'eſſer io ſteſſo tanto biſognoſo d'inſtruttione, ſe a quella che manca la

mia natural tardità, non haveſſe ſupplito la diligenza, con la longhezza del tempo, l'anni dieci continui, ch' io mi ſono trattenuto in quella Città come Ambaſciatore, dove, per la grande e varia quantità di negotj che mi ſono paſſati per le mani, ho havuta occaſione, quando ben anco non mene fuſſi curato, d'apprendere il modo col quale più vantaggioſamente ſi poteſſe ivi andar trattenendo un' Miniſtro del Rè mio Signore, appreſſo quella Republica.

III.

Lo farò dunque, e m'atterrò ſolamente ad alcuni capi principali, e più neceſſarii, ſi perche ſo che nella partenza ſua dalla Corte havera l'Eccellenza Voſtra havuto e dalla Maeſtà ſua, e dà quel ſapientiſſimo e prudentiſſimo Conſiglio, così eſſata informatione della maniera con la quale ſi doverà governare ne' i trattamenti che occorreranno, ch' ogni mia diligenza potrà quaſi eſſere giudicata ſuperflua, ſi anco perche ſo eſſer tale il valor ſuo, e tale l'aſpettatione che ogn' uno hà dell' habilità ſua, intorno à tutti li publichi affari, che con la ſola prontezza del ſuo ingegno,

e ſapere, ſenza altra inſtruttione, ſaria atta per ſe ſteſſa ad adempire tutte quelle parti che in qualſivoglia perfetto repreſentante ſi ricercano.

1 V.

Primieramente dunque io ſarei di parere che nella ſcelta che hà da fare de' ſoggetti che l'hanno à ſeguitare e ſervire in quella Ambaſciaria, V. E. haveſſe principalmente riſguardo alle qualità loro, cio è, che fuſſero, ſe non tutti, almeno quelli che non ſaranno dell' infimo ſervitio, perſone honorate, di buoni Coſtumi, e timorati di Dio, perche non è dubio che per odio radicato in ogni habitatione, gl' occhi di tutta quella Città ſaranno volti ad oſſervare tutti gl' andamenti della ſua famiglia, e perciò lodarei che pontualmente gli doveſſe commettere, che ogni giorno doveſſero intervenire al Sacrificio della Meſſa, e nelle Chieſe più frequentate, e eſpoſte alla viſtà di tutti, ſi come anco le feſte alle prediche, e à tutte le devotioni più celebri, che ſovente ſogliono eſſercitarſi in quella Città, ne quali luoghi vorrei, che ſi laſciaſſero vedere accompagnati dà modeſtia, e decoro,

che haveſſe del pio, e del grave inſieme.

V.

E perche, ſe alcuna Città d'Europa, non che d'Italia, è copioſa di piaceri, Venetia al ſicuro ne porta il vanto, di quei piaceri parlando, che più dilettano al ſenſo, per la quantità grande di donne diſhoneſte che in eſſa ſono, ſempre furono, e ſempre ſaranno, io non voglio eſſere così auſtero, che dà me s'interdica affatto l'uſo d'eſſe alla ſua famiglia, toccando maſſime queſta prohibitione più à Preti, e a frati ſpirituali, che a me, il quale in queſta inſtruttione mi dichiaro e voglio eſſere vero politico; ma non reſtarò di non ricordare queſto, che, per il riſpetto accennato di ſoprà, lodarei molto, che, quandò li ſuoi domeſtici ſi compiaceſſero di prendere ſimili paſſatempi, lo faceſſero nel più occulto modo che per loro fuſſe poſſibile, juxtà illud, ſi non caſtè, ſaltem cautè, non potendo queſta modeſtia eſſere ſe non giovevole per molti degni riſpetti.

VI.

Ne ſotto queſto capo reſtarò di non ricordare eſſere coſa molto ben' inteſa,

che tutti li famigliari d'un' Ambaſciatore ſiano veſtiti, ſe non ſuperbi, almeno ſimili e attilatamente; che la diſpenſa della Caſa ſia copioſa e abondante, non ſolo per uſo della propria famiglia, mà, ſi come alle volte accade, per ſervitio di qualche ſtraniero; che l'habitatione ſia magnifica, ſenza riſguardo di ſpeſa, e in ſomma che ſempre in tutti i contratti, che occorreranno farſi, il denaro ſia pronto, ſenza mai porgere pur minima occaſione di querela à i mercanti, e alli artifici, imperoch' è queſto certiſſimo, che lo ſpendere generoſamente è una delle principali parti che ſi riccechino in un' Miniſtro publico, perche li Prencipi ſono tanto ſtimati, quanto gli fà ſtimare chi gli rappreſenta, non ſi dicendo quaſi mai, e ſto per dir mai, nè il nome, nè il cognome dell' Ambaſciatore, mà ſolamente chiamandoſi Ambaſciatore di Spagna, di Francia, d'Inghilterra, dicendoſi, che vive ſplendidamente, che tiene famiglia di honore, che da mangiare à chi ne vuole.

VII.

A cui aggiongo per fine, che piaceria

molto che tutti di Casa sua mostrassero nel trattare con chi si sia, una mansuetudine e una piacevolezza più che ordinaria; che ragionando con Venetiani o altri del stato di qualche interesse della Republica, sempre se ne parlasse con rispetto e riverenza, lasciando dà parte tutte le passioni, anzi mostrando in fino di ammirare la somma vigilanza e providenza di quei prudentissimi Senatori; che, venendo persone per haver audienza, gli fusse concessa prontamente, e ch' essendo l'E. V. ricereata di favori, e grazie ragionabili, non fusse scarsa in concederle, potendo tutte queste cose servire, se non à levare, almeno à scemare 'l concetto che ogn' uno hà formato dell' altezza e superbia della nostra natione.

VIII.

Nel giorno che V. E. doverà fare l'entrata solenne, verrà una comitiva d'alquanti Senatori principali à levarla prima, per condurla alla sua Casa, e poi nel giorno seguente all' Audienza publica. Con questi, per esser essi del corpo della Signoria, come del numero di quelli, per le mani de' quali passano tutte le

cose publiche, sento e veggio V. E. usare verso di quelli ogni ossequio e ogni termine, e mostrarsi meravigliatissimo della grandezza, bellezza e nobiltà di quella Città, ancor che l'habbia à pena veduta, come superficialmente, e che di essa è vinto di gran lunga l'concetto che s'en haveva formato, ancor che grandissimo, prima che la vedesse; e con questi e altri simili ragionamenti, e con quello di più, che le sara posta occasione da quei Senatori che gli caminaranno al pari, havendola in mezzo loro, e in tal modo con loro ragionando, s'anderà trattenendo fin' all' arrivo nella sala del Collegio, dovè presentata alla presenza del Doge, e di quei Senatori che gli assistono, fatti li debiti e consueti complimenti, lodo ch' ella s'allarghi in questo più che in ogn' altra cosa, cio è, nell' accertare quel Doge, e quei Signori, dell' ottima mente di sua Maestà verso il loro dominio, e in ricordare la buona intelligenza, che è sempre passata trà la Corona di Spagna, e loro e in dolersi delle cose seguite atte à prendere disunione e diffidenza trà potentati così grandi, procurando, quando gli ne fosse data occasione, d'addossare con gratiosa,

tiosa e destra maniera la colpa di così fatti disordini a' mali portamenti de' Ministri Veneti, che, operando contra la buona mente della Republica, havevano posti in necessità li Ministri Regii di scorrere loro ancora in risolutioni poco lodevoli, e poco, anzi nulla conformi alla retta intentione di sua Maestà Cattolica; e lo potrà V. E. commodamente fare, se avanti questo congresso si ridurrà à memoria de' longhi discorsi, che in questo proposito V. E. ed io habbiamo havuti quì in Milano, perche il Doge è huomo capace, pronto di lingua e molto atto, conforme al consueto di quella Republica, à prender ogni attione per biasmevole, che fusse con coloriti pretesti, con l'anteporre, che li nostri habbino con mille strane ed impertinenti offese provocata la Republica, e perciò giudico che sarà bene, che in tal caso V. E. debba destramente andar secondando l'humore, se non acconsentendo, almeno non contradicendo, perche con questa così piacevole maniera in un' certo modo verrà à cattivarsi gl' animi di circonstanti Senatori e d'altri, ed à farsi un' adito più sicuro per meglio maneggiare li negotj che alla giornata

ſe gli rappreſenteranno ; e poi ingenuamente gli confeſſo , che il zelo grande ch' io ho del Rè mio Signore , mi hà fatto , mi fà , e mi farà in ſino ſcordare del mio privato intereſſe , in modo tale che , pur che V. E. s'incamini per quella ſtrada che può eſſere più profittevole al ſervitio della Maeſtà ſua , poco caſo faccio , che la mia riputatione reſti in quella Città deturpata con una machina così brutta , quanto è quella che ricercarono d'addoſſarmi per lo ſolo ſdegno che havevano , vedendo che così eſattamente io attendevo al buon ſervitio del Rè mio Signore , che , ſe eſſi facevano una guerra per certo in mille capi ingiuſta ed iniquiſſima contro un Prencipe del ſangue , ſe porgendo groſſi aiuti ad un nemico armato contro li ſtati Regii , ſe concitando tutta la Criſtianità contro la Caſa d'Auſtria , ſe permettendo , anzi ordinando che ſi ſtampaſſero volumi intieri di ſcritture licentioſamente contro li veri e ſanti mantenimenti della Religione , preſuppone-vano che un' Miniſtro doveſſe ſtarſi con le mani alla cintola , e non far quello che comportava al ſuo carico , il qual era di accuratamente inveſtigare li diſ-

ſegni loro, e di diligentemente avviſarne chi doveva, era per certo il loro propoſito vano e contro la prudenza profeſſata da quel Senato. Moſſi, dico, dallo ſdegno, che in loro cagionava la mia debita diligenza, e non da altro, perche intorno ad altro ſo di non mi eſſere già mai impiegato, che intorno à quello che ſolo apparteneva alla mia carica, non potendo contro di me far altra ſorte di vendetta, ſi vendicarono con quella ridiculoſa chimera della Congiura, che in tanto gli riuſcì, in quanto che gli fù facile d'imprimere la credenza negl' animi del popolo ignorante, forſe così artificioſamente, per rendere la noſtra natione più odioſa, e per conſequenza per far il popolo più diſpoſto à contribuire alle ſpeſe della guerra; mà degl' altri di mediocre capacità, è chiaro che non ſi è trovato, chi gli habbia voluto preſtar l'orecchie, mancando queſta favola di tutti quei fondamenti di verità e di ſimilitudine, che ſi ricercano nelle coſe che ſi vogliono rendere pur credibili, ſi come, diſcorrendo ſecò, gli feci conſtare, ſi come agevolmente potrei fare hora di nuovo, ſe qui fuſſe luogo e occaſione di parlare di

queſto fatto, dubitando più toſto di ha-
ver digredito di quello più che non ſi mi
conveniva; mà non ſarà la mia di-
greſſione del tutto ſtata fuori di propo-
ſito, ſe, ripigliando il filo del mio diſ-
corſo, replicherò à V. E. ch' il deſiderio
ch' io tengo, ch' ella s'apra una via
molto facile per ben poter fare li nego-
tj che per le ſue mani doveranno paſ-
ſare, fà ch' io pongo in obblio il riſpet-
to ch' io dovrei havere della mia ſteſſa
riputatione, e che di buona voglia mi
contenti che quella reſti depreſſa e con-
culcata, pur che di ciò riſulti beneficio
all' E. V. e però, ſe nel ſuo primo ab-
boccamento ch' ella haverà col' Doge,
parerà che così ricerchi l'occaſione, la
conſiglio, che ſe gli laſci intendere di
haver ſentito male delle attioni del ſuo
predeceſſore, ſi come col medeſimo mal'
affetto potrà dichiararſi diſpiacerli li
mali portamenti del Duca d'Oſſuna,
Miniſtro tale anch' egli, che, ſe trà noi
vogliamo dir il vero, non hebbe mai la
Corona di Spagna nè il più fido, nè il
più diligente, nè il più atto à ſoſtenere
degnamente la carica che ſoſtenne, del
qual, ancor che ſia ſacrilegio dir paro-
la che non commendi, celebri ed eſalti

la ſua vita e il ſuo molto merito, tuttavia il biaſmare le attioni dell' uno e dell' altro di noi, mi pare mezzo opportuniſſimo per ingerirſi nella grazia e acquiſtare confidenza preſſo di loro. Di nuovo mi dichiaro ch' io hò per coſa beniſſimo inteſa, che avvertiſca diſpiacere à lei e à tutta la Corte, tutto ciò che quei Miniſtri hanno tentato e machinato in pregiudizio della Republica, dovendo baſtare à noi che la Maeſtà del noſtro Prencipe ſappia che non habbiamo mancato al debito noſtro ed al ſervitio ſuo, credanſi poi gl' inimici noſtri ciò che à loro piace.

IX.

Dà queſta generalità ſi potrà paſſare à qualche particolarità, per metter in negotio la differenza che verte al preſente delle galere della mercantia, e eſporre gl' ordini eſpreſſi che tiene dalla Corte, circa al venire à qualche accomodamento; e ringrazione Iddio, e anco la fortuna, che gli ſia ſtata tanto corteſe, che gli habbia offerta occaſione tale di eſſere mediatore di queſta controverſia, dall' accomodamento, della quale ne poſſa riſultare una notabile

tranquillità à tutta l'Italia, ed insieme una consolatione à tutta la Cristianità; che se da Ministro alcuno la Republica poteva sperare partialità e buon affetto, sene poteva promettere al certo da V. E. portata ad amarla da una certa inclinatione naturale verso quella, nata in lei parte dalla lettura delle historie, rappresentanti le singolari prodezze ed egregie imprese operate in varj e diversi tempi da quella in beneficio della Cristianità contro li communi inimici; ed in tali concetti ed altri, che dalla solita sua prudenza gli saranno suggeriti, si consumarà il tempo della prima Audienza.

X.

Nell' altro io non mi possa ligare à particolari precetti ed avvertimenti, poiche à lei, che sarà sul fatto, converrà reggersi in quella maniera che il solito suo giuditioso accorgimento gli detteria, secondo la natura de negotj, perche alcuni ricercano piacevolezza e destrezza mirabile, e, come si suol dire, anderanno trattati solamente con la mano dolce, altri vorranno maniera più risoluta, senza già mai lasciarsi piegare

dalla persuasione in contrario, tal uno richiederà vehemenza maggiore, e forsi in contrario minaccie, potendo ben spesso più queste che le preghiere. Perchè dicono ciò che vogliono, sparlino à loro piacere, inalzino la loro potenza à loro voglia, e deprimino la nostra quanto à loro piacerà; questo è chiaro, che nell' intrinseco, di nessun' Potentato del Mondo non temono Venetiani più che del nostro, per esser il loro Dominio da tutte le parti e di tutte le bande circondato dalli stati ò nostri, ò de' Prencipi da noi dipendenti; voglio dire che, quandò V. E. si presentarà in Collegio con animo risoluto di voler vincere qualche sua opinione, se non gli riuscirà con alcuno delli duo modi primi accennati, adoperandò il terzo nel rigore della vehemenza e delle minaccie moderatamente, gli dò la difficoltà per superata, e tanto più al presente che hanno imparato quanto gli riesca difficoltoso, dispendioso e pericoloso l'implicarsi in guerre con una Casa formidabile à tutto 'l resto della Cristianità unita insieme; e questo serva à V. E. quanto all' Audienze publiche.

XI.

Accommodata che habbia la Casa sua di tutte le cose più occorrenti, il primo studio ch' ella si porrà à fare, loderei che fusse impiegato nel pigliare un' essattissima informatione della vera forma del governo di quella Republica, tanto civile quanto criminale e politico; il che le sarà assai facile d'apprendere, provedendosi d'alcune scritture stampate, le quali di questo particolare trattano accuratamente, le quali sono la Relatione di Giovanni Botero, la descrittione di Venetia, del Soriano, quelli Opusculi che sono Opera del Cardinale Contarini, de Republicâ & Magistratibus Venetorum, *e quanto di Venetia e del suo stato scrisse frà Leonardo Alberti nella sua descrittione d'Italia, si come anco à cio non le sarà di piccolo giovamento la lettura di quelle historie che trattano delle cose loro particolari, che sono il Sabellico, il Giustiniano, il Mocenigo, ed il Parruta; e per compimento di tutto, credo che non le sarà inutile la relazione che ultimamente io feci delle cose di Venetia, intorno alla quale fattura io mi posi, più per-*

che ella dovesse servire per informatione e per facile indizio à successori miei, che perche ella havesse à servire al Rè mio Signore già informato delle cose di quella Republica tanto che basta.

XII.

Nè minor profitto farà quello che V. E. potrà trarre dà libri vivi, di quello che haverà cavato da volumi morti; voglio dire che l'informazione à bocca di persone prattiche solite à frequentare la Casa nostra, delle quali, per la Dio mercè, ne habbiamo molte affettionatissime, per non dire svisceratissime, e queste tali gli saranno d'ottimo servizio per farla entrare in una chiara ed ottima cognizione di tutti gl' ordini ed usanze di quella Republica, ed al medesimo effetto molto le gioverà la buona intelligenza di tutti li Ministri delli altri Prencipi così residenti, nell' acquisto della quale spero che non s'haverà ad affaticare, essendo tutti dal primo fin' all' ultimo così ben' affetti verso la nostra nazione, che non vi resta che desiderare. Gli gioverà, dico, la buona intelligenza con loro, perche, procurando ciascuno d'essi di penetrare più à fondo che

può, per iſcuoprire qualche coſa non penetrata dagl' altri, non l'hanno così toſto ſcoperta, che ſubito nè fanno parte all' Ambaſciatore di Spagna, ſervendoli queſto a due fini, l'uno d'acquiſtare maggioze confidenza con lui, e l'altro di havere in contracambio la conferenza di qualche altro ſecreto. Mà come con queſti Miniſtri ſi debba maneggiare, aſſai più diſtintamente mi laſciarò intendere più à baſſo di queſta mia ſcrittura, nè voglio in queſto luogo laſciar di non darle un' avvertimento, che à me in più occaſioni è riuſcito molto ſalutare, ed è che, oltre la prattica univerſale ch' io procurai d'acquiſtare della forma del governo, m'ingegnai ancora d'informarmi della natura, conditione e qualità di ciaſcuno Senatore che haveſſe voce nel Conſiglio del Pregadi, la qual coſa per molti capi, e degni ed importanti riſpetti, trovai riuſcirmi di molto giovamento, mà principalmente per uno che all' E. V. per avventura potria arrecar meraviglia, e pure la coſa ſta come io gli la narro, perche, eſſendomi tal volta ſerrate tutte le ſtrade ſenza poter penetrare coſa alcuna che in quel Conſiglio ſi trattaſſe,

e potendo il non ſapere qualche particolare eſſere di molto pregiudizio à gl' intereſſi noſtri, in quel caſo, non ſi potendo altro fare, e ſapendo che il tale negozio doveva eſſere meſſo in conſulta, io mi rappreſentava come avanti à gl' occhi la natura di ciaſcuno Senatore, ponderava li loro affetti e le loro paſſioni, e miſurava li loro intereſſi, e poi di tutti inſieme facendo un diligente bilancio, nè cavava probabilmente, che deliberatione nè poteſſe riuſcire; della qual prattica mi ſono valuto molto tempo così felicemente che gli poſſo affermare con verità, che delle cento volte che io la hò meſſa in eſſeçuzione, elle mi ſono mancate di non riuſcirmi quattro ò ſei di loro. E ben vero, che queſto mio bilancio era amminiculato d'aſſai circonſtanze, le quali mi facilitavano molto queſte congetture, come ſarà dalli fedeli e ſicuri avviſi delli noſtri Comminiſtri inviatimi dà tutte le Corti di Criſtianità, ſi come ancora dà Coſtantinopoli, che mi davano conto de' trattamenti che in quella Corte ſi facevano dà i Miniſtri Veneti, che avviſavano parimente dove piegava più di altrove l'inclinazione d'eſſi, e che ſcoprivano

col mezzo delle repliche date al Prencipe, che risposte nè riportano dal Senato: mezzi tutti opportunissimi per facilitarmi molto la strada à penetrare più al dentro, si che torno à dire che io lodo, che V. E. non tralasci via di non rendersi capacissima delle qualità dell' animo, del corpo e delle fortune di ciascun Senatore, ed in che pecca, ed in che vale, essendo che dall' esser prattico di loro quanto pesano, vagliono ò non vagliono, anderà ogni dì più conoscendo quanto può riuscirgli più nel saldo di ciascuno, per avantaggiar sene nel sapere dà loro stessi poi con gran destrezza, cio è, dà questo un' particolare importante, e dà quell' altro un' altro; ed à questo modo facendo, gli potrà anco essere di molto lume una scrittura che mi fù presentata nell' ultimo giorno, ch' io per quà feci partenza da Venetia, facendo essa scrittura scelta di cento soggetti principali di quella Republica, ed essaminando diligentemente in essa come in limpidissimo specchio la natura, conditione, e qualità di ciascuno di loro, e con questa haverà l'E. V. un gran pegno in mano, e sarà molto avanti.

XIII.

Col Vicerè di Napoli, Governatore di Milano, ed Ambasciatore di Roma, procuri V. E. di mantenersi continuamente in strettissima intelligenza, usando ogn' arte per star lontana da tutte quelle occasioni che potessero cagionare qualsivoglia minimo disgusto trà di loro, rendendola io certa di questo, che, quando trà loro quattro soggetti principali passerà unione e buona corrispondenza, essi si potranno dire con gran verità arbitri d'Italia e tirare tutti li Prencipi di questa Provincia in tutte quelle risoluzioni che à loro torneranno più conto, e per ciò l'esforto à non mancare à se stessa di quella diligenza maggiore, che al suo gran carico s'appartiene, che all' hora doverà particolarmente essere messa in opera, quando occorrerà spedire subitamente corrieri in qualsivoglia parte, non perdonando già mai in ciò à spesa, dovendo ella in simili importanti casi trascorrere più tosto nell' eccesso della prodigalità, che attenersi ne' confini della liberalità. E per conclusione di questo capo, non mancherò di non ricordare che, essendo

gl' avvisi ed i negotj che trattansi per tre, ardui e di molta consideratione, debba perciò spiegarli con caratteri di differenti persone, non solo temendo il pericolo, mà entrando in sospetto, che essi possono esser penetrati dagl' emuli nostri. E questo è quanto alli maneggi publici.

XIV.

Resta ch' io brevemente le accenni ò le discorra il modo, che io andarei tenendo nel negoziare con gl' Ambasciatori residenti d'altri Prencipi alla Republica di Venetia, e perciò dirolle, è soggetto molto importante, quasi potendosi dire che la sicurtà del nostro Dominio stia più fondata in questo che in altro, cioè, nel tenere disuniti li Potentati Italiani ed anco stranieri l'uno dall' altro, imperoche, si come insieme uniti potriano apportare qualche timore, e forse male ò danno importante, mà essendo disuniti, necessariamente conviene che dipendano dal nostro arbitrio; e si come, per conseguire questo fine, ci possiamo valere di molte occasioni, e di notabile utilità, così mi pare che la più opportuna sia quella che procurà te d'imprimere negl' animi de'

Miniſtri loro, ſemi di differenze e di non ſincera amicizia, poiche, richiamati dà i Prencipi loro, ed anco prima, poſſino, con le relazioni che faranno, mutare mirabilmente gli affetti, ed in luogo della buona corriſpondenza, che paſſava, metterci altretanta diffidenza; ecco all' E. V. dunque il modo infallibile.

X V.

Col Nuntio del Sommo Pontifice io non hò mai trattato, e perciò non havendo alcuna prattica della ſua natura, ſentirei che fuſſe ben' fatto che V. E. ſ'informaſſe molto ben com' egli ſia ben affetto verſo la noſtra nazione, che, per eſſer Nipote del già Cardinale d'Aſcoli, che fù delli nominati da noi al Pontificato, ſi deve credere che non poſſa havere ſe non grande inclinazione alla Maeſtà del noſtro Rè; nè voglia metter in dubio, ch' egli non ſia zelantiſſimo dell' honor di Dio, e dell' immunità Eccleſiaſtica, rappreſentante egli la perſona del Vicario di Criſto in terra. Eſſendo egli dunque di queſte conditioni, haverà l'E. V. un larghiſſimo campo di ſargli concepire ſdegno, ed anco odio, contra la Republica, e ſe nelle

*viſite che ſi anderanno facendo inſieme; l'anderà opportunamente riducendo alla memoria lo ſprezzo che fù moſtrato l'anno dell' interdetto alla Maeſtà Pontificia, e con parole e con fatti verrà l'E. V. ad ingravare il torto, che venne fatto da quella Republica, col' fare che gl' Eccleſiaſtici paghino à lei le decime, ſenza non ſolo impetrarne, mà anco chiederne licenza al loro capo ſuperiore. S'eſſagererà lo ſcandalo che riceve tutta la Criſtianità, vedendo che loro Signori profeſſano di eſſer Cattolici contrà li precetti de' ſacri Canoni, e che s'aſſumino autorità di giudicare e punire aſſolutiſſimamente i Religioſi, come ogni giorno ſi vede che fanno, ſenz' alcun' riſpetto. Nè mancheranno, oltre alle dette, cento e mille altre ſimili occaſioni notorie ad ogn' uno. Se à queſto aggiungerà la vaſtità della preſonzione loro ſoprà l'Golfo, pregiudiziale pure alle ragioni della Chieſa, e di più gl' affronti che ben ſpeſſo ſua Santità va ricevendo della ritenzione de' vaſcelli carichi inviati al Porto d'Ancona e di Goro * nel Ferrareſe, come in mio*

* Nom qu'on donne à une des embouchu-

tempo è più volte avvenuto, parerà mi che quel Signore potrà pigliare quella impressione che propriamente conviene al suo carico, e così con li spacci ordinarj, come nel ritorno suo à Roma, non potrà fare se non relazione atta à levare il più ben' affetto animo del Sommo Pontifice verso quella Republica.

XVI.

Con Francia se sarà ancor Ambasciatore Monsignor di Leone, so che io gli posso dir questo della sua natura, che egli è veramente qualificatissimo Gentilhuomo, ornato di dottrina, di prudenza e di destrezza mirabile, mà è colerico fuor di modo, ed è pertinace nelle sue opinioni; e, che più importa, non ama punto la nostra nazione, ancor che mostri di amarla; e perciò con tanta maggior destrezza e galanteria bisogna trattar con lui, tanto più che

---

res du Pô d'Ariano dans le Golfe de Venise, en Latin *Portus Gori*, & jadis *Carbonaria*. Cette embouchure est dans le Ferrarois, & séparée de la branche la plus septentrionale du Pô, par un petit Golfe appellé *Sacca di Goro*, du nom d'une Tour qu'on y a bâtie. *Dilli, de C.*

io non credo che questo Signore non habbia quel buon' affetto verso la Republica, che altri si vanno credendo; basta di questo, ch' egli è facilmente disposto nel ricevere la mala impressione, se però con gratioza maniera se gli saperà suggerire dall' E. V. si come saperà molto bene; nè essendovi pronta occasione d'essagerare con lui disgusti moderni, non che presenti, professando Francia e Venetia d'intendersi hoggidì benissimo insieme, si potranno rinuovare le cose vecchie, cercando di fargli credere ch'è ricordevole di molti travagli patiti, e delle persecuzioni havute da quella Corona, che quasi la esterminarono del tutto, come per le historie ampiamente si può vedere, però la Republica non si è scordata sin' hora, nè è per iscordarsene già mai, con tutto che in apparenza vada mostrando in contrario, e come si può molto bene vedere, ed in effetto si come seguì nell' occorrenze d'Henrico IV. il quale in tanti suoi urgentissimi bisogni non potè mai ritrarre da lei che belle parole. Io so poi che l'Ambasciatore ha ricevuto molti disgusti di non picciola consequenza, e particolarmente, come fù l'incarcera-

zione di quel Cavaliere di Malta, quale, nonostante le preghiere, e sconginri di esso Signore Ambasciatore à nome del suo Rè, non volsero rilasciare, di che mostrò restarsene fuor di modo alterato. Di più à questo Signore in una città similmente di Terra-Ferma gli fù negata la precedenza da' Rettori, cosa che tanto più gli puote accrescere il mal' affetto, che prima ne haveva conceputo; onde, ritorni, quando si voglia, o che gli accada, al suo Rè, non credo sia per affaticarsi molto nel fargli credere che vi sia per lui straordinario amore.

XVII.

Il Cardinale Vathon, Ambasciator d'Inghilterra, è gratiosissimo suo pari, huomo gioviale, di buone lettere, nè saprei che mi dire all'E. V. della sua inclinatione, se non ch' egli non è Spagnuolo nè Francese d'affetto. Discorre con notabile rispetto di tutti li Prencipi Italiani, e tal volta mette la Republica à sette cieli, e tal volta si profonda e riscalda nel biasmare le attioni di quella, di maniera tale che non saprei mai bene che giudizio farmi del fatto suo. Se

ſovente ſe gli rinfreſcarà la memoria de' mali trattamenti che vengono fatti à quelli della ſua Nazione che ſervono nell' armata, e come poco ſono ſtati riconoſciuti quelli Signori pure della ſua Nazione, che hanno ſervito al campo, e ſe con l'eſſempio del poco guſto che hanno ricevuto quelli Olandeſi che ſi ſono laſciati condurre al ſervigio della Signoria di Venetia, ſe egli conſidererà ch' il medeſimo potria ſuccedere à quelli Ingleſi, ſe haveſſero queſto ſteſſo penſiero, non ſaranno mezzo fuori di propoſito per ricondurlo in Inghilterra, ſenza tutta quella buona diſpoſizione che eſteriormente moſtra d'havere verſo quel Stato.

XVIII.

Con l'Ambaſciatore di Savoia ho trattato poco, e poco poſſo dire à V. E. della ſua natura. Credo ch' egli ſia ſoggetto che habbia molta attitudine ne' maneggi di Stato; mà di ſe ſteſſo preſume aſſai più di quello che doveria. Queſto vincolo così ſtretto d'amicizia che hora paſſa trà la Republica e quel Prencipe di lui Padrone ſi potria facilmente allontanar, ſe ſi mette in confide-

razione al ſuo Ambaſciatore il poco conto che la Republica teneva di lui, prima che ſi ſerviſſe ella delle ſue armi, per divertire il Governatore di Milano dall' invaſioni del ſuo Dominio. Poi quanto ſpeſſo li Signori Venetiani ſiano ſoliti gloriarſi d'havergli con loro denari conſervato lo Stato, quanto ſia coſa conſiderabile che un' Prencipe tanto eminente qual' è il Duca di Savoia, venga additato ò chiamato Penſionario d'una Republica, la quale non gl' è punto ſuperiore di forze, quanto poco fondamento poſſa far quell' Altezza nelle promeſſe e nelli aiuti della Republica all' hora ed a pena oſſervati dà lei, quando gli ſovraſta il pericolo, più oltre niente mai, non mirando di laſciar in apertiſſimo pericolo li Confederati. Tutto ciò, con buona occaſione da V. E. rammemorato, farà effetto à propoſito, ſe non preſentiale, almeno diſpoſitivo.

XIX.

Col reſidente del Rè Ferdinando non occorrerà che V. E. ſi riſcaldi molto per dargli ad intendere in che concetto quella Maeſtà ſia appreſſo quella Republica, eſſendo egli ſtato ſoggetto del

maggior fervore di quella così ingiuſtamente intrapreſa guerra, e havendo'l Miniſtro letto con gl' occhj proprj, ed inteſo con le proprie orecchie, l'indigniſſime calumnie addoſſate fuori d'ogni ragione à quel non mai à baſtanza lodato Prencipe; onde, ſe egli à bel ſtudio non haverà mancato di quella diligenza che al ſuo carico s'appartiene, non haverà potuto far di meno di non darne eſſattiſſimo conto al ſuo Signore, che ſe bene per la ſua naturale pietà, mediante la pace conchiuſa, ſi ſarà forſe ſcordato di tante ingiurie, non ſarà però fuori di propoſito di ridurgli à memoria, che ſovente con qualche bella occaſione lo potrà fare l'E. V. tanto maggiormente, tenendoſi quello per fermo, ch' egli habbia ad eſſer eletto Imperatore, nella qual dignità conſtituito, quando che ſia, haverà ragionevoliſſimi preteſti e forze baſtevoli per metter in ſcompiglio tutto lo Stato di quella Republica.

X X.

Con Toſcana ſarà buon effetto, rammentandogli l'emulazione antica trà quelli doi Stati, ſino el tempo che Fiorenza ſi governava come Republica, e

lo sforzo che fecero già i Venetiani per insignorirsi di Pisa e di altre piazze principali di quella Provincia, senza havervi sopra pure minima colorata ragione, e di più la poca confidenza ch' è poi continuata e va continuando con li Duchi d'essa per solo mero diffetto della Republica di Venetia, la quale non hà mai sentito bene, che quell' Altezza permettesse che la Religione di Santo Stefano con galere e galioni s'impiegasse in quello così lodevole e santo essercitio di travagliare gl' infedeli, anzi che, se non scopertamente, almeno sotto mano e secretamente hà sempre cercato d'attraversare i disegni di essa. Appresso considerandosi le mormorazioni fatte da quelli Signori per vedere che quell' Altezza, in queste ultime turbulenze d'Italia, non si governasse secondo il volere loro, che saria stato di denegare al Governatore di Milano quell' aiuto che per obligo antico li doveva, e d'unirsi con la parte più debole, senza havere alcun' riguardo alla giustizia della causa, nè all' osservanza della promessa, nè al rispetto della parentela, tutto ciò servirà all'E. V. se non ad altro, almeno col fare che l'inimicitia che di

preſente paſſa, reſti in vigore, come di preſente paſſa, ed è ſempre paſſata.

XXI.

Con Mantoa non manca invenzione per tenerla diſunita d'affetto con la Republica, poi che, oltrè l'ampia materia che ne ponno ſomminiſtrare le coſe accadute al tempo dell' Avoli noſtri, che altro effetto potrà fare ricordargli, ch' il buon conſiglio che per ſua neceſſaria diffeſa preſe quel ſaggio Prencipe di venire per aiuto ne' ſuoi biſogni all' armi noſtre, gli ſia ſtato rinfacciato tante volte come azzione indegna della grandezza e generoſità de' ſuoi antenati? che altro potrà fare la commemorazione dell' allegrezza che ſi ſentiva in Venetia, quando fuſſe venuta nuova, ch' il Duca di Savoia haveſſe fatta repreſaglia di qualche terra di Monferrato? nè per eſſer Prencipe confinante, potrà mancare occaſione d'eſtenderſi ſovente in ſimile ufficio con il ſuo Reſidente, per mantenerlo in quella mala diſpoſizione, nella quale veriſimilmente ſi deve ritrovare.

XXII.

Con Urbino finalmente, per che quel Prencipe

Prencipe non lascia mai alcuna dimostrazione per far credere alla Republica, ch'egli le vive svisceratissimo, come, oltre all'altre dimostrazioni di lui verso di lei, si comprende all'estrazioni che permette che la Republica faccia delle biade e altre robbe del suo Stato, e di tutta quella quantità e qualità, che le piace, e di più che si voglia di qualsia altra sorte di cose, che sia nelli suoi Stati; in somma perchè detto Signore Duca, senz'obligo alcuno non solo dell'estrazioni à Venetia concede, mà di più, per sua pura benignità, manda li delinquenti del suo Stato à servire per Sforzati Suso le Galere Venete, mi piacerìa molto e sarìa buono per il Cattolico nostro Rè, che V. E. ponesse ogni straordinario studio per iscemare non solo, mà per annichilare del tutto tanta confidenza che hanno insieme, à che mi pareria che potesse molto giovare, facendosi sovente parallelo col suo Residente dell'honore e dell'utile che quell'Altezza può ricevere servendo alla Republica, o à sua Maestà, sostenendogli li disgusti e le male sodisfattioni ricevute dal Padre di lui senza cagione nè ragione alcuna, quando

egli s'era tenne a servigi di quella, di che cantano le chiarissime historie a viva voce, e del molto ossequio che il presente Duca suo Signore presta a quella Repubblica, discorrendogli in oltre li disgusti che ben spesso gli vengono dati con le retentioni de suoi vascelli, li quali di più sal volta restano preda delle barche armate, sotto il solito pretesto dell'assoluta loro Signoria sopra quella navigatione.

XXIII.

Conchiudo, Eccellentissimo Signore, con questo ultimo ricordo, che nelle città di questo Stato habbiamo molti Gentilhuomini confidenti, e servitori molto devoti della Corona del nostro Rè Cattolico; questi doverà V. E. non solo procurarsi di conservare nella loro buona dispositione, accarezzandoli, honorandoli, e acconsentendo a tutte quelle honeste instanze che da loro o per parte loro gli potessero esser fatte; mà, venendo ancora occasione, che altri mostrassero desiderio d'ingerirsi nella gratia nostra, lodarei che fussero gratamente ricevuti; anzi, quando fussero soggetti di condizione considerabile, non mi spia-

ceria che s'invitaſſero con promeſſe di penſioni, di croci, e di carichi grandi, potendo così fatte aderenze, ſe non al preſente, almeno col tempo, riuſcire molto giovevoli.

E queſto è quanto mi è parſo di porre in ſcrittura per inſtruzione dell'E. V. e per dichiarazione del modo col quale mi ſono governato intorno alle coſe più importanti in quella Ambaſciaria, nella quale, ſi come chiamo Dio in teſtimonio di non haver già mai havuto altro fine ch' il buon ſervizio di ſua Maeſtà, così prego lo ſteſſo Dio mi dià forze e ſpirito di ſapermi nella ſteſſa maniera reggere in quell' altra Ambaſciaria di Fiandra, alla quale ſono deſtinato dalla ſua Maeſtà, ſi come in tutti gl' altri carichi che gli piacerà d'impiegarmi, come devotiſſimo ſervitore ch' io gli ſono, e gli ſarò tutto il corſo di mia vita.

FIN de l'Hiſtoire de la Conjuration de Veniſe.

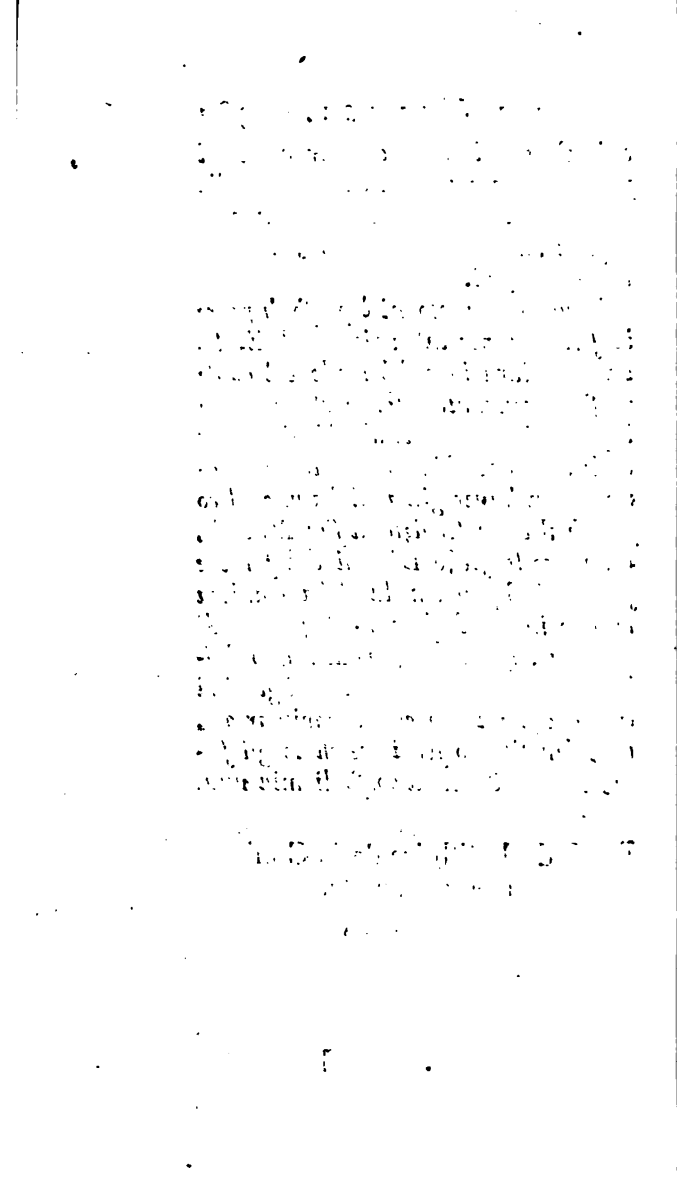

PARALLELE
DE L'ITALIE
ET DE LA FRANCE,

Par LE TASSE, *Auteur de la Jérusalem délivrée.*

VOUS me priez de vous faire part de mes observations sur la France que j'habite actuellement : je ferai plus, vous recevrez de moi un parallèle raisonné entre ce Royaume & l'Italie. Je n'ignore pas que toute comparaison est odieuse ; je sçais qu'en matière de goût, toute décision porte rarement avec soi la conviction, & qu'il est très-difficile de motiver de pareilles décisions. D'ailleurs, les lumières que j'ai acquises sur la France & sur l'Italie, soit par les Livres, soit par mes propres observations, sont très-peu étendues. Mais que l'on m'accuse d'outrecuidance ou de maladresse ;

peu m'importe, si me jettant, par complaisance pour vous, dans une matière qui m'est étrangère, je réussis à vous convaincre de l'étendue de vos droits sur mes foibles lumières, quand vous leur proposerez des sujets que je puis traiter, sinon supérieurement, du moins sans rougir.

Chaque pays a des avantages & des désavantages ou naturels ou accidentels : c'est par-là qu'il le faut considérer, soit pour le bien connoître en soi-même, soit pour le faire entrer en parallèle. J'appelle avantage naturel tout ce qui est tellement propre à chaque région, qu'il soit indépendant de toute révolution, ou dans la Religion ou dans l'Etat : j'en excepte toutefois ces bouleversemens, qui semblent intervertir l'ordre de la nature ; tels que l'irruption de la mer qui sépara jadis la Sicile du continent de l'Italie.

Je regarde comme avantage accidentel tout ce qui change avec le temps, avec le Gouvernement, avec la Religion, avec le Commerce qui lie les Nations. Ainsi il faut d'abord

aminer la nature du climat, la
uation du pays, l'état du sol ; en-
, le Gouvernement Civil & Mi-
aire, les Arts, les Manufactures,
c.

Le climat peut être considéré d'a-
rd en soi-même, & ensuite rela-
ement à son influence sur les Ha-
ans : c'est sous ce dernier point
vûe que s'en occupe le Politi-
, dont toutes les vûes doivent
dirigées au plus grand bonheur
ible du peuple qu'il a à gouver-
Aussi Platon choisit-il pour sa
blique un pays montueux, où
orps sont plus robustes & plus
, & il l'éloigne de la mer, à
du danger qu'il voit dans le
erce avec les Etrangers. Ces
s ainsi fixés, comparons la
ce & l'Italie.

ne préférerai point, dans la ri-
philosophique, le pays mé-
ement fertile au pays le plus
dant, ni les montagnes arides
ésertes aux lieux maritimes &
uentés, ainsi que l'a fait Platon :
Aristote évalue scrupuleusement
lus ou le moins de distance de

la mer ; pour moi, homme du monde, homme de Cour, je ne prendrai des contemplations de ces Sages, que ce qui peut me guider, en considérant la France & l'Italie, non en tant que l'on y voudroit introduire le Gouvernement le plus juste, le plus calme & le plus parfait, mais à raison de l'accroissement, dont l'une & l'autre sont susceptibles, en richesses, en forces & en puissance. Je termine ce préambule en avertissant que je comprends sous le nom *de France* les Etats actuellement possédés par le Monarque * dont elle forme le titre.

Comparons d'abord le Ciel & la Terre de l'une & de l'autre région, en joignant à la Terre les fleuves & les rivières qui l'arrosent, ainsi que les mers qui la bordent.

La proximité du Pôle & de l'Equateur a un effet constant sur les dispositions des hommes aux sciences & aux vertus civiles & guerrieres. Sous l'Equateur, le sang raréfié par l'excès de la chaleur, pro-

* Charles IX.

duit la foibleſſe, la timidité & l'inaptitude aux fatigues de la guerre : non cependant qu'une bonne diſcipline n'y puiſſe former des Guerriers : par elle, tout homme eſt Soldat ; & ces climats ont eu des Peuples très-aguerris, les Carthaginois, par exemple.

Les contrées ſeptentrionales produiſent, au contraire, de grands mangeurs, que la ſurabondance de ſang rend robuſtes & guerriers ; mais cette même ſurabondance donne des eſprits groſſiers, bornés & ſans aptitude aux ſciences & aux vertus civiles ; ce que les Phyſiciens attribuent à l'intempérie de l'air & à l'excès oppoſé du froid & du chaud.

Les Habitans des régions mitoyennes & tempérées, également éloignés, par la vertu du climat, de la puſillanimité des Méridionaux & de la peſanteur des Septentrionaux, réuniſſent, par un heureux aſſemblage, la prudence & la valeur ; la tête & la main, les talens de l'eſprit & les vertus guerrieres. Telles ſont dans notre hémiſphère la Grèce & l'Italie ; au moins la rai-

ſon, éclairée par l'expérience, me ſemble-t-elle les offrir ſous ce point de vûe. Quoique l'une & l'autre ait été également féconde en hommes ſupérieurs dans tous les genres de mérite ; la Grèce, à raiſon de ſa poſition, ſemble avoir particulièrement excellé dans les Arts & dans tout ce qui tient au goût : par la même raiſon, aucune région n'a égalé l'Italie dans les vertus civiles & guerrieres. En ſuivant cette marche, la France plus ſeptentrionale que l'Italie, ne donnera point cet heureux mélange de prudence, de valeur & de talens, & l'on commencera à y entrevoir la fougueuſe férocité des Peuples du Nord. On m'objectera peut-être que le climat de la France eſt plus tempéré que celui de l'Italie, l'Hyver y étant quelquefois beaucoup moins rigoureux que dans la Lombardie, & l'on conclura de mes principes ſur l'influence du climat, que les François ont l'eſprit plus délié que les Italiens, & que c'eſt chez eux qu'il faut chercher ce juſte tempéramment de bravoure & de circonſpection, de

souplesse, & d'intrépidité! Mais, en comparant les parties les plus australes de la France aux plus australes de l'Italie, & les plus septentrionales de l'une aux plus septentrionales de l'autre, on peut dire, en général, qu'à raison de son plus grand éloignement de l'Equateur, la premiere région est plus froide que l'autre; ce qui se reconnoît à la différence dans la carnation & dans la couleur des cheveux, plus généralement blonds en France, qu'en Italie. D'ailleurs, la température d'Italie convient à diverses espèces d'arbres & de plantes, qui ne pourroient pas soutenir le ciel de la France.

Il est vrai que la France, presque ouverte de toutes parts, sent à peine l'Hyver, lorsque, dans notre saison, les vents du Sud y regnent avec quelque continuité; mais si ce sont les vents du Nord, le froid y est à peine supportable, & par son âpreté & par la continuité: j'en ai malheureusement fait l'expérience pendant deux grands mois de cet Hyver. Il y arrive encore très-sou-

vent que les vents opposés se succédant du matin au soir, cette alternative produit une telle intempérie, que, dans la même journée, il me sembloit passer immédiatement du mois de Janvier au mois d'Avril.

Supposons donc, avec les Poëtes, tous les vents renfermés ou dans les cavernes d'Éole, ou dans les antres d'Ulysse; alors le ciel de France sera décidément plus froid que celui d'Italie, excepté dans quelques lieux de l'Italie que le voisinage des montagnes rendra peut-être plus froids que les plaines de France les plus ouvertes.

Mais la seule intensité du chaud & du froid, ne constitue point ici la qualité du climat, ni les degrés de son influence: leur alternative y contribue davantage. En effet, quelle stabilité pourroit-on trouver au milieu d'une instabilité continue & d'une vicissitude perpétuelle? Si l'air qui nous environne, & qui pénétre nos corps de toutes parts, a, comme on ne peut en douter, quelque influence sur l'ame, doit-on chercher ailleurs que dans l'insta-

bilité de l'air de la France, la cauſe de cette inconſtance que je n'attribue à ſes Habitans que d'après les témoignages uniformes de l'Hiſtoire ancienne & moderne?

Je ne dois pas omettre un avantage que la France ſçait tirer des vents pour les moulins qu'ils font agir; avantage dont eſt privée l'Italie, qui n'a que des moulins à eau; avantage qui fournit, ſans interruption, aux beſoins de Paris, de l'Iſle de France, de la Champagne & de tous les lieux les plus ouverts.

Après avoir balancé les effets de l'influence du climat ſur les François & ſur les Italiens, relativement aux qualités de l'ame & aux facultés de l'eſprit, balançons-les, relativement aux qualités du corps, que je réduis à la ſanté, à la beauté, à la force, à l'agilité. Mais cette Lettre deviendroit un Volume, ſi j'entrois dans le détail ſur tous ces objets qu'il ſuffit d'indiquer, en avertiſſant que je me borne aux deux premiers comme aux plus intéreſſans.

L'air de la France paſſe communément pour plus ſain que celui de

l'Italie : au moins le regarde-t-on comme plus favorable & à l'appétit & à la digeſtion ; cependant, ſoit vice de l'air, ſoit défaut de régime, les hommes en général vivent moins long-temps ici qu'en Italie. Quant à la beauté, elle réſulte de la fraîcheur de la carnation, de la grandeur & de la légereté de la taille ; enfin, de l'exacte proportion de toutes les parties entr'elles. A l'égard de la carnation, que l'on peut regarder comme la fleur de la beauté, les François l'emportent, & ſur-tout les Françoiſes : la délicateſſe de leurs traits eſt enrichie de tout l'éclat que le teint y peut répandre *. La grandeur de la taille étoit, ſuivant Céſar, l'appanage ſpécial des anciens Gaulois ; & j'ai lû quelque part, dans Polybe, qu'après une action meurtriere entre les Romains & les Gaulois, on diſtinguoit par-là les

* Le rouge n'étoit point encore de mode. Les femmes conſervoient la fraîcheur & l'éclat de leur teint ſous des *masques* ou *loups* qu'elles ne quittoient que dans les appartemens.

orps de ces derniers répandus ſur
e champ de bataille : ce qui peut
tre regardé comme l'effet du froid
t de la ſubtilité de l'air. Mais quelle
u'en ſoit la raiſon, les François
l'aujourd'hui n'ont, à cet égard,
ucun avantage ſur les Italiens. J'ai
même obſervé, ſur-tout dans la jeu-
ne Nobleſſe Françoiſe, un défaut
rappant de proportion dans l'exi-
guité des jambes : défaut qui a
noins ſon principe dans le climat,
ue dans l'exercice du cheval, dont
s'occupe habituellement cette jeune
Nobleſſe. En effet, cet exercice n'en
eſt point un pour les jambes qu'il
prive de la nourriture que la nature
porte aux parties ſupérieures, tenues
par l'équitation, dans un mouve-
ment continuel. Quant à la force &
à l'agilité, la France ne m'a rien
offert de comparable à ce que nous
voyons communément en Italie.

Comparons maintenant la poſi-
tion, ſoit pour l'utile, ſoit pour l'a-
gréable. Sous le premier rapport, la
queſtion ſera décidée en faveur de
celle des deux régions, qui, ſuffi-
ſant aux beſoins de ſes Habitans,

ſera le plus en état de maintenir ſes poſſeſſions, de conſerver ſes richeſſes, & d'en acquérir de nouvelles. Le premier tient à la fertilité du ſol, le ſecond à la force de ſa poſition, le troiſiéme à la facilité de s'aggrandir par la guerre, ou de s'enrichir par le commerce.

La fertilité du ſol s'annonce par les fruits qu'il produit, & par les animaux qu'il nourrit. Quant aux derniers, tout l'avantage eſt du côté de la France : les boucheries d'Italie n'ont rien de comparable au Mouton & au Bœuf de France. J'abandonne à des palais plus délicats & plus exercés que le mien, le droit de prononcer ſur la volaille & ſur le poiſſon dont Paris abonde : je dirai ſeulement qu'à l'égard de l'un & de l'autre, la France ne le cede point à l'Italie ; j'en excepte toutefois les Faiſans & les Perdrix du Ferrarois, auxquels la France n'a rien de comparable.

A l'égard des fruits, & ſur-tout des grains, ſi, comme je l'ai oüi dire, la France eſt ſupérieure à l'Italie, elle le doit moins à la fertilité

de ſes campagnes, dont aucune ne l'emporte ſur nos plaines ni ſur nos *maremmes* * d'Italie, qu'à la culture dont elle eſt par-tout ſuſceptible, tandis que l'Italie a une infinité de cantons montagneux, arides, & qui ſe refuſent à toute eſpèce de culture.

Les *clarettes*, les vins grecs, les *lacryma* ſont trop connus pour en parler ici: d'ailleurs le temps a été cette année en France, ſi peu favorable à la vigne, que le vin de la dernière récolte eſt âpre & *tout verd*, pour me ſervir de leurs termes. Mais autant que j'en puis juger, par celui des récoltes précédentes, les vins de France ſont plus pleins, plus mûrs, plus *paſſans* que les nôtres; & ce qui aſſure leur éloge, ils ſont chauds, ſans être fumeux, c'eſt-à-dire, qu'ils ſont le revers de la nature de ceux qui les boivent avec tant de délices. Mais ce qui me plaît dans le vin, cette liqueur qui flatte, cette ſéve qui réveille, ou qui fait

* Plaines voiſines de la mer qui les a formées par des dépôts ſucceſſifs.

l'un & l'autre ; en un mot, ce que je crois trouver dans nos vins d'Italie, mon palais, peut-être mauvais Juge, le cherche en vain dans ceux de France, qui tous (je parle des bons) me paroiſſent tirés au même tonneau.

N'ayant point encore paſſé d'Eté en France, je ne puis décider ſi les légumes & les fruits de cette ſaiſon ſont auſſi abondans & auſſi exquis qu'en Italie : de l'aveu de toutes les Nations, l'Italie ne ſouffre, à cet égard, aucune comparaiſon. La France eſt d'ailleurs privée d'un fruit qui fait l'ornement & l'amuſement des tables, & dont le ſuc, néceſſaire à la plûpart des uſages de la vie, eſt ſpécialement conſacré aux veilles des favoris des Muſes : les oliviers relégués dans un canton très-borné, ſont inconnus au reſte de la France.

Mais la Nature a répandu ſur ce Royaume ſes faveurs les plus ſignalées dans le nombre & dans la diſtribution des fleuves & des rivières qui en lient toutes les parties. Chaque canton ne ſuffiſant pas toujours

à ſes propres beſoins, & l'un manquant ſouvent de ce qui ſurabonde dans l'autre, ces fleuves & ces rivières ſont diſpoſés de maniere que, par des échanges continus, ils débarraſſent l'un de ſon ſuperflu, en pourvoyant l'autre de ſon néceſſaire. Tombant les uns des Alpes, les autres des Pyrénées, quelques-uns des Cévennes, ils ſe partagent entre la Méditerranée & l'Océan; enſorte qu'au moyen de quelques charrois par terre, qui rempliſſent les intervalles d'une rivière à l'autre, toute la France ſe trouve liée par une navigation preſque continue.

La Nature n'eſt pas moins admirable dans les loix qu'elle a preſcrites à ces fleuves, dont les plus conſidérables, contenus dans leur lit, plus par ces loix que par les efforts de l'art, les franchiſſent rarement; & s'ils viennent à les franchir, cauſent peu de dommage. L'Italie a été infiniment moins bien traitée que la France; elle n'a ni navigation, ni commerce de ſa droite à ſa gauche: tout ſe tranſporte de l'une à l'autre, ſur le dos de l'Appenin, ou par un

circuit immenſe de mer. Excepté le Pô, elle a très-peu de rivières vraiment navigables; encore celles qui le ſont, moins rivières que torrens, font-elles acheter quelques facilités qu'elles procurent au commerce, par les ravages que laiſſent leurs débordemens. Le Pô lui-même n'eſt pas moins redoutable: un de ſes débordemens détruit ſouvent en un jour le fruit du travail & les eſpérances de pluſieurs années.

L'Italie eſt une preſqu'Iſle, fermée de deux côtés par la Méditerranée, & dans le reſte de ſon circuit, par le rempart inexpugnable que lui forment les Alpes: l'intérieur en eſt coupé par d'autres branches de montagnes qui offrent une défenſe naturelle. La force de ſa ſituation la tiendroit à l'abri des incurſions & des invaſions, ſi elle n'ouvroit & ne frayoit par elle-même le chemin aux Puiſſances étrangères. La France, au contraire, entièrement ouverte du côté de l'Allemagne, découverte d'ailleurs & preſque ſans défenſe dans toute ſon étendue, peut être attaquée, traverſée & envahie en

très-peu de temps. J'ajouterai aux avantages que tire l'Italie de ſa ſituation, la force & l'agilité qu'elle procure à ſes habitans, & que celle de France ne peut procurer aux ſiens. Il eſt vrai que la France n'eſt pas une plaine exacte; que ſon terrein a quelques inégalités; mais elles ſe franchiſſent ſans peine & preſqu'imperceptiblement. L'Italie coupée dans toute ſa longueur par l'Appenin, partagée dans ſon intérieur en montagnes & en lieux eſcarpés, tient ſes habitans dans un exercice continu qui les fortifie, & qui, en les endurciſſant, les rend d'autant plus propres à la guerre. On obſerve, en effet, que les habitans des plaines ſont communément, je ne dirai pas puſillanimes, mais de nature douce & pacifique. Si la plaine fournit aux Montagnards les vivres & le produit des Manufactures & des Arts, elle en tire, à ſon tour, des ſecours aſſurés d'hommes & d'armes: le beſoin mutuel les rapproche, les lie & les unit. Or, ce mélange de douceur & de férocité, de bravoure & d'induſtrie, ſemble partager l'Italie; ſi

l'on excepte les endroits inaccessibles, qui, sans commerce avec la plaine, nourrissent des hommes braves, mais féroces, & à peine sociables.

La Suisse nous offre un exemple permanent de ce que peut avoir d'influence la dureté d'un pays sur la bravoure de ses habitans; malgré toutes les révolutions dans la discipline militaire, les Suisses sont encore ce qu'ils étoient du temps de César. La France, au contraire, dans un terrein aussi constamment plat qu'abondant, ne nourrit qu'un Peuple pusillanime *. Si la Noblesse y

* L'Ecrivain du Livre *de Recuperatione Terræ sanctæ*, dédié à Edouard III, Roi d'Angleterre, & inséré à la fin du Recueil intitulé: *Gesta Dei per Francos*, pensoit plus avantageusement du climat de Paris dans l'avis qu'il donne à Charles V. en ces termes: *Expediret Dominum regere & ejus filium vivere in regno suo, etiam propè Parisios liberos procreare, ipsos ibidem nasci & nutriri, eo quod ille locus meliori constellazioni cœli, quàm aliâ quæcumque loca, nostritur esse subjectus: ex quo sequitur, ut hactenus visum fuit, quòd ibi generati & nati meliùs sint compositi, ordinati & com-*

est impétueuse & fière, c'est moins l'effet de la hauteur des sentimens qu'inspire un sang généreux, que de l'éducation toute dirigée à fortifier le corps par un exercice continu, & à tenir le courage en haleine par les affaires d'honneur qui s'offrent à chaque pas. Aussi les Politiques de l'Antiquité ont-ils observé que dans les pays de plaine, la facilité de tenir des haras, & d'entretenir des chevaux, forme communément une Cavalerie aussi brave, que redoutable au Peuple qu'elle a bientôt écrasé; que dans un pays de montagnes, c'est le Peuple qui donne la loi; qu'en un mot, la Monarchie & l'Oligarchie ne se soutiennent que dans des pays plats & ouverts.

J'ai mis le troisiéme avantage de la position dans les facilités qu'elle peut procurer pour l'aggrandissement de l'Etat & pour l'augmentation des richesses. La France cantonnée au milieu de l'Europe, ne peut former aucune vûe de conquê-

---

flexionavi, quam aliarum regionum homines.
Note du Traducteur.

te sur l'Afrique ni sur l'Asie ; il lui seroit aussi difficile d'y faire passer des armées, qu'impossible de les y soutenir. Les projets de conquête sur les Etats qui l'avoisinent à l'Orient & à l'Occident, seroient peut-être aussi déplacés : ces Etats, aussi bornés que peu riches, sont couverts d'un Peuple belliqueux & presque invincible, à en juger d'après César lui-même, qui, vainqueur des Gaulois, crut avoir assez fait pour sa gloire, en jettant un pont sur le Rhin, & en mettant le pied dans la Bretagne. L'Histoire nous apprend que la France fut souvent envahie, soit par les Allemands, soit par les Anglois ; mais autant que je me le puis rappeller *, elle ne nous dit nulle part que les armes françoises ayent jamais envahi aucune partie de l'Allemagne ou de l'Angleterre, si l'on excepte l'établissement de quelques colonies envoyées dans la

* Le Tasse n'a-t-il pu se rappeller les conquêtes de Charlemagne, & la gloire que les armes Françoises acquirent sous ce grand Monarque ?

Germanie

Germanie par les Gaulois, pluſieurs ſiécles avant la conquête des Gaules par Céſar, qui parle de ces établiſſemens.

L'Italie, placée à l'extrémité de l'Europe, à chacune des parties de laquelle elle donne la main, prolongée d'un côté ſur l'Afrique, que la Sicile ſemble regarder d'un œil menaçant, & de l'autre ſur l'Archipel & ſur la Grèce, qui lui ouvre le centre de l'Aſie, ſemble, par ſa poſition, appellée à la Monarchie univerſelle.

Ses facilités pour le commerce ſont les mêmes: elle reçoit les marchandiſes de l'Europe & de l'Aſie, avec la même célérité qu'elle y fait paſſer les ſiennes: il ne lui manque que les avantages de la France pour le commerce intérieur.

Les découvertes des Portugais donnent à la France un nouvel avantage, en lui fourniſſant, par le Portugal, ce que juſqu'alors elle ne pouvoit tirer que de Veniſe, avec plus de frais & moins de célérité; mais cette traite peut être fréquemment troublée par la guerre avec les

Nations maîtresses de la mer, ce que l'Italie n'a point à redouter pour le commerce de la Méditerranée.

Quant à la beauté du pays, celle que tire la France de la multiplicité de ses fleuves & de ses rivières, paroît lui donner quelque supériorité sur l'Italie; mais, j'ai peine à penser avec ceux qui ne trouvent rien d'égal à cette beauté plate & uniforme. Si l'on en veut juger & par raison, & plus encore par sentiment, l'œil, bientôt lassé de l'âpreté continue d'un pays aride & nud, vient se repoſer agréablement sur la variété qu'offre un mélange de montagnes, de collines, de vallées, de prairies, d'arbres & d'arbrisseaux. Je dis plus: l'âpreté des Alpes forme un contraste délicieux dans le point de vûe qui l'unit aux plaines qu'elles commandent: or, je n'ai rien apperçu de semblable dans toute la Bourgogne & dans la partie du Lyonnois que j'ai parcourue. La Peinture, qui prend la nature pour modèle, ne mêle l'ombre aux couleurs que pour relever le clair par l'obscur, le faire sortir, & en dou-

bler l'effet ; ainſi, ſe récrier ſur cette conſtante uniformité qu'offre la France dans les environs de Paris, dans la Champagne, & dans une partie de la Normandie & de la Picardie, ce ſeroit s'extaſier ſur cette continuité de pourpre & d'azur qui forme le fond de la plûpart des tableaux de Michel-Ange, & ſur-tout de Raphaël.

On s'épuiſe en éloges ſur la beauté de la Lorraine & de la Provence ; mais ſurpaſſe-t-elle celle des deux rivières de Gênes, celle de la côte qui borde les mers de Naples & de la Calabre ? Que ceux qui ont parcouru & bien vu ces différentes contrées, prononcent ! En attendant leur déciſion, il me ſuffit que les Poëtes, Juges ſuprêmes de la beauté des choſes, ayant placé dans la mer de Naples le ſéjour des Sirènes ; & paſſant du particulier au général, j'oſerai dire que la Nature ſemble avoir voulu préſenter dans l'Italie le prototype de l'Univers, en y réuniſſant toutes les beautés répandues dans les diverſes parties du globe, beautés qui tirent leur plus brillant

éclat du rapprochement & de l'enſemble.

Après avoir peſé, dans le détail, les avantages naturels que ſe peuvent diſputer la France & l'Italie, il me reſteroit à examiner ceux que j'ai appellé *accidentels*, parce qu'ils ſont ſoumis aux révolutions du temps, du Gouvernement & de la Religion, & qu'au gré de ces révolutions, ils emportent alternativement la balance. Ces conſidérations auroient d'abord pour objet les reſſources politiques, & enſuite les productions des Arts.

Sous le premier article ſe réuniroient les Loix, la paix, la guerre, la Religion, & tout ce qui tient au culte public. Sous le ſecond, les Arts de premiere & ſeconde néceſſité, & ceux de luxe & d'agrément. Mais ces détails exigent des connoiſſances plus étendues que les miennes ſur l'un & ſur l'autre pays, plus de loiſir que je n'en ai, & un champ plus vaſte qu'une ſimple Lettre.

Après avoir ſuccinctement dit, que quant aux productions des Arts,

la France ſurpaſſe à certains égards l'Italie, & qu'à d'autres elle lui doit céder, j'ajouterai que l'on chercheroit en vain en France la magnificence & les agrémens des Villes d'Italie, & l'art qui s'annonce dans la fortification de ſes Places. Les bâtimens particuliers de France conſtruits le plus généralement en bois, & ſans la moindre idée d'architecture, ne m'ont offert, de toutes les commodités que j'avois oüi vanter, que ces eſcaliers en limaçon dont l'étroit précipice vous fait tourner la tête : ajoutez que ces bâtimens n'ont point ces enfilades qui forment un appartement régulier.

Autant la France eſt miſérable dans ſes édifices particuliers, autant eſt-elle merveilleuſe par le nombre, par la grandeur & par la magnificence des Egliſes qui rempliſſent les Villes, & qui décorent les campagnes : preuves non équivoques de l'ancien attachement des François à la Religion. Mais quelque riches, quelque ſomptueux que ſoient ces édifices, ils prouvent moins le goût que l'opulence de leurs Fondateurs :

l'Architecture barbare qui les a dirigés, uniquement occupée de la solidité, lui a sacrifié tout ce qui est d'ornement & de décoration. D'ailleurs les plus vastes Eglises sont occupées en très-grande partie, par le chœur fermé d'un jubé qui, rompant le coup-d'œil, ne permet que de soupçonner une partie de leur étendue. Quant aux accessoires, elles n'offrent en Peinture & en Sculpture, que des objets désagréables, sans art ni proportion. Exceptons-en cependant les vîtres coloriées & chargées de figures: ouvrages dont l'innombrable multitude est aussi estimable qu'admirable, soit par le goût général du dessein, soit par le choix & la vivacité des couleurs. Quel reproche, à cet égard, les François n'ont-ils pas à faire aux Italiens, qui n'emploient que pour l'ornement de leurs appartemens & à l'usage des Bûveurs, un art consacré en France à la décoration des Eglises & au culte de la Religion. Les clochers forment aussi un genre d'ornement très-agréable: couverts à grands frais, ainsi que les Eglises, d'une

pierre fossile, dont la couleur imite le plomb, ils s'annoncent par l'air de la plus grande légereté. En un mot, si la France l'emporte par le nombre & par la grandeur de ses Eglises aussi solides que massives; l'Italie lui est supérieure par le goût de l'Architecture, par la décoration, par les ornemens de Peinture & de Sculpture. J'ajouterai qu'en grandeur & en magnificence de bâtiment, le dôme de Milan, & peut-être quelque autre Eglise d'Italie *, surpasse toutes les Eglises de France que j'ai vûes, sans en excepter la fameuse Notre-Dame de Paris.

A propos de Paris, aurions-nous en Italie quelque Ville qui pût entrer en comparaison avec cette Capitale de la France? Ne parlons ni de Rome, ni de Naples. La premiere est hors de comparaison & par la dignité du Saint Siége qui y réside, & par les monumens de son antique grandeur. L'autre l'est par sa position

* Le Tasse veut, sans doute, parler de Saint Pierre de Rome, qui, lorsqu'il écrivoit, n'étoit encore élevé qu'en partie.

auſſi délicieuſe qu'avantageuſe, & par la multitude de Princes, de Barons & de Nobleſſe qui l'habitent. Milan qui paroît reſſembler à Paris, n'eſt ni auſſi marchand ni auſſi riche, ni auſſi commodément ſitué, n'ayant point, comme Paris, une rivière navigable qui la traverſe dans toute ſon étendue. Veniſe pourroit mieux ſoutenir la comparaiſon: ce qu'elle a de moins en étendue, en population, en manufactures, eſt abondamment ſuppléé & remplacé par une multitude de palais & d'édifices publics de la dernière ſomptuoſité, par le nombre & par les forces de ſa Marine, mais ſur-tout par la ſingularité de ſa ſituation, qui ſurpaſſe toutes ſes merveilles. Paris n'a point de fortifications. D'après la connoiſſance que j'ai acquiſe de ſon Peuple, je doute qu'il osât dire avec les Spartiates, *que la poitrine des Pariſiens eſt le plus ferme rempart de Paris.* Veniſe eſt auſſi ſans fortifications; mais la Nature a elle-même pourvu à ſa défenſe, en la mettant à l'abri de toute inſulte. Ainſi, en balançant exactement les avantages & les déſa-

vantages respectifs de l'une & l'autre de ces Villes, il seroit peut-être assez difficile de se décider. Si l'on pouvoit les présenter, à vûe d'oiseau, aux yeux d'un Etranger judicieux qui les vit ainsi pour la première fois, Venise le jetteroit dans un étonnement qui le décideroit sûrement en sa faveur. Mais combien de gens n'écoutant que le dégoût qui suit la possession, n'estiment rien chez eux, tandis que d'autres entraînés par un aveugle amour de la patrie, n'admirent & n'entraînent rien hors de leur pays! Pour se venger de ce que je ne pense pas comme eux, les premiers me reléguëront, sans doute, parmi les derniers; mais j'en appelle à tout homme impartial, qui, dans le silence de l'amour-propre, également supérieur & à l'impression de la nouveauté & à l'illusion de l'habitude, sçait mesurer les choses, non à ses goûts & à l'apparence toujours trompeuse, mais à leur mérite & à leur valeur réelle.

Je devrois terminer ce Parallèle par celui des Gouvernemens, des Coutumes, des Loix qui régissent la

France & l'Italie ; mais je suis peu versé dans le Droit François, & d'ailleurs l'état des choses n'admet aucune comparaison à cet égard. Le Roi d'Espagne, l'Eglise, les Vénitiens, les Princes feudataires, les petites Républiques qui partagent l'Italie, n'ayant ni les mêmes vûes, ni les mêmes principes de Gouvernement, ne peuvent être mis sous un même coup-d'œil. La France, au contraire, unie sous les Loix d'un seul Monarque, d'un Roi né François, d'un Prince fait en quelque façon pour elle, est plus heureuse, autant que je le puis imaginer, parce qu'elle est plus uniformément gouvernée : je la considère comme unie dans l'obéissance à son Roi, sans égard aux guerres actuelles de Religion, qui ne sont *qu'une fievre passagere dans un corps bien constitué.*

Parmi les usages que j'y ai observés, il en est trois dont la singularité m'a frappé.

En quelques cantons les enfans sont nourris de lait de vache. Cet usage imaginé par la barbarie, me rappelle l'enfance d'Achille & de

Rogues qui ne connoissoient de nourriture que le miel de Laconie que d'autres animaux généreux. Quels hommes, quelles ames formera le lait d'un animal né pour le travail, pour la servitude & pour les coups? Les Médecins qui refusent pour Nourrices des femmes mal faites ou mal constituées, les Philosophes qui excluent de la même fonction toute femme d'une vie peu réglée, pensent, sans doute, que la première nourriture du corps a quelque influence sur l'ame; & ils n'auroient pas été chercher chez de vils animaux

Si le Peuple est blâmable à cet égard, le Noble ne l'est pas moins de son goût pour le Village, & de son éloignement pour la vie Citadine. Outre que de la nature, l'homme est animal de compagnie, & qu'il n'appartient qu'à la plus haute philosophie de le séparer du commerce de ses semblables; le Noble élevé & passant sa vie au milieu de Valets & de Paysans, qui en tout devient pour lui, n'y peut acquérir qu'une basse insolence, privé d'exemples qui lui

pourroient inspirer des sentiments, il croupit dans la bassesse d'ame qu'il a apportée en naissant. Je n'ignore pas que c'est l'usage de l'Allemagne & de beaucoup d'autres pays : on dit que les Nobles se voyent à la Cour & dans leurs habitations champêtres, mais cet usage ne m'en impose point : je n'y vois qu'une orgueilleuse aversion pour l'autorité de la Loi & du Magistrat.

N'oublions pas enfin l'éloignement de cette même Noblesse pour les Sciences qu'elle a abandonnées au Peuple. Par-là, leur état est celui d'une fille de condition mariée à un serf, c'est-à-dire, qu'elles l'ont perdu : de libres, elles sont devenues esclaves ; organes de la vérité, elles n'osent ouvrir la bouche ; modératrices des passions, elles ne sont plus guidées, animées, éclairées que par le sordide intérêt. Platon avoit pressenti cette révolution ; l'expérience a réalisé ses craintes.

Je finis cette Lettre, en vous priant de ne la regarder que comme le résultat d'observations tumultuairement faites, au milieu des em-

barras d'une Cour étrangère, par un homme que son inexpérience doit excuser & mettre à l'abri de la critique.

FIN du quatriéme & dernier Volume

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CES QUATRE VOLUMES.

Le premier eſt ſans numéro, le ſecond, le troiſiéme & le quatriéme ſont indiqués par II. III. IV.

A

ABBÉS Commendataires, II. 126, 127.

Académie del Cimento, III. 411. IV. 74.

Actes, qui intéreſſent l'état & la fortune des Citoyens. Précautions des Florentins pour leur conſervation, III. 393 & ſuiv.

Agneſe, célèbre Mathématicienne de Milan, 129.

Agriculture (Anciens Traités Italiens ſur l') IV. 13. Objet des Anciens dans les Traités ſur cette matiere, III. 164.

Aiguebel, en Savoye, 51 & ſuiv.

Albéroni (Le Cardinal), 181, 182, 185, 260 & 354.

Algarde, comparé au Bernin, III. 121.

Alpes. Leur description, 5 & suiv. Discussion sur le lieu où Annibal les passa, 40 & suiv.
Ambassadeurs à Rome, importance de leur choix, II. 428.
Ames du Purgatoire invoquées en Italie, 94.
Anagni, III. 154 & suiv.
Ancone, II. 183.
Angelus à Rome, III. 40.
Année ne commence en Janvier dans la Toscane que depuis 1746, IV. 11.
Annibal; son passage des Alpes, 40. Sa bataille de la Trébie, 168 & suiv.
Annius de Viterbe, III. 326, 327.
Ante-Christ, sa naissance annoncée à Benoît XIV. II. 402.
Antiques, à Turin, 71, 72, 76, 77, à Colorno, 196, à Rimini, 255. à Pézaro, 267, à Venise, II. 71, à Mont-Célice, 175, à Rome, 253 & suiv. au Mont Cassin, III. 176, 182, à Capoue, 190, 191, à Naples, 237 & suiv. à Fondi, 301, à Terracine, 308, 309, vers cette Ville, 311 & 312, à Pise, IV. 5 & suiv.
Antoine (Saint); concours que sa fête attire à Rome, III. 30.
Antonin (Saint); miracle de ce Saint, III. 381.
Aqueducs de Rome ancienne & moderne, III. 321.
Arène, son état actuel, III. 159.
Arc de triomphe antique à Suze, 66, à Rimini, 257, à Fano, 273, à Ancône, II. 186, à Rome, 271.

Archinto (Le Cardinal), 127, II. 343.
Architecture (Goût singulier d'), à Turin, 69. Architecture des édifices de Justinien & de Théodoric à Ravenne, 355 & suiv. de Lorette, II. 204. Modeles des Edifices sacrés des Grecs & des Romains devenus Chrétiens, 289. Architecture Romaine, 86, Napolitaine, III. 178, 219, Florentine, 346, 352, 359, de Pise, IV. 12 & suiv. de Gênes, 44.
Arétin (Belle Lettre de l') à Michel-Ange, sur son Jugement dernier, III. 112; ce qu'il pensoit des Traités sur l'art de la guerre, IV. 74 *à la note.*
Arméniens; leurs cérémonies religieuses à Venise, II. 47, 48.
Armes & armures que la France tiroit de Milan, 156. Effet de ces anciennes armures au coup d'œil, III. 48.
Arno; son débordement & ses causes, III. 407.
Artistes Italiens embrassoient tous les genres de connoissances agréables, II. 211, III. 109, 364.
Arts, Voyez *Médicis*, voyez *Mécènes.*
Assassinats, 94, 137, 138, 139, 140, voyez *Vengeances.*
Avocats de Venise, II. 93, de Rome, 357 & 393.

B

BALDAQUIN de Saint Pierre de Rome; sa hauteur, III. 89 *à la note.*
Bandoliers (Troupes de), III. 297.
Banqueroutes & Banqueroutiers, II. 173 & 174.

Banques de Rome, II. 378, de Gênes, IV. 42.
Barbiers Turcs, III. 299, 300.
Barcaroles, ou Gondoliers de Veniſe, II. 27.
Barocci (Le), 253, 266, 366, II, 208.
Baronius. Edition de ſon Traité pour l'Abſolution de Henri IV. III. 134, 135.
Barthelemi (La Saint), repréſentée à Rome en deux Tableaux, dans la Salle Royale, III. 118.
Bataille de la Trébie, 169, de Fornoue, 187, de Ravenne, 352, d'Arbelles, peinte par Pierre de Cortonne & par Lebrun, III. 102 & ſuiv.
Baumier de la Mecque découvert à Freſcati, II. 326, 327.
Bellay (Jean du), Evêque de Bayonne, enſuite de Paris, & enfin Cardinal, II. 430.
Bellay (Joachim du); ſon Sonnet ſur Veniſe & ſur les Vénitiens, II. 119 *à la note*. Beau vers du même ſur le caractère de la Poëſie de Pétrarque, 130.
Bénédictins François avoient des modeles pour leurs bâtimens dans ceux de Saint Charles à Milan, 116, 117. Charité induſtrieuſe de ceux de Ravenne pour le ſoulagement de leurs malades, 357, 358. Leurs Abbés Réguliers & Commendataires, II. 126, 127, III. 20, 21. Voyez *Mont Caſſin*.
Benoit (Saint); ſes conquêtes temporelles & ſpirituelles, III. 167, 168.
Benoit XIV. 223, 224, 225, 243, 261, 278, 285, 286, II. 324, 341, 345 a

371, 373, 376, 377, 379, 393, 400, 401, 402, 404, 405, 407, 408, III. 9, 12, 21, 33, 44, 63, 64, 102, 137, 176, 207, 374.

Bernis (M. le Cardinal de) II. 107, 109.

Bibliotheque Royale de Turin, 77, du Comte de Caraïl, 85, Ambroiſienne de Milan, 121, du Comte Pertuſati, 128, de l'Inſtitut de Bologne, 224 & ſuiv. de Sainte Juſtine de Padoue, II. 124, publiques & particulieres de Rome, 131 & ſuiv. du Mont Caſſin, III. 184, de Farneſe, à Naples, 236, à Florence, de Ricardi, 359, 360, de Médicis, 361, 362, 417.

Boccace. Anecdotes ſur ſa perſonne & ſur ſes Ouvrages, III. 410. La maiſon qu'il habitoit conſervée, IV. 16.

Boccage (Madame du) III. 139, 140.

Bœufs. Comment on les diſpoſe à être tués, III. 308.

Bologne. Son origine, ſes révolutions, ſon état préſent, 210 & ſuiv.

Boniface VIII. Effet de ſes imprécations ſur Anagni, III. 155.

Bottari (Monſignor), III. 133.

Bourgeoiſie inconnue à Rome, II. 392; comment elle eſt remplacée, III. 10.

Brenta. Si cette riviere eſt le Timave de Virgile, II. 114 & ſuiv.

Brique, matiere premiere des édifices d'Italie, 228

C

CANONISATIONS. Sur qui elles tombent, III. 41, 43.

Capitole de Rome, II. 256.
Capoue, III. 190.
Carraches. Leur Ecole, leurs Eleves, leurs Ouvrages, 229, 256.
Caſſino & ſes ruines, III. 162.
Caſtiglione, ſon *Cortegiano*, 263, 264.
Cerati (Monſignor), IV. 9.
Chaiſes percées antiques, III. 182.
Chambre Apoſtolique, II. 370.
Chambres habitées par des Saints récemment canoniſés, III. 45, 185.
Charles d'Anjou. Son entrée à Naples, 326.
Charles le Chauve. Diſcuſſion ſur le lieu de ſa mort, 54, 55.
Charles (Saint). Ses édifices à Milan, 117.
Chartreux. Amuſement qui s'offre à eux, & dont ils ſe privent, 397, 398. Leur maiſon à Naples, III. 225.
Chats. Comment ils vivent à Rome, II. 365.
Chauſſure des Montagnards Napolitains, III. 304.
Chemins (grands) de l'Empire, III. 313.
Chien, Voyageur, III. 322.
Chriſtiani (Le Comte), Chancelier du Milanès, 133.
Chymie, découverte du Prince de San Severo en ce genre, III. 251.
Cicéron. Lieu où il fut immolé, III. 300.
Clément VII. Voyez *Médicis*.
Clément XIII. II. 343, 351, 415, III. 47.
Cloches, nouvelle invention en ce genre, III. 351.

Colonies d'Allemands, 383, à établir dans l'Etat Eccléſiaſtigue, III. 58.
Comédie Napolitaine, III. 258.
Comédiens. Leur état en Italie, III. 261, 424.
Commerce de Genêve, 26, de Turin, 89, de Milan, 146 & ſuiv. de Modene, 204, de Bologne, 216, 244, de la Romagne, 274, de Veniſe, II. 97, de Lorette, 226, de Foligny, 228, de Rome, III. 150, de Naples, 283 & ſuiv. de Florence, 421, de Livourne, & Mémoires ſur ſon état, IV. 17.
Confrairies & Congrégations, III. 23 & ſuiv.
Conjuration de Veniſe en 1618, II. 64, Diſcuſſion hiſtorique & critique ſur la Conjuration de Veniſe & ſur l'hiſtoire de cette Conjuration écrit par l'Abbé de Saint Réal, IV. 205 & ſuiv. examen de l'Ouvrage de Saint Réal & des monumens qui en ſont la baſe, 236 & ſuiv. *Relazione del Marcheſe di Bedmar*, 329 & ſuiv. *Inſtruzione per Venetia del Marcheſe di Bedmar*, 353 & ſuiv.
Conradin, Roi de Naples, III. 200, ſon épitaphe, 280.
Corps conſervés en chair & en os, II. 230; III. 25, 26.
Corrége (Le), 190 & ſuiv.
Cortonne (Pierre de), III. 102.
Cour d'Urbin dans le ſeiziéme ſiécle, 263; coup d'œil de celle de Turin, 73, de celle du Pape, II. 334.
Courſe de Chevaux, II. 223.
Courtiſanes de Veniſe, II. 14, de Rome, 344.

Cratès. De quelle maniere ce Philoſophe diſpoſa de ſes biens, II. 411.
Crédibilité. Ses motifs chez les Italiens, III. 39, 264, 265, 266.
Croix peintes à Florence ſur tous les murs du rez-de-chauſſée, III. 408.
Cultivation, voyez *Population*. En Savoye, 35, 36, en Lombardie, 96, dans le Modénois, 200, 202, dans la Romagne, 268, 275, & les conſidérations qui commencent à la page 287, à Ravenne, 354, à Ferrare, 385, dans le Padouan, II. 112, de la campagne de Rome, 246, 247, 412, moyens de la relever, 374. III. 57, dans la campagne de Rome vers le Royaume de Naples, III. 152, 164, du Royaume de Naples, 195.

D

DANTE (Le). Son tombeau, 371; but de ſon Poëme, III. 385, 386.
Découvertes, à qui ſont dûes les plus importantes en matiere de Gouvernement, & *la note*, III. 210.
Démêlés entre Rome & Veniſe, 278, II. 32, 185, 423, voyez à la fin du troiſiéme Volume les piéces relatives au dernier démêlé entre Benoît XIV. & Veniſe. Entre Rome & Naples, voyez l'article de Naples, III. 205.
Diabolos, friandiſe de Naples, III. 205.
Diſcuſſion hiſtorique & critique ſur la Conjuration de Veniſe & ſur l'hiſtoire de cette Conjuration écrite par l'Abbé de Saint Réal, IV. 205 & ſuiv. Examen de l'Qu-

Colonies d'Allemands, 383, à établir dans l'Etat Eccléſiaſtique, III. 58.
Comédie Napolitaine, III. 258.
Comédiens. Leur état en Italie, III. 261, 424.
Commerce de Genêve, 26, de Turin, 89, de Milan, 146 & ſuiv. de Modene, 201, de Bologne, 216, 244, de la Romagne, 274, de Veniſe, II. 97, de Lorette, 220, de Foligny, 228, de Rome, III. 150, de Naples, 283 & ſuiv. de Florence, 421, de Livourne, & Mémoires ſur ſon état, IV. 17.
Confrairies & Congrégations, III. 23 & ſuiv.
Conjuration de Veniſe en 1618, II. 64, Diſcuſſion hiſtorique & critique ſur la Conjuration de Veniſe & ſur l'hiſtoire de cette Conjuration écrit par l'Abbé de Saint Réal, IV. 205 & ſuiv. examen de l'Ouvrage de Saint Réal & des monumens qui en ſont la baſe, 236 & ſuiv. *Relazione del Marcheſe di Bedmar*, 329 & ſuiv. *Inſtruzione per Venetia del Marcheſe di Bedmar*, 353 & ſuiv.
Conradin, Roi de Naples, III. 200, ſon épitaphe, 280.
Corps conſervés en chair & en os, II. 230; III. 25, 26.
Corrége (Le), 190 & ſuiv.
Cortonne (Pierre de), III. 102.
Cour d'Urbin dans le ſeiziéme ſiécle, 263; coup d'œil de celle de Turin, 73, de celle du Pape, II. 334.
Courſe de Chevaux, II. 223.
Courtiſanes de Veniſe, II. 14, de Rome, 344.

Cratès. De quelle maniere ce Philosophe disposa de ses biens, II. 411.
Crédibilité. Ses motifs chez les Italiens, III. 39, 264, 265, 266.
Croix peintes à Florence sur tous les murs du rez-de-chaussée, III. 408.
Cultivation, voyez *Population*. En Savoye, 35, 36, en Lombardie, 96, dans le Modénois, 200, 202, dans la Romagne, 268, 275, & les considérations qui commencent à la page 287, à Ravenne, 354, à Ferrare, 385, dans le Padouan, II. 112, de la campagne de Rome, 246, 247, 412, moyens de la relever, 374. III. 57, dans la campagne de Rome vers le Royaume de Naples, III. 158, 164, du Royaume de Naples, 195.

D

DANTE (Le). Son tombeau, 371; but de son Poëme, III. 385, 386.
Découvertes, à qui sont dûes les plus importantes en matiere de Gouvernement, & *la note*, III. 210.
Démêlés entre Rome & Venise, 378, II. 32, 185, 423, voyez à la fin du troisiéme Volume les piéces relatives au dernier démêlé entre Benoît XIV. & Venise. Entre Rome & Naples, voyez l'article de Naples, III. 205.
Diabolos, friandise de Naples, III. 205.
Discussion historique & critique sur la Conjuration de Venise & sur l'histoire de cette Conjuration écrite par l'Abbé de Saint Réal, IV. 205 & suiv. Examen de l'Ou-

vrage de Saint Réal & des monumens qui en ſont la baſe, 336. Examen de la Conjuration, 268 & ſuiv.
Dômes. Indication des meſures priſes par San-Gallo pour aſſurer celui de Lorette, II. 221. Détail de celles qu'employe M. Nelli pour raffermir celui de la Cathédrale de Florence, III. 350 & ſuiv.
Dominicain Eſpagnol en conteſtation ſinguliere avec le Curé de Porto-Fino, IV. 23 & ſuiv.
Dominicains, voyez *Sermons.*
Dominiquin (Le), III. 228, 233.
Douanes en Lombardie, 95, dans l'Etat Vénitien à Rome, II. 370.
Dyptiques, riche Collection en ce genre de M. l'Abbé Comte Trivulce, à Milan, 128.

E

ECOLE Boulonnoiſe, 229, 242.
— Romaine, III. 99, 124.
— Florentine, II. 211, 212.
Education de la Jeuneſſe, à Genéve, 18, 19.
Egalité de partages dans les familles, 186.
Egliſes des Indes Orientales. Avantages & déſavantages de leur dépendance immédiate de celle de Rome, II. 320.
Egoûts & Cloaques de Rome. Diſcuſſion ſur l'époque de leur conſtruction, II. 273 & ſuiv.
Emeraudes merveilleuſes, II. 317, 318, IV. 49.
Empereurs. Divers petits lieux d'Italie qui ſe vantent d'avoir donné naiſſance à quel-

ques-uns de ces anciens Souverains, III. 320.

Enjouement. Son principe & ſes effets, II. 405.

— Des Romains, III. 2 & ſuiv.

— Des Florentins, III. 404, de leurs Peintres, 264.

Enterremens des morts à viſage découvert, 75. II. 220.

Epitaphes du Cardinal de Tournon, 87, du Dante à Ravenne, 372, du Docteur Ferrari, II. 121, de P. Serri, 154. Epitaphes ſingulieres obſervées à Naples, III. 278, de Côme de Médicis, 343, du Varchi, 390, de Boccace, IV. 15, à Gênes, 46. La célèbre épitaphe de Monte-Fiaſcone, III. 330.

Eſpagnolet (L'). Excellentes peintures de ce Maître, III. 229.

Eſpagnols. Leur préparation au combat, 173, leur attachement au Cardinal Albéroni, 185.

Epinglette (L'), Cordonnier Génois, ſe ſignale dans la derniere révolution, IV. 37.

Etrangers. Leur vie à Veniſe, II. 7 & 8. Leur état à Rome, 418.

Etudes (Renouvellement des) à Turin, 76, à Milan, 131, leur état à Rome, III. 120, 145, à Naples, 250, à Gênes, IV. 48.

Evêques (Foibleſſe des): Fondement de la grandeur des Papes, II. 355.

Eunuques, III. 80, 256. Objets de commerce, 426, 427.

Excommunication des gens qui différent leurs

Pâques, II. 232. Les habitans d'Anagni se font relever sous Clément VII. de celle que Boniface VIII. avoit lancée sur leur Ville, III. 154.

Expéditions du Cardinal Merlini, auparavant Préfet d'Urbin, contre des Contrebandiers, II. 372.

Ezzelin di Romano, Seigneur de Padoue; 331, II. 170.

F

FAINÉANTISE des Italiens & ses ressources, 385, II. 388, III. 57, 150.

Fanatisme Religieux, ou Politique à quoi il aboutit, 392.

Farnese (Maison de), voyez les articles de *Plaisance*, *Naples* & *Viterbe*. 174, III. 234, 328.

Fayance. Histoire des Vases qui ornent l'Apothicairerie de Lorette, II. 217.

Femmes, non bornées au don de plaire; contre l'opinion d'Anacréon, 130.

Ferrare, 382.

Fête-Dieu. Spectacles qu'elle occasionne à Naples, III. 263.

Feu (Epreuve du). Equivalent singulier proposé pour la remplacer, III. 381.

Finances du Pape, & leur administration; II. 370. Science des Finances née à Florence, & comment les Florentins s'en trouvent, III. 428 & suiv.

Florence, III. 340.

Florentins. Leurs physionomies dans le peuple même, III. 340. Leur haute estime pour leur patrie, 416. Monumens de cette

cette eſtime, 369 & ſuiv. 383 & ſuiv.
Foggini (M.) 134, 370 *à la note.*
Foires d'Italie les plus fréquentées, 204; de Sinigaglia, 277 & ſuiv. de Fondi, III. 304.
Foligny, II. 228.
Fonctions à Rome, III. 47.
Fondation très-ſinguliere, III. 330.
Fontaines de Rome, II. 323, de Veletri, de Viterbe, voyez les articles de ces Villes.
Forli, 253.
Fortinguera (Monſignor), Auteur du Ricciardetto, III. 142.
France comparée à l'Italie par le Taſſe, IV. 389 & ſuiv.
François. Différence entre leur conduite & celle des Italiens dans le dixiéme & l'onzieme ſiécles, 108, 248, 251. Les deux grands canaux de Milan ſont leur ouvrage, 112. Idées avantageuſes des Lombards à leur égard, 131. Leur guerre d'Italie en 1746, 168. Leur origine commune avec les Romagnoles, 247. Reproches de barbarie que leur font les Italiens, 364. Vieux préjugé des Romains à leur déſavantage, II. 420. Comment la France peut leur en impoſer, *ibid.* Leurs Déſerteurs forment l'Infanterie Napolitaine, III. 289. Inſcription à Nice, qu'ils auroient du enlever, IV. 58.
François I. Roi de France. Sa réponſe aux avis de Clément VII. III. 344.
Fra-Paolo Sarpi, voyez *Paolo.*
Fugger, Prélat Allemand, enterré à Monte-Fiaſcone, III. 330.

G

GAIETÉ des grandes Villes, II. 257, voyez *Enjouement*.
Galanterie Piémontoise, 81.
— De Rome, III. 64.
— De Venise, & ses diverses révolutions, II. 13 & suiv.
Galileo ou *Galilei*, II. 132 & suiv. Monumens en son honneur, III. 369. Persécuté au-delà du tombeau, 372, 410, 414 & suiv.
Galuppi, célèbre Musicien, voyez *Fasolo*.
Gariglian, teint du sang François, à la bataille de 1503, III. 294.
Genève. Sa situation, ses mœurs, son commerce, sa Religion, 14 & suiv.
Gênes, IV. 32.
Génois maltraités dans le Dante, IV. 53.
Gerdil (Le Pere), Précepteur du Prince de Piémont, 79.
Giordano, Archevêque de Milan. Usage qu'il fait de l'exemple de Saint Ambroise, 110.
— Luca, Peintre Napolitain, III. 230.
Giotto; Ouvrages de ce Maître, III. 128, 165, 169.
Gnomon ou *Méridien*. La premiere & la plus grande entreprise en ce genre formée & exécutée par un Florentin, III. 349, 415.
Goldoni, le Moliere d'Italie, II. 3, 9.
Gouvernement (Découvertes les plus importantes en matiere de), par qui faites, III. 210 *à la note*.

Graff (M. le Marquis de), 244.
Grèce (Desseins de monumens de l'ancienne) levés sur les lieux vers le milieu du dernier siécle, II. 203.
Grèce (Grande), II. 279, III. 194.
Grecs. Leurs cérémonies religieuses à Venise, II. 44.
Grillo (M.) noble Génois. Sa magnificence patriotique, IV. 36.
Gros (Le), Sculpteur François fixé à Rome où il est mort en 1719, III. 45, 124, 132, 177.
Guadagni (Le Cardinal), II. 344.
Guerres d'Italie, ce qu'en pensent les Italiens, 97, 98, 141.
Guichardin. Les *deux livres* retranchés de son histoire, II. 60.
Guido (Le), 230, 233, 367, III. 230.

H

HACQUENÉE. Cérémonie qui accompagne sa présentation, III. 53.
Henri IV. Roi de France. Monumens de son Absolution érigé à Rome, II. 424. Raisons qui le déterminent à se prêter au dépouillement de l'héritier de Ferrare, 390.
Herculanum, III. 242.
Hermétiques (Pays des anciens), aujourd'hui partie de la campagne de Rome, III. 153.
Histoire Naturelle. Collections d'Aldrovandi, 216, II. 103. Village de Palo, 234, 317, 316.
Hommages rendus aux Papes par les Souverains. Diversités à cet égard, II. 335.

Horace, Discussion sur son voyage de Rome à Brindes, III. 291.
Hospitalité, comment elle est exercée par les Bénédictins du Mont-Cassin, III. 171, par les Chartreux de Naples, 226.
Huitres des lagunes de Venise, II. 310. 118.

I

Ignace (Saint). Où il composa sa régle, III. 187.
Ignorance dans le peuple; ses avantages & ses désavantages, III. 36.
Illuminations à Rome, II. 257.
Improvisatori, III. 144.
Ingénieur de la République de Venise, II. 31 *à la note.*
Innocent X. Ouverture de son testament en 1760, II. 409.
Inquisition. Sa procédure, modele de la procédure criminelle de France, II. 97.
—— De Rome, II. 347.
—— D'Etat à Venise, &ce que lui doit la Police de Paris, II. 62. Effets de l'aversion des Napolitains pour ce Tribunal, III. 208.
Institut de Bologne, 222.
Intempérie de Rome, ses causes, ses effets & son remède, II. 234.
Intentions, ce que les Italiens appellent de ce nom, IV. 23.
Isiaque (Table) à Turin, 72.
Italie (Peuple d'), différence entre sa conduite & celle des François dans les dixiéme & onziéme siécles, 107. Etat de ce pays dans le moyen âge, 287 & suiv. Sa

population actuelle, 315, ſon luxe dans les treiziéme & quatorziéme ſiécles, 316, reſpect du peuple pour les monumens des Arts, 76, III. 89. Exception, 110.

Italiens, ce qu'ils penſent des guerres des Etrangers chez eux, 97 & ſuiv. Leur paſſion pour l'harmonie, 102, III. 82, partagés en ſectes ſur les intérêts des Puiſſances de l'Europe, 239, 272, 369. Aguerris de bonne heure aux objets licencieux, II. 157, III. 8, leur conſtance dans la maniere de préparer le Vin, II. 312 & ſuiv. Leur ſobriété, 312, 365, III. 403, divers jugemens de différens ſiécles en leur faveur & à leur déſavantage, IV. 64 & ſuiv. Ils ſont les maîtres ou au moins les aînés des Peuples Septentrionaux pour les connoiſſances ſolides & agréables, IV. 69 & ſuiv. comparés aux François par le Taſſe, 389.

J

JARDINAGE de Rome, III. 95.

Jéſuites, 13, 68, 74, 116, 390, II. 41, 197, 209, 299 *à la note*, 330, 352 *à la note*, III. 14, 34, 187, 204, 223, 264, 261.

Jourdain, riviere de la Judée : où ſe perdoient ſes eaux avant que la mer Morte fût formée, II. 319.

Juifs. Leur état à Veniſe, 42. A Rome, 271, 350, 381, 382. A Florence, III. 423.

Jules II. 213, II. 196.

Juno-Capra. Son Temple remplacé par l'Egliſe de Notre-Dame de Lorette, II. 194.

Justice (Bonne & brieve), unique reſſource contre les effets des vengeances particulieres, 138.

L

LABOUREURS de la Campanie, III. 165.

Laes de Savoye & de la Suiſſe. Conjectures ſur leur origine, 10.

Lazares de Livourne dangereux pour les curieux, IV. 18 & ſuiv.

Leçons publiques. Comment elles ſe donnent dans les Univerſités d'Italie, IV. 7 & 8.

Léon X. Leçons de conduite que lui donne Laurent de Médicis, ſon pere, III. 65, 338.

Librairie à Veniſe, II. 58. A Florence, III. 425.

Licencieux. Italiens aguerris de bonne heure à ces objets, II. 157, III. 8.

Liquéfaction du ſang de divers Saints, à Naples, III. 264.

Lins ſe ſement en Octobre dans la Campanie, III. 166.

Loix de Genève, 20 & ſuiv. de Turin, 89, de Milan, 133, de Plaiſance, 186, de Modène, 200, de Rome, voyez *Rome*, de Naples, III. 272.

—— Somptuaires. Voyez *Genève*, *Veniſe*, *Florence* & *Gênes*, voyez auſſi *Luxe*.

Lombards. Leur invaſion en Italie, leurs ravages & leur expulſion, 288 & ſuiv.

Lorette (Notre-Dame de), II. 194.

Louanie par extrait. Son origine Gênoiſe, IV. 39 & 40.

Louis XIV. Ce que penſent les Italiens du régne de ce Monarque & de ſa perſonne, 239, II. 423.
Luxe d'Italie dans les treiziéme & quatorziéme ſiécles, 316 & ſuiv. III. 403, IV. 65.

M

MACHIAVEL. Ses vues ſur les Miniſtres d'Etat, voyez *Miniſtres.* Pourquoi il choiſit ſes exemples & ſes modeles hors de Florence, III. 337. Son mot ſur Savonarole, 380.
Madone du Roſaire. Sa proceſſion, III. 54.
Magnificence patriotique de Marchands Milanois, 119, de Benoît XIV. 223, d'un petit Curial de San-Marino, 261, des Contarini de Veniſe, II. 75, des Juifs de Rome, 271, des Moines du Mont-Caſſin, III. 176. des Florentins, 369 & ſuiv. 383 & ſuiv. du Viviani, 369, du Viviani, 369, du Marquis Nicolini, 388, des Génois, IV. 34, de M. Grillo, 36.
Manufactures, voyez *Commerce.*
Marais Pontins. Moyen unique d'en aſſurer le deſſéchement, II. 239, 244.
Maratte (Carle). Ses ouvrages & quelques événemens de ſa vie, III. 207 & ſuiv.
Matelots Génois, IV. 55.
Mauſolée d'Auguſte, II. 259.
Mécénes (quels ſont les véritables) des beaux Arts, III. 120, 168.
Mélancolie des Italiens, voyez *Tempérament.*
Médicis (Laurent de). Sa Lettre à Jean, ſon fils, depuis Léon X. ſur la conduite

qu'il devoit tenir à Rome, III. 65. Côme de Médicis, III. 341. Hauteur avec laquelle François I. reçoit les avis d'un Pape de cette Maiſon, (Clément VII.), 344. Sur leur magnificence, voyez l'article de *Florence*.
Mer-Morte. Queſtion d'Hiſtoire naturelle à ſon ſujet, II. 319.
Méridien, voyez *Gnomon*.
Meſquinerie de l'Office public de Véletri, III. 319.
Michel-Ange Buonaroti, voyez les articles *Capitole* & *Saint Pierre de Rome*. Son Chriſt de la Minerve, II. 216. Ses Œuvres Poëtiques, III. 109. Lettre que lui écrit l'Arétin, ſur ſon Jugement dernier, à la Chapelle Pauline, 112. Ses Ouvrages à Florence, III. 355 & ſuiv.
Michel (Saint). Comment les Romains racontent ſon combat avec Lucifer, III. 3.
Milan. Sa ſituation, ſes révolutions, 104 & ſuiv.
Miniſtres (Conſeils de Machiavel ſur le choix des), III. 215.
Modène, 199, 289.
Modes actuelles de France établies en Italie dans le quatorziéme ſiécle, 332, 334, diverſité à cet égard entre les François & les Florentins, III. 364.
Moines, voyez *Religieux*.
Mœurs du haut Clergé de Rome, III. 63.
Monarchie (Tribunal de la) à Naples, & efforts des Papes pour le renverſer, III. 211.
Monnoies. Influence de leur multiplicité ſur les mœurs, 164.

—— De Plaisance, 187.
Mont-Cassin, III. 167 & suiv.
Mont-Cénis. Son passage & sa description, 39 & suiv.
Monts de piété, II. 378.
Montesquieu (Le Président de) : peut qu'il eut à Venise, II. 68.
Monumens de la Grèce, de la Syrie & de la Terre-Sainte, dessinés sous les yeux de M. de Nointel, Ambassadeur de France à Constantinople, II. 203.
Mosaïques de Venise, II. 76.
—— De Saint Pierre de Rome, III. 88.
Motifs qui ont éclairé & dirigé l'Auteur de ces Observations, IV. 62.
Muratori (Le). Extraits de ses recherches sur l'état de la population & de la cultivation en Italie depuis la chûte de l'Empire, 287 & suiv.
Musique, 102, II. 6, 53, 122, III. 82, 253 & suiv. 257. Essai d'histoire comparée de la Musique Italienne & de la Musique Françoise, IV. 83.

N

Nantua, 7.
Naples, III. 193. Portrait du peuple de cette Ville, 199.
Neuvaines à Naples, III. 263.
Noblesse de Florence & ses titres, III. 396, de Gênes, IV. 50, 51.
Noblesse. Son alliance avec le Commerce, 144, 186, II. 98, 183, III. 398, IV. 51.
Notaires & leurs minutes, 75.

Nouvelistes de Bologne, 239.
—— De la Romagne, 262, 267, 271.
—— De Venise, II. 11.

O

OBÉLISQUES de Rome, II. 265.
Observatoire de Bologne, 222. De Paris, III. 218. De Pise, IV. 3.
Oies de Frere Philippe débitées dans un Sermon, III. 31.
Oliviers, les plus anciens que notre Observateur ait vus en Italie, II. 227.
Oratoire (Peres de l') de Saint Philippe de Néri, III. 46, 134.
Ornement singulier d'un des bastions du Château-neuf de Naples, III. 224.
Orsi (le Pere), II. 349, III. 49.

P

PADOUE, II. 111. Comment la Noblesse de cette Ville en usoit avec les Roturiers dans le quatorziéme siécle, 48.
Palais des Empereurs Romains, II. 268.
—— De Rome moderne, III. 92.
—— De Naples, III. 225.
—— De Florence, III. 242.
—— De Pise, IV. 13.
—— De Gênes, IV. 94.
Palingenius, II. 276.
Panegirico sacro del Serafico Padre San Francesco, IV. 169 & suiv.
Paolo (Frà) Sarpi, II. 38, 62, 231, III. 137.
Papes. Raisons qu'ils avoient pour l'infaillib-

tion du Domaine de l'Eglise en Lombardie, 175. Ce que peut un Pape, II. 185. Leur Cour, 334, leur maniere de vivre, 399, comment les Romains les jugent, 407, vaines précautions des plus ambitieux pour la perpétuité de leur nom, 408. Leurs prétentions sur Naples, III. 213, voyez *Démêlés*.

Parallele de l'Italie & de la France par le Tasse, Auteur de la Jerusalem délivrée, IV. 389 & suiv.

Paris, II. 281, voyez *Population*.

Parme, 189.

Passionei (Le Cardinal), II. 296, 345, III. 12, 13.

Patine ou vernis qu'acquiert le bronze, 180, III. 90.

Patrons de barques, aussi peu traitables que les Voituriers de terre, IV. 20 & 27.

Paul V. II. 205 *à la note*, 323, III. 212.

Pausilippe, III. 240.

Peintures à Turin, 71, à la Bibliothéque Ambrosienne, 121, à Parme, 191, à Modene, 205, à Bologne, 229 & suiv. à Fano, 269, à Sinigaglia, 299, à Ravenne, 366, à Ferrare, 397, à Venise, II. 30 *à la note*, 78 & suiv. à Padoue, 123, 128. Collection aussi instructive qu'intéressante en ce genre, 164. Discussion sur la perpétuité de cet Art en Italie, 166, à Lorette, 208, 214, à Rome, III. 28, 88, 97, voyez *Ecole*, au Mont-Cassin, III. 177, 182, 185, à Naples, 229, à Florence, 364, 380, à Pise, IV. 24.

Pélerins en Italie, II. 179, 195, 206, 209, 212.
Pétrarque, II. 129, 176 *à la note.*
Pétrone, Apologie de ſes licences, 158.
Pétrucci (Alphonſe), Seigneur de Sienne, III. 338.
Peuple de Naples, III. 201, 208.
Peuple Romain enrégimenté, II. 340. Reſſemblance de ſon état actuel avec ſon ancien état, 388. Son goût pour le faſte & la repréſentation, 395, III. 126, 324. Son reſpect pour les monumens des beaux Arts, III. 89. Rome moderne, II. 329.
Pièces Italiennes relatives à l'article de Veniſe, IV. 139 juſqu'à 168.
Pied Grec. Son exacte portée, IV. 5.
Piémont, 65 & ſuiv.
Pierre (Saint) de Rome, III. 86.
Pierre de Cortonne, III. 102.
Piperno. État de ſes anciens habitans, III. 316.
Piſe, IV. 1.
Plaiſance, 168.
Poëſie Italienne. Difficulté à un Etranger d'en ſaiſir le rithme, III. 406.
Pœſtum. Antiquités de Padoue, II. 279. III. 246.
Poëte Italien en procès avec un Rabin, II. 350 & ſuiv.
Poignards conſacrés dans des charniers, 94. Sous quelles peines le port en eſt prohibé à Milan, 240.
Police de Veniſe, modele de celle de Paris, II. 62.
Pont de Rimini, 227, de Piſe, IV. 11.
Population, plus nombreuſe à Milan, dans

les siécles les plus orageux, 105. Sa diminution à Bologne, 211, à Plaisance, 177. Ses divers états en Italie, 287, à Ferrare, 382, à Padoue, II. 119, dans la campagne de Rome, 250, à Rome, III. 149, à Naples, 199, en Toscane, 339, à Pise, IV. 1, 7. Combien les grandes Villes sont contraires à la population, III. 195. Etat de la population actuelle en Italie, I. 515.

Portiques des Villes de Lombardie, leurs avantages & leurs inconvéniens, 208, celui de la Madona di San-Luca à Bologne, 208, à Padoue, II. 119.

Porto-Carrero. Le Cardinal de ce nom, II. 415.

Porto-Fino, IV. 22.

Possesso. Marche solemnelle du Pape à Saint Jean de Latran, III. 47.

Potagers de Rome, III. 95.

Pouding. Les promontoires de Gayette & de Porto-Fino en sont formés, III. 296, IV. 26.

Poussolane. Maniere de l'employer, III. 228.

Prédicateurs d'Italie, Voyez *Sermons*.

Prégadi ou Grand-Conseil de Venise. Description d'une de ses séances, II. 20.

Printemps dans la riviere de Gênes à la fin de Décembre, IV. 27.

Privilége singulier du Mont-Cassin, III. 186.

Procès singulier entre les Chanoines & les Bénédictins de Milan, 323, entre un Poëte & un Rabin, II. 350 & suiv.

Procaccio de Ferrare à Rome, & précautions

à prendre dans les traités avec cette espece de gens, II. 178, 181, de Rome à Naples, III. 189, 191.
Promenade. Aversion des Romains pour ce genre d'exercice, III. 95.
Prononciation Toscane de l'Italien, III. 419, du Latin, IV. 9.
Prophètes de l'ancien Testament divinement représentés par l'Espagnolet, III. 229.
Provisions pour le voyage d'Italie, voyez *Voyage*.
Puget (Le). Ses ouvrages à Gênes, IV. 45.

Q

QUI-PRO-QUO des Prieurs des Confrairies de Rome, III. 25.
Qui-va-là des Etndians de Padoue, II. 130, 151.

R

RABELAIS cité, article de Plaisance, de la Toscane, de la Bibliotheque de Bologne de Bosco, 135 *à la note*, de la Romagne, 251 *à la note*, voyez *De Bellay*.
Racconteurs de Venise, II. 8.
Radicofani, III. 735.
Ravenne. Son ancienne situation, ses révolutions & son état présent, 346 & *suiv.*
Redevance singuliere, 220.
Religieuses de Milan. Dispute avec elles au sujet de l'élection du Pape, 124 & *suiv.*

Religieux. Leur état à Rome, III. 10, à Naples, III. 202.
Respect des Italiens & du peuple même pour les monumens des Arts, 76, III. 89, 358. Exception, III. 110, 318.
Ressources ouvertes à Rome de toute antiquité pour la fainéantise, II. 388, III. 565 149.
Révolution (Derniere) de Gênes, IV. 36.
Rhône, son passage sous terre, 11.
Ricciardetto. Anecdotes sur son Auteur, III. 141.
Rigorisme en matiere d'intérêt, d'argent & d'usure, II. 92.
Rimini, 259.
Riviere de Gênes, IV. 30.
Rizieres du Milanès. Leur danger pour ceux qui les cultivent & pour ceux qui habitent à leur portée, 154.
Romagne. Ses diverses révolutions & son état actuel, 247 & suiv.
Rome ancienne, II. 253.
—— Moderne, II. 329.
Romains. Effets de la chûte de leur Empire, 291.
Romains modernes. Liens qui les attachent au Gouvernement Papal, II. 385, leur badauderie, 397, leur dispositions à l'égard des Etrangers, 417, comment ils les jugent, 419, comment la France peut leur en imposer, 421, leur gravité en public, leur gaieté dans les coteries particulieres, III. 2; ce qu'ils pensent de leur Ville, III. 90.
Rose & ses formes, II. 358.
Routes d'Italie. Préjugés des Italiens sur

leurs dangers, II. 224, peu dangereuses en effet, III. 323.

S

SALLE Royale du Vatican, III. 118.
Saltimbanques Italiens, II. 224.
Salviati. Disposition singuliere d'un Cardinal de ce nom, II. 410.
Sassone, célèbre Musicien, II. 55, III. 255.
Savoye, 5 & suiv.
Scaliger (Jules-César), II. 163.
Sculpture (Divers morceaux de) à Lorette, II. 205, son état actuel à Rome, III. 119. Morceaux comparés de l'Algarde & du Bernin, 121, à Naples, III. 222, 227, 252, à Florence, 347, 353, à Pise, IV. 5, 13.
Secchia (La) sujet du Poëme de Tassoni, 207.
Sépulture des morts en Italie, 359, II. 220.
Scuole-pie. Nouvelle Congrégation, ses progrès, III. 18.
Sermons à Venise, II. 49, III. 30.
Servitude ou *Esclavage*. Sa fin en Italie, 311.
Siéges de Naples, III. 207.
Sienne, III. 335.
Sinigaglia. Sa Foire, 277 & suiv.
Sixte V. II. 205, 210, 323, 331. Il condamne par une Bulle fulminante l'ouvrage où le Cardinal Bellarmin ne lui donnoit que la puissance indirecte sur les Souverains, 332.
Sobriété des Italiens, II. 29, 312, 368, III. 405.

Société, voyez *Galanterie*.
Sonnets. Fécondité des Italiens en ce genre, 395, III. 8, 128 & suiv.
Spectacle que donne à Rome la Confrairie de la mort, III. 25.
Spectacles & Salles à cet usage, voyez *Théâtres*.
Spinelli (Le Cardinal), III. 135, 207.
Statues publiques des Farneses à Plaisance, 178, de Jules II. à Bologne, 214, de Neptune, 218, d'Alexandre VII. & de Clément XII. à Ravenne, 367, du Général Coglione à Venise, 73 *à la note*, de Gatta Melata à Padoue, 120, de Sixte V. à Lorette, 205, du Patron de Foligny, 229, de Henri IV. 424, de Saint Stanislas Coska, III. 45, du Cardinal Cazanate, 132, des Papes & Souverains bienfaiteurs du Mont-Cassin, 176, d'Urbain VIII. à Véletri, 318, à Florence, 354, de Paul Jove & autres à Florence, 387, de Côme I. à Pise, IV. 13, du Duc Ferdinand à Livourne, 18, de Doria à Gênes, 33, de M. le Maréchal de Richelieu parmi celles des bienfaiteurs de la République de Gênes, 42.
Style poissard, son antiquité, II. 249, III. 293.
Substitutions. Comment elles sont réglées par les Loix en quelques Etats d'Italie, 89. II. 410, III. 400.
Sully (Le Duc de). Ses vues sur les Colonies Françoises, 384 *à la note*.
Supplices usités à Rome, II. 368.
Suze, 65 & suiv.
Swift. Son projet pour *le grand mystere* exécuté à Genève, 26.

T

TABAC. Événement qui détermina Benoît XIV. à le remettre dans le commerce, II. 371.

Tableaux, voyez *Peintures*.

Tartini, II. 121 & suiv. III. 84.

Taſſe (Le), reſpecté par les Bandoliers du Royaume de Naples, III. 297. Parallele de l'Italie & de la France, où il venoit de voyager, traduit en François, IV. 389 & ſuiv.

Tarvan, inſecte venimeux. Effet de ſa morſure, IV. 59 & ſuiv.

Taxa Cancellariæ Apoſtolicæ réduite à ſa véritable valeur, II. 353.

Tempérament mélancolique des Italiens, & ſes effets, 103, III. 2, 82, voyez *Muſique*.

Terracine, III. 308.

Théâtres de Milan, 127, de Parme, 188, de Bologne, 221, de Fano, 269, de Veniſe, II. 7 *à la note*, de Rome, 363, III. 59, de Naples, 253, de Florence, 405.

Théreſe (Sainte). Sa viſion extatique du Chérubin, exécutée par le Bernin à Notre-Dame des Victoires, III. 122.

Tombeaux de Placidie, de ſon frere & de ſon fils à Ravenne, 361, de Théodoric, 362, de Pétrarque, II. 276, *à la note*, de Paul de Médicis, frere de Léon X. III. 179, de Virgile, & Diſcuſſion ſur ce monument, 237, de Michel-Ange, 357, 370, de Galilée, *idem*, d'une ſimple Servante, 382.

Toſcanelli. Deux anciens Géometres Florentins de ce nom, trop peu connus, III. 349.

Tours, Citadelles domeſtiques répandues en pluſieurs Villes d'Italie, 227, 319, III. 326, 335.

Tranſtéverains, élite du Peuple Romain, II. 340.

Tréſor de Saint Marc à Veniſe, II. 75, de Lorette, 214 & ſuiv.

Tribunaux & Juriſdictions de Veniſe, II. 89, de Rome, 357 & ſuiv.

Trompettes (Les Sept), Livre en vain cherché dans la Biblioteque de Médicis, III. 418.

Troupes du Pape, II. 338, III. 47 & ſuiv.

Turque (Appartement à la), II. 106. Reſſemblance du Poſſeſſo du Grand Seigneur à celui du Pape, III. 50. Barbiers Turcs, III. 299, 300.

Turin, 69.

V

VARCHI (Le). Son hiſtoire de Florence, III. 425 & ſuiv.

Varron (M.) Sa campagne près Caſino, III. 164.

Vendanges d'Italie, 203, III. 258.

Vengeances particulieres. Leurs effets en Italie, 93, 94. Moyens par leſquels on ſupplée à l'unique expédient pour les contenir, *Idem. Voyez Aſſaſſinats.*

Veniſe, II. 1 & ſuiv. Maniere dont y vivent les Etrangers, 7, 19. Son dernier démêlé avec Rome, 32. Comment le peuple y eſt inſtruit, 49.

Vénitiens. Révolutions dans leurs mœurs, II. 13. Leur expédition & leur victoire sur Pepin, 78. Sonnet à leur charge, de Joachim du Bellay; c'est le cent vingt-cinquiéme de ses *Regrets*; 229 *à la note.*

Vésuve (Le mont), III. 249.

Vicerois (Anciens) de Milan, & leur magnificence, 142.

Victor-Amédée (Le Roi). Ses bâtimens, 85.

Vignes de Rome, III. 249.

Villes qui ont quitté leur premiere position, voyez *Plaisance*, *Modène*, *Bologne*, II. 273. Impression que porte dans l'ame la vue des Villes ensevelies sous leurs ruines, III. 160.

Vin. Procédés des Romains pour faire le vin avant & depuis l'invention des tonneaux, II. 133.

Virgile, son tombeau, III. 237.

Visites des Douaniers, voyez *Douanes.*

Viterbe, III. 326.

Viviani, monumens de sa reconnoissance envers Galilée, son maître, III. 369 & suiv.

Voies Romaines, III. 310 & suiv. 328.

Voix (Belle), appellée par les Grecs la fleur de la beauté, III. 62.

Voltaire (M. de), son habitation des Délices, 32. Un grand médaillon d'un illustre Florentin offre son exacte ressemblance, III. 389.

Voyages. Provisions essentielles pour celui d'Italie, 2, 3, II. 319.

U

UNIVERSITÉS, de Turin, 76 & ſuiv. de Bologne, 212, de Padoue, & ſon qui-va-li, II. 130, 148, 151, de Piſe, IV. 7.
Urbain VIII. Ses vues pour la perpétuité de ſa maiſon, II. 409.
Uſage d'Italie d'enterrer les morts à viſage découvert, 75, II. 367.

Fin de la Table des Matieres.

P 221 (Fund)